

Université de Montréal

Être motard: Hells Angels malgré tout

par
Sévrine Petit

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Philosophiae doctor (Ph.D.)
en criminologie

Septembre 2011

© Sévrine Petit, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Être motard : Hells Angels malgré tout

Présentée par :

:

Sévrine Petit

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Marion Vacheret

.....
président-rapporteur

Carlo Morselli

.....
directeur de recherche

Pierre Tremblay

.....
membre du jury

Frederick J.Desroches

.....
examineur externe

Luc Duhamel

.....
représentant du doyen de la FES

Résumé

Les Hells Angels (HA) sont un groupe de motards qui surprennent par leur longévité. Implantés dans la province en 1977, ils sont toujours présents et actifs. Pourtant, ils ont évolué dans un contexte où les risques endogènes et exogènes furent croissants : conflits internes chez les motards, hostilités et rivalités inter groupes, opérations policières, incarcérations massives et changements législatifs sont autant d'obstacles qui se sont dressés devant eux. Que signifie être un motard et comment sont-ils demeurés résilients? Bien que différentes forces matérielles et organisationnelles aident les HA à surmonter les difficultés, nous avançons que l'élément clé de cette continuité réside dans leur réputation. En ce sens, nous adhérons à la thèse de Gambetta (2009) qui affirme que la persistance de la croyance en l'immortalité de la *mafia* provoque un phénomène de *self-fulfilling prophecy* qui rend l'organisation effectivement résiliente. Cet argument est ici appliqué aux Hells du Québec. Des entrevues auprès de motards incarcérés et non incarcérés, de délinquants non motards et de membres du personnel du Service correctionnel du Canada, ont permis de constater que l'étiquette de « Hells Angels » influence la vie des individus qui la portent. Les résultats supportent l'hypothèse que la réputation d'être une organisation dangereuse offre au groupe une valeur économique et symbolique. Néanmoins, la réputation des Hells Angels engendre des aspects négatifs pour les individus qui endossent ce nom. Il devient intéressant de comprendre l'impact d'une telle étiquette à travers différentes phases d'une carrière collective.

* Mots clés : Hells Angels, motards, réputation, résilience, crime organisé, prison

Abstract

Regardless of the intense public focus, members of the Hells Angels organization in Quebec continue to be active in illegal markets. What does it mean to be a Hells Angels and how has the organization remained resilient to law enforcement and internal conflicts in the criminal underworld? Although financial and organizational strengths help the members overcome difficulties, the main argument in this study places a focus on the Hells Angels reputation as the key element accounting for their continuity. I embrace Gambetta's thesis (2009) which states that the persistence of belief in the immortality of the criminal group generates a self-fulfilling prophecy that renders the organization increasingly resilient. This thesis is extended to the Hells Angels context and applied to interviews conducted with bikers, non-biker inmates and staff members in Quebec penitentiaries. Findings support the main thesis in that the organization's reputation for being dangerous offers that group an effective economic and symbolic value. However, there is a drawback of this reputation that has to be considered. The Hells Angels label in Quebec generates negative aspects for individuals who endorse it. It is interesting to understand the impact of such a labelling phenomenon, through different phases of their collective career.

* Key words: Hells Angels, bikers, reputation, resilience, organised crime, prison.

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	iv
Remerciements	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Introduction	1
Chapitre 1. Le regard d'autrui : Impact et définition de la réputation	8
1. Le regard d'autrui	9
1.1 L'étiquette comme « amplificateur ».....	11
1.2 L'étiqueté proactif	12
1.3 La réputation qui persiste dans le temps.....	14
2. Comment qualifier la réputation criminelle ?	15
2.1 La force de la réputation : faible vs forte.....	15
2.2 L'agrégation : réputation individuelle vs réputation collective	15
2.2.1 Force et agrégation : croisements possibles et leurs implications.....	16
2.3 Vrai ou faux ? Une réputation « justifiée » ou « injustifiée ».....	19
2.4 Une quatrième découpe : la réputation par rapport à qui ?	21
3. Les effets de la réputation	22
3.1 Une réputation comme capital criminel.....	23
3.2 Une réputation qui nuit.....	26
4. Réputation et Hells Angels	28
Chapitre 2. Démarches de recherche	29
1. Les données secondaires	32
1.1 Les articles de journaux	32
1.2 La preuve des mégaprocès.....	33
1.3 Biographies, autobiographie et enquête journalistique sur les motards	34
1.4 Les audiences	35
2. Les entretiens	36
2.1 La parole donnée au motard	36
2.1.1 Pour obtenir la collaboration de participants Hells Angels	37
2.2 Entrevues auprès des acteurs non motards	43
2.2.1 Les employés du Service correctionnel du Canada.....	43
2.2.2 Les détenus non motards	44
2.3 L'éthique et la confidentialité.....	45
2.3.1 Ne laisser aucune trace de l'entrevue	46
2.3.2 Camoufler l'identité	47
3. L'échantillon	48

3.1 Les motards	49
3.2 Les détenus non motards	55
3.3 Les employés du Service correctionnel du Canada	56
3.3.1 <i>Personnel de surveillance</i>	57
3.3.2 <i>ALC et enseignants</i>	59
4. La validité des données	59
5. L'analyse des données.....	60
<i>Chapitre 3. Hells Angels : défis et résilience.....</i>	62
1. Contexte d'évolution des Hells Angels au Québec.....	63
1.1 À partir des années 1990	66
1.2 Après l'opération Printemps 2001	70
2. La résilience des Hells Angels	71
2.1 Force matérielle : la richesse	71
2.2 Forces organisationnelles	78
2.2.1 <i>Différents marchés investis</i>	78
2.2.2 <i>Clubs écoles : bassin de recrutement et système de promotions</i>	81
3. La réputation des Hells Angels : conclusions possibles ou l'introduction d'une thèse.	85
<i>Chapitre 4. La rançon de la gloire.....</i>	96
1. Quand on ne pense pas être aussi « important »	100
2. Différentes perspectives quant à l'organisation	106
2.1 La façon dont les autorités souhaitent les présenter : le point de vue des HA	107
2.2 Fonctionnement de l'organisation : le point de vue des HA.....	114
3. Évolution du « brotherhood ».....	119
<i>Chapitre 5. Hells Angels et contrôle en milieu carcéral</i>	127
1. Le personnel du SCC face aux motards : de la crainte à la confiance	129
2. Codétenus : crainte et admiration face à ces motards réputés.....	136
2.1 Indifférence	136
2.2 « Colère » face aux motards	138
2.3 Les motards sont craints	139
2.4 Admiration face aux motards	141
2.4.1 <i>Jalousie</i>	146
3. Les HA utiles dans le contrôle des détenus.....	147
3.1 Positionnement des HA dans la hiérarchie carcérale et dynamique des privilèges	147
3.1 La réputation de pouvoir qui donne le pouvoir : les motards comme tierce partie.....	154
3.1.1 <i>La réputation de violence : l'évitement de la violence effective</i>	158
4. Le contrôle proscrit par le personnel du Service correctionnel	160
4.1 Le rôle des motards dans le trafic de stupéfiants	160
4.2 Le trafic d'influence	162

Chapitre 6. HA en milieu carcéral : les effets pervers d'une forte réputation	167
1. Jouer un rôle dans le contrôle des détenus : le prix à payer	168
1.1 Les objectifs de maintien de l'ordre et de réhabilitation entrent en conflit	171
2. Motard un jour, motard toujours : l'impact de leur réputation sur la perception du désistement et les libérations conditionnelles	173
2.1 Le désistement : concept.....	175
2.2 Fatalisme face au désistement	177
2.2.1 Réaction des motards face à ce cul-de-sac.....	180
2.3 La continuité dans un cadre collectif.....	183
2.3.1 L'obligation.....	183
2.3.2 Le sentiment d'appartenance et le choix rationnel	185
2.4 Le désistement : une question individuelle jugée via la réputation collective.....	190
2.4.1 La désaffiliation : un passage obligé	191
3. Et s'il y avait véritablement désistement ? Facteurs associés	194
Conclusion	200
Bibliographie.....	205
Annexe 1	217
Annexe 1	218
Annexe 2	219
Annexe 3	221

Remerciements

Ma thèse, mes alliés.

J'ai rédigé un mémoire de maîtrise intéressant, qui a suscité l'intérêt des professeurs. Grâce à ce document, je me suis forgé une réputation de bonne étudiante. C'est un peu naïvement que j'ai décidé de m'inscrire au doctorat. Un concours de circonstances et des opportunités intéressantes m'ont incitée à me lancer dans ce projet. Projet dont j'ai eu envie d'avorter régulièrement jusqu'au dépôt final. Doutes, insécurités, incertitudes... c'est ce qui résume mon état d'esprit au doctorat. J'ai eu l'impression de tourner en rond si souvent, si longtemps, suffisamment pour en être étourdie, pour en avoir la nausée. Le jour de la marmotte. Je n'arrivais pas à produire des travaux à la hauteur des attentes.

J'ai fait une thèse malgré tout.

J'ai peine à croire que c'est réellement la fin. Enfin. Si j'y suis parvenue, c'est en partie parce que mon père m'a toujours répété que je devais absolument terminer ce que je commence. Mais surtout, c'est parce que vous, mes alliés, avez été là. Merci à vous tous, qui avez partagé des moments de ma vie au cours de ces sept dernières années.

Je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), pour son soutien financier majeur. Je suis également reconnaissante face au Centre International de Criminologie Comparée (CICC) et à l'École de criminologie pour les diverses bourses octroyées. Grâce à celles-ci, j'ai pu participer à différents colloques internationaux et consacrer davantage de temps à la thèse.

Je suis également reconnaissante envers tous ceux que je ne peux nommer, pour préserver leur anonymat et la confidentialité de leur participation : les interviewés. Merci à vous d'avoir accepté de partager une partie de vos vies. J'espère que j'aurai su la relater de façon juste. Je remercie également tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidée à obtenir ces entrevues.

Je remercie ma famille. Robert, particulièrement pour les relectures; Julie, spécialement pour les fameux plats, si bons, pendant mes périodes de rédaction plus intensives. Et un merci général à vous trois, Robert, Julie et Méline, pour tous vos judicieux conseils et parce que vous m'avez accompagnée dans ces montagnes russes. François, merci de m'avoir accompagnée en cette fin de marathon.

Merci à mon entourage, à mes collègues, à mes amis(es). Magali, merci de m'avoir offert une opportunité de travail, opportunité qui m'a aidé à poursuivre au doctorat. À mes partenaires de rédaction qui se sont substituées au fil des années et avec qui j'ai forgé de belles amitiés. Annie, Karine, Isa, Claude, Manu... Ainsi qu'à toute la cohorte de doctorat pour avoir partagé ces hauts et ces bas! Mes amis qui ont toujours répondu à mes questions affichées sur Facebook, Bruno en tête de liste, merci pour votre enthousiasme! Merci à Phil, grâce à qui j'ai récupéré ma thèse, alors que j'en avais effacé toutes traces après 6 ans de travail (Oui, oui. Effacé. Toutes traces. Après 6 ans de

travail). Anne-Marie, merci pour notre solide amitié et nos moments de folies, mais également pour toutes les fois où tu t'es assise avec moi, déterminée à ce qu'on établisse mon plan de travail. Et à tous mes ami(es), sachez que vous avez contribué à cette thèse en m'aidant à garder les deux pieds sur terre, en m'encourageant à poursuivre, en me poussant à m'amuser dans des moments où je croyais que tout s'écroulait!!! Mélanie, merci pour ton amitié et ta patience pendant ces années rock & roll!

Je consacre mes derniers remerciements à Carlo Morselli, mon directeur de thèse. Carlo, merci pour ta disponibilité, ton dévouement, ta sincérité et ton imagination sans bornes.

Introduction

Les Hells Angels ont subi de nombreux contrecoups depuis leur arrivée au Québec en 1977. Une dizaine d'années après leur implantation dans la province, on croyait que les pressions exercées à l'intérieur du milieu criminel et de la part des forces de l'ordre auraient raison d'eux. Le contexte n'était guère plus facilitant au cours des années 1990, alors que les Angels étaient grandement impliqués dans un conflit entraînant de vives réactions de la population et des autorités. La « guerre des motards » de 1994-2001 était sans précédent dans l'histoire canadienne (Morselli, Tanguay, & Labalette, 2008). Son caractère distinctif réside dans sa durée et dans sa létalité. Malgré tout, la carrière collective des Hells Angels continue d'évoluer. Qui plus est, après avoir absorbé tous les petits clubs de motards de la province, ils ont réussi à éliminer l'organisation internationale des Bandidos en assimilant les participants pour finalement régner comme seul groupe de motards criminalisés au Québec.

Que signifie être un motard Hells Angels au Québec ? C'est la question qui a initialement guidé la présente étude. Au fil du temps, les analyses ont permis de comprendre ce que signifie faire partie d'un groupe criminel réputé. Les Hells Angels de la province sont en constante évolution. Au moment d'écrire ces lignes, les 155 membres et proches arrêtés dans le cadre de l'opération policière ScharQc¹, en 2009, attendent leur procès. Ils sont accusés de meurtres, de complots pour meurtre, de gangstérisme et de trafic de stupéfiants. On dit que la défense se compose d'une « armada » de 60 avocats (Thibault, 2011, 23 février). Dans un contexte où les avocats de la Couronne manifestent contre leurs salaires et leurs conditions de travail, les accusés ont déposé une requête demandant de casser les accusations pesant contre eux (radio-canada, requête). Une ordonnance de non-publication ayant été rendue, il est impossible d'avoir plus de détails sur la requête.

¹ L'opération SharQc (Stratégie Hells Angels rayon Québec) est l'aboutissement d'une enquête ayant débuté à la fin de l'année 2005 et qui avait pour objectif de démanteler les cinq chapitres au Québec (Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Montréal, South), de freiner l'infiltration des motards dans l'économie légitime et de récupérer les pertes fiscales liées à leurs activités criminelles (La Presse Canadienne, 16 avril 2009).

Cet événement de l'actualité judiciaire montre que les Hells Angels (HA) existent toujours au Québec et qu'ils ne demeurent pas inertes face aux activités des forces de l'ordre. Être un *motard criminalisé* au Québec, c'est être un *motard malgré tout*. Les Hells Angels de la province sont résilients face aux contrecoups qu'ils subissent. Bouchard (2007), étudiant la résilience d'un marché de drogues, établit d'abord que dans les diverses définitions de ce concept, deux éléments communs ressortent. D'une part il doit y avoir des chocs externes qui viennent nuire au bon fonctionnement du système et tentent de l'empêcher d'accomplir ses buts. D'autre part, ce même système doit persister à travers le temps, malgré les attaques, que ce soit en conservant sa structure ou en modifiant certains éléments afin de s'adapter. L'auteur explique qu'un marché est résilient s'il possède une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : une faible vulnérabilité, une capacité d'adaptation et une élasticité. La faible vulnérabilité réfère à la mince probabilité que le choc provoque des dommages. La capacité d'adaptation est l'aptitude du système à modifier certains de ses éléments pour se rendre moins vulnérable. L'élasticité est sa capacité à revenir à son état original après un choc (Bouchard, 2007).

L'analyse ici porte non pas sur un marché, mais sur une organisation et sur les individus qui la composent. Les Hells Angels ont effectivement fait face à de nombreuses difficultés et continuent malgré tout d'exister. Nous présenterons différentes forces aidant les HA à évoluer face aux difficultés. Cependant, l'argument principal est que l'élément clé de cette continuité réside dans la réputation qu'ont et entretiennent les Hells Angels au Québec.

L'importance de cette réputation sera au cœur de la thèse. Nous verrons comment, selon les écrits sur la carrière criminelle, la réputation peut jouer en tant que capital dans le milieu illicite. Afin d'exprimer d'emblée l'importance de la réputation dans le succès des entreprises criminelles, nous initions ici l'argument en présentant des propos de Gambetta (2009), qui s'intéresse à la façon dont les criminels communiquent entre eux. Il voue une attention particulière à la réputation de la *mafia* sicilienne et au service de protection qu'elle offre :

While for most illegal markets reputation is individually based, in the protection market the pressure to grow and to attach the reputation to a whole organization are particularly strong. The strength of the Sicilian mafia in the 150 years of its history is due largely to its success in this regard. [...] Individual and subgroups benefit from and contribute to the reputation of the organization as a whole, and the reputation is itself their common asset. To become a “made member” means being authorized to exploit the collective reputational asset by those who “own” it. (p.205)

Gambetta (2009) considère que le succès de la *mafia* réside dans l’entretien de la réputation collective dont jouissent les individus qui composent le groupe et dont ces individus ont également la responsabilité d’entretenir. Il affirme également que dans le milieu criminel, il est ardu de bâtir et de diffuser sa réputation. Il se questionne alors à savoir comment la *mafia* y parvient. Déjà, le nom aide à faire voyager la réputation dans le temps et l’espace, indépendamment des individus qui composent réellement le groupe :

The name *mafia* itself seems to carry a powerful message [...] Perhaps the most striking feature of the mafia is that its name has reached an almost mythical status independent of the individuals « incarnating » it at any time. (Gambetta, 2009, p.208-209)

Analysant la nature immortelle qu’on accorde à *mafia*, il ajoute qu’elle a beaucoup à voir avec sa réputation. Il explique qu’au cours des 20 dernières années, la *mafia* sicilienne a reçu, de la part des forces de l’ordre, les plus durs coups de toute son existence. Malgré que presque tous les importants mafioso soient décédés ou incarcérés, on confère toujours à la *mafia* un caractère immortel :

[...] the expectations of the public with regard to the resilience of the mafia are themselves resilient. Whether or not these expectations are in fact accurate is irrelevant, for they have a self-fulfilling effect. If everyone believes that there is something threatening out there called “the mafia”, the incentive for new generations of gangsters to claim to be rightful bearer of that name is tremendous. A trademark value is predicated on those beliefs. One that remains momentarily without an owner is up for grab. If *mafia* maintains the reputation of a dangerous

entity, to be able to clame “we are the true mafia” carries a powerful, effective economic value. [...] Does the silence mean that the dog is not barking or that there is no dog? How does one detect the disappearance of an entity supposed to be secret and whose main product – protection by intimidation- is intangible? If God died, how would we know? (Gambetta, 2009, p.213-214)

La population croit que la *mafia* est résiliente, ce qui entretient cette résilience, sous la forme d'une *self-fulfilling prophecy*. Comme elle est capable de maintenir sa réputation d'entité dangereuse, son nom transporte une valeur économique efficace et puissante, de même qu'une motivation pour les délinquants à en faire partie. Cet aspect est en partie celui qui sera défendu dans cette thèse, le transposant à la situation vécue au Québec par les Hells Angels.

Gambetta (2009) discute de la résilience de la *mafia* malgré les coups portés par l'État. S'intéresser à la résilience des Hells Angels, c'est s'intéresser à leur succès. Tel que Steffensmeier et Ulmer (2005) l'affirment, la durabilité engendre la durabilité (p.276). La réputation de succès engendre le succès. Néanmoins, démontrer que la réputation est à la source du succès d'un groupe ne signifie pas qu'elle garantisse uniquement des bénéfices. Si le nom *Hells Angels* est porteur d'avantages, il engendre également des aspects négatifs pour les individus qui l'endossent. Cette notion d'étiquetage est traitée dans les écrits sur la stigmatisation alors que l'individu est reconnu comme étant criminel (voir Lemert, 1967; Becker, 1985). Il devient intéressant d'en comprendre les impacts lorsque, non seulement la personne est reconnue comme délinquante, mais plus encore, elle est réputée faire partie d'une organisation criminelle résiliente.

Les Hells Angels ont fait l'objet de plusieurs écrits journalistiques, la plupart se basant sur la preuve de l'opération Printemps 2001² ou sur l'expertise de policiers. Après avoir choisi ce sujet, nous avons commencé par utiliser cette même preuve pour comprendre l'expérience des motards. Cependant, ces informations ont finalement été utilisées à titre complémentaire, la démarche de recherche considérant principalement le point de vue

² L'opération Printemps 2001 sera détaillée dans le chapitre 3. Il s'agit d'une opération policière d'envergure menée contre les Hells Angels au Québec le 28 mars 2001.

des individus « réputés ». En ce sens, des entrevues ont été faites auprès de dix motards et nous avons assisté à quatre audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)³ lors desquelles des détenus étant ou ayant été affiliés aux Hells Angels ont pu s'exprimer sur leur situation. La plupart des Hells Angels sont incarcérés. Considérant que la réputation joue un rôle non seulement dans la vie du motard, mais également dans l'attitude et les comportements des gens qui le côtoient, des entrevues ont également été faites auprès du personnel du Service correctionnel du Canada (14 personnes), de proches de motards (4 personnes) et de détenus non motards (5 personnes).

La thèse s'élabore en 6 chapitres. Le premier relate la façon dont la réputation est traitée dans les écrits et explique comment, théoriquement, le regard d'autrui aura un impact sur la façon d'agir du réputé et vice versa. Le second chapitre expose la méthodologie utilisée. Les quatre chapitres suivants présentent les résultats de l'étude, selon l'ordre chronologique de l'expérience vécue par les motards. Y sera donc abordé l'historique et l'expérience des motards avant l'opération Printemps 2001. La résilience du groupe représente le fil conducteur du chapitre dans lequel tant les forces des HA que les coups qui leur ont été portés sont présentés. Ensuite, la période de détention préventive et des procès sera présentée. Les impacts négatifs de la forte réputation du groupe de motards y sont prédominants. À la suite de ces procès, plusieurs motards ont obtenu de longues sentences d'incarcération. C'est donc leur expérience à l'intérieur des murs qui sera dépeinte; d'abord le quotidien au fil de la sentence, puis la venue éventuelle de la libération conditionnelle.

La réputation sera ainsi vue à travers différentes phases de la carrière collective des Hells Angels. La réputation des Hells Angels constitue une variable clé dans leur carrière collective et dans la carrière individuelle des membres du groupe. Partant de cette prémisse, dans cette thèse, nous nous affairerons à établir la réputation des motards, les changements dans cette réputation, de même que l'impact de ces

³ Anciennement la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)

changements sur leur statut. Nous verrons également les avantages et inconvénients qui découlent de la façon dont les motards sont perçus. Cette thèse, sur la réputation, permettra de réfléchir aux impacts d'une réputation de groupe criminel puissant.

Chapitre 1. Le regard d'autrui : Impact et définition de la réputation

[...] une réputation est un bien intangible et volatile. Ce n'est pas une qualité ou une ressource que l'on possède, mais un bénéfice que les autres accordent ou retirent sans en demander la permission, un chapeau dont on se retrouve un jour coiffé sans pour autant que l'on se souvienne de l'avoir précisément choisi et qu'un coup de vent peut tout aussi aisément balayer. Une réputation n'est pas seulement volatile, elle est contagieuse. En commettant un délit, le délinquant compromet sa réputation, mais également celle de ses proches [...] (Tremblay, 2010, p.31).

La réputation est omniprésente dans nos vies. Des autres, nous nous créons une image. Nos choix sont fonctions de nos intérêts, mais ils sont également fonction des réputations; que cela concerne le restaurant où nous irons souper, le médecin qui fera notre suivi, l'école de nos enfants, la réputation entre en jeu.

Or, la réputation est un jugement. Emler (2000) la définit comme « [...] le jugement porté par une communauté sur un individu particulier appartenant généralement, mais pas nécessairement, à cette même communauté » (p.119). Nous recevons tous une foule d'informations sur les autres : nous entretenons plus de 150 conversations par semaine et dans 80% de ces conversations nous nous entretenons d'individus spécifiques (Emler, 2000). À nos conversations, s'ajoute le pouvoir des médias; journaux, télévision, radio et Internet sont autant de médias par lesquels l'information circule massivement. À partir de tous ces échanges s'établissent donc des réputations, qui à leur tour, agissent comme un mode de communication (Emler, 2000). C'est donc dire que la réputation joue un rôle important dans la définition des situations et des gens, qu'on les côtoie ou non.

La réputation fait partie intégrante des carrières criminelles. Plus encore, cette thèse montre qu'elle influence ces carrières. Une thèse sur les Hells Angels est avant tout une thèse sur la réputation criminelle.

1. Le regard d'autrui

La réputation est une construction sociale. Tremblay (2010) note le fait que la réputation n'est pas nécessairement choisie ; il s'agit plutôt d'une étiquette. Celle-ci est centrale

dans l'analyse des Hells Angels et de leur carrière collective. S'il en est ainsi, c'est parce que la réputation influence la façon dont les gens se comporteront envers eux et la façon dont eux-mêmes se conduiront en retour. Ceci est cohérent avec une tradition de recherche en criminologie, soit l'interactionnisme symbolique. Les tenants de ce courant considèrent que les gens agissent en fonction de leur interprétation de la réalité : les individus agissent en fonction de la signification que les choses ont pour eux; la signification des choses est fonction des interactions entre les gens; ces significations sont reprises et modifiées par l'individu dans un processus d'interprétations. Les interactions sociales représentent ainsi un processus qui forme les conduites des humains puisque les gens ajustent leurs comportements en fonction de celui des autres (Blumer, 1986).

C'est ainsi qu'en appliquant ces principes à cette thèse, nous dirons que la réputation des Hells Angels comporte des impacts sur l'avenir de cette collectivité; 1- les gens se comporteront avec eux en fonction de la réputation des HA; 2- les motards, quant à eux, agiront en fonction de la réputation de « l'interlocuteur »; 3- tout en tenant compte dans l'équation, de leur propre réputation.

Suivant la logique de l'étiquetage, l'attribution d'une réputation à un individu et/ou à un groupe aura des impacts non-négligeables sur les attitudes et comportements subséquents du « réputé ». Une fois établie, la réputation agit sur la trajectoire de l'individu, notamment parce que ses comportements sont modelés par cette étiquette (Becker, 1985; Lemert, 1967). Goffman (1968) fait la démonstration de ces interactions dans ses écrits sur la carrière des individus en institutions psychiatriques. Le statut de « malade mental » conféré et les contingences dans lesquelles ce statut les amène à vivre fera en sorte que leur comportement se modifiera. Selon son étude, les gens internés dans des instituts psychiatriques comprenaient qu'ils gagneraient peu à peu certains privilèges s'ils acceptaient leur étiquette de « malade mental » et agissaient conformément à celle-ci. Si tous les individus étaient différents lors de leur entrée en institution, leur passage à l'intérieur de celle-ci modelait leur destinée pour les rendre similaires. C'est donc dire que des forces sociales peuvent être suffisamment puissantes

pour intervenir sur l'identité propre de chacun. Le cas étudié par Goffman (1968) en est un particulier en ce sens qu'il traite d'individus coupés de leurs repères habituels puisque confinés à une institution totalitaire. Il expose néanmoins l'impact notable de la réputation et de l'environnement sur la trajectoire individuelle.

Les Hells Angels évoluent dans la communauté, comme en prison. Dans la collectivité, contrairement aux sujets étudiés par Goffman (1968), l'individu conserve son cadre référentiel et fait partie de plusieurs groupes sociaux. Dans un tel contexte, soulignons que la réputation, ou l'étiquette, aura plus d'impact si elle est apposée de façon unanime par l'entourage. Plus il y aura consensus sur cette étiquette, plus il risque d'en découler des conséquences sur la façon d'agir de chacun.

1.1 L'étiquette comme « amplificateur »

La réputation est donc une étiquette qui aura une influence sur les carrières criminelles. À l'origine, les théories de l'étiquetage sont des théories étiologiques de la délinquance. Selon la théorie de Lemert (1967), la déviance primaire (petite délinquance commise à l'adolescence) est le fait de la plupart des gens, alors que la déviance secondaire est le fruit de la stigmatisation découlant d'une réaction sociale face à la déviance primaire. L'étiquette de « délinquant » alors apposée à l'individu, crée une stigmatisation qui le rend susceptible de poursuivre dans la voie de la déviance. La réaction sociale a donc un impact sur le cheminement des individus qui en font l'objet; parce que traités différemment des autres et isolés, parce que plus surveillés, ciblés et accusés, les gens faisant l'objet de cet étiquetage se percevront comme étant différents des autres et agiront en conséquence. Ils agiront en délinquants parce qu'ils auront intériorisé cette identité.

Il est ici question des Hells Angels. Les théories de l'étiquetage ne seront pas utilisées pour comprendre leur initiation à la criminalité. L'étiquette est plutôt comprise comme ayant un pouvoir d'amplification de leur criminalité, d'amplification de leur succès, d'amplification de leurs échecs. À titre d'exemple, Sanchez-Jankowski (1991) révèle la

contribution des médias au maintien des gangs dans la société américaine. Le cinéma et les téléséries, ayant pour but de divertir les gens, ont ajouté à l'image mythique des gangs en devenant le prisme premier à travers lequel le public construit et comprend cette réalité sociale. Les gangs bénéficient d'avantages découlant de la diffusion de la réputation de ces entités notamment comme étant violentes.

Si les théoriciens de l'étiquetage comprennent souvent l'étiquette comme une cause de la criminalité, il est aussi pertinent de chercher à comprendre comment la réputation peut influencer la carrière, sans pour autant qu'elle en soit la cause. Gambetta (2009) jette les bases d'un tel argument, en affirmant que la résilience de la *mafia* est le résultat de la persistance de la croyance en son immortalité. Dans une logique de *self-fulfilling prophecy*, la réputation d'indestructibilité et de dangerosité de la mafia la rend effectivement difficile à éliminer.

1.2 L'étiqueté proactif

C'est principalement l'étiquetage négatif (être étiqueté comme délinquant) qui a été reconnu comme cause de la délinquance, donc comme étant d'intérêt criminologique. L'étiquetage négatif rend une conception « passive » de l'individu qui *subit* cette étiquette. Or, dans une logique d'interactionnisme symbolique, en présence d'autrui, on tente d'obtenir des informations sur cette personne, ce qui permet de prévoir ce qu'elle attend de nous et vice versa. C'est ainsi que les individus savent, non seulement comment agir pour répondre aux attentes de l'autre, mais également comment agir pour obtenir soi-même la réponse désirée (Goffman, 1973). En criminologie, on dira d'ailleurs que les délinquants possédant un bon capital criminel jouissent des habiletés sociales pour manipuler les gens (Brezina & Aragonés, 2004). On dira également que les délinquants s'associeront à des gens en qui ils ont confiance et qu'il importe d'être en mesure de *cultiver* activement la réputation d'un individu de confiance (Steffensmeir & Ulmer, 2005). On convient donc de la participation active de l'étiqueté dans l'élaboration et le maintien de sa réputation.

Un tel rôle est démontré par Brezina et Aragonés (2004) qui s'intéressent à l'étiquetage positif, à savoir être considéré comme une personne « conformiste » (dans le sens de « non-délinquante »). Ces chercheurs soutiennent que l'étiquetage positif, peut ouvrir la voie à une délinquance accrue. Essentiellement, la personne étiquetée comme étant « conventionnelle » sera : moins surveillée, jouira du bénéfice du doute et son comportement sera réinterprété en fonction du fait qu'elle n'est pas délinquante. Ainsi, si elle était déjà encline à la délinquance, cette voie lui sera facilitée.

Cette interprétation de l'étiquetage accorde une place importante aux décisions prises par le délinquant en fonction des étiquettes qu'on lui accole; il n'est pas soumis à sa réputation de « bon garçon », mais l'utilise plutôt pour manipuler l'entourage et faciliter la commission de ses délits. Une réputation de criminel déjà bien établie peut également ouvrir des portes à l'intérieur même du milieu criminel (Adler, 1985; Leduc, 2006). Un individu réputé comme délinquant peut donc choisir d'exacerber cette réputation lorsqu'elle lui est utile, tout en tentant de l'atténuer lorsqu'elle est potentiellement nuisible.

En ce sens, le délinquant joue un rôle actif face à sa réputation, ou à son étiquette; il peut choisir comment jouer avec cette réputation et agir en fonction de ce qu'il perçoit comme message de la part d'autrui (Steffensmeier & Ulmer, 2005). Bovenkerk, Siegel, & Zaitch (2003) l'ont constaté dans leur étude sur la manipulation des réputations ethniques. Celle-ci consiste à jouer avec les réputations qui existent déjà en cachant certaines attributions ethniques ou en exagérant les images stéréotypées pour se protéger, se justifier ou se promouvoir. Ils ont notamment rencontré des Colombiens qui exploitaient leur réputation dans le marché de la cocaïne. L'un d'eux avait « Escobar » pour nom de famille. Malgré que ce soit un nom très populaire, il affirmait être le neveu de Pablo Escobar du célèbre cartel de Medellín. Cela évoquait la peur à cause de la réputation de violence de Pablo Escobar et il a été respecté et approché comme un partenaire d'affaire potentiel (Bovenkerk et al., 2003).

Tout comme les réputations ethniques, les attributs d'une réputation criminelle sont mises en valeurs ou cachées en fonction de ce qui apporte le plus d'avantages au réputé. Dans ce cadre, les Hells Angels ont acquis une réputation, ils en sont conscients et agissent en fonction de cette réputation; ils peuvent la mettre de l'avant s'ils jugent que c'est ce qui les aidera ou encore tenter de la démentir si elle leur nuit.

1.3 La réputation qui persiste dans le temps

Bien qu'il soit pertinent de souligner le pouvoir de l'individu étiqueté sur ce qu'il choisit de faire avec cette étiquette, il est aussi nécessaire d'insister sur la force que peut avoir une telle étiquette et les difficultés probables de se défaire d'une réputation. Cette dernière se construit dans les échanges entre individus et a une vie en soi. De ce fait, il devient difficile de tenter de détruire une réputation particulière; elle circule et devient hors de notre portée (Bovenkerk et al., 2003).

Lorsqu'un individu (ou un groupe) jouit d'une certaine réputation, les comportements subséquents seront interprétés en fonction de cette réputation (Brezina & Aragonés, 2004; Goffman, 1968; Lemert, 1967; Rosenhan, 1988). Rosenhan (1988) le démontre bien dans son étude dans laquelle des auxiliaires de recherche entrent à l'hôpital psychiatrique en simulant des symptômes de maladie mentale. Une fois entrés, ils avaient pour consigne de cesser tout comportant montrant un problème de santé mental. Pourtant, la plupart d'entre eux ont eu un diagnostic de schizophrénie (en rémission à la sortie) et les comportements qu'ils adoptaient en établissement étaient interprétés comme prouvant cette maladie. Une fois une idée préconçue ou une réputation établie, une forme d'ancrage se crée et nous cherchons l'information qui confirme cette idée de départ. La réputation se perpétue ainsi sans toujours avoir de nouveaux faits pour l'étayer.

Il est important de tenir compte du regard d'autrui, ou de la réputation, pour comprendre la carrière criminelle. Pour être en mesure d'en analyser les impacts il faut pouvoir

qualifier cette réputation. La section suivante établit les critères choisis pour analyser la réputation des Hells Angels.

2. Comment qualifier la réputation criminelle ?

À ce stade, il devient important de comprendre les critères qui permettent de mieux déterminer en quoi consiste la réputation criminelle. Quatre découpages de base seront ici expliqués, à savoir la réputation selon : sa force, son agrégation, sa véracité et la réputation « selon qui ».

2.1 La force de la réputation : faible vs forte

Des individus jouissent de fortes réputations alors que d'autres sont pratiquement inconnus; ils ont une faible réputation. Gambetta (1993) affirme : « Reputation among mafiosi is a variable best represented as dichotomous rather than continuous. » Dans le milieu criminel, la réputation se situe davantage dans les extrêmes.

2.2 L'agrégation : réputation individuelle vs réputation collective

Cet angle pour aborder la réputation s'inspire d'une analyse de carrière menée par Tremblay, Laisne, Cordeau, MacLean, et Shewshuck (1989). Ces chercheurs ont étudié une « carrière collective », à savoir la carrière d'individus se réunissant sous la bannière des motards hors-la-loi. Une carrière collective est constituée d'un certain nombre de carrières individuelles de coparticipants successifs (Tremblay et al., 1989).

Au même titre qu'une carrière peut être individuelle ou collective, une réputation peut concerner un individu, mais aussi un groupe d'individus. Des représentations sociales se créent à propos du groupe entier. Il n'y a qu'à penser à la fascination générale qu'exerce la *mafia* qui est perçue par le public comme ce qui a été dépeint dans « The Godfather » (Steffensmeir & Ulmer, 2005). Gambetta (2009) étudie le marché de la protection offerte par la mafia et y distingue la réputation individuelle de la réputation collective : « The more established a protection agency is, the less its reputation resides with a

specific individual or even his gang. » (Gambetta, 2009, p.205) Il ajoute que si la plupart des marchés illégaux reposent sur la réputation individuelle, le marché de la protection s'appuie davantage sur la réputation de l'organisation.

Dans le cas présent, une réputation peut concerner la collectivité des Hells Angels, tout comme diverses réputations concerneront chaque individu qui compose cette collectivité. S'il existe une réputation individuelle et une réputation collective qui sont indépendantes, elles risquent toutefois de s'influencer. La mise en commun des réputations individuelles aura un impact sur la réputation collective : une entreprise qui se veut légitime acquerra rapidement une réputation criminelle si parmi les employés et dirigeants on dénombre plusieurs personnes ayant une réputation criminelle individuelle. À l'inverse, un individu n'ayant pas de dossier criminel mais faisant partie d'un groupe considéré comme étant du crime organisé risque d'acquérir une réputation de délinquant. Gambetta (2009) le souligne : une organisation qui se bâtit une réputation fait en sorte qu'elle n'a pas à recommencer chaque fois qu'un membre de l'organisation décède ou se retrouve incarcéré. La réputation collective s'étend à tous les individus de l'organisation.

Afin de comprendre davantage les possibilités et interactions de ces deux réputations, mettons-les en lien avec la force de la réputation.

2.2.1 Force et agrégation : croisements possibles et leurs implications

La réputation individuelle, tout comme la réputation du groupe, peut être forte ou faible. Pour tout délinquant faisant partie d'un groupe criminel, quatre croisements sont possibles :

	Réputation collective forte	Réputation collective faible
Réputation individuelle forte	A- Individu fortement réputé dans un groupe fortement réputé	B- Individu fortement réputé dans un groupe faiblement réputé
Réputation individuelle faible	C- Individu faiblement réputé dans un groupe fortement réputé	D- Individu faiblement réputé dans un groupe faiblement réputé

Tremblay (2010) le mentionnait; une réputation est contagieuse. Lorsqu'un individu commet un délit, il compromet la réputation de ses proches. Suivant ce raisonnement, une personne faisant partie d'un groupe qui pose certains gestes et acquiert une réputation, influencera la réputation des individus faisant partie de son groupe. Decker (2001) le mentionne en incitant à distinguer les crimes commis par les membres du groupe et les crimes commis *pour* ce groupe :

Gang members participate in a large number of serious delinquent and criminal acts. What is not always clear is the role that gang membership plays in such acts, as many gang members commit crimes that have nothing to do with their membership. (p.13)

De cette affirmation découle l'hypothèse que les gestes individuels auront un impact sur la réputation collective.

Néanmoins, différents cas de figure peuvent se poser. En ce qui concerne le délinquant ayant des réputations individuelle et collective faibles (scénario D), certains pairs délinquants sauront qu'il n'est « pas clair », mais il est possible que ni les policiers, ni les gens qui l'entourent, ni la population en général ne se douteront de sa réelle implication dans le milieu criminel, si réelle implication il y a (cela va dans le sens de l'étiquetage positif tel que défini par Brezina et Aragones, 2004). Lemert⁴ illustre ce cas

⁴ Lu dans Tremblay (2010). La référence initiale de Lemert : Lemert, E. (1953). An Isolation and Closure Theory of Naive Check Forgery. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 4(3), 296-307.

de figure en analysant des fraudeurs qui développent ce que Tremblay (2010) nomme « le syndrome du délinquant en cavale » (p.207). Il s'agit du fraudeur qui entretient des relations superficielles avec son entourage, qui joue la comédie dans sa vie professionnelle et qui se promène en nomade. S'il adopte ces comportements, c'est pour réunir des conditions l'aidant dans sa vie criminelle. Néanmoins, le plaisir initial décroît, en raison notamment de cet individualisme.

Les individus fortement réputés dans un groupe faiblement réputé (scénario B) peuvent éventuellement amener le groupe à être plus connu. Dans les milieux légitimes, c'est ce qui pousse les organismes à trouver des porte-paroles connus du public. De cette façon, une association méconnue gagne en publicité et sa réputation peut croître. Dans ce même scénario, la faiblesse de la réputation du groupe peut au contraire affaiblir la réputation individuelle. Si un individu s'associe à un groupe qui est méconnu, il pourrait se faire oublier au fil du temps.

Toutefois, ce sont les deux autres scénarios (A et C) qui nous intéressent avant tout, puisqu'il sera question dans cette thèse d'un groupe qui s'est construit une forte réputation.

Comme Morselli (2005) l'affirme, les entrepreneurs criminels prospères sont peu nombreux. Il reprend Collins (1998)⁵, qui illustre la stratification dans la communauté scientifique, comme suit : « The « inner core » or « top producers » (the « crème ») represent only 1-2 per cent of the floating population of active scholars, while the « scientific stars » (the « crème de la crème »), reports Collins, appear only in « small absolute numbers » (see pp.42-46). » (p.7). Dans le scénario A se retrouvent des délinquants dont la réputation est forte et qui font partie d'un groupe de délinquants dont la réputation est également forte. Suivant les statistiques de Collins (1998) et l'application qu'en fait Morselli (2005) au milieu criminel, c'est probablement dans cette catégorie (scénario A) que se retrouvent le moins de délinquants. Cette minorité

⁵ Lu dans Morselli 2005. La référence initiale : Collins, R. (1998). *The Sociologie of Philosophies : A Global Theory of Intellectual Change*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

représente les individus dont la réputation est la plus puissante. Comme les réputations individuelles et collectives ne sont pas étanches, ces deux forces risquent d'avoir pour effet de se renchérir l'une et l'autre.

Finalement, un individu faiblement réputé se joint à un groupe fortement réputé (scénario C). Dans ce cas, cet individu pourrait gagner en réputation par sa seule adhésion au groupe. Les chances que sa réputation individuelle persiste à travers le temps sans qu'il n'ait à agir conformément à celle-ci sont augmentées puisqu'un autre membre du groupe peut agir pour maintenir la réputation du groupe qui, par ricochet, alimentera la réputation individuelle de chacun. Un groupe cultivant une forte réputation peut rendre la réputation d'un individu plus forte qu'il ne l'est en réalité (Reuter, 1984; Gambetta 1993).

De ces scénarios découle un troisième critère à considérer dans l'analyse d'une réputation. On constate effectivement que certaines réputations sont plus ou moins justifiées.

2.3 Vrai ou faux ? Une réputation « justifiée » ou « injustifiée »

L'importance accordée à la réputation est fonction du marché criminel et de la position des individus à l'intérieur de ce marché : plus la sentence encourue est élevée, plus la transaction est visible et plus il y a d'argent en jeu, plus la réputation des parties sera importante (Reuter, 1984). Dans le milieu criminel, les délinquants cherchent à acquérir une réputation d'individu fiable, en qui l'ont peut avoir confiance, puisque paraître fiable est aussi important que de l'être réellement (Steffensmeir & Ulmer, 2005).

La réputation est-elle toujours justifiée par rapport au comportement réel? La réputation est une étiquette, une construction sociale, qui peut découler des actions commises par l'individu, mais également être le fruit de perceptions d'autrui. La réputation ne colle pas toujours parfaitement avec la réalité.

L'analyse d'une entreprise légitime par Burt (2008) montre qu'en dépit de modifications fréquentes des équipes de travail, la réputation entre collègues persiste à travers les années. Ses analyses lui ont permis de conclure que cette constance est due au capital social des employés; les collègues ne réagissent pas tant aux compétences de chacun, mais aux histoires entendues à propos de ces employés. La réputation n'émerge pas de ce que l'on fait, mais plutôt de ce que les gens disent que l'on fait (Burt, 2008).

En ce qui concerne les motards, que la réputation soit justifiée ou non, elle risque de persister à travers les années dans la population en général; les gens n'ayant, pour la plupart, pas de contacts directs avec les Hells Angels, ils ne peuvent tester leur réputation. Dans un contexte criminel, où les médias jouent un rôle dans la diffusion de la réputation, il est d'autant plus important de tenir compte des résultats de l'étude de Burt (2008). Dans une analyse de la relation entre gangs de rue et médias, Sanchez-Jankowski (1991) affirme que ces derniers sont, pour la population, la principale source d'information sur le phénomène. Ainsi, les médias ont aidé à construire l'image des gangs comme étant associés au secret, au mystère, au crime, au sexe et à la violence, puisque cela est susceptible de générer une grande audience (Sanchez-Jankowski, 1991).

Si une réputation n'est pas justifiée par les actes commis, les notions de « paper tiger » (tigre de papier) (Reuter, 1984) et de « citron » (Gambetta, 1993) deviennent intéressantes. Reuter (1984) associe l'image du tigre de papier à la Cosa Nostra qui continue d'incarner *la* menace parce qu'elle a, à ses débuts, été impliquée dans beaucoup d'événements violents. Aujourd'hui, on continue de l'y associer sans nécessairement avoir de preuves tangibles de son capital coercitif. La réputation, résultante de la réaction sociale, devient alors plus ou moins justifiée par les actes réels et actuels.

Néanmoins, à l'intérieur du milieu criminel, une réputation qui n'est pas appuyée par des faits ne parviendra pas à se maintenir longtemps (Gambetta, 1993). Tôt ou tard, une réputation sera testée et le ou les individus réputé(s) devront démontrer l'authenticité de celle-ci. Une réputation qui perdure ou croît dans le milieu criminel doit donc sa survie à certains faits (Gambetta, 1993).

L'importance de la véracité de la réputation varie cependant avec la proximité des gens qui regardent le réputé. Dans ce cas-ci, plus les gens seront loin des Hells Angels, moins la véracité risque d'importer.

2.4 Une quatrième découpe : la réputation par rapport à qui ?

« Doing time in prison can thus be both a stigma and a badge, depending on who is looking at it » (Gambetta, 2009). Cette affirmation résume la subjectivité des perceptions, élément essentiel dans la compréhension des impacts d'une réputation.

La réputation va au-delà de la réputation à l'intérieur du milieu criminel. Le criminel fait partie de 3 milieux au moins : ses co-délinquants, la population générale et le personnel qui se charge de faire appliquer la loi. Si toutes les évaluations faites par ces personnes sont importantes, elles peuvent varier considérablement (Letkemann, 1973). À l'intérieur du milieu criminel, la réputation risque d'être testée bien davantage que lorsqu'elle outrepassse ce milieu. La population générale se fie davantage à ce qui est dit à propos du groupe.

Jusqu'ici la réputation criminelle a été présentée comme un fait qui se dichotomise. Cependant, la qualité de cette réputation peut varier : un *bon* criminel, un *mauvais* criminel, un criminel *dangereux*, un criminel *violent*, un criminel *fiable*, un criminel *qui parle trop*, etc. Une réputation peut être bonne, ou positive, aux yeux de certains et cette même réputation peut être considérée comme mauvaise ou négative aux yeux des autres. C'est ici une question de jugement normatif; un criminel peut avoir une « bonne réputation » aux yeux de ses co-délinquants, tout en ayant une « mauvaise réputation » aux yeux des autorités⁶. Il peut même avoir une « bonne réputation » auprès de certains

⁶ La réputation criminelle ne fait pas toujours l'unanimité : « Calvary Harry, you know about him. I always get a kick out of telling this. It shows what I mean about cops thinking everyone who touches warm stuff is a fence. In the cop's eye he was a big fence, but they are only blowing wind outta their ass. Harry wound up with a bunch of World War II guns one time that were hot as hell. Harry wasn't a fence at all. He was just a half-assed hustler and gambler. He got the guns from a couple of guys in a crap game who ran short of money and unloaded the guns on Harry. Remember, they're hot as hell. Harry stores them in

co-délinquants et une « mauvaise réputation » aux yeux d'autres co-délinquants. Il faut, pour qualifier ainsi la réputation, tenir compte du contexte social, se placer dans la perspective de la personne qui analyse cette réputation.

Topalli (2005), fait bien la démonstration de tout ce jeu de perceptions dans un article au titre éloquent : « When being good is bad ». À travers cette étude, on constate que des délinquants auront tendance à justifier les comportements qui ne vont pas dans le sens de la culture de la rue afin de protéger une image de soi cohérente avec ce code. Ils neutraliseront donc des comportements qui, aux yeux de la majorité de la population, semblent appropriés. Un vendeur de drogue justifiera, par exemple, le fait de ne pas avoir battu un client mauvais payeur. Aux yeux des forces de l'ordre ou de la population conventionnelle, il s'agit d'un bon comportement. Pourtant, dans le milieu criminel, ce ne serait pas bien vu.

On peut tout de même penser que plus la réputation est forte, plus elle risque de faire consensus. Son aspect positif ou négatif sera différent selon le regard qui se pose sur le groupe et par le fait même, l'aspect favorable ou défavorable de la réputation dépendra non seulement du qualificatif de la réputation, de sa force, mais aussi des intérêts des individus qui regardent l'étiqueté. En s'attardant à la réputation, il est nécessaire d'inclure dans l'analyse le rôle de la personne qui regarde. D'une part, parce que la réputation peut varier d'un groupe à l'autre, d'autre part, parce qu'une même réputation peut avoir diverses significations pour un groupe ou pour l'autre.

3. Les effets de la réputation

Une fois la réputation établie, elle ne reste pas sans effet. Les impacts d'une réputation peuvent être négatifs, ce qui a été bien étayé par les études sur la stigmatisation. Ils

an old garage. Meantime, the cops find out about this, on account of the whole fucking world knows about it. They confiscate the guns but couldn't pin it on Harry. But he got taken so fucking bad on them guns he got the name, "Calvary Harry". He was the laughingstock of the town. The cop always thought Harry was this big fence. He was a fucking joke. That was about the only hot stuff he ever bought and couldn't unload it." (Propos de Sam Goodman dans Steffensmeier et Ulmer, 2005, p.102-103).

peuvent également être bénéfiques, apportant une publicité positive, ce que l'on peut constater dans les diverses études sur les carrières criminelles. La réputation représentera donc un avantage et/ou un désavantage pour le groupe ou l'individu étiqueté.

Il a été vu que le délinquant fait partie de divers milieux, notamment le milieu criminel, la population au sens large et les forces de l'ordre (Letkeman, 1973). En fonction de ces milieux, n'ayant pas tous les mêmes intérêts, une même réputation pourrait devenir un avantage *et* un inconvénient selon le point de vue.

3.1 Une réputation comme capital criminel

Il a été vu que l'absence de réputation criminelle peut ouvrir la porte à une délinquance accrue (Brezina & Aragonés, 2004). Néanmoins, la réputation est un acquis sur lequel les criminels peuvent parfois miser. Gambetta (1993) décrit les ressources nécessaires pour faire partie de l'industrie de la protection en Sicile : en plus de l'intelligence, du secret, de la violence et de la publicité, la réputation est nécessaire. Il est donc préférable de jouir d'un bon nom, c'est-à-dire être reconnu pour ses performances et son expertise (Letkemann, 1973; Steffensmeir & Ulmer, 2005) et pour la qualité et la fiabilité de ses services (Gambetta, 1993). Cette réputation agit comme capital criminel à cultiver pour une réussite dans le crime et fait en sorte que l'individu ou le groupe n'a pas à se prouver : nous savons de quoi il est capable (Gambetta, 2009).

D'ailleurs, selon Sanchez-Jankowski (1993), les gangs de rue voient un avantage à coopérer avec les médias. Cette visibilité aide à recruter de nouveaux membres, de même qu'elle offre une publicité gratuite pour leur commerce et pour leur capital coercitif. Ultiment, c'est la réputation collective qui est renforcée, ce que Sanchez-Jankowski nomme le mythe folklorique associé aux gangs. Ce mythe transpose une image négative de ces groupes et déforme la place de la violence en la rendant plus centrale qu'elle ne l'est en réalité.

La réputation, qu'elle soit fondée ou non, peut agir à titre de capital criminel. Steffensmeir et Ulmer (2005) rapportent les propos d'un receleur (qu'ils nomment Sam Goodman) concernant la *mafia* italienne : « More than anything they have the name. » (p.287). Ce même acteur du milieu criminel ajoute :

That is why you hear some guys puff themselves up, try to let you think they are in the mafia or that they know somebody in the mafia or they are doing business together. That way people will think you have some backing, that you are someone they can do business with, or that you are someone not to be fucked with (p.287).

S'il en est un, c'est dans le milieu criminel que la réputation joue le plus grand rôle. En plus d'opérer dans un milieu hasardeux où les risques de sanctions pénales et de rivaux sont élevés (Steffensmeir & Ulmer, 2005; Tremblay et al., 1989), les marchés illégaux sont exempts de symboles assurant la fiabilité et la qualité d'un individu ou de son produit (Reuter, 1984). On ne dira pas d'une entreprise criminelle qu'elle répond aux normes « ISO 9000 » et il n'existe pas d'Office de protection du consommateur ou d'Ordre des trafiquants de drogues. L'individu ou le groupe ayant une forte réputation, positive aux yeux des co-délinquants, aura plus de chances de pénétrer différents marchés parce qu'on leur fera confiance. Peu de délits s'effectuent de façon solitaire (Gambetta, 2009). Tous et chacun ont intérêt à s'établir une réputation d'homme de confiance pour être attirant pour les éventuels co-délinquants (Steffensmeir & Ulmer, 2005). Dans ce milieu compétitif où les contrats écrits n'existent pas, les décisions de chacun se basent sur le « bouche à oreille », à savoir la réputation : « Word of mouth is your best advertisement 'cause there's a helluva grapevine out there. » (Steffensmeir & Ulmer, 2005, p.138).

La réputation constitue une publicité en soi qui s'étend de clients en clients (Gambetta, 1993). La réputation, fortifiée par des reportages, agit à titre de « pages jaunes » (Sanchez-Jankowski, 1993). C'est par ce canal qu'on apprend ce qu'une organisation est en mesure d'offrir comme services. L'entrepreneur criminel ne pouvant s'annoncer publiquement, doit se fier à des moyens de communication informels pour trouver ses partenaires d'affaires, clients et fournisseurs. Il doit se fier à la réputation pour créer son réseau. Un groupe, comme les Hells Angels, recrute aussi des membres. La réputation

du groupe, qui est publicisée dans les médias, pourrait susciter un intérêt chez les jeunes enclins à la délinquance (Sanchez-Jankowski, 1993).

Une fois recruté, le membre qui sait conserver une réputation individuelle utile à l'organisation et contribue ainsi à faire rayonner cette dernière, risque de pouvoir rester dans l'organisation plus longtemps et d'y obtenir des promotions si cette possibilité existe (voir Leduc, 2006). Alors que certains tentent d'éviter d'être étiqueté comme criminel, d'autres y trouvent la valorisation dont ils étaient en quête. Une réputation implique une reconnaissance. Cette valorisation, ou ce prestige, peut être recherché par les délinquants à titre de récompense personnelle (Cohen, 1955; Cusson 1981; Letkemann, 1973). Bourgois (2001) le constate au cours de son ethnographie, alors que César un vendeur de crack dit qu'il ne veut pas d'un emploi sous-payé dans une entreprise de « restauration rapide ». Il ajoute : « Personne me cherche des noises. J'ai trouvé le respect » (p.158).

La capacité de violence peut également, dans certains marchés, faire partie d'une bonne réputation (Bourgois, 2001; Gambetta, 1993). Bourgois (2001) ajoute que cette réputation est cultivée par la manifestation régulière de violence et que celle-ci est nécessaire à l'ascension dans l'économie clandestine de la revente de drogue⁷. L'impact pourrait également s'avérer positif pour un groupe s'il a acquis une réputation menaçante : étant craint, l'opposition ne se lèvera pas (Gambetta, 2009 ; Sanchez-Jankowski, 1991; Steffensmeir & Ulmer, 2005, p.276). Une réputation d'individus violents fait en sorte que souvent, la seule menace de violence est suffisante (Desroches, 2005; Gambetta, 1993; Reuter, 1993). Lorsque l'on croit que la sanction est certaine, la dissuasion est augmentée, que ce soit dans le milieu légitime ou dans le milieu illégitime. La violence effective n'est ainsi pas nécessaire, sauf sporadiquement afin de maintenir la réputation (Reuter, 1983). La réputation de la capacité à utiliser la violence pourrait être plus importante que l'utilisation réelle (Cusson, 1998). Si bien que Smith et

⁷ « Ces affirmations et ces rumeurs sur le caractère impitoyable, et même la cruauté, de Ray étaient un élément à part entière de sa réussite à diriger sans incidents son réseau de maisons de crack. » (Bourgois, 2001, p.56).

Varese (2001), dans une étude sur la mafia italienne, ont constaté que la réputation est une ressource si importante que des imposteurs vont tenter d'escroquer les gens en se faisant passer pour des groupes mafieux pour en tirer les bénéfices. Comme la réputation de violence de ces groupes est bien établie, il appert que les victimes n'osent pas défier cette possible arnaque.

La réputation peut donc être utile afin de faire progresser la carrière d'un individu ou d'un groupe; c'est une ressource inestimable. Elle aura des impacts sur les agissements d'autrui, mais également sur celui qui porte cette réputation. Néanmoins, le délinquant a pour défi de trouver le juste milieu entre la réputation utile qui lui permettra d'obtenir d'autres contrats et la discrétion nécessaire afin d'éviter les risques accrus de faire face à la justice (Letkemann, 1973).

3.2 Une réputation qui nuit

Être reconnu, dans un petit cercle social ou dans une communauté plus large, implique d'être scruté et jugé. Avec la réputation viennent les attentes et la pression. Si bien qu'il arrive un moment où cette réputation peut devenir lourde à porter. Une réputation, quelle qu'elle soit, vient avec son lot d'avantages et d'inconvénients. Qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'une réputation dans le milieu criminel?

Lemert (1967) a formalisé un désavantage de la réputation de délinquant : une stigmatisation. La réputation de délinquant a provoqué des comportements de la part de l'entourage amenant le jeune à se définir comme tel et à agir en véritable délinquant. Être connu comme un spécialiste dans le crime implique le danger d'être reconnu et suspecté par la police (Letkemann, 1973). Dans la plupart des systèmes judiciaires, des fourchettes de sentences sont établies pour une peine. Un illustre inconnu se faisant arrêter pourrait bénéficier de la valeur la plus faible de cette fourchette. Un individu réputé dans le crime risque, lui, de tomber sous la plus lourde sentence; le criminel sait

que sa réputation donne un sens additionnel à son comportement (Letkemann, 1973)⁸. Letkemann (1973) affirme que pour cette raison, les criminels tenteront de ne pas être trop connus, même entre eux. Cela n'est pas sans rappeler la thèse de Reuter (1983) selon laquelle une entreprise criminelle trop large n'est pas viable, notamment parce qu'elle attire l'attention des autorités.

Les très fortes réputations criminelles collectives ne sont d'ailleurs pas sans impacts sur le plan législatif : RICO (*Racketeer Influence and Corrupt Organizations Act*) a été créé pour contrer la Cosa Nostra (Steffensmeir & Ulmer, 2005). La loi anti-gang canadienne⁹ a été créée pour combattre les motards criminalisés au Québec qui venaient de tuer un jeune adolescent en faisant exploser une bombe alors qu'il se trouvait près du véhicule visé, d'assassiner deux gardiens de prison et de tenter de tuer un journaliste écrivant sur le crime organisé (Morselli & Normandeau, 2002). De telles lois ne pourraient être

⁸ Cette réalité humaine semble reconnue dans le système pénal, puisqu'on ne peut faire référence à la mauvaise réputation d'un individu dans l'objectif d'obtenir la condamnation de ce dernier, à moins que celui-ci décide de présenter une preuve d'honorabilité. Dès lors, la poursuite pourra établir la réputation de l'accusé en contre-interrogatoire. L'article 664 du Code criminel précise : « Aucun acte d'accusation à l'égard d'une infraction pour laquelle, en raison de condamnations antérieures, il peut être imposé une plus forte peine, ne peut contenir une mention de condamnations antérieures. » Des précisions sont ajoutées à l'article 666 : « Quand, au cours d'un procès, l'accusé fournit des preuves de son honorabilité, le poursuivant peut, en réponse, avant qu'un verdict soit rendu, fournir une preuve de la condamnation antérieure de l'accusé pour toute infraction, y compris toute condamnation antérieure en raison de laquelle une plus forte peine peut être imposée. »

⁹ En 1997, cette nouvelle législation (C-95) donnait davantage de moyens aux forces policières pour arrêter les têtes dirigeantes de ces groupes et offrait aux tribunaux des possibilités pour sanctionner plus sévèrement et confisquer les produits de ces entreprises criminelles (SCRC, 1997). Une proposition de modification du projet fut votée en 2001, créant la loi actuellement en vigueur, C-24. La principale différence entre les lois C-95 et C-24 réside dans leur applicabilité. La première version nécessitait le respect de la règle des « trois 5 » ([...] considère comme une organisation criminelle tout groupe, association ou autre regroupement de cinq personnes ou plus, organisé officiellement ou non, dont l'une des activités principales est de commettre un acte criminel aux termes de toute loi du Parlement entraînant une peine d'emprisonnement de cinq ans ou plus, ou dont un ou plusieurs de ses membres sont mêlés ou ont été mêlés au cours des cinq dernières années à la perpétration d'une série de délits semblables. » (SCRC, 1997, p.5). Dans la version de 2001, l'infraction doit avoir été commise au profit d'une organisation criminelle ou en association avec cette dernière, être un complot ou une tentative en vue de commettre une telle infraction ou encore en être complice après le fait. On définit l'organisation criminelle comme un groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation, d'au moins trois personnes, dont l'une des activités principales est de commettre ou de faciliter une infraction grave qui procure à une personne de ce groupe un avantage financier -Code criminel, article 467.1(1)

établies sans des pressions et un support de la population. Pour que le public y donne son appui, la réputation du criminel comme menace doit être fortement ancrée.

4. Réputation et Hells Angels

Après avoir jeté ces bases théoriques, spécifions que de comprendre la réputation permettra d'analyser les Hells Angels à travers différentes phases de leur carrière collective, tout en abordant des problématiques traditionnelles de la criminologie. D'abord, le chapitre 3 synthétise leur historique jusqu'aux arrestations de l'opération Printemps 2001 afin d'établir la résilience du groupe. Nous y examinons ce sur quoi s'assoit la réputation des Hells Angels. Le chapitre 4 rapporte l'effet de cette réputation sur le comportement des policiers, législateurs et procureurs. Y sera donc abordé le contrôle exercé sur les motards, du point de vue des accusés. Les deux derniers chapitres raconteront la vie des motards en pénitenciers, permettant d'élaborer ainsi sur la sociologie du milieu carcéral et le désistement. Le chapitre 5 relate l'effet de la réputation sur le comportement des détenus et des gardiens. Le chapitre 6 analyse cet effet, cette fois sur le comportement des agents de libération conditionnelle et le passage des motards devant les commissaires aux libérations conditionnelles.

Chapitre 2. Démarches de recherche

Tel que le décrit le chapitre précédent, cette thèse porte sur les impacts d'une réputation collective dans le milieu criminel. L'organisation des Hells Angels et les individus qui la composent, forment l'objet d'étude permettant d'aborder la réputation. Comme le démontrera le chapitre suivant, cette recherche n'est pas la première étude portant sur les motards au Québec. Néanmoins, aucune n'a utilisé des entrevues auprès des principaux intéressés pour comprendre leur expérience. D'autres écrits, quant à eux, rendent justement compte des expériences des individus à partir de leurs discours : il s'agit des biographies, dont on discutera davantage dans ce chapitre, puisqu'elles s'intègrent au corpus de la recherche. Toutefois, ces biographies décrivent la situation à travers les yeux du principal intéressé uniquement. Ici, les points de vue sont cumulés et croisés pour générer une compréhension globale de ce qu'est « être un motard ».

La question ayant guidé la recherche est : Que signifie être un motard au Québec? Au départ, nous envisagions effectuer un travail sur les carrières criminelles. Comprendre l'expérience des Hells Angels constitue un objet d'étude octroyant une liberté considérable pour un chercheur. Comme un conflit majeur -communément appelé « la guerre des motards »- avait sévi quelques années avant le début de notre thèse, nous pensions utiliser cet événement comme point de repère pour comprendre l'expérience du motard à travers différentes époques. Nous envisagions une ligne de temps, organisée autour du conflit, au cours de laquelle différentes « périodes » auraient un impact sur l'expérience du motard (essentiellement, un « avant », « pendant » et « après » conflit). Au-delà de ces balises, les thèmes d'analyse considérés étaient multiples. Si bien que dans notre projet de thèse¹⁰ plutôt que de présenter une formulation classique des objectifs, nous avons près de cinq pages de « pistes analytiques en vrac ». Sur la base des écrits lus, nous les avons regroupés sous différentes rubriques, à savoir : place de l'organisation dans la vie des participants HA, sentiment d'appartenance, valeurs et normes prépondérantes, place de l'argent et des activités économiques, valeur du secret, pouvoir et hiérarchie, activités illicites, entrée et cheminement du motard, retraite. C'est avec en tête cette centaine de sous-questions que nous avons débuté le terrain pour

¹⁰ Document qui doit être produit dans le cadre du cours Séminaire de thèse, en première année doctorale.

définir l'expérience du motard québécois. La réputation, comme angle principal, a été suggérée lors de notre examen de synthèse, à la fin de notre seconde année d'études. À l'époque, nous avons entendu la suggestion, sans pour autant nous y attarder. Diverses embûches sur le terrain, de même qu'un fil conducteur entre les entrevues, nous ont par la suite dirigée vers cet aspect qui nous paraît dorénavant essentiel pour comprendre l'expérience.

Il existe une foule de perspectives sur ce que signifie être un motard. Cela comporte diverses connotations selon qu'on adopte le point de vue des autorités, les perspectives des différents motards ou d'autres délinquants. Néanmoins, une variable commune traversait chaque discours : la notion de réputation. Pourtant, cette réputation a été négligée dans l'étude des motards. Au fil du terrain, nous constatons l'ampleur du pouvoir des motards et la menace qu'ils semblaient représenter pour la population. Il paraissait pertinent d'étudier de plus près qui sont les motards, du point de vue de l'intérieur, comme du point de vue des gens qui les entourent. Dès lors, il nous fallait interviewer des HA, comme des gens qui interagissent avec eux.

Ce que signifie « être motard », sera donc compris à travers le prisme de l'expérience individuelle, mais également d'après sa réputation et les impacts de celle-ci. Tel qu'expliqué dans le chapitre précédent, le regard d'autrui n'est pas sans conséquences sur le déroulement d'une carrière dans le milieu criminel. En fonction de ces prémisses, la démarche qualitative s'est avérée être la plus appropriée. Si les entrevues sont les données principales, l'approche demeure hybride; des documents écrits ont également fait partie de l'analyse. Les informations recueillies lors de l'enquête ayant menée à l'opération Printemps 2001, de même que des biographies ont été utilisées. Non sans faire face à certaines embûches au cours de la collecte de données, l'échantillon est finalement constitué de motards, de leurs proches, de détenus non motards ainsi que d'employés du Service correctionnel du Canada (SCC).

La notion temporelle qui faisait partie de l'idée de départ n'est pas disparue. Elle a organisé la réflexion. D'abord, nous avons voulu comprendre comment les motards ont

été perçus par les autorités et la population au fil des années et au cours de leur conflit majeur. Ensuite, des mégaprocès et une détention préventive ont eu des impacts sur l'expérience de plusieurs motards. Finalement, c'est la réalité du milieu carcéral fédéral qui teintera l'expérience des HA à la suite de ces procès.

Non seulement la réputation lie les entrevues les unes aux autres, mais elle représente aussi l'angle d'analyse permettant d'aborder la majorité des thèmes de « pistes en vrac » initialement élaborés; la réputation influence toutes les facettes de la vie du motard.

Ce chapitre explique la démarche suivie dans le but de produire cette recherche. On y comprendra que la démarche inductive et la perspective des acteurs dominant. Les objectifs se sont peaufinés au cours des entrevues et des difficultés rencontrées. Le chapitre sera divisé en cinq grandes sections. D'abord, nous décrirons brièvement les données secondaires utilisées. La majeure partie du chapitre sera ensuite consacrée aux entretiens. En troisième lieu, l'échantillon sera détaillé. Quatrièmement, la validité des données sera discutée. Finalement, nous rapporterons la stratégie d'analyse utilisée.

1. Les données secondaires

Les documents écrits ont été utilisés afin de construire le premier chapitre d'analyse seulement. Celui-ci portant sur le contexte dans lequel les Hells Angels ont évolué depuis leur arrivée au Québec, il était intéressant d'utiliser des articles de journaux, certaines monographies et la preuve présentée au cours des premiers mégaprocès les concernant. Ces données secondaires sont principalement utilisées dans le chapitre 3, chapitre dans lequel nous établissons l'image publique des motards. En établissant cette image, nous pourrons par la suite comprendre la position des motards face à celle-ci.

1.1 Les articles de journaux

En 2005, alors que nous nous attaquions à la rédaction d'un papier de synthèse relatant l'historique des Hells Angels au Québec, une recension des articles de journaux s'est avérée nécessaire. D'une part, nous n'avions à cette époque, pas suffisamment

d'entrevues permettant de compléter le casse-tête historique que cela représentait. D'autre part, ce travail s'intéressait moins à la perception des motards qu'à leur évolution comme groupe et aux chocs subis par celui-ci (qu'ils soient exogènes ou endogènes). Une version modifiée de ce travail est devenu le chapitre 3 de la présente thèse. Il ne s'agit finalement pas d'un travail sur l'histoire des motards, mais plutôt sur ce que les écrits en rapportent. Les éléments rapportés par les médias, juxtaposés aux autres documents et plus tard aux entrevues, ont permis de comprendre l'hostilité du contexte dans lequel ils ont pourtant progressé.

Les articles de journaux ont été sélectionnés à partir de la base de données Biblio branchée dans laquelle sont répertoriés les journaux suivant : Le Devoir, Info Presse, Journal de Montréal, La Presse, Le Soleil. Pour trouver les articles pertinents, les termes « Hells Angels » et « motards » ont été recherchés dans les articles de 1985 à 2005. Par la suite, des recherches ponctuelles ont été menées via Internet lorsque des événements particuliers concernant les Hells survenaient (notamment l'opération SharQc).

1.2 La preuve des mégaprocès

En 2004, Carlo Morselli a obtenu, pour lui et son équipe (dont nous faisons partie), accès aux documents de l'opération Printemps 2001. Ce dossier de preuves des mégaprocès qui ont suivis a été fourni par des avocats de la défense. Au cours de ces mégaprocès, qui ont eu lieu en 2003 et 2004, étaient principalement accusés des Hells Angels ainsi qu'un de leur club école, les Rockers. Résultats d'une longue enquête menée de 1998 à 2001 par l'Escouade Régionale Mixte (ERM), il s'agissait d'un monstre d'informations peu attrayant à prime abord. Entre les affidavits policiers, les témoignages des sources humaines, les notes des enquêteurs, les écoutes électroniques, les filatures, la comptabilité des motards, les perquisitions, la chronologie des événements et les cahiers de procès, il était complexe de s'y retrouver. De plus, au départ comme ce qui nous intéressait réellement était d'obtenir le point de vue des motards sur leur situation, ces données étaient perçues comme biaisées puisque les informations avaient été filtrées dans un but bien précis : appuyer des accusations

criminelles. Or, nous souhaitons éviter de nous concentrer uniquement sur l'aspect criminel de l'expérience du motard. Lorsque nous avons finalement décidé de nous y plonger, nous avons constaté l'intérêt que ces informations pouvaient avoir pour l'étude, particulièrement les *affidavits policiers* (dont le principal auteur est l'enquêteur Robert Pigeon) et les *déclarations statutaires des délateurs*. Les affidavits policiers du projet «Rush» (un projet d'enquête ayant mené à l'opération Printemps 2001) rassemblent les connaissances policières sur l'organisation des HA. Cela a permis de comprendre le fonctionnement de l'organisation, à travers les yeux des milieux policiers. Les déclarations statutaires de Stéphane Sirois, agent source, ont permis d'en apprendre davantage sur les forces organisationnelles du groupe. Sirois fut membre en règle des Rockers (club affilié aux HA) de mars 1996 à juillet 1997. C'est en 1999 que son contrat comme agent source débute.

Ces informations ont permis, tout comme les articles de journaux, de comprendre une partie de l'évolution du groupe. Elles ont donc été utilisées pour le chapitre 3, rapportant le contexte d'évolution et la résilience du groupe.

1.3 Biographies, autobiographie et enquête journalistique sur les motards

Cinq monographies concernant les motards font partie des données secondaires.

Mom : Biographie non-autorisée écrite en 2005 par Guy Ouellette (témoin expert en motards criminalisés) et Normand Lester (journaliste d'enquête). Les auteurs y relatent la vie de Maurice « Mom » Boucher, en se concentrant sur son ascension au sein du milieu criminel et des motards.

Testament d'un tueur des Hells : Biographie de Serge Quesnel, écrite par Pierre Martineau, parue en 2002. En 1993, Serge Quesnel devient un tueur à gages à la solde des Hells Angels. En 1995, il devient toutefois délateur.

L'infiltrateur : Biographie écrite en 2005 par Martin Bisailon relatant la vie d'un agent source (Éric Nadeau), ayant frayé avec les Hells Angels de 1991 à 2001.

Sale job : un ex-motard parle : Autobiographie de Peter Paradis parue en mars 2003. Peter Paradis est un ancien membre en règle des Rock Machines, devenu délateur par la suite. Il y raconte son expérience au cours de la « guerre des motards » des années 1990.

La route des Hells : comment les motards ont bâti leur empire : enquête journalistique écrite en 2003 par Julian Sher (The Globe and Mail) et William Marsden (The Gazette). Les auteurs utilisent la preuve recueillie au cours de l'opération Printemps 2001 pour reconstituer cette histoire.

Tout comme les autres documents écrits, ces livres ont servi à établir le chapitre portant sur le contexte dans lequel les motards ont évolué. Ces livres ont été choisis parce qu'ils portent tous sur des expériences québécoises et touchent tous au conflit entre motards ayant eu cours pendant les années 1990. Ils permettaient ainsi d'étayer la situation des motards à cette époque.

1.4 Les audiences

Listant tous les motards arrêtés dans le cadre de l'opération Printemps 2001, nous avons fait parvenir ces demandes à la CLCC. L'histoire de l'individu est relatée lors des audiences, l'opinion clinique du professionnel est partagée et le motard prend la parole. Nous pouvions donc pu recueillir des informations intéressantes, qui ont principalement été utilisées dans le dernier chapitre d'analyse, pour comprendre les facteurs de désistement du crime des motards. De plus, des quatre audiences auxquelles nous avons assisté (en 2008), deux motards nous ont accordé des entrevues subséquentes.

Nous avons assisté à quatre audiences de motards devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada, toutes en 2008. L'audience A concernait un motard requérant une semi-liberté¹¹. Jugeant cette mesure prématurée, la CLCC a finalement accordé des permissions de sortir sans escorte (PSSE) graduelle (24 h par mois pour les deux premiers mois, 72h par mois pour les quatre mois suivants et 72h par mois pour les six mois restants). Des PSSE de 72h par mois pour une année ont été accordée au motard

¹¹ La semi-liberté est une mesure en vue de préparer le détenu à la libération conditionnelle. Il peut alors participer à des activités dans la collectivité et retourner tous les soirs soit au pénitencier, soit dans une maison de transition.

qui le demandait à l'audience B, les commissaires jugeant que « le risque n'est pas inacceptable pour la société ». Lors des audiences C et D, les semi-libertés demandées par les motards leur ont été accordées (en maison de transition).

2. Les entretiens

2.1 La parole donnée au motard

Les motards représentent une population avec laquelle il est ardu de créer un lien de confiance et qui s'est montrée, au départ, réfractaire à l'étude. Il aurait été envisageable de se baser sur les documents mentionnés dans la section 1.2 pour comprendre les carrières des Hells Angels et de leurs associés. L'intérêt principal de ces données est que les motards ne se sachant pas étudiés ne sont pas soumis au phénomène de désirabilité sociale. Néanmoins, ces informations ont été cumulées et synthétisées dans un but précis : mener aux arrestations et aux accusations des motards. En ce sens, ce ne sont plus des données brutes, mais des informations déjà traitées par des forces policières. Sans nier leur utilité, nous avons tout de même souhaité accéder directement aux individus concernés. Afin d'en apprendre davantage sur ce que consiste l'expérience « d'être motard », obtenir une vision de l'intérieur, nous avons choisi de mener des entrevues auprès de cette population. Nous nous intéressions à leur criminalité, mais également aux autres facettes de leurs vies, éléments difficiles à trouver dans la preuve de l'opération Printemps 2001.

La principale méthode de cueillette d'information réside dans des entrevues effectuées auprès de participants de l'organisation des Hells Angels. C'est en les interviewant, qu'il fut réellement possible de saisir ce que pour eux, représente le fait d'être un motard au Québec, particulièrement depuis les années 1990, notamment pendant le conflit et l'entrée en vigueur de la loi anti-gang. La compréhension de la réalité et de l'expérience que vivent les participants dans le groupe des Hells Angels est centrale dans la recherche.

Lorsque les entrevues furent commencées, nous avons rapidement eu la confirmation que cette perspective était pertinente. Parlant d'un livre dont les HA sont le sujet un motard nous a confié : « Il parle de moi sur 2-3 pages puis là-dedans il fait à peu près 20 erreurs. Il n'est pas capable de me convaincre moi-même que j'ai vécu ça. » Néanmoins, avant que le terrain ne démarre réellement, les motards ne se montraient pas si enclins à partager leur expérience.

En 2004, nous nous sommes lancée dans ce projet avec enthousiasme. Forte de notre expérience à la maîtrise, nous étions persuadée que le défi de trouver des Hells Angels prêts à discuter de leur expérience était relevable. Carlo Morselli, notre directeur de thèse, était tout aussi confiant. Pourtant, dans notre entourage personnel comme professionnel, cette assurance n'était pas partagée; les réactions dubitatives dominaient. Pour certains c'était la conception des HA comme étant un milieu impénétrable qui rendait l'accomplissement de la tâche improbable. Pour d'autres, c'était la dangerosité du milieu qui leur faisait craindre pour notre sécurité. Déjà, sans le réaliser, nous étions confrontée à la réputation des motards. Nous avons finalement eu de sérieux doutes quant à la faisabilité du projet, avant même d'essayer de contacter des individus potentiellement intéressants. Ce doute nous a paralysée pendant plusieurs mois; considérant qu'il était possible que très peu de motards acceptent une rencontre, nous voulions être parfaitement préparée dès les premières entrevues. Or, longtemps nous ne nous sommes pas considérée « assez » prête pour nous lancer. Lorsque nous nous sommes jetée à l'eau pour les premières entrevues, rien de rassurant : chaque motard était persuadé être le seul qui allait accepter de participer.

2.1.1 Pour obtenir la collaboration de participants Hells Angels

Nous nous attendions à une résistance considérant la nature illégale de certaines activités des HA, qui par réflexe de protection, risquaient d'être suspicieux et peu bavards.

Nous avons donc décidé d'aborder un motard avec qui nous entretenions un intérêt commun : le combat ultime¹². Ayant réalisé une précédente étude sur ce sujet, nous avons été en contact avec certains motards qui pratiquaient ou assistaient régulièrement à l'activité. Profitant d'une soirée de combats, nous lui avons fait part du sujet de notre thèse. Ce membre Hells Angels a d'emblée accepté de discuter avec nous. Par la suite, il passa près de 4 mois avant que la rencontre ait lieu. D'une part, il n'était pas facile à joindre parce qu'il changeait parfois de téléavertisseur. D'autre part, la relation était clairement hiérarchisée : nous avons besoin de lui et lui n'avait pas besoin de nous. Nous ne faisons pas partie de ses priorités. Il avait mis des règles claires : 1- nous laissons notre numéro de téléphone sur son téléavertisseur et il retournait l'appel quand il le pouvait/souhaitait; 2- aucune référence aux Hells Angels lors des conversations téléphoniques. En janvier 2005, l'entrevue a finalement eu lieu, dans un bar qu'il fréquentait régulièrement. Au milieu de l'après-midi, l'endroit était désert et nous bénéficions de toute l'intimité nécessaire à une telle entrevue.

Nous envisagions alors d'utiliser le procédé de tri boule de neige (Beaud, 1998; Pires, 1997; Wright, Decker, Redfern & Smith, 1992), dans lequel les interviewés donnent accès à d'autres interviewés. Dans un tel cas, nous croyions que la localisation des premiers individus, qui pourraient par la suite nous mettre en contact avec d'autres participants, constituerait l'étape la plus cruciale. Rapidement, nous avons compris qu'il ne fallait pas compter sur la collaboration des motards pour nous aider à entrer en contact avec leurs pairs : la plupart d'entre eux ne souhaitait pas montrer qu'ils avaient participé à la recherche. De plus, chacun d'eux était persuadé être le seul qui accepterait de parler, et que si nous réussissions à convaincre un autre Hells de participer, il ne serait pas aussi transparent qu'eux. Chaque participant se sentait seul habileté à informer adéquatement.

¹² Le combat ultime, aussi connu sous le nom d'arts martiaux mixtes, est un sport constitué d'un mélange de boxe, de kick-boxing et d'arts martiaux.

En mars 2005, l'autorisation de procéder à des entrevues avec des motards sous juridiction fédérale¹³ (SCC) a été obtenue. Comme l'établissement Leclerc est connu pour être le « fort » des HA, c'est par celui-là que nous avons débuté. Une amie y travaillant a présenté le résumé de l'étude à un motard. À ce moment, le projet était décrit comme s'intéressant à la carrière des motards. Nous demandions aux participants de parler de leur expérience comme motard. Intéressé, il a tout de même tenu à « consulter le groupe » avant de se prononcer. Deux jours plus tard, il a annoncé : « le groupe a décidé de ne pas participer ».

En septembre 2005, une collègue nous a mis en contact avec un motard qu'elle avait elle-même rencontré dans le cadre de son emploi. Cet individu s'est montré très ouvert. Néanmoins, comme lors de la première entrevue et comme celles qui allaient suivre, il ne pouvait et ne voulait pas me mettre en contact avec autrui.

Un mois plus tard, lors d'une entrevue d'embauche pour être agente de libération conditionnelle (ALC)¹⁴ on nous demande de discuter de la thèse. C'est alors qu'on nous réfère à un individu au SCC qui pourrait nous mettre en contact avec d'autres motards. Tout de suite, cette personne (dont nous taisons le nom parce qu'il deviendra plus tard lui-même un interviewé) agit comme intermédiaire auprès d'une gestionnaire dans un pénitencier. Cette dernière propose l'étude à deux Hells Angels¹⁵, dont un refuse catégoriquement de parler de son affiliation. Le second accepte une entrevue dans laquelle nous lui demandons : « Pouvez-vous me parler de votre expérience comme

¹³ Tous les motards incarcérés ayant participé à l'étude étaient sous juridiction fédérale. La prison (provinciale) Rivière-des-Prairies nous a refusé l'accès, justifiant cette décision par le nombre restreint de motards s'y trouvant.

¹⁴ Doutant des possibilités de rendre ma thèse à terme, je m'inscris dans un processus d'embauche pour devenir ALC au SCC. J'ai finalement choisi de poursuivre au doctorat plutôt que de me diriger vers le marché du travail.

¹⁵ Sur place, nous avons appris qu'un autre motard pourrait être intéressé à participer s'il apprenait la teneur de ces entrevues, mais qu'on refuse de l'en informer parce qu'il se valorise toujours par son affiliation aux Hells Angels. Nous comprenons donc qu'à cette occasion, on filtre les individus pouvant nous rencontrer pour ne le permettre qu'à ceux s'étant désaffiliés du club Hells Angels. Lorsque nous questionnons cette mesure en expliquant qu'il est utile de rencontrer des motards qui le sont toujours et que le faible taux de réponse ne nous permet pas de lever le nez sur quiconque accepterait, on nous explique que pour la réhabilitation du détenu, le SCC tente de briser ce lien d'appartenance et que la participation à l'étude serait une forme de valorisation.

motard ? ». Lorsqu'il demande des précisions, nous lui suggérons de suivre un ordre chronologique pour aborder d'abord ses débuts auprès des motards¹⁶.

Les dix-huit mois qui suivent sont exempts d'entretiens, malgré les efforts pour en obtenir. Des contacts et des relances avaient été faits dans les pénitenciers de Laval (3) et de Ste-Anne-des-Plaines (2), et dans des bureaux de libérations conditionnelles de la région de Montréal (5) (Maisonneuve, Ville-Marie, Laval, Lanaudière, Longueuil), sans succès. Nous cherchions à entrer en contact avec tout individu ayant été ou étant motard (peu importe le groupe auquel il avait été affilié).

En juin 2007, le pénitencier Archambault répondait à l'appel. Émettant l'hypothèse que les motards sont méfiants lorsque le personnel du SCC présente l'étude, nous proposons à la gestionnaire du pénitencier Archambault de nous fournir une liste des motards incarcérés pour que nous puissions leur présenter nous-mêmes l'étude. Après n'avoir essuyé que des refus au cours d'une journée passée au pénitencier, nous avons réalisé qu'il s'agissait d'une mauvaise stratégie de prise de contact. D'abord, on nous avait assigné le bureau des avocats. La déception était donc visible lorsque les motards arrivaient à l'entrée du bureau et nous voyaient. Rétrospectivement, nous croyons que les refus successifs ont aussi eu un impact sur notre attitude qui devenait de moins en moins confiante et convaincante.

Nous faisons face à un problème de taille : les sujets ne répondaient pas à l'appel. En juillet 2007, nous envisageons donc de travailler sur les motards malgré le fait qu'ils n'acceptent pas de nous parler. Pour ce faire, nous avons examiné la possibilité de travailler sur la réputation des Hells Angels. Cela permettait de mener des entrevues avec des gens qui côtoient les motards : des délinquants qui ne sont pas motards et des membres du personnel du SCC. De plus, au cours d'une conversation avec une amie qui travaille comme ALC, elle nous suggère d'assister aux audiences de motards lors de leur passage devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Nous

¹⁶ Textuellement, nous avons dit : « On pourrait commencer par comment vous êtes devenu motard? »

nous sommes également présentée à une rencontre du groupe Option-Vie¹⁷. Les membres de ce groupe ont diffusé ma demande dans les pénitenciers où ils travaillent. C'est en novembre 2007 que ce qui deviendra le cœur du corpus d'entrevue a démarré. Nous avons d'abord obtenu, via un gestionnaire du pénitencier Leclerc, des entrevues avec deux motards qui ont accepté de nous rencontrer pour plusieurs entrevues.

Parallèlement, nous avons constaté que la question de départ devait changer. Nous avons demandé aux trois premiers interviewés (en 2005) de faire part de leur expérience comme motard. Nous décelions par la suite un malaise à parler de cette expérience en général, mais surtout, plusieurs refus étaient motivés par une « loi du silence » à propos du choix de vie que représente celui de devenir motard. Nous avons donc formulé notre question autrement. Les motards choisissant de participer à l'étude allaient plutôt discuter sur l'interrogation suivante : « J'aimerais que vous me racontiez votre expérience depuis votre dernière arrestation. ». L'expérience comme « motard » allait inévitablement ressortir puisqu'il *s'agit* d'un motard, puisque ce titre fait partie de son identité. Néanmoins, en ne mettant plus l'accent sur le mot « motard » dans la question, elle devenait moins sensible pour l'interviewé; elle devenait plus générale à ses yeux. Toujours nous nous intéressions à l'expérience du motard. En procédant ainsi le Hells Angels parlait d'abord de son arrestation, de son expérience au cours du procès et de son expérience en milieu carcéral. Par la suite, tous les motards ont, sans intervention de notre part, discuté de leur expérience comme motard avant leur dernière arrestation. Ils ont donc d'emblée abordé leur vécu et leur perception du conflit des années 1990 et reculant encore dans le temps, les motivations à intégrer et cheminer dans le groupe. Les entrevues suivaient donc un patron similaire : dans un premier temps, une chronologie de leur expérience depuis leur dernière arrestation, dans un second temps, leur expérience, racontée en reculant dans leur vie pour comprendre leur expérience de motard avant l'incarcération.

¹⁷ Regroupe des délinquants condamnés à perpétuité qui sont réinsérés dans la communauté. Leur rôle est d'aider les détenus purgeant de longues sentences à cheminer au cours de celles-ci.

À partir de 2008 (pour se poursuivre en 2009 et 2010), beaucoup d'entrevues ont été faites. Ce revirement de situation s'explique, mis à part le changement dans la consigne de départ, par quatre raisons : la rencontre avec un gestionnaire au Leclerc, notre présence accrue dans les pénitenciers, une plus grande confiance en nous et l'élargissement de la population ciblée.

D'abord, nous avons été mis en contact avec un gestionnaire au Leclerc qui possède une bonne réputation tant auprès des détenus que du personnel et qui est influent auprès de ceux-ci. Au total, grâce à lui, trois motards, un gardien et deux ALC ont accepté de participer à l'étude. Il est également lui-même devenu un interviewé. Non seulement, il a quantitativement bonifié l'échantillon, mais deux motards ont apporté une contribution particulièrement riche en acceptant de nous rencontrer à maintes reprises.

Ainsi, notre présence répétée dans ce pénitencier a permis de créer un réseau de contacts dans lequel nous devenions un visage familier. La durée moyenne des entrevues était de deux heures. Nous ne pouvions toutefois mener que deux entrevues par jour, compte tenu des horaires des détenus; une en avant-midi et la seconde en après-midi, de sorte que nous avions des « périodes libres » entre 11h00 et 13h30 environ. De plus, afin de faciliter notre entrée le matin, nous arrivions souvent 30 à 60 minutes avant la première entrevue. Notre visibilité a augmenté tant auprès des détenus qu'auprès des ALC. Nous avons profité des pauses entre les entrevues pour entretenir des discussions informelles avec des gardiens et des ALC. Dès lors, nous avons obtenu une plus grande collaboration de leur part. Nous avons compris qu'en procédant ainsi, notre demande de références ne se trouvait plus « sous la pile », mais « *sur* la pile » des tâches à faire. Nous pouvions également discuter avec chacun d'eux de nos besoins et faire un suivi la semaine suivante afin de savoir s'ils avaient contacté les détenus susceptibles de faire partie de l'échantillon. En étant présente sur les lieux, l'information circulait mieux. Étant sur place, nous nous rendions également disponible pour tout détenu souhaitant nous parler, évitant ainsi qu'un délai ne lui laisse le temps de changer d'idée.

Parallèlement, considérant la faisabilité du projet, nous avons développé une plus grande confiance en nous, adoptant donc une attitude plus déterminée. Nous avons à nouveau contacté tous les pénitenciers de la région de Montréal (Leclerc, Montée St-François, Centre fédéral de formation, Archambault, Établissement Ste-Anne-des-Plaines, Drummondville, de même qu'une maison de transition de Laval), et obtenu cette fois des entrevues.

Finalement, nous intéressant à l'expérience du motard sous l'angle de la réputation, nous avons élargi la population susceptible de faire partie de l'échantillon pour y inclure tout détenu souhaitant partager l'expérience vécue auprès des motards, de même que les membres du personnel du SCC qui côtoient les motards dans le cadre de leur travail.

2.2 Entrevues auprès des acteurs non motards

2.2.1 Les employés du Service correctionnel du Canada

En janvier 2008, les entrevues avec des employés du SCC ont débuté. Pour seul critère d'échantillonnage, nous voulions que la personne ait travaillé dans des unités où des motards étaient incarcérés ou qu'elle en ait eus sur son *caseload*. C'est en discutant, de façon informelle, avec des employés que nous avons par la suite obtenu leur accord pour les rencontrer officiellement en entrevue. De plus, certains parmi eux, ont accepté de nous mettre en contact avec leurs collègues.

Que les motards soient réfractaires à la recherche ne nous a pas étonnée outre mesure; ils œuvrent dans des milieux illicites et ont fait l'objet d'une importante surveillance policière. Plus déconcertante par contre, fut la vigilance du personnel du Service correctionnel du Canada. Les employés acceptant de participer furent très généreux dans leur discours. Néanmoins, certains ont refusé de participer, soit par manque de temps, ou encore par crainte d'être reconnus.

S'ils acceptaient de participer, nous leur demandions : « J'aimerais que vous me parliez de votre perception des motards et de votre expérience auprès de cette population. » Les entrevues auprès des membres du personnel étaient habituellement plus courtes que

celles menées auprès des motards, pour une durée moyenne de 75 minutes. Au départ, nous avons conceptualisé le personnel comme un tout cohérent. Au fil des entrevues, cherchant les troncs communs dans les entretiens, nous avons constaté que deux catégories bien distinctes se révélaient, à savoir le personnel de surveillance et le personnel de réinsertion sociale.

2.2.2 Les détenus non motards

Une dernière population faisait partie de l'échantillon, soit des détenus non motards. Nous profitons des entrevues auprès du personnel du SCC pour leur demander de vérifier l'intérêt auprès des détenus sur leur *caseload*. Comme seul critère, nous exigeons que ces détenus aient été en contact avec des motards, que ce soit avant ou pendant l'incarcération.

Comme le critère était très large, nous aurions pu nous attendre à avoir un fort taux de participation. Malgré un courriel diffusé aux agents de libération conditionnelle (en plus des contacts directs avec ceux interviewés), ce ne fut pas le cas. Ce faible taux de réponses pourrait s'expliquer par l'absence de transmission du message aux détenus, par un manque d'intérêt de la part des détenus envers la recherche, ou par des craintes de représailles. Les deux premières hypothèses n'ont pas été systématiquement vérifiées. Au cours de suivis, certains ALC ont affirmé qu'ils n'avaient trouvé personne qui était intéressé. Il demeure difficile de savoir si des démarches à cet effet avaient véritablement été entamées. Néanmoins, dans le cas d'ALC ayant référé certains de leurs détenus, ils ont aussi spécifiquement mentionné que d'autres avaient décliné la proposition par crainte d'être identifiés et de subir des représailles de la part des motards ou même de la population carcérale en général. En effet, le seul fait de se retrouver dans les bureaux des agents de libération conditionnelle aurait, semble-t-il, pu éveiller des soupçons de délation. À titre d'exemple, l'ALC de Joseph (un interviewé) a pris des mesures exceptionnelles en le faisant circuler dans des zones réservées au personnel du pénitencier pour que personne ne le voit se rendre jusqu'au bureau qu'on nous avait alloué.

Aux détenus non motards, nous demandions la même question qu'au personnel, à savoir: « J'aimerais que vous me parliez de votre perception des motards et de votre expérience auprès d'eux. » À partir de là, ils expliquaient la plupart du temps leur vie en milieu carcéral, alors que des Hells y sont également incarcérés. Pour ceux ayant été en contacts avec des HA à l'extérieur des murs, ils débutaient leur récit par leurs premiers contacts pour poursuivre sur la vie en milieu carcéral.

Il s'agit du sous-ensemble le moins homogène, celui ayant produit les discours les plus éclectiques. Ce fut également les entrevues les plus difficiles à mener. Les détenus sont habitués de répéter leur histoire auprès des divers professionnels qu'ils rencontrent. Cette fois cependant, nous leur demandions de raconter une *facette* de leur propre histoire, soit celle *incluant les motards*, tout en questionnant sur leur perception de ce groupe. Ces entrevues furent davantage dirigées parce que les détenus avaient tendance à oublier l'objectif principal de l'entretien pour s'en éloigner en relatant leur histoire criminelle, sans égard aux liens avec les motards. Les relances servaient donc essentiellement à recentrer le sujet sur les événements impliquant des motards ou sur des émotions vécus par rapport à eux.

2.3 L'éthique et la confidentialité

La méfiance de la part des interviewés a été omniprésente au cours de l'étude. Plusieurs détenus et membres du personnel ont refusé de participer. Ceux qui ont accepté posaient, en général, de nombreuses questions quant aux objectifs de recherche et de diffusion. Wright et al. (1992) mentionnent que le fait de répondre à toutes les questions concernant l'utilisation des données et de faire preuve de confidentialité lorsque des répondants questionnent à propos de leurs comparses a pu aider à obtenir la collaboration des participants. En effet, tous les motards ont d'abord posé des questions à propos des documents qui seraient produits à la suite des entrevues. Le fait que ce soit une thèse de doctorat se faisait rassurant puisqu'à leurs yeux, personne ne s'intéresse à ce type de document. Bien que nous ayons précisé qu'il s'agissait d'un document public, comme il restait du domaine scolaire, il se faisait moins inquiétant. Faisant

régulièrement la manchette des journaux et des bulletins télévisés, d'emblée, les motards se questionnaient à savoir si nous étions journaliste. Il importait de leur préciser que nous étions étudiante. Les participants ont accepté de s'impliquer en s'assurant qu'aucune information permettant de les identifier ne serait divulguée. La plupart des motards ont refusé de se faire enregistrer et ont refusé de signer le formulaire de consentement. Les détenus non motards se sont montrés moins frileux à cet effet. Le personnel du SCC a accepté, sans hésitations, de signer le document et de se faire enregistrer.

2.3.1 Ne laisser aucune trace de l'entrevue

Tous les interviewés ont été soucieux que leur nom ne figure nulle part, pour plusieurs, pas même sur un formulaire de consentement. Lors de la première entrevue avec un motard, nous étions mal à l'aise devant l'hésitation à signer ce document. Nous n'avions jamais fait face à cette situation, et nous nous questionnions à savoir si éthiquement nous pouvions aller de l'avant avec l'entretien. Nous avons donc expliqué que l'entrevue pourrait difficilement avoir lieu sans cette signature. Si le répondant y a apposé son autographe, nous avons tout de même regretté notre insistance. Nous demandions de l'information à des personnes qui vivent autrement, qui sont marginales. Nous avons, par la suite, choisi d'adopter leurs manières. Nous présentions alors le formulaire de consentement. Une fois que le répondant l'avait lu, s'il le signait aussitôt, nous le signions aussi. S'il manifestait une hésitation, on procédait à une entente verbale : il participait sur une base volontaire et nous allions assurer son anonymat et sa confidentialité. L'accord se scellait par une poignée de mains.

Si les motards exprimaient une réticence face au formulaire de consentement, plusieurs s'opposaient carrément à l'enregistrement des entretiens. Claude a expliqué que cette façon de faire « fait trop police ». Tous étaient néanmoins à l'aise avec une prise de notes systématique, ce qui a permis une reconstitution assez fidèle des entretiens.

2.3.2 Camoufler l'identité

Après chaque entrevue, nous nous sommes inquiétée à savoir comment nous allions tenir notre promesse d'assurer la confidentialité tout en maximisant l'utilisation des entrevues. (1) Les motards Hells Angels du Québec sont peu nombreux. (2) Les motards Hells Angels sont connus. Deux caractéristiques suffisantes pour rendre la tâche ardue, d'autant plus que les participants ne souhaitent pas nécessairement qu'à l'intérieur de l'organisation on apprenne qu'ils avaient participé. Notre objectif : que chaque participant se retrouve sans être apte à reconnaître autrui. Il en va de même pour les détenus non motards et le personnel du SCC.

Pour ce faire, certaines mesures ont été prises dans la présente étude. D'abord, des noms fictifs ont été attribués à chaque interviewé. Certaines parties de leurs discours sont également retranchées de la thèse, soit lorsqu'ils faisaient allusion à des activités licites ou illicites médiatisées avant leur incarcération ou dans des incidents en milieu carcéral permettant de les identifier (ex : entreprises, meurtres, événements reliés au trafic de drogue, présence lors de fêtes particulières, etc).

L'organisation des Hells Angels est hiérarchique et un système de promotions permet de gravir les échelons. À l'annexe 1 se trouve l'organigramme d'un chapitre et de son club école. À l'intérieur du groupe, les motards font une importante distinction entre les divers titres (Leduc, 2006). Le détail sera davantage discuté sous la rubrique concernant l'échantillon. Toutefois, à titre d'exemple, les membres de clubs écoles ne sont pas vus comme des Hells Angels à l'intérieur de l'organisation, et même les *prospects* HA affirment ne jamais avoir été réellement membres. Ici, précisons que pour des raisons de confidentialité, le statut exact du motard au sein de l'organisation ne sera pas précisé. En procédant de la sorte, il devient plus difficile pour le non initié, mais surtout pour le lecteur qui s'avérerait expert du milieu des motards, de reconnaître les interviewés. Soulignons que les analyses ne sont pas affectées par ce masquage d'information. Ces précisions deviennent accessoires lorsque l'analyse porte sur la réputation. Les Hells Angels sont compris par les forces de l'ordre et la population comme un tout cohérent. Le titre de chacun dans l'organisation n'ajoutait pas de valeur aux analyses.

Parallèlement, le rôle exact des interviewés travaillant au SCC ne sera pas toujours annoncé. Si les ALC et les agents correctionnels (gardiens) sont nombreux, certains emplois sont moins fréquents.

3. L'échantillon

L'échantillon est composé de trente-trois (32) personnes. Afin de mieux saisir de qui est composé cet ensemble, voici un encadré auquel le lecteur pourra régulièrement se référer :

<i>MOTARDS</i>		<i>DÉTENUS NON MOTARDS</i>	<i>EMPLOYÉS DU SCC</i>	
MOTARDS	PROCHES MOTARDS		PERSONNEL DE SURVEILLANCE	PERSONNEL DE RÉINSERTION (ALC/ ENSEIGNANTS)
Alain	Bob	Denis	André	Annie
Bernard	Michel	Eddie	Jacques	Étienne
Carl	Stéphane	Joseph	Jocelyn	François
Claude		Patrick	Michelle	Julie
Louis		Steve	Nicolas	Karine
Marc			Pascale	Simon
Pierre			Richard	
Réal			Yannick	
Réjean				
Sylvain				

Lorsque nous avons décidé de travailler sur les motards en nous intéressant à la réputation du groupe, nous envisagions rencontrer des motards, des détenus non motards et des employés du Service correctionnel du Canada. Au cours des entrevues, certaines distinctions supplémentaires se sont avérées pertinentes. De façon à mieux comprendre les décisions prises dans la « catégorisation » des individus et pour mieux connaître chacun d'eux, chacun de ces sous-groupes sera présenté.

3.1 Les motards

L'échantillon comprend dix (10) motards. Ceux-ci font ou ont fait partie de l'organisation Hells Angels au Québec. À partir du moment où l'individu a obtenu des *patches*, les couleurs de l'organisation, que ce soit d'un chapitre Hells Angels ou d'un club affilié (aussi appelé un club école), il est considéré comme un « motard », comme un « membre de l'organisation », comme un « Hells Angels ». Les motards sont ou ont tous été, soit :

- a) un membre en règle d'un chapitre Hells Angels
- b) un *prospect* d'un chapitre Hells Angels
- c) un membre en règle d'un club affilié aux Hells Angels
- d) un *prospect* Bandidos

Ce dernier cas est une exception. Un des motards a en effet été très proche d'un chapitre Hells Angels. Suivant un conflit avec ce groupe, il a joint les rangs des Bandidos. Comme ce sera détaillé dans le prochain chapitre, les Bandidos représentaient le groupe rival des HA au cours de la « guerre des motards » des années 1990. Néanmoins, au cours de cette thèse, les termes « motards » et « Hells Angels » seront utilisés à titre de synonymes. D'abord, dans l'échantillon il n'y a qu'un motard qui a été affilié aux Bandidos et il a été proche des HA également. Ensuite, les Hells Angels sont le groupe dominant au Québec, voire aujourd'hui l'unique groupe au Québec.

À l'exception de Réal qui était incarcéré, tous étaient actifs au cours des années 1990, soit pendant la guerre entre HA et Bandidos. Huit des dix motards ont été rencontrés via le SCC et six étaient incarcérés à la suite de l'opération Printemps 2001. Au cours de leur période de détention, la moitié des dix motards ont décidé de se retirer du groupe. Néanmoins, dans le cadre de la thèse, il n'y aura pas de distinctions entre les motards et les ex-motards, mis à part lorsqu'il sera question du désistement. Cette distinction s'avère peu instructive, puisque les motards ne changent pas de statut au sein de la population carcérale ou du personnel du SCC. Un Hells Angels ou un ancien Hells Angels est toujours considéré comme un Hells Angels.

Une brève description de chaque participant permet de mieux comprendre les propos tenus en entrevue¹⁸.

Alain

Il a d'abord été rencontré lors d'une audience auprès de la CLCC. Il affirme que son ALC ne l'avait pas tenu au courant de la recherche encore et a accepté de participer sans hésitation. Il a signé le formulaire de consentement et a accepté de se faire enregistrer. Impliqué auprès des motards au début de l'âge adulte, il a maintenu une vie dans laquelle il était impliqué dans les groupes de motards, mais a aussi occupé un emploi légitime stable. Au moment de l'entrevue, qui a eu lieu en 2008 au pénitencier où il était incarcéré, il était âgé dans la quarantaine. Il s'est montré ouvert à partager son expérience. Alain est une personne qui a paru calme et posée en entrevue. Très structuré dans son discours, l'entrevue de 2h20 minutes a couvert tous les thèmes abordés dans la thèse. La première partie de l'entrevue a porté sur son expérience depuis son arrestation. Lors de la seconde moitié, il a abordé sa vie de motard avant son incarcération actuelle. Il a ouvertement parlé des délits de trafic de drogues commis.

Bernard

Bernard n'est pas un individu bavard et dégage une très grande confiance en lui. Il figure parmi les plus méfiants dans l'échantillon. Après la première entrevue, nous avons l'impression que des sujets avaient été abordés sans être approfondis. Contre toute attente, il a accepté de nous revoir, et ce à cinq reprises au cours des années 2007 et 2008 (durée des entrevues : entre 1h et 2h00). En entrevue, non seulement il se montrait impassible, mais il avait une attitude fermée, les bras constamment croisés et livrant des réponses plutôt courtes. D'entrevues en entrevues, comme nous tentions d'approfondir certains thèmes, il s'est montré de plus en plus fermé. Refusant la signature du formulaire de consentement et l'enregistrement, il a exigé qu'on lui montre les notes

¹⁸ Les informations à propos des délits et sentences antérieures n'apparaissent pas dans ces descriptions. La durée de la sentence actuelle pour les motards détenus est également omise, de même que les chefs d'accusation pour lesquels ils ont été reconnus coupables ou pour lesquels ils ont plaidé coupable. Le but de ces omissions est toujours le même : s'assurer que les interviewés ne soient pas identifiés.

prises au cours des entrevues. Chaque entrevue débutait donc par la présentation des notes prises lors de la séance précédente. Lors de notre 3^e rencontre, il a apporté des correctifs aux notes de la seconde entrevue, affirmant que nous avions mal compris ce qu'il avait dit. Il n'a apporté aucune modification aux notes des autres entrevues. Sans le dire clairement, Bernard imposait des limites quant aux thèmes qui pouvaient être abordés en entrevue. Le sujet auquel il se montrait le plus fermé était le conflit entre motards des années 1990. Malgré la fréquence des entrevues, Bernard est probablement la personne avec qui nous avons été le moins à l'aise. Il se fermait rapidement lorsque des questions le dérangent.

Carl

Carl, âgé dans la vingtaine en 2005, est le plus jeune motard de l'échantillon. La rencontre de 2h s'est déroulée dans un bar, très peu fréquenté au cours de l'après-midi. N'ayant pas joué un rôle majeur au cours du conflit impliquant les HA et les Bandidos, il a davantage discuté de son cheminement et de ses motivations à faire partie des motards. Il idolâtre les HA, qu'il considère comme sa famille, bien qu'il juge que certains soient allés trop loin, causant la guerre des années 1990. Il considère que cette guerre a été causée par la mégalomanie de certains membres qui n'ont pas pensé au club en agissant de la sorte. Le thème de la justice, ou de l'injustice, est redondant dans son discours. Il a développé une vision très critique du gouvernement et des forces de l'ordre. Il considère que le « système » est contrôlé par les classes dominantes et que les lois reflètent leur intérêt. Il perçoit les actions des forces de l'ordre à l'endroit des motards comme de l'acharnement.

Claude

Claude, très coopératif, a été rencontré onze fois entre janvier 2008 et avril 2009. Les rencontres auraient pu se poursuivre, mais nous considérons avoir recueilli le matériel nécessaire. Claude est une personne joviale, qui possède un grand sens de l'humour et qui teinte la quasi totalité de ses propos par l'ironie. Ce dernier élément est essentiel à retenir pour bien saisir les citations qui seront tirées de son discours.

Volubile, les entrevues étaient toujours aussi longues que ce que permettait les horaires du SCC, à savoir environ 2h15 à 2h30. Outre le fait qu'il ait refusé l'enregistrement, il s'est montré très ouvert à l'étude. Au cours de ces 25 heures d'entrevues, il s'est non seulement exprimé sur sa vie et son expérience auprès des motards avant son incarcération, son procès suivant l'opération Printemps 2001, et sa vie en détention, mais n'a pas sourcillé lorsque la question de la guerre des motards a été abordée. Âgé dans la quarantaine, il a passé sa vie adulte dans le milieu des motards.

Louis

Louis a été rencontré lors d'une audience devant la CLCC. Par la suite, deux entrevues en maison de transition ont été conduites en 2008 auprès de cet interviewé. Âgé dans la fin trentaine, il s'est trouvé dans le monde des motards au milieu de la vingtaine. Louis nous a paru sympathique et ouvert à discuter de son expérience. Bien qu'il considère avoir été accusé de crimes qu'il n'a pas commis, il nous a paru avoir une vision moins critique face au système comparativement à d'autres motards rencontrés. Ouvert à parler de presque tout, il s'est montré plus discret lorsque le thème de la violence était abordée

Marc

Début trentaine, en 2009 nous l'avons rencontré dans le pénitencier où il était incarcéré. Il nous a paru comme étant un individu charmeur. Il était plus enclin à poser des questions sur nos études (que ce soit à propos de la présente recherche, ou d'études passées) que de parler de son expérience au sein des Hells Angels. Il était très ouvert à une seconde rencontre, mais nous n'avons pas donné suite parce que l'unique entrevue conduite auprès de Marc a donné l'impression d'avoir obtenu tout ce qu'il pouvait nous apporter. Il a accepté de participer à l'entrevue pour faire plaisir à l'employé du SCC qui le lui a proposé et pour toutes réponses à nos questions ouvertes, nous obtenions de longs silences. Comme Marc fait partie des derniers motards rencontrés, nous avons pu opter pour une autre stratégie; tester des hypothèses, ou obtenir son opinion sur des informations déjà divulguées par d'autres répondants. C'est ainsi que du contenu a été amené à l'entrevue. Marc a refusé de se faire enregistrer, et tout comme Claude, il a avancé l'hypothèse que le bureau contenait peut-être des micros installés par le SCC.

Pierre

Pierre, dans la quarantaine, est parmi les premiers individus interviewés. En 2005, au moment où il a accordé cette entrevue d'une durée de 2h30, l'expérience carcérale ne faisait pas encore partie des thèmes d'analyse. Elle a donc été passée sous silence. Considérant cette lacune, il aurait été intéressant de rencontrer Pierre à nouveau. Néanmoins, en fin d'entrevue, il a spécifié qu'il avait accepté de nous rencontrer, mais préférerait ne pas réitérer l'expérience. Il a admis avoir été surpris par son ouverture à partager son expérience et ne voulait pas révéler d'informations supplémentaires.

Réal

Tout comme Pierre, Réal a été rencontré en 2005. L'entrevue d'une durée de 2h a eu lieu à sa résidence, alors qu'il était en libération conditionnelle. Âgé d'une cinquantaine d'années, il a frayé dans le milieu des motards dès l'âge approximatif de 20 ans. Il a pris un certain recul face au Hells Angels et a développé une vision plutôt critique du groupe. Il constate des changements institués au fil des années, changements qui ne lui conviennent pas. Très posé dans son analyse, il n'exprime que peu de jugements face à cette évolution.

Réjean

Réjean est âgé d'une cinquantaine d'années. Rencontré en 2009 au pénitencier où il est incarcéré, il dégage une grande confiance en lui et se décrit comme quelqu'un qui dit toujours tout haut ce qu'il pense. Il a toujours été dans ce qu'il décrit comme étant les « affaires », à savoir le commerce de la drogue. Selon lui, ce n'est pas réellement de la criminalité; c'est jugé comme tel, uniquement parce que le gouvernement est en réaction face au fait qu'il ne retire pas de profit de la chose. Réjean est d'ailleurs très critique face à toute autorité et face au gouvernement. Il se décrit comme un communiste et souhaite provoquer une révolution pour amener des changements politiques positifs.

Menant un trafic de drogue très lucratif, il a été approché par les motards. Curieux, il est entré dans l'organisation pour tenter une nouvelle expérience. Il a fait partie tant des HA

que des Bandidos. Tout au long de l'entrevue qui a duré 1h45, il s'est montré très critique face aux Hells Angels qu'il décrit comme des « imbus d'eux-mêmes ».

Sylvain

La plupart des motards ont posé de multiples questions à savoir qui nous étions et comment nous allions utiliser les entrevues. Néanmoins, c'est Sylvain qui a semblé le plus concerné, n'étant pas « friand de publicité ». La rencontre a eu lieu dans un pénitencier en 2007 et a duré 1h45. Sylvain est un individu proactif impliqué dans différents projets dans les pénitenciers.

3.1.1 Proches de motards

Bob, Michel et Stéphane sont des personnes qui sans avoir possédé les « couleurs » des Hells Angels, ont été très proches de ce groupe.

Bob

Condamné à une sentence fédérale pour un meurtre qu'il affirme ne pas avoir commis, il juge qu'il purge la sentence qu'un motard devrait purger. S'il affirme que c'est aujourd'hui de l'histoire ancienne, il a été très proche des motards avant la présente sentence. Il a été chauffeur pour des motards et impliqué dans le trafic de drogue. Aujourd'hui il est retiré du groupe.

Michel

Lui-même considère qu'il est difficile de décrire son rôle chez les motards. Il se décrit comme « un motard, mais sans patch ». Il a toujours fait de la motocyclette, a été mécanicien également. Frayant dans le milieu criminel, spécialisé dans les vols à main armée pour payer sa consommation de drogue, il affirme s'être gagné une certaine crédibilité auprès des motards. Aujourd'hui âgé dans la quarantaine, il a séjourné plusieurs fois en milieu carcéral. Le SCC le considère comme étant affilié aux HA. Lui se dit être un de leurs proches. Il rendait beaucoup de services au cours de ses sentences (organiser des sessions d'entraînement physique pour les motards, protection physique). Au moment de l'entrevue, en 2009, il était en maison de transition.

Stéphane

L'entrevue avec cet agent source a eu lieu en 2004, dans le cadre d'un travail que nous devions faire pour un cours. C'est notre directeur de recherche qui nous a mis en contact avec cet individu. Il a été très proche tant des HA que des Bandidos. Il a fait part de son expérience avec les motards, mais devait constamment être recentré sur celle-ci; il souhaitait davantage discuter de son expérience auprès des corps policiers avec qui il a travaillé. Il a été rencontré dans un café peu fréquenté en après-midi.

3.2 Les détenus non motards

Cinq (5) détenus non motards font partie de cet échantillon. Pour seul critère d'échantillonnage, il fallait avoir côtoyé des motards.

Denis

Denis est en libération conditionnelle. La rencontre d'une durée de 2h a eu lieu à l'Université de Montréal en 2008. Âgé dans la cinquantaine, il a passé plus de 25 ans en pénitencier. L'entrevue de Denis a permis de bien saisir l'impact de la réputation des motards en milieu carcéral. Il avait cependant de la difficulté à demeurer concentré sur son expérience auprès des motards.

Eddie

Eddie, rencontré en 2008, habitait en maison de transition, dans le cadre d'une sentence vie. Avant cette incarcération, il avait eu plusieurs sentences provinciales et fédérales. Il a côtoyé les motards au cours de ses périodes d'incarcération. Il affirme avoir eu, plus jeune, les motards pour idoles. Ex consommateur de cocaïne, il n'a jamais fait partie d'un club.

Joseph

Joseph est affilié, aux yeux du SCC, à un gang de rue. Il est considéré comme un « Bleu », soit le gang des Crips. Il nie cette affiliation et juge qu'elle lui est apposée à

cause de son origine ethnique et parce qu'en détention préventive il a été incarcéré avec des « Bleus » sans se faire battre. Joseph a accepté de participer à l'entrevue spécifiquement parce qu'il souhaitait dénoncer la vie privilégiée des motards comparativement à celle des autres détenus. Néanmoins, il entretient des relations cordiales avec les motards. Ses préoccupations principales, au cours de l'entrevue, étaient les relations entre gardiens et motards. Condamné pour avoir commis un meurtre, Joseph a été rencontré au pénitencier.

Patrick

Ayant monté une entreprise de production de cannabis, Patrick est incarcéré pour des meurtres commis dans le cadre d'un trafic de drogues. Il s'agit de sa première sentence. La première partie de l'entrevue se concentre sur ses délits. Nous ne l'avons pas interrompu, croyant que ceux-ci impliquaient des motards. Ce n'était pas le cas. Son expérience et sa perception des motards s'est donc bâtie au fil de sa sentence. Particulièrement instruit comparativement au reste de la population carcéral, il fait montre d'un esprit analytique lorsqu'il raconte son expérience et sa perception des motards. Il n'est ni proche des motards, ni en conflit avec eux.

Steve

Au début de la quarantaine, Steve se dit « dans le système » depuis plus de 20 ans. Il raconte avoir passé la majeure partie de sa vie dans le crime et la violence. Les sentences purgées l'ont presque toutes été pour des vols qualifiés. Ses contacts avec les motards, c'est dans les pénitenciers qu'il les a eus. Il ne montre ni grande admiration, ni mépris face aux motards.

3.3 Les employés du Service correctionnel du Canada

Les quatorze (14) employés du SCC rencontrés avaient tous été en contact direct avec les motards, que ce soit parce qu'ils travaillent dans des ailes où sont incarcérés des motards ou parce qu'ils en ont sur leur *caseload*. Ils proviennent de quatre pénitenciers et d'un bureau en milieu ouvert. Tous les membres du personnel ont été interviewés au

cours des années 2008 et 2009. Au fil des entrevues, il s'est avéré nécessaire de diviser cet ensemble en deux sous-ensembles, à savoir le personnel de surveillance et le personnel de réinsertion. Cette distinction découle du fait que les rôles associés à chacun de ces sous-ensembles influencent grandement leurs discours sur les motards. Les préoccupations de chaque sous-ensemble diffèrent, le personnel de surveillance étant davantage concerné par les dynamiques entre les détenus dans les aires communes et les cellules, alors que les ALC analysent davantage le cheminement individuel de chaque détenu.

3.3.1 Personnel de surveillance

Parmi ce qui sera désigné comme le « personnel de surveillance », le « personnel de plancher » ou les « gardiens », il y aurait des distinctions possibles. Néanmoins, elles ne sont pas nécessaires à la compréhension de l'analyse et elles provoqueraient des risques d'identification des individus. Tous les individus portant l'uniforme sont considérés comme du personnel de surveillance, de même que certains employés du SCC dont le rôle est principalement la gestion de la sécurité (ils sont moins concernés par la réhabilitation). Quelques grandes lignes donneront un aperçu de l'expérience de travail de chacun. André, Michelle, Pascale, Richard et Yannick travaillent dans le même établissement. Jocelyn, Jacques et Nicolas travaillent quant à eux, dans trois autres lieux différents.

Pascale

Pascale travaille pour le SCC depuis une douzaine d'année, toujours au même pénitencier. Parmi les gardiens rencontrés, c'est probablement celle qui se souciait le plus de l'intervention thérapeutique; si la gestion de la sécurité a dominé son discours, elle a tout de même souvent fait allusion au suivi et au cheminement des détenus.

André

André travaille au Service correctionnel depuis une dizaine d'années, toujours au même pénitencier, mais en occupant différents postes. Son entrevue fut très courte. Nous avons

été ensemble pendant près de deux heures, mais il a fréquemment parlé au téléphone ou à des collègues au cours de cette période.

Michelle, Jocelyn et Nicolas

Michelle, Jocelyn et Nicolas se sont concentrées sur leur perception de l'implication des motards dans les différents trafics en établissement. Nicolas a également davantage parlé de l'arrivée des motards au cours de la « guerre des motards ».

Richard

Au cours de sa longue carrière, Richard a obtenu différents postes au sein du SCC. Cet entretien s'est avéré être une pierre angulaire de l'échantillon. Richard a pu parler de nombreux aspects qui allaient éventuellement faire partie de la thèse, soit le rôle des motards dans le contrôle social informel, la relation perçue entre eux et les autres détenus, la perception de leur implication dans les trafics en pénitencier et leur relation auprès des gardiens.

Yannick

Gardien dans différents pénitenciers au cours des douze dernières années, l'entretien de Yannick a jeté les bases d'un chapitre sur les motards en milieu carcéral. Il est le premier membre du personnel interviewé après que nous ayons pris la décision de les inclure dans l'échantillon. Se décrivant comme une personne peu volubile, il a expliqué de façon concise le rôle des motards dans le contrôle du pénitencier et les relations qu'ils entretiennent avec les gardiens.

Jacques

L'entrevue de Jacques a eu lieu dans un café, de son choix, un peu trop achalandé. C'est le seul à ne pas avoir été interviewé sur les lieux de son travail. Il est le premier membre du SCC à avoir été interviewé. À l'époque, nous n'envisagions pas encore de faire des entrevues avec des gardiens. C'est une collègue qui nous a mis en contact avec cet homme et nous voulions d'abord voir s'il pouvait lui-même nous mettre en contact avec des détenus. Il ne pouvait pas nous aider à rencontrer des motards, mais était enclin à

partager son expérience. Malgré le fait que Jacques travaille dans un pénitencier où peu de motards sont incarcérés, l'entretien de près de 2 heures a été en partie pertinent. Portant principalement sur l'expérience en général du métier de gardien, ses anecdotes personnelles nous ont donné des indications sur sa perception des motards et sur leur impact dans le pénitencier.

3.3.2 ALC et enseignants

Les agents de libération conditionnelle et les enseignants ont été regroupés ensemble, puisque leur préoccupation première n'est pas la gestion de la sécurité à l'intérieur du pénitencier. Étienne et Simon sont deux jeunes membres du corps enseignant des pénitenciers au Québec. Ils ont pu expliquer l'impact de la présence d'un motard sur la dynamique des groupes en classe, de même que leur expérience personnelle auprès des motards. Karine est devenue ALC après avoir été gardienne de prison, alors que Julie, François et Annie ont eu leurs premiers contacts en milieu carcéral en devenant agents de libération conditionnelle. François est celui qui possède la plus longue expérience et Annie, la plus courte. Julie et Karine travaillent dans un même pénitencier, alors que François et Annie travaillent tous deux dans un autre pénitencier. L'influence de la philosophie du pénitencier transparaît dans leurs discours, alors que les deux premières ALC se rejoignent et que les deux autres se rejoignent également.

4. La validité des données

Nous ne prétendons pas à la représentativité de l'échantillon. D'ailleurs, la population en est une difficile à estimer, en ce qui concerne les motards et plus encore lorsqu'il est question des délinquants en interaction avec ces derniers. L'accès difficile à la population a fait en sorte que les entrevues ont été menées auprès d'individus qui l'acceptaient, en fonction de critères assez généraux. Néanmoins, nous sommes parvenue à percevoir une cohérence dans les propos. En général, chaque motard se considérait seul à être fiable et transparent. Il s'est avéré que la presque totalité des entrevues a semblé pertinente.

Certains motards avaient été arrêtés dans le cadre de l'opération Printemps 2001. Dans leur cas, nous avons pu valider une partie de leur discours avec les informations contenues dans la preuve à laquelle nous avons accès. En effet, sans utiliser systématiquement cette preuve dans tous les chapitres, elle a permis une comparaison avec les propos tenus sur le style de vie des motards et sur leur implication dans la criminalité.

En ce qui concerne les chapitres sur le milieu carcéral, les propos des divers acteurs concordent à plusieurs égards. Ce n'est que la perception des mêmes faits qui diffèrent. À titre d'exemple, tous s'accordent pour dire que les motards jouent un rôle important dans le contrôle informel. Néanmoins, certains perçoivent ces faits comme étant positifs, alors que d'autres les jugent comme étant négatifs. Interviewer différents types d'acteurs a permis de trianguler l'information.

Finalement, le traitement de l'information sous l'angle de la réputation implique que la véracité des faits n'importe pas autant que la perception que les gens en ont. Les comportements sont influencés par la perception des situations. L'important est la façon dont le motard est perçu, peu importe si cela correspond à la réalité ou non. Tout aussi essentielle est la façon dont le motard se *sent* perçu. Le fait de travailler sur la réputation est donc venu régler un important problème, à savoir, trancher sur qui dit vrai. Nous n'avons pas eu à nous improviser juge, puisque nous travaillons sur les perceptions, sur les représentations.

5. L'analyse des données

Tanner (2008) fait référence au degré d'importance des sources, en distinguant le matériel central, des données périphériques. Dans son cas, les rencontres avec des informateurs clés faisaient partie du noyau central. Ici, parmi les interviewés, certains dominent. Toutes les entrevues n'ont pas contribué de façon égale au contenu de la thèse. Vous constaterez que des références à certains interviewés sont plus fréquentes qu'à d'autres. C'est le cas notamment pour les participants rencontrés à de multiples

reprises. D'autres entrevues ont été plus pertinentes parce que plusieurs sphères de la vie du motard ont été abordées en entrevue.

C'est au fil des entrevues et des analyses qu'eut lieu l'émergence de la réputation comme angle de recherche. Si la question de départ des entrevues a peu changée, c'est l'oreille qui a évolué. À partir du moment où la réputation est devenue dominante dans l'analyse, nous l'entendions partout. Une analyse verticale a été faite après chaque entrevue. Les thèmes et sous-thèmes principaux étaient mis en lumière. Cette analyse thématique a permis de voir les similitudes et divergences dans les propos des participants. Ces analyses ont, par la suite, été mises en commun pour permettre une lecture transversale de la situation. C'est ainsi que les données brutes ont pu être structurées sous forme de chapitres.

Chapitre 3. Hells Angels : défis et résilience

Ce chapitre se base sur la lecture de journaux et de livres à caractère journalistique, d'un affidavit de la preuve de l'opération Printemps 2001 et d'articles scientifiques, ainsi que d'entrevues auprès de motards et de détenus non motards. Ces données permettent ici de relater le contexte dans lequel les HA ont évolué depuis leur arrivée, de même que d'analyser les forces des Angels et d'étayer leur réputation et une partie de ses impacts. Le groupe a été confronté à un nombre de défis impressionnant, sur une courte période.

1. Contexte d'évolution des Hells Angels au Québec

Tremblay et al. (1989) ont étudié la carrière collective de 63 groupes de motards criminalisés au Québec entre 1973 et 1988. Ils ont principalement analysé les dossiers thématiques des renseignements criminels de la Sûreté du Québec (SQ). Ils ont pu établir trois phases dans l'histoire des groupes de motards de la province. Après une expansion entre 1973 et 1977 au cours de laquelle le nombre de motards passe de 600 à 900, cette population se stabilise autour de 800 individus (entre 1978 et 1982). De 1983 à 1988, peu de nouveaux groupes apparaissent et beaucoup disparaissent, ce qui mène à une contraction de la population alors que le nombre de participants se situe autour de 300 (Tremblay et al., 1989). Ce chiffre demeure stable au moins jusqu'en 2000 (Alain, 2003).

Une contraction importante a donc eu lieu à partir de 1983. Les auteurs (Tremblay et al., 1989) émettent comme hypothèses que le style de vie des motards perd la cote, que leurs profits sont réduits par la baisse de popularité des drogues de synthèses (leur principale branche à l'époque), que les risques pénaux et de victimisations sont accrus. Ainsi, il devient moins intéressant de se joindre aux motards. Alain (1993; 2003)¹⁹, reprenant les données de Tremblay et al. (1989)²⁰, s'intéresse à la problématique de la baisse du nombre de motards au Québec, cumulée à l'absence de formation de nouveaux groupes depuis la fin des années 1970.

¹⁹ En 2003, il reprend les mêmes données et utilise essentiellement la démonstration de 1993 pour la situer dans un cadre de discussion de « crime organisé » et parler davantage en termes d'adaptation des motards.

²⁰ Dossiers d'enquêtes de la SQ et feuilles de route des membres.

Traitons plus en détail la hausse des coûts en mentionnant d'abord une augmentation de la certitude de la peine pour les motards criminalisés entre 1968 et 1988 (Alain 1993; 2003) (la hausse des gains sera vue sous une rubrique ultérieure). Tremblay et al. (1989) mentionnent que la surveillance policière s'est systématisée au début de 1978 alors que la CECO (Commission d'enquête sur le crime organisé) commence à enquêter sur les motards criminalisés au Québec.

Les motards ont été impliqués dans diverses vagues de meurtres. Cordeau (1990) dresse le portrait des règlements de compte²¹ commis au Québec entre 1970 et 1986. Les règlements de compte représentent 17,3% de l'ensemble des homicides. En repérant ces meurtres dans le journal *Allo Police* et en épluchant par la suite les dossiers d'enquêtes policières (SQ et SPCUM) relatifs à ceux-ci, il dénombre 444 affaires de règlements de compte ayant fait 530 victimes. Les motards criminalisés sont impliqués dans au moins 108 de ces 530 règlements (20,4% des cas).

Tremblay et al. (1989) estiment qu'au Québec entre 1970 et 1986, la probabilité annuelle moyenne pour un motard d'être tué dans un règlement de compte est de 0,0062, soit 6,2 victimes pour 1000 motards. Les auteurs calculent que ce risque est 6 fois plus élevé que celui auquel s'expose les délinquants non motards. Plus spécifiquement au cours de la période à l'étude par Cordeau (1989; 1990), les Hells Angels ont été directement impliqués dans deux importantes séquences de règlements de comptes. Le premier épisode est relié à la guerre entre les Hells Angels et les Outlaws. Ces deux groupes américains, déjà en lutte, décident en 1977-1978 de créer des chapitres dans la province. Le conflit se poursuit donc entre les sections québécoises. Le 2 février 1985, cette compétition avait fait 23 morts (Cordeau, 1990).

Le second épisode concerne une querelle intestine chez les Hells Angels. Le 24 mars 1985, cinq membres du chapitre de Laval sont tués par des membres des chapitres de Sherbrooke et de Montréal dans le cadre d'une purge. Les HA lavallois consommaient

²¹ Compris comme étant un « meurtre provoqué par un conflit lié aux activités criminelles des protagonistes » (Cordeau, 1990, p.7).

trop de cocaïne et attiraient l'attention des autorités par leurs nombreuses fêtes. Ils nuisaient alors à la réputation du club et ne se soumettaient pas aux règles. Les corps des motards, placés dans des sacs de couchage lestés de blocs de ciment, ont été retrouvés dans le fleuve St-Laurent (Cordeau, 1990). Deux semaines après ces meurtres, le cadavre d'un *prospect*²² de Laval, considéré comme un témoin gênant, a aussi été retrouvé (Ouellette & Lester, 2005).

La réaction policière s'est particulièrement manifestée à la suite de la tuerie de Lennoxville, alors qu'après une vaste opération policière, environ la moitié des participants Hells Angels du Québec ont été condamnés à la détention²³ :

Cette exécution en série a entraîné une vive réaction de la part de la police qui a eu pour effet de paralyser presque complètement les activités du club. Les services policiers avaient alors procédé à 39 arrestations et à 222 descentes. Ils avaient obtenu 23 condamnations. (Vaillancourt, 2009, 16 avril)

Bien que peu d'informations indiquent si les HA étaient craints avant la tuerie de Lennoxville, ils étaient redoutés dès 1980 : « On constate en effet qu'en raison de la loi du silence chez les motards, et de la crainte de représailles qu'éprouvent les victimes et témoins, il est difficile de recueillir la preuve nécessaire pour traduire les suspects devant les tribunaux » (Commission de police du Québec, 1980, p.31). Ainsi, la peur éprouvée par la population aide à ce que les motards évitent la sanction.

²² Voir annexe 1 pour l'organigramme de l'organisation.

²³ À la suite de ces six meurtres, la plus vaste opération jamais menée contre des motards au Québec jusque-là fut organisée : 450 policiers ont procédé à une cinquantaine d'arrestations et à des saisies de près de 200 armes et de 150 000 \$ à Sherbrooke, Montréal et Laval, mais aussi Chicoutimi, Pointe-aux-Trembles, Joliette et Lennoxville (Gervais, 1985, 12 avril; Parent, 1985, 12 avril). Deux délateurs ont collaboré avec la Sûreté du Québec, soit Gerry « Le Chat » Coulombes (Gervais, 1985, 20 août) et Yves « Apache » Trudeau (Gervais, 1985, 29 août). Compte tenu de l'enquête du coroner, de l'enquête préliminaire et du procès, la cause des Hells Angels a duré 18 mois (Morrier, 1986b, 4 décembre). Les suites judiciaires des meurtres des membres du chapitre de Laval entraînent une annihilation presque complète des Hells Angels au Québec. Selon Ouellette et Lester (2005) 22 des 35 membres et prospects des chapitres Montréal, Sherbrooke et Halifax sont incarcérés pour la tuerie et selon Cédilot (2001, 7 avril), 21 des 50 HA ont été incarcérés. Quoi qu'il en soit, la proportion demeure élevée.

1.1 À partir des années 1990

Certaines informations laissent croire qu'avec la tuerie de 1984 à tout le moins, la réputation de violence jette ses bases au Québec. À Montréal, Peter Paradis, un membre des Rock Machines (RM), affirme qu'au début des années 1990 il connaissait les Hells et qu'ils avaient la réputation d'être des meurtriers qui n'avaient aucun scrupule à s'entre-tuer (Paradis, 2003).

La réponse policière massive ayant commencé à s'organiser en 1994 montre la réputation croissante du groupe : « Si les Hells sont parvenus à devenir l'organisation criminelle la plus puissante au Canada, c'est parce que, pendant trop longtemps, la police et les politiciens les ont laissés proliférer sans intervenir » (Sher & Marsden, 2003, p.425). D'une part, on considère les Hells comme étant l'organisation la plus « puissante » et d'autre part, on constate que l'absence de réputation préalable a laissé aux motards la latitude pour s'organiser et croître, même après la tuerie de 1984.

Au cours des années 1990, la situation est devenue plus risquée encore pour les motards. Un conflit opposant les Hells Angels aux Rock Machines (RM)/Alliance²⁴ a éclaté. Ils luttaient pour l'obtention du contrôle du territoire de Montréal pour le trafic de drogue. Le conflit fut particulièrement long, violent et soutenu. La guerre débute lorsque les HA décident de s'appropriier le territoire montréalais, jusqu'alors investi par les Rock Machines et des trafiquants indépendants. Procédant à des tests statistiques, Morselli, et al. (2008) remarquent la polarisation du milieu criminel en deux sections, HA et Alliance, de même qu'une logique de représailles dans les règlements de compte²⁵. Ces éléments confirment la présence d'un cas de violence collective. Entre 1994 et 2001, cette guerre des motards a fait 363 victimes dont certaines innocentes (Tanguay,

²⁴ Les Rock Machines sont le noyau dur de l'Alliance qui regroupe également des trafiquants indépendants et des petites bandes de motards (Morselli et al., 2008). Le terme Rock Machines sera ici utilisé pour représenter tous les opposants aux HA durant les années 1990.

²⁵ Leurs données proviennent d'une banque de la Sûreté du Québec. Ils ont retenu 261 victimes (126 victimes de meurtre et 135 victimes de tentative de meurtre), 55,2% sont dirigés contre les HA ou leurs affiliés, 44,8% contre l'Alliance. Ils ont agrégé ces règlements de compte sur une base mensuelle (n=96 mois).

2003)²⁶. Si l'on compare ce conflit à ceux étudiés par Cordeau (1990), on réalise son ampleur. Sur les onze séquences étudiées par Cordeau (1990), qui ont eu lieu de 1970 à 1986, dix ont une durée inférieure à 20 mois et n'ont pas fait plus de 18 victimes²⁷. Lors de la guerre des motards des années 1990, les Hells ont donc fait preuve d'une importante capacité à endurer un conflit.

Cette guerre leur a apporté une forte notoriété publique et a provoqué une importante réaction de la population. Tanguay (2003) et Morselli et al. (2008) ont soulevé quatre événements susceptibles d'avoir entraîné un durcissement des mesures répressives via les pressions publiques. D'abord, en 1995 un enfant meurt lorsqu'une bombe destinée à un motard fait exploser un véhicule. Le conflit prend également une dimension nouvelle lorsque les HA décident en juin et en septembre 1997 d'assassiner deux gardiens de prison désignés au hasard. Dans la même veine, en septembre 2000, ils tentent d'assassiner un journaliste dont les articles présentent une vision négative du groupe.

Au cours de ce conflit, sur 1089 arrestations liées à la violence²⁸, 86,4 % ont impliqué un suspect associé aux Hells Angels (Morselli, et al., 2008). À partir de la seconde moitié des années 1990, la réaction policière et législative s'organise et peut être divisée en 4 périodes (Morselli, et al., 2008; Tanguay, 2003) : 1- Avant Carcajou (entre janvier 1994 et septembre 1995), alors que la lutte contre les motards est peu concertée; 2- Carcajou Montréal (octobre 1995 à juin 1996) : une escouade regroupant 80 membres provenant de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal et de la GRC. Bénéficiant d'un budget quasi illimité, son mandat est de démanteler les bandes de motards criminalisés (Sher et Marsden, 2003). Ils concentrent leurs efforts sur la région montréalaise, alors seul siège de la guerre. Ils multiplient les arrestations espérant ainsi que les motards se sentiront si surveillés qu'ils commettront des erreurs et que ce stress

²⁶ Il y eut 23 victimes innocentes, parmi lesquelles 8 sont décédées (Tanguay, 2003).

²⁷ L'autre conflit a déjà été abordé ici, c'est celui opposant les Outlaws aux Hells, conflit ayant duré 7 ans pour faire 23 victimes.

²⁸ Arrestations faites par les corps policiers au Québec. Ce chiffre a été calculé en fonction des informations publiées dans les journaux puisque plusieurs corps policiers ont refusé l'accès aux données aux chercheurs.

amènera un arrêt des hostilités (Tanguay, 2003)²⁹; 3- Carcajou Montréal et Carcajou Québec (juillet 1996 à avril 1998) : comme au début de 1996 le conflit s'est étendu à la région de Québec, on y avait envoyé, ainsi qu'à Sherbrooke, des ressources de Carcajou. Par la suite, on crée une unité parallèle; 4- Les Escouades Régionales Mixtes (ERM) (mai 1998 à décembre 2001) : elles remplacent Carcajou et se situent dans plusieurs villes du Québec (notamment Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi) (Ouellette & Lester, 2005). On souhaite ainsi s'adapter à l'ampleur des Hells Angels et de leurs clubs affiliés qui ont des ramifications à travers la province. Pour Tanguay (2003), ces événements servent d'indicateurs de l'intensité du contrôle policier. À ceux-ci s'ajoutent le nombre d'arrestations faites mensuellement par ces escouades (un total de 1089 arrestations menées par les corps municipaux, la police de la Ville de Montréal, la SQ, la GRC)³⁰ et l'adoption en 1997 de la loi anti-gang (C-95). En 1999, un numéro sans frais est établi dans le cadre de la Stratégie nationale pour combattre les activités des bandes de motards. La population peut rapporter tout fait qui lui semble susceptible d'aider dans la lutte contre les motards. Des policiers de la GRC y répondent 24 heures sur 24 (La Gazette, 2002). En 2001, les groupes de motards sont donc considérés comme étant le groupe criminel le plus dangereux, même lorsqu'on le compare à la pègre traditionnelle (Sondage Léger Marketing, publié dans le Soleil, 6 août 2001)³¹. Cette même année, le Regroupement des innocentes victimes du crime organisé (RIVCO) est créé (Ouellette & Lester, 2005).

²⁹ À la fin de 1995, 131 personnes sont détenues à la suite de plusieurs opérations ayant permis de saisir notamment 124 420 \$, 10 kilos de haschisch, 702 bâtons de dynamite, 680 détonateurs, 19 mitraillettes (Duchesne, 2003, 6 novembre).

³⁰ Carcajou et les ERM ont donné lieu à de multiples opérations. Sans toutes les nommer, il y eut le projet Laron visant à faire la lumière sur les meurtres des gardiens de prison en 1997 (Ouellette & Lester, 2005). Le 29 janvier 1997, 40 policiers investissent le local des RM à Beauport, mais ne découvrent que 2 armes à feu et font 5 arrestations. Le 26 mars 1999, 22 individus sont arrêtés au cours de 18 perquisitions dans les régions de Mont-Laurier et de Montréal en rapport au trafic de drogue. On soupçonne les vendeurs de s'approvisionner chez les Rockers. 27 février 2002 : opération 4H; mars et juin 2002, opération Satchi; novembre 2002, opération Osmose; 5 novembre 2003, opération Ouragan (Duchesne, 2003, 6 novembre). Cette liste n'est pas exhaustive.

³¹ La question posée était : « À votre avis, quel est le groupe criminalisé le plus dangereux entre les bandes de motards et la pègre traditionnelle ? Au Québec, 50% des gens ont répondu les bandes de motards, environ 30% ont répondu la pègre traditionnelle et environ 20 % ne savaient pas ou ont refusé de répondre.

La violence létale présente au cours de la « guerre des motards » a provoqué un processus d'attrition au fil du temps et ce processus a été accéléré par les arrestations policières (Morselli et al., 2008). Les principaux résultats de Tanguay (2003) et de Morselli et al. (2008) attestent que « la diminution et la fin du conflit découlent à la fois de l'action policière et du conflit lui-même. Cette double causalité repose sur l'accumulation des pertes comprises comme les arrestations et la victimisation » (Tanguay, 2003, p.90). C'est avec l'opération Printemps 2001 que le conflit prend officiellement fin. Le 28 mars 2001, près de 2000 policiers et civils provenant de 77 municipalités du Québec procèdent à la (jusqu'alors) plus grande opération anti-motards de l'histoire canadienne : 122 motards criminalisés (Hells Angels ou en relation avec eux) sont arrêtés en une journée. On y cible principalement le chapitre HA Nomads et son club affilié, les Rockers. On attribue la création de ce chapitre à Maurice Boucher qui, souhaitant obtenir plus de pouvoir et d'argent, s'adjoit d'autres HA pour former un chapitre qui deviendra le chef de file de la « guerre des motards ». Déjà existant pour assurer une présence sur l'île de Montréal, le club école des Rockers devient le club école des Nomads (Ouellette & Lester, 2005). Ce sont ces factions et leurs proches sont arrêtés dans l'opération Printemps 2001.

Des 91 individus accusés par la suite, 49 ont plaidé coupable et les autres ont subi des mégaprocès³², une première au Québec. La majorité a reçu de longues sentences d'emprisonnement³³.

³² Tel que le précise le rapport du comité ad hoc du comité en droit criminel sur les mégaprocès (Boisvert et al. 2004), il n'existe pas de définition précise de ce qu'est un mégaprocès. Plutôt : [...] Un nombre important d'accusés, un nombre élevé de chefs d'accusation, une preuve imposante et complexe, une combinaison de tous ces facteurs, voilà ce qui contribue à allonger et complexifier les procédures. En fait, le mégaprocès se reconnaît moins aux causes à l'origine du phénomène qu'à certaines caractéristiques le distinguant des procédures ordinaires : longue durée, complexité, coûts élevés. » (p.2)

³³ Les 49 accusés des suites du projet Océan ont plaidé coupable (gangstérisme, trafic de drogues), obtenant des peines jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Des méga-procès ont été institués pour les 42 autres : procès devant le juge Réjean Paul (21 octobre 2001 au 11 septembre 2003) de 9 individus accusés de complot pour meurtre, trafic de stupéfiants et gangstérisme. Les 9 ont finalement plaidé coupable et reçu des sentences d'emprisonnement de 10 à 15 ans (Myles, 2003, 24 septembre). Procès de 17 accusés devant le juge Béliveau : 7 plaident coupable et 9 ont été trouvés coupables obtenant des sentences 10 à 22 ans (Cédilot, 2004, 10 avril).

1.2 Après l'opération Printemps 2001

Plusieurs opérations ont ensuite été menées contre les motards et leurs réseaux. Parmi les plus importantes, il y a l'opération Axe en 2006 visant des motards et des membres des Syndicates et de gangs de rue impliqués dans le trafic de drogue à Montréal. L'opération Machine, en juin 2009, était une autre rafle contre les Hells Angels, avec pour cibles principales Salvatore Cazetta et Daniel Leclerc (respectivement HA chapitre de Montréal et HA chapitre Nomads Ontario) (Cédilot, 2009, 3 juin).

En avril 2009, une autre opération d'envergure frappe les Hells Angels. Contrairement à 2001, alors que le chapitre Hells Angels Nomads était la principale cible, toutes les factions québécoises sont cette fois touchées. L'opération SharQc (Stratégie Hells Angels Rayon Québec) est l'aboutissement d'une enquête ayant débuté à la fin de l'année 2005 et qui avait pour objectif de démanteler les cinq chapitres au Québec (Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Montréal, South), de freiner l'infiltration des motards dans l'économie légitime et de récupérer les pertes fiscales liées à leurs activités criminelles (La Presse Canadienne, 2009, 16 avril). C'est donc dire qu'après l'opération Printemps 2001, les Hells Angels ont su se réorganiser, s'adapter. À ce titre, des journalistes écrivent à propos de l'opération SharQc :

Ce tour de force devrait logiquement empêcher le club de se réorganiser comme il l'a fait en 2001. L'objectif de l'époque étant de mettre fin à la guerre des motards, les policiers s'étaient attaqués aux Nomads et à leurs fiers-à-bras des Rockers de Montréal. (Meunier & Cédilot, 2009, 16 avril).

Les mandats d'arrestation de l'opération SharQc visaient 156 individus dont 111 membres en règle des HA (sur 113 au Québec), 4 prospects, un hangaround, 11 retraités, 29 relations (Meunier & Cédilot, 2009, 16 avril). Les arrestations ont été faites au Québec, au Nouveau-Brunswick, en France et en République dominicaine. Les 111 prévenus ont plaidé non coupable majoritairement à des accusations de meurtres, complots pour meurtres, gangstérisme et trafic de stupéfiants (Meunier & Cédilot, 2009, 16 avril). Les crimes reprochés auraient été commis entre 1992 et 2009 (Quirion, 2009, 16 avril 2009). En plus des 156 individus arrêtés ou recherchés, ces 81 projets d'enquête

ont mené à 180 perquisitions (Boivin, 2009, 15 avril) et des saisies importantes, notamment 5 millions \$ en argent comptant, des milliers de pilules de drogue, des dizaines de kilos de drogues (cocaïne, marijuana, haschisch) (La Presse Canadienne, 2009, 16 avril), cinq repaires (Montréal, Longueuil, Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec), de même que le terrain sur lequel s'est déjà trouvé le repaire incendié³⁴ de Sorel (La Presse Canadienne, 2009, 15 avril).

2. La résilience des Hells Angels

Les Hells Angels déjouent les probabilités en perdurant comme organisation à travers les années. Le milieu criminel en est un hostile face à la longévité, dans lequel les entreprises criminelles sont éphémères, locales et instables (Reuter, 1983). Les Hells Angels existent toujours et sont devenus le seul groupe de motards criminels au Québec. Cette résilience étonne les chercheurs qui considèrent qu'elle devrait être investiguée (Leduc, 2006).

En tentant de comprendre cette longévité malgré les difficultés, différentes forces de l'organisation mettront en lumière ce sur quoi s'assied leur réputation. Les Hells Angels représentent un de ces groupes, peu nombreux, à posséder les aptitudes nécessaires pour traverser les épreuves. Leur longévité est d'autant plus pertinente qu'elle fait partie intégrante de la réputation des motards; leur réputation de délinquants qui ont du succès n'est pas étrangère au fait qu'ils règnent dans la province depuis longtemps.

2.1 Force matérielle : la richesse

En 1980 on dépeint les motards comme ayant deux préoccupations majeures : « [...] ils mettent leur énergie au service de deux besoins qui paraissent primer chez-eux toute autre considération : la drogue et le sexe. » (Commission de police, 1980, p.107). En 2001, les forces policières disent des HA : « Ce gang n'existe que par et pour la commission de crimes lucratifs servant son propre enrichissement et celui de ses membres, le plus fréquent étant celui de trafic de stupéfiants. » (Pigeon, 1998, p.1).

³⁴ Le 18 octobre 2008, un incendie provoqué par un camion-citerne lancé sur les lieux, a anéanti le repaire des HA de Sorel-Tracy. Le motif serait une histoire de triangle amoureux, dans lequel un mari a voulu se venger d'un Hells Angels qui fréquentait sa conjointe (Cédilot & Cameron, 2008, 25 octobre)

Peu d'éléments ont été trouvés quant aux revenus des membres et du groupe Hells Angels au début des années 1980. Denis, frayant déjà dans le milieu criminel à l'époque, rapporte :

Ils n'étaient pas millionnaires en un an là, fait qu'eux-autres aussi il fallait qu'ils fassent des vols et eux-autres aussi il fallait qu'ils aient une criminalité autre que juste vendre de la drogue. Parce qu'à vendre de l'acide et du hasch... C'est sûr qu'ils n'avaient pas des grosses organisations, fait que c'était plus comme du monde... Ils étaient vus comme plus sales, mal habillés... C'était la grosse barbe... C'était ça les motards avant. (Denis)

Les motards interviewés ayant vécu la vie de motards avant les années 1990 sont unanimes : l'argent ne représentait pas, à cette époque, l'attrait majeur. Même les plus jeunes motards considèrent que la relation à l'argent s'est nettement modifiée au fil du temps. Néanmoins, certains indices laissent croire que dès leur arrivée dans la Belle Province, ils possédaient des ressources financières considérables. D'abord, les commissaires de la police (Commission de police du Québec, 1980) écrivent en 1980 : « D'après le trésorier des « Gitans », les affaires du club sont florissantes : on venait même de consentir un prêt de 10 000 \$ à un commerçant de Sherbrooke » (p.61). Or, les Gitans (groupe de motards) étaient reconnus pour travailler en relation avec les Hells Angels. Bon nombre d'entre eux en sont d'ailleurs devenus.

L'affaire des meurtres des membres du chapitre de Laval, fournit des renseignements supplémentaires sur leur capital financier. Premièrement, l'opération policière qui a suivi a permis de saisir près de 200 armes et 150 000 \$ en argent (Gervais, 1985, 12 avril). Deuxièmement, lors du procès, des HA ont tenté de soudoyer un juré pour la somme de 100 000 \$³⁵. Les Hells possédaient donc déjà des ressources pécuniaires relativement considérables.

³⁵ Lors du premier procès impliquant 4 des accusés, le juge Jean-Guy Boilard doit écarter un juré qui a admis avoir accepté 25 000 \$ d'un représentant des Hells. Il avait pour tâche de maintenir son opinion d'acquiescement s'il ne réussissait pas à convaincre tous les autres, ce qui aurait ainsi fait échouer le procès en empêchant l'unanimité requise du jury (Presse Canadienne, 1986, 2 décembre). Dans un tel cas, il aurait reçu 50 000 \$, et le double s'il avait obtenu l'acquiescement (Morrier, 1986, 4 décembre).

Néanmoins, la situation peut être résumée en considérant que les motards de l'époque accordaient une importance première à la vie de « liberté », à la marginalité, à la moto, alors qu'à partir des années 1990 et 2000, l'argent a primé sur tout. C'est devenu une motivation principale expliquant l'adhésion de plusieurs membres ou la continuité de certains :

Le club a changé. Dans les années 1970, c'était la moto et la confrérie. Si t'avais une crevaison, t'avais 48 heures pour le réparer, sinon t'étais mis à l'amende. Si c'était un gros problème que tu avais avec ta moto, t'avais le droit d'être 30 jours sans ta moto, sinon t'étais mis à l'amende. Aujourd'hui, la moto est loin derrière l'argent et le pouvoir. Certains ont même pas de bicyclette avant d'entrer pis on leur dit « on va te trouver une moto ». Dans les années 1970, fallait être bon en moto, pas juste être capable de se tenir en équilibre sur deux roues. (Réal, motard)

L'argent, c'est sûr, c'est qu'un moment donné là, tu vois trop gros et le monde ont pu de limites. C'est ça qui fait que les gens se retirent pas. Un moment donné quand il arrive une chose, ils se font arrêter, ils attrapent des grosses sentences. Il y en a dehors là que... des membres là qui ont de l'argent à pu finir, mais ils s'arrêteront jamais jusqu'à temps qu'ils perdent tout. C'est comme une *game* de cartes ça. C'est que tu deviens *gambler*. Je pense que c'est un peu ça. C'est que t'as pu de limites. T'as tellement de contacts que tu veux t'impliquer dans toutes sortes de sphères et un moment donné là tu viens que tu veux pu finir ça. (Louis, motard)

Mon but principal, c'était l'aspect pécunier. On s'entend, c'était payant, c'était l'fun, c'était payant. Au début, il y avait pas de guerre, c'était l'fun. J'ai fait du *bicycle* toute ma vie, j'ai été dans des clubs de bicyclettes j'avais dix huit ans. Dans le temps que c'était le *trip* de bicyclette. Le monde consommait, je fumais. Les clubs de motards, ça existait! Il y en avait dans toutes les villes, dans tous les villages au Québec. [...] Moi, j'ai tout fréquenté ça ce milieu-là. J'étais jeune. J'avais un Harley flambant neuf. Ça fait que j'ai connu ce monde-là, différemment. Dans ce temps-là c'était le *trip*, c'était l'fun, on *tripait*, on avait de l'argent. On vendait un petit peu de drogue pour se faire un peu d'argent. C'était plus pour en consommer que d'autre chose. Dans les années '90 ça a changé. [...] J'ai commencé à fréquenter ces gars-là [HA]. Pour moi c'est le même *trip* qu'avant là, mais... L'argent! Le super argent! T'étais là pour faire de l'argent, faire de la *business*, avant c'était pour *triper*. (Alain, motard)

Le contraste est effectivement frappant si les chiffres sont comparés à ceux obtenus lors de la frappe policière Opération Printemps 2001 (28 mars 2001). L'enquête menée à la fin des années 1990 visait principalement les membres du chapitre « Hells Angels Nomads » et ceux de leur club affilié les « Rockers ».

Les délateurs et agents-sources ont fourni quelques indices pour estimer la fortune individuelle des membres. Dany Kane, un agent-source, évaluait le revenu hebdomadaire des motards qu'il côtoyait entre 5000 \$ et 10 000 \$ (Sher & Marsden, 2003). Stéphane Sirois, un autre agent-source, raconte que dans la seconde moitié des années 1990, sur une base mensuelle, les membres Nomads et Rockers doivent donner 10 % de leurs profits dans un *pot* collectif. Selon les montants remis par 16 membres, le revenu hebdomadaire moyen est calculé à environ 3000 \$ (Sirois, 1999-2000). Au cours de la guerre des motards, Sirois a aussi acquis une maison dans laquelle il comptait faire de la culture hydroponique de cannabis, ce qui lui aurait rapporté 71 000 \$ par 2 mois ½ estime-t-il. Le projet n'a tenu que 6 mois, détruit par une perquisition de la GRC (Sirois, 1999-2000). On peut toutefois penser que d'autres Hells sont parvenus à réaliser de tels projets sur de plus longues périodes. Les profits individuels varient probablement de façon considérable selon la position occupée au sein des chapitres. À cet effet, Serge Quesnel (tueur à gage à la solde des HA et délateur), rapporte qu'au milieu des années 1990, le chef des Hells de Trois-Rivières empochait environ 7000 \$ de profits sur chaque kilo de cocaïne vendu et qu'il en vendait plusieurs par semaine (Martineau, 2002). Alors que Sirois, membre Rockers, vendait pendant cette même période approximativement 500g de cocaïne et 500g de haschisch par semaine. Il retirait entre 5000 \$ et 8000 \$ de profits par kilo de cocaïne vendu, mais les séparait à parts égales avec un partenaire (Sirois, 1999-2000).

Malgré ces différences, il demeure que la plupart des Nomads et des Rockers ne travaillent pas légalement (Sirois, 1999-2000). Or, selon Réal, cette situation n'était pas présente avant les années 1990 :

Quand je suis rentré chez les motards, la plupart des membres avaient des emplois légitimes. Certains non, mais la plupart oui. Dans les années 1990, pour la première fois, plus de 50% du groupe roulait dans des affaires

criminelles... Alors qu'avant, il y en avait peut-être 2 ou 3. Dans le club, les gens ne se questionnaient pas l'un l'autre sur la façon dont tu gagnais ta vie. On te posait pas de question sur tes profits. (Réal, motard)

Les biographies et écrits journalistiques rapportent que les Hells vivaient dans l'opulence³⁶. Les policiers ont estimé les revenus annuels des Hells Angels à plus de 100 millions de dollars (Cédilot, 2001, 7 avril). Ils ont fait la preuve qu'un kilo de cocaïne pure à 85% à l'importation rapportait à l'organisation HANO (Hells Angels Nomads) et tous les intervenants reliés à sa mise en marché, la somme de 340 000 \$ lorsque vendue en petite quantité au niveau de la rue (Pigeon, 1998, p.18). Une entrevue téléphonique avec Guy Ouellette (expert sur les motards, ancien enquêteur à la SQ) a permis d'apprendre que le Hells qui achète le kilo de cocaïne fait environ 150 000 \$ par kilo, ce à quoi doivent être soustraits ses dépenses³⁷.

Si les données sur les revenus individuels sont absentes pour les années 1980, un point de comparaison réside dans les montants perquisitionnés lors de l'opération policière majeure de chaque époque. Le montant des perquisitions de 1985 était de 150 000 \$. Alors qu'en 2001, outre la drogue et les immeubles, on a saisi 12,5 M \$ (Le point sur le procès, 2003, 12 septembre). Même en contrôlant le taux d'inflation et l'accroissement des effectifs au sein du club, la différence demeure immense. Le 150 000 \$ de 1985 n'équivaudrait qu'à 235 000 \$ en 2001, soit 8103 \$ par membre en 1985 contre 117 924 \$ par membre en 2001³⁸. Malgré le caractère très approximatif de ces chiffres³⁹, tout

³⁶ Au cours de l'année 1995 : « Un matin que j'étais au local de Trois-Rivières, Melou m'a appelé. Il m'a donné rendez-vous à Montréal chez un concessionnaire de voitures de luxe situé en face de l'Hippodrome. D'après lui il était temps qu'on se gâte et qu'on change de voitures. Richard « Rick » Vallée est venu nous retrouver. Il y avait là les voitures les plus coûteuses : Lamborghini, Mercedes, Jaguar, Ferrari et Bentley. Le vendeur était aux anges. À trois, on a acheté pour environ 350 000 \$! » (Martineau, 2002, p.126).

³⁷ Un kilo de cocaïne coûte environ 45 000 \$ dans le marché du gros. Sa pureté est alors de 90-95%. Dans la rue, la pureté varie plutôt entre 25-35%. La drogue est donc environ 3 fois moins pure (coupée). Avec un kilo de cocaïne pure, on fait 5 000 doses. En la coupant, on fait donc environ 15 000 doses. Les doses sont vendues au vendeur de rue à 13 \$ chacune. Le profit est donc de 195 000 \$. Si on enlève le 45 000 \$ de départ, il reste 150 000 \$.

³⁸ Le taux d'inflation entre juin 1985 et juin 2001 fut de 56,67 %. (http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/inflation_calc-f.html). En 1985, les deux chapitres restant au Québec (Sorel et Sherbrooke, Laval ayant été éliminé) comptaient 29 membres et 11 prospects. À cela s'ajoutent 16 clubs affiliés regroupant 400 à 500 membres (St-Jean, 1986, 25 août). En 2001, les Hells Angels comptaient 106 membres en règle au Québec (Sher & Marsden, 2003). Les données concernant le nombre de prospects HA et de membres des clubs affiliés sont absentes, mais comme nous verrons qu'il y eut une formation massive de clubs écoles dans la décennie 1990, le nombre de membres doit être supérieur, à tout le moins égal. Pour le calcul, nous avons donc utilisé uniquement le nombre de

porte à croire que la fortune des Hells a fait boule de neige entre 1985 et 2001. Stéphane, un agent source des années 1990 affirme :

C'est débile l'argent qui se fait là-dedans. C'est payant. Je te donne un exemple : moi j'avais 250 clients. Je fais 5 \$ du quart [de cocaïne]. Je vends minimum 250 quarts par jour. Et ça c'est quand les clients prennent juste un quart. 1250 \$ clair dans tes poches. (Stéphane, proche des motards)

C'est également l'avis de Guy Ouellette, témoin expert sur les groupes de motards criminalisés : « Depuis la fondation du premier chapitre de Hells Angels à Montréal le 5 décembre 1977, ils n'ont cessé de prendre de l'expansion et de s'enrichir collectivement et individuellement » (Ouellette, 1998). Lors de l'opération SharQc, 5 millions \$ en argent comptant ont été saisis, de même que des dizaines de kilogrammes de cocaïne, marijuana et haschisch et des milliers de comprimés de drogue (La Presse Canadienne, 2009, 16 avril).

Les motards des années 1990 ont mis l'accent sur le profit, une soif sans fin, et la démonstration de ce profit :

Mais il y a eu des exagérations. On a fait des erreurs. La guerre, le vrai fond de l'histoire, c'est l'argent. C'est pas une question de *bicycle*. Du *bicycle*, on peut en faire partout. Mettons que tu fais 200 \$ par semaine... Je te donne des chiffres fictifs là, mais mettons que tu fais 200 \$ par semaine avec le trafic. Et un moment donné t'en fais 2000 \$ par semaine. Là tu veux pu retourner à 200 \$. Et là, tout le monde pousse dans le même sens. Tout le monde pousse pour continuer d'avoir 2000 \$. Tu fais de l'argent, et c'est de l'argent facile on peut dire, en faisant du trafic. T'as pas le goût de travailler. [...] Ceux qui ont les vieilles valeurs, y en a qui sont rendus en République. Ils font du *bicycle* à longueur de journée. Là-bas la loi c'est que si tu veux être là-bas, t'as pas le droit de faire du trafic. (Sylvain, motard)

Je regardais le monde alentours, le linge Versace, la grosse grosse auto... Pourquoi pas juste un gros char? Pourquoi la grosse grosse

membres en règle (29 et 106) en comparant les montants 235 000 \$ (pour 1985 ajusté avec l'inflation) et 12,5 M \$.

³⁹ Les perquisitions ne correspondent pas réellement aux revenus de l'organisation ou de ses membres. Elles ne reflètent pas l'argent en circulation, ni l'argent caché notamment dans des investissements. De plus il est probable que les policiers aient plus de moyens de découvrir l'argent en 2001 qu'en 1985.

auto?? Je rentrais dans leur maison, je me disais : on es-tu dans une revue ici là? Avez-vous gagné le *jackpot* d'un coup sec ? Tabarnac, qu'est-ce que c'est ça? On as-tu un permis pour faire ça ? Ils sont pas déconnectés un peu? Ils disaient : « On est en 2000! C'est comme ça en 2000! » Moi j'me disais, ils font tout ça pis ils se font pas *watcher* eux autres là? Tsé avant quand on parlait de *business*, ça se faisait dans le creux de l'oreille. Là, y parlaient de compagnie avec chose pis de compagnie par-ci, par-là. Moi je leur demandais : « Ah oui, t'as une compagnie ? Une compagnie de quoi? » Ils répondaient : « Ben une compagnie, une compagnie! » C'était la drogue. Ils jasaient de ça au resto comme on jase de char. Je leur ai dit : « le bogue de l'an 2000 vous a affectés en estie vous autres ! » (Claude, motard)

Les Hells Angels ont augmenté leur capital financier au cours de leur présence au Québec. Or, des ressources financières importantes font partie des caractéristiques qui expliquent la durabilité de la Cosa Nostra, selon Steffensmeir et Ulmer (2005, p.274). La richesse permet d'augmenter les ressources humaines, tant en termes de participants que d'individus gravitant autour de l'organisation :

Aux Etats-Unis, on ne verra jamais un Outlaw devenir un Hells Angel, affirme Don Bell de l'Unité de lutte contre les bandes de motards. La chose est impensable. Ici, par contre, les motards se convertissent parce que les Hells sont beaucoup supérieurs aux autres clubs sur le plan financier. (Sher & Marsden, 2003 p.319)

La richesse permet donc un meilleur recrutement. Les Hells représentent le groupe de motards le plus prestigieux du monde et le plus fortuné. En faire partie est un symbole de réussite, de prestige; c'est une forme d'acquisition de statut social et de pouvoir (Martineau, 2002). Les avocats choisis par les Hells sont également renommés et l'organisation n'hésite pas à s'engager dans de longues et coûteuses batailles juridiques (Ouellette & Lester, 2005; Martineau, 2002; Sher & Marsden, 2003). Ils réussissent à soudoyer des acteurs qui leur sont clés (ex : informations confidentielles achetées à un travailleur de la Société de l'assurance automobile du Québec, agent immobilier qui fabrique de faux-papiers pour les infos) (Sher & Marsden, 2003). L'argent permet également de contrecarrer certaines mesures de surveillance policière : les réunions tenues dans des hôtels ou restaurants de luxe sont moins susceptibles d'être captées puisque non accessibles aux autorités en raison de leur coût élevé (Ouellette & Lester, 2005). Dans des conditions adverses, comme en période de conflit, il est d'autant plus

important de pouvoir financer la guerre, en termes de ressources humaines, d'armes, de dispositifs de sécurité. Contrairement aux HA, en 1999 les Rock Machines, en plus de subir beaucoup de pertes humaines, manquent de ressources pécuniaires et il leur devient difficile de lutter (Paradis, 2003).

Enfin, la richesse permet de s'enrichir : elle représente une mise de fonds pour s'impliquer dans différentes activités économiques. À ce titre, on peut se questionner sur la façon dont ils sont parvenus à générer de tels revenus. Des éléments de réponses se trouvent dans leur force organisationnelle.

2.2 Forces organisationnelles

2.2.1 Différents marchés investis

La Commission de police, en 1980, fait mention de la versatilité des activités des groupes de motards criminalisés : « Ils utilisent leurs talents où ils excellent : dans le vol de véhicules, dans le trafic de la drogue, dans l'intimidation, etc. » (p.80). Parlant des Night Angels de Sept-îles, les commissaires affirment : « Ils s'adonnent souvent au flânage dans les endroits publics, aux vols à l'étalage, aux dommages à la propriété. » (p.29) On ajoute qu'ils vivent du trafic de la drogue, de la prostitution, des vols à main armée, des vols par effraction et du recel (Commission de police, 1980). Tout en tenant compte qu'il ne s'agit pas des HA, force est d'admettre que ce ne sont plus toutes des activités auxquelles on relie d'emblée les bandes de motards.⁴⁰

Il demeure que, déjà à cette époque, il était question du trafic de stupéfiants : la presque totalité des groupes étudiés dans l'enquête de 1980 y est impliquée (Commission de police du Québec, 1980). Si la Commission s'intéresse peu aux Angels, elle mentionne que sur le plan des stupéfiants, «[...] l'association avec les grands clubs, Hells Angels et Outlaws, procure aux clubs moins importants des débouchés et des sources d'approvisionnement fort utiles » (p.29). Le trafic de drogues de synthèse était, au cours

⁴⁰ À cet effet, en 1993 Maurice Boucher a sabordé un club école qu'il avait créé 2 ans plus tôt parce que les membres agissaient en « crétins violents » et attiraient trop l'attention (Ouellette & Lester, 2005).

des années 1980, leur spécialité (Alain, 1993; Alain, 2003; Ouellette & Lester, 2005; Tremblay et al., 1989).

Alain (1993; 2003), contrairement à Tremblay et al. (1989), défend l'argument que la baisse de popularité des drogues de synthèse n'a pas eu pour résultat une baisse de profits. Plutôt, « [...] ce marché, local à tout point de vue, a pu servir de tremplin pour l'établissement de réseaux de vendeurs et de clients pour l'importation à plus vaste échelle de drogue en provenance d'autres pays » (Alain, 1993, p.420). Ainsi, les motards se seraient réorientés vers des activités plus sophistiquées. Les données indiquent que les proportions occupées par diverses catégories de délits chez les motards criminalisés ont changé entre deux périodes, soit entre 1968-1977 et 1978-1983⁴¹. Les délits de violence et les vols et recels ont diminué (respectivement 14,88% à 8,98% et 46,23% à 27,12 % de tous les délits commis par les motards criminalisés) alors que les délits reliés à la drogue sont passés de 13,51% à 28,12%. De plus, à l'intérieur des délits de drogue, la vente et le trafic occupaient à la première époque 20,32% puis 45,59% à la seconde. Ces chiffres, s'ils ne témoignent pas nécessairement d'une sophistication, montrent tout de même que les motards ont pris une part active du marché de la drogue et que leur rôle a commencé à se transformer.

Au cours des années 1990, le trafic de drogue est demeuré une des activités principales des Hells. Ils ont su prendre une importante part d'un marché qui, au cours des années 1990, était en pleine croissance à savoir la production et la distribution de cannabis et d'un marché stable et lucratif, soit le trafic de cocaïne (Tremblay, Bouchard, & Petit, 2009). Analysant des entrevues menées par des étudiants, entre 1996 et 2007, auprès de délinquants ayant du succès dans leurs activités, Tremblay et al. (2009) constatent que la moitié (48%) du marché du cannabis au Québec implique un individu relié à un groupe criminel et qu'il en va de même pour les trois-quarts (74%) du marché de la cocaïne. De cette proportion, 58% étaient spécifiquement reliés aux motards pour le cannabis et 70% pour la cocaïne. Le rapport de 1997 (SCRC, 1997) affirme également que les Hells

⁴¹ Alain (1993) compare également ces deux époques avec 1984-1988, mais les chiffres demeurent essentiellement les mêmes qu'en 1978-1983.

canadiens sont très impliqués dans le lucratif marché hydroponique de marijuana. Finalement, il semble que les drogues de synthèse aient également été un marché de prédilection pour les motards; Sirois affirme qu'au cours des années 1990, les Hells se sont aperçus qu'il y avait énormément de profits possibles avec la vente d'ecstasy. Son partenaire et lui vendaient 1000 à 1500 pilules par fin de semaine. En 2000, une clique de six HA du chapitre Nomad écoulait 5000 à 10 000 pilules par deux semaines (Sirois, 1999-2000).

Au fil du temps, ils sont donc devenus très impliqués dans le commerce de la drogue au Québec. D'autre part, la question de l'importation semble prendre plus d'ampleur. Sher et Marsden (2003) affirment que le groupe a infiltré les opérations du port à tous les niveaux, que ce soit à Montréal ou en Colombie-Britannique :

[...] les motards ont mis sur pied dans les ports du Canada une opération sophistiquée qui leur permet de superviser et d'orchestrer avec précision les déplacements de leur marchandise, de son arrivée au port à son chargement dans le véhicule de leur choix. (p.210)

Avec les enquêtes ayant mené à l'opération Printemps 2001, on a découvert que Montréal est la ville où le réseau de drogue des HA était à son plus fort. C'est l'un des marchés de haschisch les plus importants au monde : des 200 ou 250 tonnes qui sont exportées chaque année, 75 aboutissaient au Québec (Sher & Marsden, 2003). Les Hells ont transporté 200 kg de cocaïne en décembre 1998, 329 kg en avril 1998, 500 kg en août 1998 et 300 kg en septembre 1998. La cocaïne partait de la Colombie jusqu'aux États-Unis et des États-unis vers le Canada. (Sher & Marsden, 2003).

Les activités reliées aux stupéfiants génèrent d'importants profits. Les témoignages des délateurs montrent que la plupart des membres ont de petites entreprises qui servent à blanchir leur argent : compagnies de location de limousines, bars, restaurants, salons de bronzage, compagnies de cellulaires, immeubles à logements (Sirois, 1999-2000). Ils s'infiltrèrent ainsi dans l'économie légitime. C'est parfois aussi en groupe qu'ils travaillent : le 5 mars 1997, Kane a raconté aux policiers que les HA du Québec avaient

acheté un lot d'actions de la compagnie de téléphone cellulaire Erikson (Sher & Marsden, 2003).

En 1997, le SCRC rapporte une technique de blanchiment sophistiquée :

La technique consiste à passer par des avocats pour fonder de nouvelles corporations dans des pays étrangers comme les Bahamas, les îles Caïman, Jersey ou Panama. Les mêmes avocats vont ensuite ouvrir personnellement des comptes pour ces corporations dans des banques suisses. Les sommes devant y être déposées sont virées par une banque au Canada, en devises canadiennes. Aucun dépôt en argent comptant n'est effectué. Les virements servent à acheter de l'or, lequel représente un outil fort utile pour le blanchiment des narcodollars. (SCRC, 1997, pp.22-23)

Après l'opération SharQc en 2009, les journalistes mentionnaient que les Hells recyclaient l'argent de la drogue dans des entreprises légitimes de construction, d'automobiles, de distribution de boissons énergisantes⁴² (Cédilot, 2009, 15 avril). L'exemple le plus frappant d'infiltration de l'économie légitime demeure l'entreprise cotée en bourse à New York, inscrite au NASDAQ. Un membre en règle des Nomads a créé en 1998 une entreprise de haute technologie installée dans la Cité du multimédia. C'est en 2000 qu'elle est entrée au NASDAQ. L'action fut lancée à 25 cents pour atteindre 3,81\$ deux semaines plus tard. En plus d'obtenir 700 000 \$ en crédits d'impôts, l'entreprise était florissante, au Québec, en Europe, en Russie et aux États-Unis. Elle a fait faillite à la suite de l'Opération Printemps 2001 (Miller & Bonneau, 2005, 7 octobre).

2.2.2 Clubs écoles : bassin de recrutement et système de promotions

Pour qu'une telle organisation se perpétue, une forme de recrutement est nécessaire, et ce, particulièrement en période de conflit armé et de répression alors que l'on perd certains membres de façon permanente à cause de la mort, ou temporaire en raison de leur incarcération. Pendant une telle période, le recrutement se fait plus massif étant donné le besoin de « soldats » pour vaincre l'ennemi (Paoli, 2003; Reuter, 1983). Afin

⁴² Salvatore Cazzetta en 2007 avait fait l'objet d'un scandale parce que bien que membre Hells Angels, il était un fondateur du distributeur de Cintron, une boisson énergisante, commanditaire principale de l'émission de télé-réalité Loft Story (Meunier & Cédilot, La 16 avril, 2009).

de prospérer dans le milieu criminel, il importe donc de jouir d'un important réseau de recrutement (Steffensmeir & Ulmer, 2005, p.275). Les motards québécois sont principalement constitués de Caucasiens et en ce sens, ils ont un bassin de recrutement, au Québec, beaucoup plus fertile que celui dont jouissent d'autres types de groupes criminels organisés (Triades chinoise, *mafia* russe, *mafia* italienne, etc) (Tremblay et al., 2009).

Néanmoins, à la fin des années 1980, les membres HA se faisaient de plus en plus vieillissants (Tremblay et al., 1989). Il fallait trouver un moyen de contrer ce phénomène pour éviter que le groupe ne disparaisse. L'instauration massive de clubs écoles (aussi appelés « club affiliés ») a grandement aidé. Ces clubs ont aussi permis d'investir plus de régions et de solidifier l'emprise des Hells au Québec.

Depuis leur arrivée dans la province, les HA utilisent les plus petits clubs pour la distribution de drogues. À titre d'exemple, le rapport de 1980 sur les groupes de motards criminalisés indique que les Night Angels, créé en 1973, sont affiliés aux HA. Les Death Riders de Laval représentent le plus ancien club école des Hells Angels. Créé en 1966, il y est affilié depuis l'arrivée des HA en 1977 (Ouellette & Lester, 2005). Néanmoins, c'est au cours de la décennie 1990 et de l'an 2000 que les clubs affiliés ont proliféré⁴³. Bien que certains membres HA proviennent d'ailleurs, la plupart y sont puisés (Pigeon, 1998, p.4). Dans une déclaration statutaire, Sirois affirme : « Le but du club affilié, c'est de former ses meilleurs éléments dans le but que ces membres-là puissent un jour devenir des Hells Angels ou des Nomads » (Sirois, 1999-2000).

Les clubs écoles sont également utiles dans le contrôle du territoire : « En plus de l'aider à contrôler son territoire, d'y assurer la distribution de sa marchandise illicite, d'y contrôler les bars et les clubs, le club école empêche les organisations rivales de s'installer » (Ouellette & Lester, 2005, p.52). Le groupe affilié existe pour servir les

⁴³ Voir annexe 2 pour un tableau complet des dates de formation des différents clubs affiliés aux HA.

intérêts du chapitre par lequel il est parrainé (Pigeon, 1998, p.5). S'il y a conflit avec autrui, ce sont les membres de ces groupes qui sont utilisés pour le régler.

L'utilisation des clubs affiliés comme exécutants assurait, du moins jusqu'à l'opération Printemps 2001, une certaine immunité aux membres HA en les distanciant des exécutants (Ouellette & Lester, 2005; Pigeon, 1998; Sher & Marsden, 2003). Les forces policières ont ainsi peine à se rendre aux têtes dirigeantes et il est plus facile de remplacer les membres au bas de l'échelle en cas d'incarcération. À cet effet, pendant les dernières années du conflit (1998, 1999, 2000), les Hells ont également créé des Cliques⁴⁴. Se situant sous les clubs écoles dans la hiérarchie, elles avaient les mêmes objectifs et obligations que les clubs affiliés. Elles étaient utiles à la sécurité des têtes dirigeantes, mais aidaient également au recrutement : il a été démontré que le système de promotions comble un besoin de valorisation et de pouvoir chez les participants (Leduc, 2006). Le fait d'appartenir à une clique d'allégeance HA crée un sentiment d'appartenance très tôt dans le processus, ce qui encourage à vouloir gravir les échelons de cette organisation (Pigeon, 1998).

Ces groupes hiérarchiques font partie d'un système de promotions, auquel Leduc (2006) s'est intéressé (voir annexe 1 pour comprendre l'organigramme des promotions). En procédant à une étude de cas⁴⁵, elle confirme son hypothèse générale selon laquelle ce système est une des raisons qui explique la résilience du groupe en attirant de nouvelles recrues et en contribuant au dévouement des membres à la cause de l'organisation.

⁴⁴ Clique Québec, qui deviendra les Damners Downtown, parrainée par Québec City; Clique Sherbrooke qui deviendra un chapitre Prospect HA à London, Ontario en avril 2001 parrainée par Sherbrooke; Clique Granby qui deviendra les Evil Ones Granby, parrainée par Sherbrooke; Clique South Side St-Hyacinthe qui deviendra Evil Ones Rive Sud, parrainée par South; Clique South Side Outaouais qui deviendra les Evil Ones Outaouais, parrainée par South; Clique Laval qui deviendra Clique Connection, parrainée par Montréal via leur club affilié Rockers Montréal, section Nord; Clique No Mens Land, parrainée par Nomads via leur club affilié Rockers Montréal section est; Clique Scorpions, parrainée par Nomads, via leur club affilié des Rockers Montréal à leur fondation et à compter de mars 2000 par leur section ouest; Clique Syndicate, parrainée par Nomads via leur club affilié des Rockers Montréal à leur fondation et à compter de mars 2000 par leur section ouest (Ouellette, 2006).

⁴⁵ Sources de données : données de la preuve de Printemps 2001, soit les témoignages de 3 repentis et de 2 agents sources, les affidavits policiers, les écoutes électroniques; entrevue avec un témoin expert sur les bandes de motards; trois livres consacrés aux motards (Bisaillon, 2005; Ouellette & Lester, 2005; Sher & Marsden, 2003).

Même si des règles formelles sont écrites, il y a flexibilité dans le système des promotions, ce qui motive les participants à se dépasser pour les obtenir. De plus, trois capitaux permettent aux aspirants d'être récompensés : le capital social (capacité de l'individu à coordonner et à utiliser ses contacts et qualité de la structure de son réseau personnel), le capital criminel (notion reprise de Hagan & McCarthy (1997), réfère au penchant criminel du capital humain) et le capital coercitif (aptitude d'un individu à commettre des gestes violents, voire mortels, et habileté à contraindre autrui par la force, la brutalité ou la menace). Comme ces capitaux ne sont pas distribués également chez tous les participants, la mise en commun de ces ressources permet un meilleur fonctionnement de l'organisation.

Néanmoins, tous les clubs écoles restants ont été démantelés le 31 octobre 2001. Si ces clubs leur ont énormément servi à construire l'organisation, c'est aussi ces filiales que les policiers ont réussi à infiltrer. Les meilleurs candidats de ces clubs ont intégré des chapitres et les autres ont été mis à la retraite (Ouellette, 2006).

2.2.3 Distribution géographique

Avant le conflit des années 1990, le territoire traditionnel des HA se situait en région et dans les banlieues de l'île de Montréal. L'île même était contrôlée par des « familles » du crime comme les Pelletiers, Bertrand ou des trafiquants indépendants (Paradis, 2003). Les villes dans lesquels les chapitres étaient établis en font foi (voir l'annexe 3).

Mis à part une brève apparition sur la scène montréalaise à l'arrivée du premier chapitre, c'est avec le club école des Rockers en 1992⁴⁶ que les Hells établissent un premier pied à terre à Montréal. En 1990, ils avaient donc des chapitres localisés à Sorel, Lennoxville, St-Nicolas et Trois-Rivières, comptant alors une soixantaine de membres. Par la suite, ils ont doublé leurs effectifs et créé deux nouveaux chapitres, dont les Nomads (Cédilot, 2001, 7 avril). Le chapitre des Nomads est la première section Hells Angels à établir ses

⁴⁶ Chapitre parrainé par Maurice Boucher, alors membre du chapitre Montréal et qui sera à la tête des Nomads. Le local des Rockers est à Montréal même (Ouellette & Lester, 2005).

quartiers généraux dans la grande ville et il s'agit d'une unité spéciale d'élite qui aura pour but de prendre le marché de Montréal (Sher & Marsden, 2003).

La présence marquée des Hells Angels hors de la région métropolitaine était déjà une force en soi. D'une part, cette décentralisation aidait au recrutement. D'autre part, elle donnait accès à une diversité de marchés. Les plantations de cannabis étant largement à l'extérieur de l'île de Montréal, les Hells étaient en bonne position pour s'y impliquer (Tremblay et al., 2009).

Les Hells s'établissent normalement loin des grands centres urbains, privilégiant les lieux qui disposent d'un service policier inférieur à 20 membres parce que les corps policiers y sont plus petits et moins puissants (Commission de police du Québec, 1980; Ouellette & Lester, 2005; Sher & Marsden, 2003). Ils ont donc fait croître leur entreprise en région, et lorsqu'ils furent suffisamment solides, ils se sont attaqués officiellement à l'important marché de Montréal.

Au début de l'année 2009, les Hells québécois parrainent un chapitre en République dominicaine (Cédilot, 2009, 15 avril). Selon Yves Lavigne, journaliste spécialisé dans les bandes de motards, cette destination a été choisie parce que beaucoup de drogue colombienne y transite (Benjamin, 2009, 16 avril).

3. La réputation des Hells Angels : conclusions possibles ou l'introduction d'une thèse.

Les HA étonnent par leur longévité. Capables de s'adapter aux chocs subis, ils sont - comme groupe- résilients au sens où Bouchard (2007) le définit. La démonstration des défis et des forces des HA permet de tracer la trajectoire de la carrière du groupe. Nous prétendons toutefois que pour comprendre cette carrière, il faut mettre en lumière la réputation de cette collectivité.

Le raisonnement peut sembler tautologique : la réputation a permis la résilience et la résilience a contribué à la réputation collective. Ce sont effectivement deux concepts qui

se nourrissent l'un et l'autre. Tout comme Sanchez-Jankowski (1991) affirme que les médias contribuent au maintien des gangs, ou que Gambetta (2009) affirme que le succès de la *mafia* se cache dans la réputation du groupe, nous avançons que la réputation des HA contribue à leur continuité. Les forces matérielles et organisationnelles ont pu être développées en partie grâce à la notoriété des Hells. En retour, la longévité du groupe fait partie intégrante de sa réputation; qu'une bande de motards traverse ainsi les épreuves ne passe pas inaperçu dans le milieu criminel. Letkemann (1973) insistait sur la différenciation des évaluations faites par les co-délinquants, les autorités et la population. Néanmoins, c'est la notoriété gagnée auprès des co-délinquants qui alimente la longévité. La longévité des HA a cultivé la réputation dans l'imaginaire collectif de la société, mais surtout, elle a permis une ouverture d'opportunités dans le milieu criminel.

Nous arguons que la « qualité » de la réputation collective a pu se modifier légèrement au fil des années, mais que c'est plutôt par sa puissance qu'elle se démarque maintenant; les Hells Angels ont développé une forte réputation collective. Morselli, Turcotte et Petit (2003), après l'analyse de rapports officiels, considèrent que les groupes de motards criminalisés sont perçus essentiellement de la même façon par les autorités en 1980 et en 1997⁴⁷. Pour parvenir à de telles conclusions, ces criminologues ont utilisé le rapport d'enquête de la Commission de police du Québec, qui est le résultat d'enquêtes menées en 1979 sur les activités des groupes de motards de plusieurs municipalités du Québec. Ils ont aussi analysé le rapport du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) de 1997; celui-ci s'attardait uniquement aux Hells Angels. Les chercheurs mentionnent que les mêmes thèmes sont abordés dans les deux rapports, qu'en 1980 on percevait davantage les motards comme ayant des monopoles territoriaux, ce qui n'est plus le cas en 1997 considérant les conflits en cours. Ils constatent une seconde variante qui réside

⁴⁷ Selon l'analyse de Morselli, Turcotte et Petit (2003), dans les deux rapports on considère les motards comme étant de gros groupes marginaux, durables, violents, ayant des ramifications internationales à la recherche de pouvoir et de profits, via des activités criminelles graves comme le trafic de drogues. On considère également qu'ils exercent une forme de discipline à l'interne.

dans le déploiement d'activités nationales et internationales mentionnées dans ce second rapport.

La relecture des deux documents permet de concéder les ressemblances et divergences notées par Morselli et al. (2003). Cependant, il n'est pas directement question des HA dans le rapport de 1980, ce qui porte à croire qu'ils n'étaient pas encore très réputés aux yeux des autorités. À l'inverse, en 1997, un rapport entier leur est consacré. Ce changement de focus dans les priorités des autorités montre la croissance de la force de la réputation collective. De plus, si les thèmes analysés sont similaires aux deux époques, on reconnaît davantage la capacité des motards criminalisés à s'organiser et à prospérer en 1997. En 1980, on admet que les groupes de motards doivent être considérés comme du crime organisé, qu'ils sont bien structurés et que leurs membres sont d'importants trafiquants de drogue et d'armes. Néanmoins, dans un même souffle, on leur jette un autre regard :

Pour tout dire, certains clubs de motards, notamment ceux dont il sera question dans ce rapport, sont des bandes de fainéants, de parasites sans foi ni loi, de drogués, de diminués et de contaminés. Ils n'ont aucun but légitime, ni ambition, ils n'attendent rien de la vie en société et n'ont rien à offrir aux autres. (Commission de police du Québec, 1980, p.6-7)

Parmi ceux qui réfléchissent, et ils sont rares chez les motards, on évoque de loin un certain détachement de la société de consommation. C'est là le seul et mince vernis de philosophie sociale dont ils puissent se parer. (Commission de police du Québec, 1980 p.90)

Ils se sont aujourd'hui forgé la réputation d'un groupe permanent, riche et qui a du succès, violent et contrôlant. En général, cette forte réputation de succès, de richesse et de violence suscite à la fois la crainte et l'admiration.

Des pressions ont été faites par la population dans le but de contrer les motards. Néanmoins, le groupe continue d'en intriguer plus d'un et reçoit du support. Les gens ralentissent devant les repaires et beaucoup s'arrêtent pour les observer lorsqu'ils défilent sur leurs motocyclettes. Ouellette et Lester (2005) rapportent que lors d'une rencontre de HA dans un restaurant, une foule de 250 à 300 personnes s'est formée pour

les contempler. Des *prospects* se sont promenés dans la foule pour jaser avec les curieux. Les gens adoptaient alors une attitude amicale. Bien qu'il ne fasse plus partie des motards, Louis a remarqué que depuis sa sortie du pénitencier, certains voisins et collègues de travail (dans un domaine légitime) l'ont invité à souper parce qu'il avait déjà fait partie des Hells Angels. Il croit que le fait d'avoir été bien placé dans une organisation de cette ampleur fait en sorte que les gens le considèrent comme un homme de confiance et qu'ils sont curieux face à son expérience. Patrick, un détenu non motard, a également une opinion tranchée à cet effet :

Je trouve qu'on a fait un gros plat avec les motards. Même qu'on les étudie, je ne comprends pas ça. Je ne comprends pas que tu fasses une étude sur eux. Quand t'es un criminel, disons régulier, quand t'es arrêté, t'as une perte de dignité; c'est mal vu. Mais eux, c'est la célébrité. Ils vont en prison et y a pas de honte par rapport à ça. Un Hells Angels, c'est normal qu'il ait fait de la prison. Pas juste dans le milieu criminel, pour tout le monde. Un Hells Angels, même s'il a fait de la prison, il va mettre un *suit* et il va passer n'importe où. Il va être accueilli et respecté. C'est peut-être la peur un peu qui va faire ça. Mais un autre détenu, il devient un ex-détenu. Une vidange quasiment. Je pense que les Hells Angels ça touche une sensibilité que la population a par rapport à la force, au pouvoir du gouvernement. Ça touche quelque chose de subconscient dans le monde. (Patrick, détenu non motard)

Stéphane, un agent source, n'estime pas beaucoup les Hells Angels. Il considère que l'égo des motards est gonflé, mais également que les gens dans les milieux défavorisés admirent ces individus :

Quand la guerre a commencé, tout le monde choisissait son camp. Si t'étais crosseur⁴⁸ avant, c'est pas parce que t'as des *patches* que tu vas arrêter de croquer. C'est juste comme si t'avais un permis de crosseur. Les gars ont pogné le « syndrome de la *patch* ». Ils passaient devant une vitrine et se regardaient le dos. Ça enfle la tête, tu te sens intouchable, immortel. Le jeune du quartier qui n'a jamais sorti de son quadrilatère et qui a toujours vendu du pot, il te voit comme un héros. Il voit un gars réussir à s'en sortir. Pour lui c'est comme un Dieu; il se promène avec des chars neufs, y a des filles après lui, les bijoux, les hôtels, les restaurants, c'est de même. Moi aussi j'ai vécu ça. Tu te ramasses avec l'argent. Il n'y a plus rien à ton épreuve. T'as les filles que tu veux,

⁴⁸ Signifie un individu qui escroque les gens.

elles sont là pour ton *cash*. C'est la game. (Stéphane, proche de motards)

Lorsque questionnés par des journalistes, certains citoyens montrent une forme de confort à les savoir près de chez-eux. Un article datant de 2009, soit après tous les événements violents dont les Hells ont été accusés et reconnus coupables, montre que les motards ne semblaient pas dérangeants à Trois-Rivières : « Même si les Hells Angels constituent un des groupes de criminels les plus craints au monde, leurs voisins ne semblent pas avoir été effrayés par leur présence au cours des 20 dernières années. » (Vermot Desroches, 2009, 16 avril). Le journaliste rapporte alors les propos de voisins qui considèrent que mis à part lors de certaines fêtes, leur quartier était tout aussi paisible qu'un autre⁴⁹.

De même, lorsque Maurice « Mom » Boucher (chapitre Nomads) est acquitté en 1998, s'en est suivi un cirque médiatique (Ouellette & Lester, 2005). Il était accusé des meurtres des deux gardiens de prison et ce procès a suscité beaucoup d'intérêt dans la population. Un manque de preuves directes avait mené à son acquittement. Cette issue a renforcé l'impression d'invincibilité de Maurice Boucher, et il a ainsi reçu un chaleureux accueil lorsqu'il s'est présenté à un combat de boxe au centre Molson. Ce type de réaction montre que Maurice Boucher et les Hells Angels ont des partisans dans la population⁵⁰ (Vaillancourt, 2009, 16 avril). Marc souligne qu'il a souvent vu des gens demander des autographes à Maurice Boucher.

Avec la guerre particulièrement, cette forte réputation est associée au contrôle et à la violence. La crainte est donc une des premières réactions des co-délinquants :

⁴⁹ «Le seul temps qu'on était dérangé, c'était lorsqu'il y avait des barrages de police dans la rue. Mais c'était normal qu'il y en ait, car les policiers devaient faire leur travail. Même lorsqu'il y avait des partys, nous n'étions pas dérangés»; «Il y a déjà eu des démolitions de voitures et des feux d'artifices lors de leurs partys, mais rien de plus. Je n'ai jamais eu de problème avec eux»; «Je ne me suis jamais senti en danger. Les policiers étaient toujours là. Leur présence me sécurisait. C'est lorsqu'il y avait des barrages de policiers que je me sentais un peu moins bien. Mais je comprends qu'ils devaient faire leur travail» (Vermot Desroches, 2009, 16 avril).

⁵⁰ En 2002, lors de son second procès, Maurice Boucher a été reconnu coupable d'avoir commandé les deux meurtres et comploté pour un troisième. Boucher a présenté un appel que la Cour Suprême a refusé (Vaillancourt, 2009, 16 avril).

Au niveau du crime, les Hells Angels dégagent de la crainte. C'est la première affaire. Ils dégagent de la crainte. Tu vas parler avec quelqu'un et si tu sais pas qu'il est motard, tu n'auras pas de crainte. Mais commence à parler avec lui en sachant qu'il est motard, tu y parleras pas de la même façon. C'est peut-être inconsciemment. [...] T'arrives dans un club, et tu sais tout de suite que c'est un membre des HA, tu ne lui parleras peut-être pas de la même façon. Tu vas y aller plus doux un peu. (Steve)

Les motards sentaient aussi parfois qu'ils inspiraient la crainte :

Ben c'est sûr que c'est l'fun ça. T'as certains pouvoirs. T'arrives dans les bars et tout le monde a comme peur de toi. Ça c'est un feeling que tu ressens en-dedans là. (Louis, motard)

Comme tout n'est ni noir ni blanc, cette crainte semble parfois être confondue avec l'admiration et le respect pour le groupe. Un ancien proche des Hells, qui fut également Bandidos, raconte :

Quand ils rentrent dans des places, que ce soit n'importe où, y a tout le temps un climat qui s'installe. Moi je le sais, je l'ai vécu ça : quand on rentre une dizaine avec des *patches*, le monde autour, ça grouille. Tout le monde grouille. Et ça se tasse et ça fait des sourires. C'est du respect, mais c'est du faux respect au fond. C'est de la peur, tu comprends ? C'est ça que j'aimais pas. Moi je suis un gars de tempérament simple. On est tous égaux. Ça c'est ancré dans mes valeurs. Ça fait que j'étais en conflit de valeurs avec ces personnes-là. [...] Tu rentres dans les bars, tu sens que l'atmosphère change... C'est pas du respect, c'est de la crainte. Quand t'es respecté, t'es aimé. Quand t'es craint, t'es pas aimé... T'es pas nécessairement aimé. Ils sont arrogants. C'est ça les Hells. (Réjean, motard)

Le fait de susciter une dualité crainte et admiration génère également des impacts positifs considérables sur la réputation. Claude explique que parmi les gens qui fréquentent les motards, il y a des amis sincères, mais on retrouve également des « têteux », soit des gens qui souhaitent se rapprocher des motards à cause des *patches* qu'ils portent. Par conséquent, les propos de ces individus font boule de neige, et la reconstruction de l'histoire devient souvent plus extravagante qu'il en est en réalité :

Ce bar-là, tout le monde pensait que c'était à moi. Le gérant, j'avais du fun avec. J'allais derrière le bar. Mais lui c'était un de mes chums, pas

un têteux. J'aurais jamais été derrière le bar si ça avait été un têteux. [...] Avec les têteux, ton image grossit. Le monde parle de toi beaucoup. T'as fait un saut en *bungee* de 45 pieds, et ça fini que t'as sauté à 175 pieds! Une fois j'étais en bateau. Je me promenais le soir. Là-bas j'avais un ami, mais plus du bord des têteux que du bord des amis. Y avait pas de dossier criminel. Y était là-bas avec 2-3 filles, des travailleuses du sexe. Tu le vois tout de suite ça. En les regardant, tu sais où elles travaillent... mettons que c'est assez disproportionné ! Là je suis dans la marina, et je m'aperçois que lui, y va aller montrer le bateau avant moi ! Là il raconte ta vie pour montrer qu'il paraît bien ! L'histoire qu'il raconte c'est que l'autre fois on roulait deux fois plus vite. Tu dis rien, mais tu sais que t'es dans le fond et que tu peux pas aller plus vite ! Au fond, y en met. Imagine quand j'suis pas là ! Et y a toujours un peu de vrai dans ce qu'il dit. C'est pas des menteries. C'est vrai qu'on était allé faire du bateau et qu'on allait vite. Mais c'est que c'est grossi. Si t'avais dépensé 500 \$ c'est rendu 5000 \$, si t'avais pris 3 verres, c'est rendu 25 verres, et si t'étais chaud un peu, c'est rendu que t'étais saoul raide. Un *chum*, ça parle pas de toi. Un têteux, ça amplifie. (Claude, motard)

Ceci questionne la justesse de la réputation. Comme Claude le souligne, elle ne provient pas d'une source complètement erronée. Néanmoins, ces exagérations sont des prémisses au phénomène du paper tiger que Reuter associe à la Cosa Nostra. Tel qu'Emler (2000) le souligne, la réputation voyage pour devenir un mode de communication en soi; elle précédera alors les Hells Angels, aidée par ces individus qui l'attisent. L'admiration et la crainte détermineront la façon dont les co-délinquants agiront à leur égard. Par ricochet, le fait de se sentir craints et admirés influencera les comportements des HA (Blumer, 1986). L'étiquette aura un impact sur leur comportement (Becker, 1985; Lemert, 1967), alors qu'ils seront proactifs en utilisant cette réputation pour s'ouvrir des portes.

Si une réputation n'est pas nécessairement choisie (Tremblay, 2010), jusqu'à leurs arrestations, les motards l'ont bien appréciée. Adoptant un mode de vie somptueux qui fait étalage de leur richesse ainsi qu'une attitude d'intimidation, ils ont su utiliser leur réputation à leur avantage (dans un processus tel que celui expliqué par Bovenkerk et al., 2003 et Brezina & Aragones, 2004). La réputation criminelle des HA étant bien établie, suscitant admiration et crainte, elle leur ouvrira des portes (Adler, 1985; Leduc, 2006).

Leur réputation, assise sur certains faits, contribue à leur continuité parce que, notamment, ils jouissent d'un volumineux bassin de recrutement dont ils peuvent sélectionner les meilleurs éléments. Patrick est d'avis qu'un mythe a été créé et que cela a pu aider au recrutement :

Moi je dis que les motards, on les voit un peu en bande dessinée. Une bande dessinée, c'est pas tout à fait vrai. C'est du dessin. Faut prendre ce qui se dit avec un grain de sel. On crée un mythe avec les motards. Mais en même temps, ceux qui ont décidé d'embarquer, ils ont embarqué parce qu'ils lisent le journal et ils ont cru à ça. Et ça a pour eux un certain cachet. (Patrick, détenu non motard)

Stéphane montre que cette admiration octroie une forme de pouvoir aux Angels :

Les Hells Angels auraient dit que telle telle musique, c'est *la musique*, tout le monde aurait écouté cette chanson-là. Le monde du petit peuple, comme de Hochelaga-Maisonneuve, qui a besoin de s'accrocher à des héros, qui sont par exemple contre la justice, c'est ça que ça fait. Les Hells les exploitent. Ils ont le syndrome de la *patch*, un power trip. (Stéphane, proche des motards)

On dira que les délinquants s'associent entre eux s'ils se vouent une certaine confiance (Steffensmeir & Ulmer, 2005). On constate également que le fait d'être déjà connu dans le milieu aide à pénétrer de nouveaux marchés (Morselli, et al. 2010). La réputation permet donc l'expansion et la diversification des marchés criminels dans lesquels ils ont pu s'impliquer. Comme ils suscitent la crainte, la menace de vengeance des groupes peut suffire à maintenir le niveau de violence très bas (Cordeau, 1989; Reuter, 1983), cette réputation a pu être utile à l'expansion des Hells qui recevaient peu d'opposition. Kane affirme d'ailleurs que tout le système des HA est basé sur l'intimidation (Sher & Marsden, 2003)⁵¹.

⁵¹Le port des couleurs tout comme les repaires agissent à ce titre (Sher & Marsden, 2003; Sirois, 1999-2000). Ils ont également effectué des tournées dans les bars de la ville pour montrer leur présence (Pigeon, 1998). Mais surtout, des meurtres et des règlements de compte ont été exécutés dans le but d'augmenter le contrôle du territoire, mais également pour « laver l'honneur » des Hells lorsqu'on la considérait salie, par exemple par des insultes (Martineau, 2002; Sher & Marsden, 2003; Sirois 1999-2000). Dès la première année d'existence du chapitre de Trois-Rivières, 24 meurtres commis dans le milieu leur sont attribués (Martineau, 2002).

À l'intérieur de ce chapitre, il a été essentiellement question de la réputation collective et très peu des réputations individuelles des membres qui forment ce groupe. Nous considérons que plus la réputation collective devient forte, moins les réputations individuelles ont de l'importance; comme la réputation collective s'étend à tous les membres (Gambetta, 2009), tous en jouissent.

La résilience n'aurait donc pas été possible sans une certaine réputation, qui a son tour, a permis de rehausser les forces de l'organisation. Tout comme Sanchez-Jankowski (1991) avance que les médias contribuent au maintien des gangs avec l'image mythique qui y est diffusée, ici, la notoriété des HA a eu ce pouvoir amplificateur : ils ont effectivement augmenté leurs richesses et innové sur le plan organisationnel. Cependant, la réputation a ouvert des portes qui ont eu un pouvoir amplificateur de leurs forces. Dans la même logique de *self-fulfilling prophecy* qu'utilise Gambetta (2009) pour décrire la *mafia*, la réputation de richesse et de succès des Hells Angels les a aidé à l'atteindre réellement.

Finalement, cette réputation se perpétue d'elle-même non seulement parce qu'elle est « intangible et volatile » (Tremblay, 2010), mais aussi parce que les nouveaux participants agiront en fonction de ce qu'ils croient qu'ils doivent adopter comme comportement.

Si l'on tient en plus compte du fait que la plupart des clubs affiliés se sont formés dans un contexte de conflit majeur entre motards, alors que la réputation de violence était à son apogée, les nouveaux membres en ont été influencés :

Je me suis rendu compte qu'un moment donné, t'attires ce que tu dégages. Si tu dégages de la violence, tu vas attirer le monde qui sont sur la violence. T'attireras pas le monde qui sont pas sur la violence. Les motards, ils dégagent la violence, le pouvoir et la force. (Steve, détenu non motard)

Cette forte réputation collective, si elle a pu les aider à se sortir de situations difficiles au fil des années, a pu faire en sorte qu'ils deviennent une cible de choix pour les forces de

l'ordre. Claude explique bien que la réputation croît souvent d'elle-même et qu'elle rend l'affiliation au groupe attrayante. Néanmoins, il est conscient que cela est négatif lorsque le groupe est arrêté :

Ben le têteux, faut que tu t'attendes à te faire demander quelque chose par lui. Mettons y est têteux pendant 1 ½ an. Au bout de ce temps-là, il me dit : « Y a un gars qui est venu faire du trouble dans le bar. » Là il s'attend à ce que je fasse quelque chose. Moi je connais le gars aussi, donc j'avais le voir et j'y dis : « Va pas là. Attends une couple de semaines avant d'y retourner ». Moi je sortais la vraie histoire, et je clamais d'un bord et de l'autre. Celui qui est dans le tord, tu lui mets ça gros. Tu lui dis : « T'as cassé des bouteilles, c'est gros, c'est grave ce que t'as fait. » Dans sa tête, c'est à toi le club. Dans sa tête, j'ai des actions dedans! Là je reviens voir le boss et j'y dis : « C'est réglé, j'ai été le voir ton gars. » Là lui y est tout surpris et j'y dis : « L'as-tu revu depuis ? Ça va prendre un petit bout avant qu'il revienne. » Là lui il vient de prendre du pic⁵² là. Là il fait signe à la *barmaid* pour qu'elle me donne de quoi à boire, et plus que ça va, plus qu'il paye la traite. Un moment donné t'arrives et tu fais pas la file d'attente pour le vestiaire. Il met ton manteau dans le bureau. Lui y est content parce que t'as réglé son trouble. Là tout le monde dans le bar voit ça. Là la machine à rumeurs est partie. Et t'as rien fait en fin de compte. T'es juste allé parler à quelqu'un. Tu lui as dit : « Calme-toi le pompon », et t'as dit à l'autre que son trouble était réglé. C'est tout. Mettons après tu vas au restaurant et le boss de ce bar-là est là. Il va dire au maître d'hôtel de te faire passer, donc admettons qu'il y a un *line-up*, toi tu passes devant 3-4 personnes. Là ça devient de plus en plus important. Mais t'en as pas plus dans tes poches, t'es pas plus dans la gamique. C'est juste une image, et cette image-là, elle est créée par le bouche à oreille. En fin de compte, tu payes ton gaz et ton beurre comme tout le monde. Et comme tout le monde, t'es malade quand tu bois trop ! Mais là, t'es comme victime de tout ça. Quand t'arrives à la Cour, ils prennent pas une règle pour te taper sur les doigts, ils sortent le bâton. (Claude, motard)

Faire partie d'un groupe signifie avoir le droit d'en utiliser la réputation collective, mais signifie également la subir. Reuter (1983) l'affirmait : une entreprise qui prend trop d'ampleur risque d'attirer l'attention des forces de l'ordre. Les Hells Angels ont développé une réputation trop forte non seulement au sein du milieu criminel, mais également dans la population et pour les autorités. Si c'est ce qui aide leur pérennité, ils doivent aussi en payer le prix.

⁵² Signifie prendre de l'assurance.

Chapitre 4. La rançon de la gloire

La réputation de succès, de richesse et de violence des HA du Québec a crû. La force de la réputation n'est pas étrangère au conflit dans lequel ils ont été impliqués; selon les motards rencontrés, la « guerre des motards » a eu un impact considérable sur leur notoriété. Bovenkerk et al. (2003) estiment qu'il est difficile de détruire une réputation. Les HA, qui avaient utilisé leur étiquette à leur avantage, l'ont appris à leurs dépens lorsque les autorités ont fortement sévi à leur égard. Toujours selon les motards rencontrés, le conflit a fait en sorte que les policiers se sont montrés beaucoup plus présents. La croissance et l'entretien de cette réputation de violence a fait d'eux une cible principale pour les forces de l'ordre :

La pression policière était beaucoup moins pire avant 1994. La police avant 1994, on la voyait moins. Elle était là, mais on la voyait moins. [...] À partir de 1994, on les voyait partout, mais ça m'a jamais arrêté. Ça devient quelque chose de courant dans ta vie. Ils étaient plus affichés. Ils montraient plus qu'ils étaient là. Mais ça n'a pas intimidé grand-chose. J'veis me plier aux règles, mais jamais j'veis me laisser intimider par la police. Jamais! *Sévrine : Mais ça devait être plus difficile pour la vente de drogues ?* Fallait juste être plus vigilant. (Bernard, motard)

La guerre, moi je l'ai vécue d'en-dedans. N'importe quel conflit, un moment donné, faut le régler. Faut que ça arrête. Et la guerre, c'est tout ça pour 10 fois plus de lois, des années de perdues, et 10 fois plus de monde en-dedans. Les vieux motards, y en ont vécu d'autres chicanes. Et c'est ça que [nom d'un membre] disait : « Il va falloir se rasseoir un moment donné ». C'est ce qui est arrivé. Maintenant on est en temps de paix et on peut pu faire de bicyclette tranquille au Québec. Tu te fais tout le temps intercepter [par les policiers]. Le bicyclette se ramasse sur le *towing*... pour une demi-heure de bicyclette, tu peux passer 2 heures sur le bord de la route. C'est pas l'fun. Moi j'aime ça le bicyclette, mais de même, j'aime mieux m'en priver. (Sylvain, motard)

Les motards considèrent avoir effectivement pris une grande place dans le marché de la drogue à Montréal. Néanmoins, plusieurs sont d'avis que si le conflit s'était limité au milieu criminel, la réaction des autorités aurait été moindre. Sans nier la violence dans laquelle ils étaient impliqués et le style de vie qu'ils adoptaient, certains considèrent que la couverture médiatique soutenue a contribué à rendre une image d'eux négative, et à créer l'impression de menace :

Mais la guerre ça a changé bien des choses. Ça a changé la loi. Avant la guerre, pour le citoyen, un Hells Angels, c'était rien. Tu vas en France, un Hells Angels c'est quoi ? C'est un mec qui roule à moto ! Au Brésil, y savent même pas c'est quoi même si ça fait 30 ans qu'il y en a ! Mais en Scandinavie par exemple, ils ont vécu quelque chose comme ici et ils savent c'est quoi les Hells Angels. C'est tout le pouvoir des médias. Oui y a des événements, mais c'est beaucoup le pouvoir des médias. C'est comme Britney Spears ; y a une partie qu'elle est responsable toute seule, mais y a une partie que c'est les médias qui l'ont rendue folle. Moi si je pouvais jamais rien faire sans les médias, ça me rendrait fou aussi. Ici, pendant la guerre, les médias lâchaient pas, donc les gens avaient peur. Oui y a eu des incidents. Mais quand la population approuve que tu prennes de l'argent de la santé pour la mettre dans la sécurité, ça prend des résultats. Donc on était condamné d'avance à 100%. T'es un motard. Essaie de trouver un jury neutre : tu vends de la drogue et tu fais du crime d'avance, même si c'est pas toujours le cas. (Sylvain, motard)

On entend parler de moins en moins des motards dans les journaux et la à télévision. C'est plus effacé depuis l'opération Printemps 2001. Les gars sont un peu plus *low profile* je pense. Parce que c'était rendu vraiment exagéré en dernier. Quand t'es vu dans les meilleurs restaurants de Montréal à tous les jours, que tu passes aux nouvelles tous les *christs* de jours, tu fais les manchettes... Pendant deux ans et demi de procès, on a fait les manchettes. La une du journal, pendant les deux tiers de ce temps-là. Fait que ça été beaucoup exagéré. Fait que ces gens-là contribuent à faire l'image. Quelle soit positive ou négative, ils contribuent fortement à créer une image. Dans notre cas c'est sûr que ça a été négatif. Comment ça pourrait être autrement? Beyrouth à Montréal, un moment donné! Les bombes sautaient partout, les feux qui se faisaient partout, les meurtres partout! (Alain, motard)

Patrick, un détenu non motard abonde dans le même sens :

La guerre des motards, oui c'était un *big deal*, mais on l'a nourri. C'est étrange de médiatiser ça comme le Canadien de Montréal ! Pendant ces années-là, le Canadien se retrouvait à la page 20 et les motards à la première page. Ça a pris son existence et on l'a accéléré. Moi je dis qu'il y aurait pu y avoir des arrestations clés plus tôt. Mais au lieu de ça, ils ont attendu 5 ans. Ils ont fait une grosse enquête. Ils ont attendu que le monde s'incrimine. Pendant ce temps-là, sais-tu combien de kilogrammes de coke sont entrés ? Y en a eu de l'argent ! Mais on fait une enquête et on bouge pas. Eux, les motards, c'était illogique ce qu'ils faisaient. Mais la réaction aussi était irrationnelle... (Patrick, détenu non motard)

Les motards suggèrent que les médias ont contribué à la diffusion de leur réputation. Celle-ci a donc outrepassé les limites du milieu criminel. Cette notoriété a fait en sorte que la crainte des motards n'est pas seulement intrinsèque au milieu criminel. C'est avec l'attentat à la bombe qui cause la mort d'un enfant en 1995 que les motards, particulièrement les Hells, deviennent une importante menace aux yeux de la population (Paradis, 2003). Après qu'une bombe eut explosé en 1997 au local de St-Nicolas, 1500 citoyens descendent dans la rue pour manifester contre les motards (Ouellette & Lester, 2005). De même, ils feront plus tard une chaîne humaine de 600 individus autour de ce local. D'autres manifestations seront organisées, notamment à la suite de l'attentat contre un journaliste. La population demande des lois plus sévères (Sher & Marsden, 2003). Au début du procès de Maurice Boucher en 1998, un sondage de la firme Léger et Léger sur le degré de peur des gens qui sont appelés comme jurés, révèle que 821 personnes sur 1000 craignent d'occuper cette position dans un procès de motards criminalisés, anticipant des représailles (lu dans Ouellette & Lester, 2005).

Letkemann (1973) le soulignait, les criminels font partie de différents groupes. Le constat est qu'une même réputation auprès de ces communautés aura des impacts différents :

Bon c'était vraiment trop, là, mais c'est un couteau à deux tranchants, l'image. Le bon côté : c'était bon pour l'expansion. Ça faisait la crainte des autres, donc on pouvait prendre de l'expansion. Mais le mauvais côté c'est l'opinion du public... et le jury quand t'arrives au procès. En bout de ligne, c'est le mauvais côté qui le remporte. (Marc, motard)

Ces propos de Marc résument le présent chapitre. Les entrevues menées auprès de motards montreront qu'une forte réputation n'apporte pas que des avantages. La visibilité des Hells Angels, leurs comportements et leur réputation, les a conduits à devenir une cible des forces de l'ordre. Lorsque la forte réputation collective outrepassa le milieu criminel, cela pose problème au groupe réputé.

Du point de vue des motards, la justice a fait une erreur à les accusant tous des mêmes délits. La justice aurait montré que les membres commettaient leurs délits en groupe

dans un but commun, celui du contrôle du marché de la drogue. Decker (2001) invitait à bien distinguer les crimes commis *par* les membres d'un gang des crimes commis *pour* ce gang. C'est cette même distinction que les motards auraient souhaité au cours de leurs procès. Si la domination de la réputation collective avait jusqu'alors servi les intérêts des participants Hells Angels, cette fois, elle leur nuisait. Les motards argumentent que la réputation collective a eu un impact sur les réputations individuelles, et ils soulignent l'importance de distinguer chaque individu.

1. Quand on ne pense pas être aussi « important »

Pendant le conflit des années 1990, les motards ne réalisaient pas toujours l'ampleur de la situation. Ils se savaient en conflit, mais ce n'est qu'avec du recul qu'ils ont réalisé à quel point ils étaient perçus comme étant dangereux. Les interviewés s'attendaient à se faire arrêter un jour ou l'autre à cause de leurs délits. Pour beaucoup d'entre eux, séjourner en prison correspond à « payer une taxe » pour les délits qu'ils commettent. Cependant, la surprise fut générale à la lecture des chefs d'accusation, et plus encore lorsque les sentences ont été rendues :

J'étais sûr à 100% que c'était une descente pour des armes ou des stupéfiants. Mais finalement c'était pas tout à fait ça. Je m'en suis aperçu quand je suis arrivé à Parthenais⁵³... Quand j'ai vu tous les journalistes et tout le monde. Et quand j'ai vu les charges aussi. Là je me suis dit : « Ça va prendre plus qu'une heure ! » Mais je me suis pas énervé avec ça. J'étais pas nerveux. Ils m'ont lu les accusations, je me suis dit que c'était une gang de malades. Eux autres ils riaient. On était dans des bureaux isolés les uns des autres. Après ça ils nous ont mis dans un *bullpen*⁵⁴ pour la journée. Ensuite on a été transféré à Bordeaux⁵⁵. Pendant que j'étais dans le bureau, il y avait un psychologue derrière une vitre. Il y avait 7-8 personnes qui regardaient. Je les ai vus en allant aux toilettes. Pendant ce temps-là ils tentent de te faire craquer. Mais j'avais rien à dire. C'est ça qu'ils ne comprenaient pas. Comment tu veux faire craquer quelqu'un qui n'a rien à dire ? Tu parles jamais à une police, parce que t'es fait. T'as des avocats qui vont

⁵³ Quartier général de la Sûreté du Québec.

⁵⁴ Cellule de détention.

⁵⁵ Prison provinciale située à Montréal.

s'occuper de ça. Moi j'étais trop calme pour eux. Ils faisaient jouer des vidéos, mais moi je n'ai rien à me reprocher. Oui j'ai vendu de la drogue, mais je n'ai pas fait du trafic en gang. Après Parthenais, ils nous ont amenés à Bordeaux, vers 8h00 le soir. Ils nous ont amenés à Bordeaux en bus, escortés. C'était le show et la t.v. (Bernard, motard)

Je me suis dit : « Regarde, j'en ai parlé souvent avec mon monde, je me suis dit, ça se peut que je me fasse ramasser. » Moi je m'imaginai avoir au pire des pires là, je me disais : « Je vais me faire ramasser pour trafic. » Parce que je sais ce que je fais. Je connais mon implication. Ça fait que je calcule. Moi je suis un gars qui calcule tout le temps les conséquences ; le pour et le contre. Ça fait que je me dis : « Bon. Je me fais ramasser, il va m'arriver quoi? Ils peuvent me coincer sur quoi? Sur ça, ça, ça. Ok, je peux avoir quoi? Ça, ça, ça ; cinq ans. Maximum six ans. Admettons sept ans au pire des pires. Sept ans, je vais en faire deux et je vais être dehors. » Ça fait que je m'étais prévu... C'était prévu. Pour l'argent que je fais, c'est pas grave, la business va continuer, etc. Tu calcules tout ça. Malgré que tu sais qu'il y a un gangstérisme au bout de la ligne. Mais, surprise! Pouf! Un coup de marteau! Quand ils sont rentrés chez nous un matin puis ils m'ont dit : « Assis-toi! J'vais te lire tes accusations... meurtre au premier degré! » Je suis là : « Meurtre au premier degré? » J'ai dit : « Maudit Christ de toto! » Dans ma tête, je me dis : « T'as pas de preuve. T'as pas de preuve de rien de ça toi là. T'es à pêche ici à matin. » Là il continue. J'ai dit : « Hey! Attends une minute, t'en a combien de même? » Il dit : « X meurtres au premier degré! » Tabarnac! Ça va bien à matin! Là on continue : « Tentative de meurtre, gangstérisme, gangstérisme, trafic, trafic... » Christ j'ai X accusations! Tu vois, je m'étais pas préparé à ça là. C'est là que tu te ramasses devant un fait accompli là, christ! Ils ont calculé leur coup. Ils ont monté leur dossier. Ils connaissent les applications de la loi. Ils ont préparé les accusations en conséquence pour être sûrs. Après ça tu prends un pas de recul et tu regardes tout ça. Là, tu te dis : « Ouais, ils ont préparé la preuve en conséquence, ils ont inondé des avocats de preuves! (Alain, motard)

Les motards savaient que la loi anti-gang existait. Claude affirme avoir fait de la surveillance lors d'une rencontre où des membres de plusieurs chapitres se sont réunis pour discuter des impacts possibles de cette législation. Néanmoins, leurs inquiétudes étaient faibles parce qu'ils ne croyaient pas en la faisabilité de l'application de la loi : « On ne pensait pas que ça passerait. On se disait : « Comment ils vont réussir à prouver ça ? Y a des failles dans cette loi-là, ça ne se peut pas. » (Bernard, motard).

Avec l'opération Printemps 2001, il s'agissait en effet de la première fois qu'un groupe était accusé de gangstérisme. De même, les mégaprocès représentaient aussi une première. Les motards ont donc fait face à plusieurs défis tant sur le plan des procédures judiciaires que sur le plan technique. Déjà, le choc initial de la lecture des accusations a été accru lorsque ces prévenus ont vu les caisses de preuves arriver.

Les Hells interviewés souhaitaient comprendre la preuve et affirment qu'il leur était difficile de s'y retrouver. Ils se sont effectivement montrés proactifs dans leur défense. Alain explique qu'il était, au départ, très laborieux de prendre connaissance de la preuve. D'abord cette dernière était lourde. Ensuite, l'équipement fourni était considéré comme étant désuet. Ils ont donc fait des requêtes à la Cour Supérieure et ont obtenu le droit à des ordinateurs :

Moi, il faut que je prenne connaissance de ma preuve. À ce rythme-là, j'aurais jamais été prêt à faire le procès avant six ans. C'était vraiment fou. On a réussi à avoir des ordinateurs. Ils nous ont fourni un bureau, une chaise, tout ce qu'on avait besoin pour prendre connaissance de la preuve. (Alain, motard)

Au début, on se mettait 2-3 par ordinateur pour démêler tout ça. Après ça, on s'en allait chacun de notre côté. Et là, y arrivait un autre chariot. Chaque fois qu'un nouveau chariot rentrait, on le scrutait. C'est les avocats qui travaillaient; y étaient payés pour. Mais j'ai quand même tout vérifié la preuve en ce qui me concerne. J'ai tout vérifié ce qui avait rapport avec moi. On a fait des demandes, et y a eu un ordre de la Cour pour qu'on ait le droit d'apporter nos *laptops* dans notre cellule. Ça m'a pris un an ½ pour tout vérifier la preuve. C'est spécial! On était inondé par la preuve. (Bernard, motard)

Avec une telle preuve et dans le cadre de mégaprocès, le processus judiciaire en est un de longue haleine. Claude raconte à quel point la présentation de la preuve pouvait être longue :

Pendant le procès, les journalistes arrêtaient pas de dire qu'il y avait une preuve accablante. Y disaient ça à la tv. Moi j'appelais une amie à tous les soirs. Elle me demandait qu'est-ce qu'ils avaient sorti pour que ce soit une preuve accablante. Je lui ai dit : « Des bouteilles de vin, des gilets, à peu près 75-80 photos, et une poche de t-shirts. » Hey, ça a pris

2 jours montrer les 80 photos et une journée pour les t-shirts. Mais attention, je suis pas ici pour te dire qu'il y n'a pas de coupables. Y a de la preuve en *tabarnac* aussi. Je viens pas ici pour te dire qu'il n'y a pas de coupables. (Claude, motard)

Plusieurs ont également fait mention des conséquences financières d'un tel processus judiciaire. Si les conséquences financières ont fait l'objet de préoccupations, c'est beaucoup plus l'ennui relié à la détention préventive qui résume le discours des interviewés à propos de cette époque de leur vie. Les motards se sont occupés principalement à analyser la preuve et à participer à quelques activités sportives. Grâce aux ordinateurs qu'ils pouvaient avoir en cellule, certains écoutaient également des films. Il demeure que cette période fut la plus difficile pour tous les interviewés qui l'ont vécue. Tant l'incertitude que la durée de cette détention a fait en sorte que l'arrivée au pénitencier a représenté une forme de soulagement :

Ouais! Ça, ça été une grosse délivrance. Pourtant, j'ai eu X ans. C'était une grosse sentence pareille. Ça été tellement une délivrance là. La première année que j'ai passé à Donnacona⁵⁶, je l'ai jamais vue. Les roulottes ont commencé. C'était une délivrance; pu de pression. Tu le sais que t'as réglé tes choses. C'est fini. Là, tu où sais tu t'en vas. (Louis, motard)

Les Hells Angels se sont sentis considérés comme une menace importante. Des mesures particulières ont été prises quant à la gestion de leur détention préventive :

T'as rien comme les autres. À Bordeaux, on n'avait rien comme les autres. À Bordeaux, normalement, tu vas manger à la cafétéria. Les autres en préventive, ils vont manger à cafétéria. Normalement, tu vas à la bibliothèque, tu vas à la chapelle si tu veux aller à la chapelle. Dans notre cas : rien, rien. Tu vas chez le médecin, tu vas à la clinique, tu vas chez le dentiste, dans notre cas, rien de ça. Tout dans le pavillon: la nourriture en chariot, c'est froid ou bien c'est chaud, *whatever*. La bibliothèque : inexistant ou presque. L'aumônier passe une fois de temps en temps, le dimanche, pour nous dire bonjour, faire une petite messe dans une salle en haut pour ceux qui en ont besoin. Fait que c'est un peu ça la détention là-bas, là. (Alain, motard)

⁵⁶ Pénitencier du Service correctionnel du Canada, sécurité maximale.

Aux yeux des motards, si les autorités les séparaient du reste de la population c'était parce qu'on craignait qu'ils prennent le contrôle de la prison. Dès lors, les motards n'avaient strictement aucun contact avec tout autre prévenu. Des ailes leur ont été consacrées spécifiquement :

Quand on s'est fait arrêter à l'opération Printemps 2001, on s'est tous ramassés à Bordeaux. Au début, tu sais pas ce qui va se passer. On a des accusations. Là, au début je savais pas que c'était tout le monde qui était arrêté et on s'est tous ramassés. Ils avaient vraiment refait une *wing*⁵⁷ pas loin, mais limitée au complet pour nous autres. Il y avait trois étages. Il y avait juste nous autres dans ce bloc-là. Ils ont fait un parloir pour nous. On avait une cour pour nous. Ils nous ont pas mêlés au reste de la population, justement parce que les autres avaient peur qu'on prenne un certain contrôle, d'après moi, au niveau de la population. Pour eux, on est une influence. Ça fait qu'on était vraiment isolé de tout le monde. (Louis, motard)

De plus, un palais de justice a été construit pour leurs procès et un tunnel les menait directement de leur pavillon au palais de justice. Tous ont été étonnés de cette mesure majeure :

Au début, nous autres, on s'est dit que c'était pas vrai. On était tellement sûr qu'ils ne bâtiraient pas de palais pour nous autres, que c'était pour nous faire peur.... Un moment donné, on s'est rendu compte que c'était pu une farce. (Louis, motard)

À Bordeaux, il ont construit un tunnel pour nous autres. Pour aller au palais de justice. Il est sous la terre, fait qu'ils nous descendent du pavillon, on voit pas personne, ils nous fouillent tout nu, ils nous mettent des menottes, aux poignets et aux chevilles, pour marcher dans le tunnel jusqu'au palais de justice. On voit pas personne au palais de justice, c'est le même stratagème pour revenir : la fouille à nu, les menottes. C'est une folie! La sécurité ça a pris des proportions démesurées. (Alain, motard)

Plus encore, certains font part de leurs préoccupations quant au fait que ce qu'ils perçoivent comme étant un excès de sécurité pourrait avoir nui à leur défense. Les mesures de sécurité prises allaient « prouver » que les Hells Angels étaient coupables, avant même que le procès n'ait eu lieu :

⁵⁷ Aile d'une prison ou d'un pénitencier. Il s'agit d'une rangée dans laquelle les détenus sont incarcérés.

Un moment donné, je vois de la fumée noire par la fenêtre. Imagine ! T'es là et dans ta fenêtre tu vois de la grosse fumée noire. Qu'est-ce que c'est ça ? Je regarde, je vois la grosse pelle mécanique qui creuse. Ils font un palais de justice. Je me dis, on va se faire planter, et d'aplomb à part de ça ! On va être jugé dans une cave. J'ai passé à la cour dans une cave sous la haute sécurité. Ils se disaient : « Faites attention ! Ils vont sauter après les murs, ils vont tout arracher ! » On est 10 fois plus dangereux. Il y avait de la police partout, des gardiens partout... Ils ne veulent pas personne d'autres que des journalistes dans cette cour-là. Le commun des mortels se faisait revirer de bord. Au palais de justice, il y a toujours du monde. Il y en a qui passent leur vie là. Mais pour nous, c'était juste des journalistes. Et la haute sécurité. Ils ont mis ça gros pour que tout le monde se dise : « Ils ont pas bâti ça pour rien, ce palais de justice-là ! Sont coupables. » Tout était réglé d'avance. Le monde se disait : « Ils bâtissent ça parce qu'ils ont quelque chose, c'est certain. » Hey, ça leur a coûté tellement cher bâtir ça. C'est une méchante expérience vivre ça ! (Claude, motard).

La réputation influence donc la carrière collective (Gambetta, 2009), pour le meilleur, mais aussi pour le pire. Depuis les années de conflit, les motards considèrent qu'ils sont ciblés plus encore qu'ils ne le méritent. Ils jugent qu'ils ne peuvent plus faire des randonnées de motocyclette sans faire l'objet de vérifications :

Dans le temps à [nom d'une ville], ils nous interceptaient vraiment pour rien. Ça c'était vraiment du harcèlement. On sortait du local, ils nous collaient, et ils faisaient la vérification. Ils pouvaient nous niaiser une demi-heure. Ça venait comme un genre de confrontation un peu. Mais c'était pas tous les policiers. Il y en a qui étaient quand même pas pire. Mais t'en as que c'était vraiment du harcèlement. On ne les voyait pas, mais ils étaient dans les bars du coin. Ils se mettaient en avant, ils attendaient qu'on sorte, ils nous collaient. C'était souvent des affaires de même. (Louis, motard)

À ce titre, certains sont d'avis qu'ils feront face à un traitement différentiel pour toujours :

Quand je vais sortir, j'aurai pas droit à l'erreur. Zéro. Si je pète la ballonne à .08 et demi⁵⁸, moi je sors pas de là avant deux ans. Toi, si

⁵⁸ Dépasser la limite permise à l'ivressomètre.

tu pètes la balloune à .08 et demi, tu sors cette nuit. Faut que je sois deux fois plus vigilant que n'importe qui. Je ne peux plus avoir la vie d'un citoyen normal. La police continue de me mettre la pression. Je m'en fiche, mais ils vont me mettre de la pression jusqu'à temps que je sois dans le trou, au repos. Ils mettent de la pression en ce moment sur les gens avec qui je travaille. Ils sont même venus parler à un détenu de moi. Ils l'ont questionné pour savoir si je trafiquais encore. Moi je vais me battre contre eux. (Bernard, motard)

Avant leur incarcération, ces motards avaient tout de même su profiter de leur réputation. Ils pouvaient la considérer comme dépassant la réalité, mais en retiraient des bénéfices, tant sur le plan individuel que collectif. Une fois arrêtés, ils se considèrent pieds et poings liés, en partie par cette même réputation. Cela irait plus loin encore selon Carl, un motard qui n'avait pas encore été inquiété par la justice au moment de son entrevue. Il affirme que les policiers appellent son entourage pour dire qu'il est motard et les compagnies d'assurance annulent les assurances lorsqu'elles sont mises au courant de sa situation par les policiers. Il possède des entreprises et il dit que lorsqu'il fait des dépôts à la banque, après chaque dépôt, des policiers s'y rendent et demandent à ce que soit inscrit « blanchiment d'argent » à côté de ce dépôt. Il se sent « persécuté » par les policiers qui auraient choisi de faire des motards leurs « boucs émissaires ».

L'étiquette est ici vue comme un amplificateur de leurs difficultés. Les motards sont d'accord avec le fait qu'un conflit majeur sévissait et qu'il devait prendre fin. Toutefois, de leur point de vue, la réaction des autorités a été plus grande que nécessaire.

2. Différentes perspectives quant à l'organisation

Il existe différentes façons de concevoir une « organisation criminelle ». L'idée n'est pas ici d'en faire une recension exhaustive. Ce qui importe, c'est de comprendre que les motards ne se perçoivent pas comme ils se sont sentis perçus par les autorités judiciaires.

Parmi les différentes perspectives, la dominante est celle de Cressey (1969). Il explique que le crime organisé fonctionne de façon bureaucratique et correspond à des organisations totalitaires rigides. Le crime organisé détient le monopole de la production et de la distribution des biens et services illicites grâce à la corruption et à la violence qui

est systémique dans le milieu. On y parle d'une organisation hiérarchique, durable, dans laquelle une autorité suprême règne. Les profits acquis ainsi sont ensuite réinvestis dans les entreprises légales. Cressey (1969) y voit un danger et parle en termes de cartel.

C'est cette conception qui fut baptisée par Reuter (1983) « vision orthodoxe ». Reuter (1983) confronte cette idéologie établie en menant lui aussi une étude sur la *mafia* italienne de New-York. Parmi ses conclusions, on apprend qu'elle a un pouvoir beaucoup moins centralisé qu'on ne le croit; les entreprises illégales sont plutôt petites et instables dans un marché compétitif. La mafia n'aurait donc pas le contrôle du marché. Reuter (1983) s'appuie sur le fait que la vision bureaucratique démontrée par Cressey (1969) en est une qui attire beaucoup trop l'attention alors que ces individus se doivent d'être discrets, œuvrant dans des marchés illicites. Un monopole implique davantage de risques d'arrestations et de saisies et la violence attirerait elle aussi l'attention des autorités, ce qui n'est pas souhaitable. De plus, une grande organisation stable, durable, et hiérarchisée, exige une importante gestion d'individus répartis dans un espace géographique vaste. Il s'agit alors d'opérations somme toute complexes lorsque l'on agit dans l'illégalité, d'autant plus qu'elles risqueraient d'attirer l'attention.

Les entreprises criminelles peuvent également être comprises dans une analyse de réseau. Morselli (2005; 2009) a analysé des carrières individuelle et diverses organisations dans cette perspective, considérant que les individus se lient entre eux en fonction de leurs besoin et des ressources dont disposent les pairs. Ainsi, ces réseaux deviennent flexibles.

Si nous rapportons ces différentes perspectives, c'est parce que les motards croient que la conception que se font les autorités quant à leur organisation est erronée. D'abord, voyons comment les motards se sont sentis perçus par les autorités. Ensuite, nous verrons comment ils décrivent leur fonctionnement sur le plan de la délinquance.

2.1 La façon dont les autorités souhaitent les présenter : le point de vue des HA

La réputation des Hells comme étant un groupe ayant du succès et étant violent s'est traduite en une vision « orthodoxe » de leur collectivité, ce qui n'est pas sans impact une fois la lutte contre le groupe enclenchée. Les propos des motards montrent qu'ils sont d'avis que la réputation collective a dominé leur activité individuelle réelle. Les Angels considèrent que les autorités ont voulu les « démoniser » en sélectionnant l'information pour créer l'impression que tous les membres ont un projet criminel commun.

Les interviewés ont été surpris de la portée de la loi anti-gang. Sans nier une certaine implication criminelle, ils affirment qu'ils sont ainsi accusés de délits qu'ils n'ont pas commis :

J'ai été arrêté dans l'opération Printemps 2001. Mais moi, je m'y attendais que j'allais me faire arrêter un moment donné. En 97, quand ils ont passé la nouvelle loi, je m'y attendais. Mais je m'attendais à avoir 4-5 ans. J'ai eu le double [rire]. Je me sentais comme : ok, là ils veulent nous mettre au cachot et jeter la clé. Moi je le voyais comme un complot du gouvernement : personne ne va pouvoir se défendre. Mais j'ai quand même des valeurs à travers tout ça. Je suis le seul à blâmer, ça fait que j'ai fait mes affaires. J'allais pas commencer à essayer de dire : « C'est lui, pis c'est ça ». C'était des accusations de crime par association. Ils sont venus nous chercher par une drôle de manière. C'est quasiment *borderline* avec la charte tout ça. Mais je suis pas Jésus-Christ non plus, ça fait que j'ai accepté mon sort. Mais là tout ça a tellement été médiatisé. C'est un gros complot tout ça. En même temps que notre procès, y avait la série *Le dernier chapitre*. Pis y ont mis des éléments de notre procès là-dedans. Moi j'ai pas vu ça comme un procès juste et équitable. Parce qu'en plus, c'est pas vrai; t'es pas obligé de vendre de la drogue pour être là-dedans. Moi j'avais pas de réseau de vente de drogue. J'étais pas un ange, mais j'étais pas perçu comme un vendeur de drogue. Là, ils m'accusaient de plein de délits par association. C'était machiavélique cette affaire-là. (Marc, motard)

Je parle à mon avocat. Il me dit : « Là c'est grave ». Comment c'est grave ? Y a 13 gars de morts, et j'en connais pas un là-dedans. Il me dit : « C'est le gangstérisme. C'est le gangstérisme. Là mon homme, c'est le combat de ta vie. Tu vas en avoir pour 2-3 ans. » Je me dis : « 2-3 ans de sentence. » Mais là il dit : « 2-3 ans avant que ce soit réglé. » Là, tu ne veux pas le croire. T'appelle ta blonde et tu lui dis : « Ça va être un peu plus long... » [...] Le juge, quand il nous a condamnés, il m'a dit que si j'ai voulu embarquer dans cette organisation-là c'est parce que j'étais d'accord avec tout ça. Moi j'ai jamais vu ça de cette

façon là. C'était le « pas dans ma cour ». Si mon voisin fait pousser du *pot*⁵⁹, je le laisse aller. Je me dis : « C'est ses affaires. C'est lui qui va se faire pogner. » Mais là, c'est crime par association. Ça fait que moi j'ai « aidé » ou « encouragé ». Qui est-ce que j'ai aidé ou encouragé ? Ça, je le sais pas. Là c'est que le problème d'un devient le problème de tout le monde. Y a bien des avocats qui disent que c'est pas légal. (Claude, motard)

C'est spécial! On était inondé par la preuve. Mais ça, c'est tout leur bateau pirate. Y a 1% qui te concerne dans toute la preuve. Moi, y avait peut-être 1% qui me concernait. Ils sont pas capables de prouver aucun crime. Mais dans la preuve, ce qu'on voit, c'est mettons : je rentre dans un restaurant, je vais manger avec des amis, et je ressorts du restaurant. Là ils disent : « Regardez, c'est des méchants garçons, ils vont manger ensemble. » Mais eux, ce qu'ils voulaient prouver, c'était l'appartenance. Tout ça c'est le gangstérisme. Ça fait que ce qu'ils veulent, c'est prouver l'appartenance. Et après ça, ils veulent prouver le crime. Dans ce cas-ci c'était pour la drogue. Mettons, un tel vend de la drogue, t'es avec. Ils ont pas besoin de prouver le crime de tout le monde. (Bernard, motard)

Réjean n'était pas en accord avec la guerre qui a eu lieu. Cependant, il considère que le gouvernement s'en est servi pour imposer sa façon de concevoir les motards. D'autres motards abondent dans le même sens :

Je le disais : « Qui va gagner au bout de ça? Le gouvernement. » C'est ça qui est arrivé. Des nouvelles lois et ils s'en sont servis pour faire de la propagande. On en discutait souvent, beaucoup. Mais qu'est-ce que tu veux faire ? Quand ils ont décidé d'envahir l'Europe, le soldat qu'est-ce que tu veux qu'il fasse ? Folleries, mais t'as pas le choix parce que les chefs ont décidé que c'était de même. C'est l'archétype des armées. [...] Et au procès, ils n'arrêtaient pas de dire motards *criminalisés*, motards *criminalisés*... Et de montrer des photos... Je faisais du bénévolat. Ça, ça n'a pas sorti. Il y avait une sélection de l'information qui est pensée, organisée... Tout pour avoir l'appui de la population. L'image n'est pas totalement la réalité des motards. J'ai rencontré des gars qui avaient les plus belles valeurs. Ils étaient impliqués dans le commerce [de drogues]. Ne disons pas le trafic, mais le commerce. Démoniser tout ça, ça nous permet de l'emprisonner, de l'espionner. (Réjean, motard)

⁵⁹ Marihuana

Pis c'est vraiment pas correct ce qui est arrivé là qu'il meurt [Daniel Desrochers]⁶⁰. Mais je trouve qu'ils [les autorités] ont fait leur lobby avec ça. Sans connaître l'histoire. C'est un accident, c'était pas voulu. On [HA] n'a pas trouvé ça correct. Mais je trouve ça bas comment ils ont fait leur lobby avec ça. En même temps, eux autre c'est leur arme. Ça fait que la population se faisait manipuler par ce qui se disait sur nous. Les policiers jouaient avec l'opinion publique. C'est leur arme. C'est de bonne guerre. (Marc, motard)

Selon certains, les forces de l'ordre ont une vision préfabriquée de ce que sont les HA et ils interprètent les faits en fonction de cette vision. Ils y voient une forme de complot dans lequel médias et forces de l'ordre ont fait en sorte qu'une nouvelle loi soit créée et que des budgets soient alloués :

Le gangstérisme, ça part de la police et de la pression sur le gouvernement, rapporté par les journalistes. Ils ont monté un bateau. Ils sont allés chercher la loi anti-gang et des budgets qu'ils auraient jamais eu sans ça. Ça leur prenait le gangstérisme pour nous mettre tous ensemble. Tout ça a été monté de toutes pièces contre nous. Les citoyens, ils voulaient juste nous voir disparaître. Ils [les autorités] se sont vantés d'avoir saisi 15 millions. Mais calcule ça comme tu veux, leur Palais de justice a coûté 100 millions, et il sert à rien. Et ça, c'est sans compter l'entretien. Méchants bons gestionnaires! C'est des malades! Là ils disent qu'ils vont s'en servir pour donner des formations aux gardiens. Quand j'ai vu qu'ils construisaient un Palais de justice, je me suis dit : « Pourquoi ils font ça ? Y en a déjà un Palais de justice. C'est des malades! Ils veulent nous crucifier ben raide. » Tout ça, c'est avec l'argent des contribuables. Juste l'enquête a coûté plus de 100 millions. Sans compter les procureurs... Ça valait-tu la peine ? Ça c'est au citoyen d'en juger. Les citoyens se font fourrer. Si les citoyens sont d'accord, ok. Les citoyens pogneraient un méchant choc si y savaient combien ça a coûté. Mettons 300 millions. Ça s'en va où ça ? Dans la dette. C'est pas de l'argent qu'ils ont pris dans les coffres. Pour moi, ces enquêtes-là, ça ne valait pas la peine. Le citoyen se fait endetter. Pis là-dedans, la police, les journalistes et le gouvernement ont bien fait leur *job*. Tout ce qu'ils voulaient, c'était nous mettre en-dedans. Plus ça va, plus les citoyens donnent carte blanche à la police. On s'en rend pas compte, mais la police va pouvoir faire mettre sur écoute, n'importe qui. C'est de l'argent gaspillé. C'est les journalistes et la police qui ont fait ça. Entre eux, c'est du donnant/donnant. Et on en a fait les frais. Je méritais des années de

⁶⁰ Le jeune Daniel Desrochers a été tué à l'âge de 11 ans en 1995 dans l'explosion d'une voiture piégée. La voiture a explosée dans le cadre du conflit entre HA et Rock Machines.

prison pour avoir fait de la vente de drogue. Mais pas pour les meurtres.
(Bernard, motard)

Les interviewés ont eu l'impression que les informations divulguées lors du procès étaient filtrées et constamment interprétées pour montrer une image négative des Hells Angels. Claude donne l'exemple de trois rencontres où il était présent; elles auraient été dépeintes comme étant des réunions concernant le trafic de drogue, alors que selon lui, ce n'était pas le cas. Il ajoute qu'il n'y a pourtant pas eu d'écoute électronique⁶¹. Les policiers avaient, selon ses dires, des photos des membres qui entraient et sortaient du restaurant, mais ne pouvaient pas confirmer le contenu de la rencontre. Néanmoins, Claude affirme :

La Couronne faisait des inférences. Elle disait : « Ils jouaient certainement pas aux cartes ! » Elle faisait sa comique. Puis nos avocats, ils ne frappaient pas. Y a [nom d'un avocat] qui faisait des montées de lait des fois. Dans ce temps-là, le juge faisait fermer son micro. (Claude, motard)

Claude exprime sa désapprobation face au fait qu'il a été condamné grâce à des preuves indirectes :

Pour le juge, trois délateurs qui viennent raconter la même menterie, ça devient une vérité. Aucun délateur n'a parlé contre moi. [...] Sur la preuve, ils m'ont vu une dizaine de fois à Montréal. Et là-dessus ça pouvait être cinq fois dans une journée. Et quand j'étais vu, c'est à cause des autres. Parce que j'étais avec quelqu'un qui était sous filature. Au début j'étais un « homme inconnu⁶² ». Après ça, avec leurs recherches, je suis devenu Claude. [...] [Une sentence de] X ans pour du vent. Tout le monde dans ce procès avait un petit quelque chose. Les gars du club, parfois, ils ont fait confiance et ils racontent des affaires. Souvent, ça fait de la preuve contre tous. C'est pas fort. C'est pas l'fun. Mais sans ces paroles-là... Parfois, le gars il va expliquer ses revenus, ses clients... C'est de l'info qui est lancée dans le procès. Ça fait mal. On a l'air des psychopathes durs ! Souvent y en a mis un peu. Comme

⁶¹ Il affirme que l'une d'elle était une rencontre fortuite avec des membres de la *mafia* italienne avec qui il avait déjà été incarcéré et avait tissé des liens d'amitié. La seconde concernerait une réunion de membres de plusieurs chapitres soucieux de comprendre la loi anti-gang et ses implications. La troisième consisterait en une sortie avec ses amis, également motards.

⁶² Appellation utilisée par les policiers qui ne connaissent pas les individus qui apparaissent en cours d'enquête.

pour décourager le gars à qui il racontait ses histoire. Admettons pour avoir son argent. Admettons il va dire : « Sont graves, faut que tu tues pour être là-dedans ». Ça, ça te rebondit dans la face. Aux yeux du jury, on a tous tué 2-3 personnes. Et le jury vient de voir le Petrus⁶³, la grosse maison, la Cadillac⁶⁴... Y a pu de doute raisonnable. Le gars qui a dit ça, la seule affaire qu'il a faite, c'est qu'il a mis tous ceux qu'ils avaient rien contre eux dans la merde. Parce que lui, ça change rien pour lui ; il a déjà dit combien il vendait de drogue et il a déjà vendu à un agent double. Lui, il va être jugé sur la quantité, sur les faits. Lui, sa sentence, il la prend. Dix-quinze ans pour 20 kilos. S'il ne dit pas le reste, les autres sont corrects. Y a trop parlé. Mais ce qu'il a dit, c'est pas juste opposable à lui : c'est opposable à tout le monde. Y en a un qui racontait tout à sa femme. Voyons donc. Y dit des affaires que ça frappe. Lui, sa sentence s'accepte bien. Mais le gars qui a rien fait, qui prend vingt ans et la seule chose contre lui c'est ce que eux ont dit, genre « ils en ont tous tué 2-3 », « Ils font 10 000\$ par semaine »... Ben là, quand t'es condamné là-dessus... Mais même si tu dis que c'était faux ce qu'ils ont dit, le jury te croira pas. Y en a pas un qui a la même histoire à raconter. Bout à bout, ça te fait tout un dessin psychédélique ! Un peu de spéculation et là ils se disent, oui peut-être. Et la job est faite ! (Claude, motard).

Bernard et Claude ajoutent que les délateurs ont été beaucoup utilisés. Ils donnent peu de crédibilité à ces derniers et précisent que dans les discours des délateurs, l'information était sélectionnée pour faire sens avec l'image des motards coupables :

Les délateurs, c'est crédibilité zéro, plus zéro, plus zéro, plus zéro. Les délateurs, sont payés à la pièce, alors plus ils en donnent, plus ils sont payés. Un gars qui fait un vol avec son chum et qui va le vendre après, c'est une chose. C'est pas correct, mais c'est une chose. Au moins t'étais là; t'as vu l'affaire. Eux autres, c'est des oui-dire. Ils étaient même pas là et ils racontent toutes sortes d'affaires. Et là les délateurs ils reviennent tous contre le gouvernement. Ils ont raconté plein de menteries. C'est aberrant. Et en bout de ligne ils crucifient du monde. Un délateur, ça amplifie tout. (Bernard, motard)

Naylor (1997) mettait en garde contre un raisonnement circulaire : « If the justice system believes a particular type of crime or criminal is an especially major threat, there will be more investigations, and likely more cases dealing with that particular type of crime or criminal.» (p.2) Les arrestations par la suite servent donc à confirmer l'hypothèse

⁶³ Vin dispendieux.

⁶⁴ Voiture luxueuse.

originale. Il poursuit en expliquant que l'application massive de la loi RICO dans les années 1980 suivait ce même raisonnement : RICO permettait des mégaprocès qui généraient l'exposition publique la plus importante possible, servant ainsi à confirmer dans la tête du public la conception que la presse promouvait déjà. Les HA sont d'avis que c'est ce qui s'est produit dans leur cas et que plus encore, les mesures de sécurité prises au cours de la détention préventive et des procès ont suivi cette même logique.

Force est d'admettre qu'il s'agit de leurs perceptions, puisque policiers, juges et jurés ne figurent pas dans notre corpus d'entrevues. Néanmoins, résumant les points saillants de la preuve soumise par la Couronne suivant les arrestations de l'opération Printemps 2001, Morselli (2009) confirme que pour les autorités : les Nomads et les Rockers n'existent qu'à des fins criminelles, recrutant uniquement des délinquants; les activités de distribution de drogues suivent un contrôle hiérarchique; grimper les échelons dans la hiérarchie est la récompense motivant les participants à l'activité criminelle; les membres les plus hauts dans la hiérarchie sont privilégiés, puisqu'ils restent actifs dans le commerce criminel en donnant des ordres, tout en adoptant une position plus distante donc plus sécuritaire. C'est effectivement ainsi que se sentent perçus les motards. Or, Morselli (2009), utilisant la surveillance physique et électronique de la preuve de l'opération Printemps 2001, analyse comment la hiérarchie des HA se transforme en un ensemble d'interactions entre les participants. En procédant à une analyse de réseau, il constate que ses résultats ne concordent pas avec une représentation hiérarchique d'une chaîne de commandements; la hiérarchie émerge effectivement dans les patrons de communication, mais le réseau n'agissait pas nécessairement en fonction de cette hiérarchie. Plutôt, les participants les plus hauts placés n'ont pas une main mise sur les autres, mais agissent à titre d'intermédiaires. Qui plus est, la plupart des intermédiaires allaient au-delà du groupe des motards, vers des trafiquants indépendants. Ces résultats montrent la flexibilité du réseau, ce qui concorde avec les propos des motards qui décrivent leurs activités criminelles comme le résultat de décisions individuelles, sans égard à l'appartenance Hells Angels.

2.2 Fonctionnement de l'organisation : le point de vue des HA

Une force des HA réside dans le fait que pour certains aspects ils sont soudés par une solidarité et que pour d'autres aspects, le « chacun pour soi » est prôné :

Oui, c'est dans moi d'être HA. Mais quand t'es HA, t'adhères à un régime de vie : du *bicycle*, des *rides de bicycle*, des partys et des regroupements. C'est la base des motards. Ensuite vient la criminalité que chacun fait ce qui veut. Moi je connais des Hells qui font pas du tout de crime. Et dans ton crime, t'impliques le moins de monde possible, parce que si je coule j'implique le moins de monde possible. Moi j'ai décidé de faire du crime et d'avoir des *businesses* légales. Tu fais tes affaires à toi. *Sévrine : donc personne ne parle des délits ?* Certains aiment se péter les bretelles. Pas moi. C'est pas une bonne chose. Quand tu fais parler de toi, ça va mal. (Bernard, motard)

Le crime, c'était pas une affaire d'ensemble. Quand il y avait des réunions des HA, on regardait les choses à l'agenda. À chaque anniversaire de chapitre, tous les membres doivent être là. Sinon ils doivent avoir une bonne raison. C'est comme ça pour que les membres s'impliquent au point de vue social. On peut aussi se mettre à parler des lois qui peuvent toucher le club, comme le gangstérisme. Mais on ne parle pas de crimes. Parfois on parlait de stupéfiants ou de canards [Rock Machine], mais on ne parlait pas de crime précis. (Pierre, motard)

À la base, les motards se sont regroupés pour autre chose que la perpétration d'actes criminels. Alain (2003) a déjà discuté de l'importance de la culture des motards pour leur continuité. Ils ont développé un style de vie qui leur est cher. Ils font la fête et aiment circuler ensemble en motocyclette Harley Davidson: « You can't believe the rush you feel in your gut when everybody is kick-starting their bikes and we're ready to go » (Barger, 2000, p.5). Ils tiennent donc une force dans le groupe et non uniquement dans le groupe *criminel*. Le rapport de 1980 notait : « Les motards criminalisés sont relativement peu nombreux au Québec : 300 tout au plus. Mais la cohésion et la détermination leur confèrent une force redoutable » (Alain, 2003, p.117).

Plusieurs ont rapporté qu'au fil du temps, les organisations criminelles, d'abord fondées sur un sentiment d'appartenance fort, ont bifurqué pour s'orienter davantage vers des buts mercantiles (Paoli, 2003; Quinn & Kosh 2003; Sher & Marsden, 2003). Le style de

vie tournée vers la fête serait mis de côté. Comme il a été vu que la richesse des Angels québécois a grandement fructifié en 20 ans, il est possible qu'ils aient fait des activités lucratives une priorité. Néanmoins, Serge Quesnel, un ancien tueur des Hells, affirme:

Les Hells c'est comme un trip d'adolescent... Une secte! Tu es tellement « *brainwashé* »! Ca va vite... Oui les motards c'est vraiment une secte! On dirait que tu n'as pas conscience de ce qui se passe. Ces gars-là vouent un culte incroyable au symbole « Hells Angels »! Pour eux, la mort n'existe pas. Ils se croient immortels! (Martineau, 2002, p.233)

Cette cohésion est importante à noter dans la continuité puisqu'elle permet de rassembler les gens, même dans les périodes les plus difficiles. Le « *brotherhood* », permet de s'ajuster ensemble aux événements et de continuer à rassembler les individus en période moins facile. Claude explique la présence de cette fraternité et hiérarchie tout en affirmant qu'elle concerne la sphère non criminelle du groupe :

Du point de vue *bicycle*, y en a une hiérarchie. Mais là, y ont [les autorités] mélangé le côté motard avec le côté *business*. Dans le côté motard, y a une hiérarchie; pour faire partie de la famille, t'es à l'étude un an. C'est un peu pour voir si tu t'accordes bien avec les autres. Tu commences *hangaround* et tu montes dans la hiérarchie. Le côté *business*, c'est pas la même affaire. Y ont mélangé la hiérarchie des motards avec la hiérarchie criminelle. (Claude, motard)

Parallèlement, les chapitres des Hells Angels sont indépendants à l'intérieur de l'organisation. Les chapitres fonctionnent donc comme des associations regroupées sous une même bannière. À l'intérieur de chaque chapitre, les membres sont également autonomes (Ouellette & Lester, 2005) : « Le membre en règle Hells Angels est autonome dans ses activités criminelles qu'il dirige seul ou en association avec d'autres mais il doit respecter les règles et la philosophie du chapitre. » (Pigeon, 1998, p.6). Stéphane, un agent-source, le confirme : « Pour le *business*, ce sont toutes des cellules indépendantes. » Sirois affirme que le partenariat n'est pas obligatoire, mais qu'il peut être utile parce que si l'un se fait arrêter, les partenaires peuvent rapidement le remplacer (Sirois, 1999-2000). Le réseau que représentent les Hells Angels permet aux membres de s'associer avec des gens en qui ils ont confiance et de poursuivre lorsqu'une cellule

est détruite. En ce sens, le groupe procure un réseau élaboré de relations qui peuvent être utilisées au bénéfice des membres dans une variété de façons (Quinn et Koch, 2003).

On constate que la solidarité dans les activités sociales et l'autonomie dans les activités délinquantes a pu aider le groupe à se maintenir en vie. Mais surtout, on remarque que les motards considèrent que s'ils commettent des délits, ils le font sur une base individuelle, tout au plus en cellules, ce qui s'éloigne de la conception de Cressey (1969) pour se rapprocher de celle de Reuter (1983). Le discours des interviewés exprime donc leurs préoccupations quant à ce qu'ils considèrent être la réalité construite par les autorités et les médias. Ils sont très critiques face aux affirmations faites concernant les Hells Angels. Bernard affirme :

Les Hells Angels, pour eux, c'est tous des criminels. Mais c'est pas vrai. [...] La police et le gouvernement a monté un scénario de film. [...] Oui y avait des charges sérieuses dans ce procès. Je vais pas nier ça. Mais ils ont monté un beau grand bateau. (Bernard, motard)

Les motards affirment que certains dans le groupe ne sont pas impliqués dans la criminalité. Ils ajoutent que ceux qui le sont, font leurs délits sans que toute l'organisation ne sache ce dans quoi ils s'impliquent. Ils ne s'associent pas tous en ayant un objectif commun :

Mais moi je dis que c'est pas une organisation criminelle. C'est une organisation dont tous les membres ont un dossier criminel. Parce que dans une organisation criminelle, on dirait que tout le monde pousse dans le même sens. On dirait que tout le monde est sur un même crime. Mais là c'est pas ça. C'est bien diversifié. C'est plus comme un ramassis de criminels! Nous autres, on se parle toujours à l'oreille. Les délateurs sont venus dire que c'est pas tout le monde qui sait les affaires de tout le monde. C'est des secrets entre le monde. Mais malgré ça, eux autres, d'après ma hiérarchie, y disent que je savais tout. Mais les délateurs l'ont dit là que c'était secret. C'est secret. Tu peux pas être au courant de ce que l'autre fait. Tu peux te dire : « Y marche un peu. » Mais tu sais pas quoi. (Claude, motard)

Les propos des motards rejoignent une critique conceptuelle faite par Hawkins (1969) qui, dans une réplique à Cressey (1969), questionne la validité du témoignage de

Joseph Valachi, ce repentir de la Cosa Nostra. Hawkins (1969) considère que l'existence du crime organisé, de la *mafia* en particulier, n'a pas su être démontrée; à son avis, on se fonde sur le même type d'affirmations pour prouver son existence que pour prouver celle de Dieu. Selon lui, tous les faits et gestes rapportés par les témoins seront interprétés en faveur de l'existence de la *mafia* et on lui attribue des caractéristiques telles que l'invisibilité, l'immatérialité, la permanence et l'omnipotence. Pour Hawkins (1969), nous avons créé le mythe de la *mafia* et pour confirmer ce mythe, on a pigé à l'intérieur du discours de Valachi ce qui convenait sans en questionner la validité. Haller (1992) reprend lui aussi la question des Familles de la *mafia* italienne aux États-Unis. Plutôt que de démolir l'argument de Cressey (1992), il en offre une vision alternative dans laquelle il conçoit ces familles comme fournissant des liens sociaux et du prestige aux membres, formant une sorte de gouvernement pouvant dicter et faire appliquer des règlements, et fournissant un réseau de contacts d'entrepreneurs. Néanmoins, tel que les motards se décrivent eux-mêmes, Haller (1992) affirme de la *mafia* italo-américaine:

Members own and operate their hustles and their businesses independent of the family. Whether they join a partnership to back a numbers bank, put money on the street in a loansharking operation, or assume an interest in a bar or vending machine company, they are largely independent entrepreneurs. (Haller, 1992, p.5)

On admet donc que les familles exercent plusieurs fonctions dans la vie économique des participants, sans toutefois qu'elle soient elles-mêmes des entreprises. Comme Morselli (2009) l'a souligné l'image des HA a fait en sorte que même si ce n'est pas une organisation criminelle en soi, l'image des Hells comme une menace sociale en a fait l'emblème du crime organisé au Québec. Comme Naylor (1997) le souligne et comme le démontre, dans une certaine mesure, Morselli (2009) : « What might appear to be part of an ongoing, hierarchically controlled conspiracy might, on closer analysis, turn out to be a few episodic and commercially unrelated arms-length business deals. » (Naylor, 1997, p.2). Comme les motards le décrivent, Naylor (1997) croit que l'organisation fournit un code d'éthique aux membres, mais que la gestion des entreprises criminelles

est laissée aux individus, qu'elle se fasse sous forme de partenariats avec les autres membres ou avec des indépendants.

On constate donc une rupture entre la description des motards et la façon dont ils se sentent perçus. La réputation des HA, aura un impact sur la lutte qu'on leur livre. En retour, les motards sont d'avis, comme Naylor (1997) a démontré que c'était possible, que cette lutte aura aussi un impact sur la réputation du groupe. Du point de vue des HA, on a voulu confirmer une réputation déjà établie. La réputation de groupe ayant du succès et évoluant grâce à la violence déjà établie et renforcée avec le conflit et sa médiatisation devient toujours plus forte cette fois avec les procès et leur médiatisation. Les motards considèrent que leurs sentences furent exemplaires :

Ma sentence, c'est vraiment une sentence exemplaire. Y a un gars avec Ben Laden qui a reçu 7 ans. Moi, ce que j'ai fait c'est de la complicité, et j'ai pogné X ans. J'ai pas fait d'argent avec la drogue, mais j'étais armé et j'étais tout le temps avec lui [nom du membre]. En été, on avait des *runs*⁶⁵ obligatoires. Il fallait qu'il y ait quelqu'un 24 heures par jour au local, parce qu'on avait des amis de partout dans le monde donc le monde peut appeler n'importe quand. (Marc, motard)

Sanchez-Jankowski (1991) a discuté de l'utilité des médias dans la continuité des gangs, « encourageant » leur image mythique. Gambetta (2009) avance que la résilience de la mafia est le résultat de la persistance de la croyance en son immortalité. Néanmoins, les présents résultats laissent croire que cette croyance engendre une lutte plus forte encore contre ce groupe. La réputation collective s'étend effectivement à tous les membres (Gambetta, 2009), et les motards considèrent maintenant qu'ils sont les grands perdants dans cette situation :

Avec la guerre qu'il y a eu, on coule tous. Tout le monde coule. Y a quelqu'un, à quelque part, qui lâche pas le morceau. Le dossier est pas fermé et il sera pas fermé tant qu'il restera quelqu'un dehors. (Claude, motard)

Tremblay (2010) souligne que la réputation est contagieuse. Ainsi, les gestes des uns contamineront la réputation de tous. Si les Hells se préoccupaient peu de la cohérence

⁶⁵ Sorties de groupe à motocyclettes.

entre les faits et leur réputation individuelle alors que cette dernière servait leurs intérêts, ils implorèrent maintenant un manque de concordance. Au-delà de la sentence, toute cette lutte qui leur a été faite a eu des impacts sur la solidarité à l'intérieur du groupe. Les motards eux-mêmes se sont mis à chercher des boucs émissaires pour la situation qui était vécue.

3. Évolution du « brotherhood »

La détention préventive fut de longue durée. Elle fut également caractérisée par la proximité entre les prévenus motards, voire la promiscuité. Tous les motards considèrent que ce fut la période la plus difficile depuis leur enfermement. Ceci ne fut pas sans conséquence sur le sentiment de fraternité au sein du groupe : « On était une centaine. Tu te dis, c'est qui le cave qui fait qu'on est tous en prison ? » (Claude, motard) La promiscuité génère certaines tensions : « Quand t'es 24 heures par jour ensemble, ça fait des frictions. Imagine ça pendant deux ans et demi, trois ans. Sacrifice! C'est pas que tu les aimes pas tes chums. Mais c'est long! » (Bernard, motard). Au fil du temps, plusieurs prévenus quittaient pour les pénitenciers fédéraux parce que des procès étaient terminés ou qu'ils décidaient de plaider coupable. Des ailes ont donc été fermées, ce qui a provoqué une reconfiguration permettant aux prévenus de loger dans une aile où ils étaient moins en conflits avec les autres (Alain, motard). Ce sont, néanmoins, les éléments de preuve et les décisions communes à prendre qui ont généré des tensions importantes.

Alain exprime qu'un des éléments les plus difficiles fut le fait de devoir se défendre en groupe plutôt que de façon individuelle :

Écoute! C'est quelque chose de compliqué parce que c'est pas individuel hein! C'est en groupe. En partant, je me suis aperçu que ça pourrait être bien différent de tout ce que j'avais vécu dans le milieu juridique. Normalement, je me fais arrêter tout seul et je me défends tout seul. Je me suis aperçu rapidement qu'un procès de groupe, c'est pas comme ça. Tu veux axer ta défense sur un point précis, mais tu peux pas, parce que ton point va nuire à quelqu'un d'autre dans le procès. Ça devient compliqué. C'est ce que j'ai trouvé le plus spécial

dans tout ça. [...] Ça devient délicat de me défendre sans nuire aux autres. Ça devient compliqué tout ça là. (Alain, motard)

Au moment des arrestations déjà, les motards ont appris que certains parmi eux étaient délateurs. Ils se doutaient que d'autres en deviendraient. Ils gardaient donc le silence le plus absolu sur leur implication criminelle antérieure et posaient un regard suspicieux sur leurs pairs :

On est tous arrêtés pour meurtre et complot. Y a rien qui se dit, pour pas se faire avoir. Y a eu des complots et des meurtres. Mais on n'était pas tous au courant que c'était eux. Un coup arrêté, on parle pas encore. Ben non ! Y avait plein de délateurs... Quand tu les vois partir, tu sais jamais qui va aller raconter quoi. (Claude, motard)

Les premiers conflits majeurs sont toutefois provoqués par la constatation que certains membres ont « trop parlé » au cours des dernières années et que d'autres ont commis des « erreurs de jugement » dans la gestion de leur entreprise criminelle :

L'opération Printemps 2001, c'est une grosse enquête. Et ça a permis de savoir qui est qui. Tu en entends un qui a tout dit au téléphone à quelqu'un... Et là ça se revire contre un. Et on voit les agissements d'un autre. On regarde les *meetings*, les messes⁶⁶ ! Belle gang de trous d'cul ! [...] Et avec l'opération Printemps 2001, tu vois qui parle pour rien. Tu vois qui peut te mettre dans la merde. (Claude, motard)

Certains disent avoir appris ce qui se passait réellement au sein de l'organisation à la lecture de la preuve. Alain, sans entrer dans les détails, a néanmoins affirmé qu'il s'était fait mentir lors de la période pendant laquelle il était actif au sein de l'organisation :

Wow! Qu'est-ce qui se passait vraiment là? C'est ce qui se faisait vraiment? Tu t'aperçois qu'il y a des gens qui étaient pas tout à fait droits dans ça. Tu t'aperçois que des gens te faisaient accroire des choses qui souvent étaient pas vraies. (Alain, motard)

Claude fut l'interviewé le plus enclin à partager ses frustrations quant à ce qu'il considérait être des erreurs commises par des membres.

⁶⁶ Réunions.

Certains, notamment Bernard et Alain, sont persuadés que les conditions de détention et l'abondance de la preuve se voulaient une manipulation pour provoquer conflits et dissensions au sein du groupe afin d'encourager la délation et de faciliter l'accusation :

C'était tout pour faire du temps dur. Et tout ça, dans le but de faire craquer le monde. C'est des spécimens! Faire craquer pour qu'il y en ait qui deviennent délateurs. Mais tu veux dire quoi quand tu sais rien ? Moi et ce monde-là [les policiers], on fait pas bon ménage. Mais y font leur *job*. Et tant que ça devient pas personnel, c'est correct. (Bernard, motard)

C'est pourquoi, selon Alain, les accusés en tant que groupe, ont décidé de faire front commun dans l'adversité; même si certains éléments de la preuve pouvaient être fâchants, il fallait voir au-delà pour se concentrer sur la défense :

Oui, mais dès le début, on s'est assis tous ensemble et on s'est dit : « Dans la preuve, on va trouver des choses qu'on n'aimera pas. Un va peut-être dire de quoi de l'autre, tu vas t'apercevoir que quelqu'un a parlé de toi et t'as parlé de quelqu'un. On met ça de côté; on est tous dans le même panier aujourd'hui. On est tous dans le même bateau. On met ça de côté et on s'enlignait plutôt vers une solution. Trouver une solution à notre problème pour commencer. » Parce que vraiment on s'est aperçu aussi que c'était peut-être l'intention des policiers de divulguer plein de choses comme ça, vraiment inutiles. Le volume de la preuve, c'est incroyable. [...] Je pense que le but non avoué de ça, c'était de nous embourber dans une preuve incommensurable. Un, ça occasionnait des frais épouvantables; des avocats se tapaient dans les mains! Ça va prendre du temps et c'est cher et les avocats n'y vont pas avec le dos de la cuillère. Deux, c'était de mettre la zizanie dans le groupe et de faire peur aux gens. Faire peur à certains. [...] Oui, parce que j'ai vu des gars qui ont commencé à voir la preuve et qui ont pris panique. Ils ont appelé la police et : « Je veux être délateur! » Ça fait que le but de ça c'était ça aussi : nous ruiner et nous mettre en confrontation. (Alain, motard)

Si Alain affirme que ses co-accusés et lui ont décidé de faire abstraction des révélations découvertes dans la preuve, la réalité semble avoir été tout autre. La réticence des motards à discuter de cet aspect est révélateur, tout comme la séparation physique qui était la bienvenue lorsque des réaménagements étaient possibles à la prison de Bordeaux :

Là ce que je te raconte, on est environ 2 mois avant que le procès commence. On était trop de monde, alors ils ont ouvert un nouveau secteur. C'est là que le triage se fait. Ils ont ouvert l'étage d'en bas. Ils ont ouvert le secteur d'en bas et on s'est séparé en deux. Y avait les enragés d'un bord, et les sans-desseins d'un autre. Et là, la chicane se reflète dans les familles... Parce qu'y a des gars qui sont pas capables de se retenir ; ils racontent tout à leurs femmes. Mais là, ça se reflétait sur les familles. Un veut pu que sa femme se tienne avec celle de l'autre...»
(Claude, motard)

Une fois la preuve comprise, il fallait également prendre des décisions importantes, notamment celle de se diriger en procès ou de plaider coupable. Comme les accusés le sont en groupe, c'est aussi en faction que ces décisions se sont prises. Chaque sous-groupe devait prendre une décision à ce sujet. Des divergences d'opinion se sont donc montrées à l'intérieur des sous-groupes, mais également entre les divers sous-groupes; si l'un choisit d'aller en procès, mais que l'autre plaide coupable, cela ne sera pas sans répercussion lors du procès du premier sous-groupe :

On était dans une cause de groupe. Ça fait que c'était pas évident. On pouvait pas partir. Ils nous mettaient par groupe fait que... le fait de vouloir fixer⁶⁷, posait problème pour les autres qui vont s'en aller en procès après : « Ouain, vous, vous avez plaidé coupable, ça va faire quoi au niveau du jury là? Qu'est-ce qu'ils vont penser? Vous autres vous avez plaidé coupable et nous autres on est non coupable... ». Quand t'es accusé plusieurs ensemble, c'est pas évident d'arriver à une décision et de dire : « Oui mais moi, je veux pas fixer. Je suis pas prêt à prendre cette sentence-là... » Si toi tu veux décider une affaire et tu dis : « Moi je veux pas y aller [en procès]. » Et là, t'en as dix qui disent : « Il faut aller tout le monde ensemble! » C'est délicat un peu là. Oui, oui ça, ça a fait des conflits, c'est sûr là. (Louis, motard)

Des offres d'accords ont été faites aux motards pour éviter des procès. À partir de ce moment, les tensions déjà présentes, à cause de la promiscuité et des révélations dans la preuve, ont été exacerbées. La preuve n'étant pas aussi probante pour tous les accusés, ceux dont la culpabilité était plus évidente et qui risquaient donc d'avoir de plus lourdes sentences en procès, souhaitaient accepter les périodes d'incarcération suggérées en échange de leur plaidoyer de culpabilité. À l'inverse, les accusés contre qui la Couronne

⁶⁷ Accepter la sentence proposée sans aller en procès.

détenait moins de preuve souhaitaient se rendre en procès et courir la chance d'être reconnus non-coupable ou d'avoir une petite sentence seulement :

Ça a été compliqué, parce qu'un moment donné, il y a des offres qui ont été faites. Il y a des avocats intelligents qui nous ont dit : « S'il y a une chance de régler, réglez ! » Certains voyaient ça d'un bon œil, d'autres, non. Si moi, je suis dans le procès et je sais qu'il n'y a pas de preuve contre moi, et tu me demandes de régler une grosse sentence, je vais te dire non. C'est normal, je le comprends. Par contre, si moi j'ai beaucoup de preuves, et je vois ce petit chiffre-là, pour moi c'est un petit chiffre parce que je connais la preuve. Là je me dis : « Je vais sauter sur le *deal* là ! » C'est tout le monde qui prend le *deal*? Pas personne! Encore là c'est une forme de pression, c'est sûr que ça crée des tensions. (Alain, motard)

Les prévenus ne parvenaient pas à un consensus, si bien que selon Louis, ce sont des membres non incarcérés qui ont tranché en prônant le libre choix :

Au début, ça allait bien, parce qu'au début on était plusieurs. Il y avait l'opération Printemps 2001. Il y avait toutes nous autres, les membres. Il y avait des personnes proches, tout ça. Les autres c'était vraiment au niveau de l'argent, tous ceux qui étaient allés porter de l'argent [à la banque des Nomads]. Un coup qu'on s'est ramassé, que toutes ces personnes-là avaient réglé dans ce projet-là, fait qu'il y avait des accusations de meurtres, complots de meurtres, c'était vraiment Rockers, Nomads. Là ça a commencé à brasser parce que il y en a qui ont commencé à vouloir se sauver le cul Et que les autres prennent les sentences pour eux. Là c'était un petit peu comme ça que ça s'est passé. [...] Ça s'est pas super bien passé entre nous. On se chicanait entre nous, parce qu'il y en a qui avaient de grosses sentences et ça a fait des conflits. Et c'est le monde de l'extérieur qui a dû s'en mêler, dire : « Les gars qui veulent régler vont régler et c'est comme ça, c'est tout. » Mais il y avait une tension, il y avait comme deux cliques. (Louis, motard)

Certains avaient l'impression d'être injustement accusés. Ils étaient dès lors d'avis que les réels coupables devaient se dévoiler pour protéger les non-coupables. Or, ils considèrent que ces individus ont préféré partager la culpabilité dans l'espoir que les sentences soient moins lourdes pour eux :

Je viens pas ici pour te dire qu'il n'y a pas de coupables. Y a de la preuve sur tout le monde, excepté quelques personnes. Moi si j'ai des torts, je vais les prendre. Mais viens pas rire de moi. Si toi tu mets le feu

à la maison, c'est pas à moi de payer la facture. La négociation, ça a fait peur à d'autres. Mais ceux qu'il y avait plein de preuve contre eux, y avaient la mentalité « tous pour un, un pour tous ». Mais ils auraient pu se dire, on est deux, et à cause de nous deux, y en a 75 en prison. Ils tiraient sur la couverture de leur bord. Ils ne voulaient pas se faire ramasser. Pour que ce soit une bonne affaire pour eux, fallait que ce soit tout égal pour tout le monde. (Claude, motard)

Plusieurs font références aux « cliques » qui se sont formées au cours de cette période. Ces clans ont eu des répercussions dans le budget accordé à la défense. Si au départ, une mise en commun des fonds était privilégiée, par la suite, le « chacun pour soi » a été favorisé. Une trame de fond conflictuelle menait les prévenus à remarquer les priorités de chacun sur le plan financier :

On se dit : « S'il faut acheter des ordinateurs, on va payer en gang. » Mais là, il commence à y avoir des conflits entre nous. Tout le monde arrive et croit qu'il a les meilleures propositions. Il y avait des cliques existantes, et ça continue. Ceux qui ont le plus à perdre vont se défendre comme des diables dans l'eau bénite. [...] Et là, ta blonde arrive à la visite, et elle te dit : « Chose a changé son char pis toute. » Là, toi tu dis au gars : « Hey, t'as pas d'argent, mais où elle a pris sa nouvelle bague ? » Au début on se cotisait, mais la chicane a pogné entre nous. Et le char neuf, la bague, la sacoche... Tout ça, ça servait à garder la femme proche pour qu'elle reste jusqu'aux roulottes⁶⁸...» (Claude, motard)

Selon les interviewés motards, les forces de l'ordre souhaitaient qu'ils plaident coupables. Ainsi, elles s'assuraient que tous se retrouvent en prison, même ceux contre qui la preuve était plus fragile. Ils considèrent donc qu'il était stratégique de la part des autorités de mettre une forte pression sur le groupe pour que des membres mettent à leur tour la pression :

C'est pas juste de la petite chicane de même là. Certains se pensent plus intelligents que d'autres. Certains ont plus à perdre que d'autres. Et la police est contente parce qu'elle, tout ce qu'elle veut, c'est qu'on aille pas en procès. Parce que la police, y ont quelque chose avec la banque, mais c'est pas fait que tout le monde sera condamné. La police doit mettre assez de pression à la bonne place pour pas qu'on aille en procès. (Claude, motard)

⁶⁸ Visites familiales privées accordées aux détenus des pénitenciers.

Si tu calcules toute la pression de tes codétenus qui veulent régler, qui veulent pas régler, et des choses que tu vois dans la preuve, la pression des familles qui sont tannées, ils sont sur le bord de te *flusher*... Un moment donné tu dis : « Wow! Qu'est-ce qu'on fait? On règle? On règle pas? » C'était vraiment calculé leurs affaires. (Alain, motard)

Le *brotherhood* est un thème important lorsqu'il est question de la culture des Hells Angels. Pourtant, lors des entrevues, ce fut un sujet sensible. L'évolution de leur réputation a mené à une importante lutte aux motards, et par ricochet à une hausse des conflits à l'intérieur du groupe.

En période de conflit inter clubs, le désir de dominer l'adversaire outrepassé les valeurs à la base de la sous-culture des motards, mais la solidarité interne s'accroît (Quinn, 2001; Quinn et Koch, 2003). Cependant, si cette cohésion est temporairement renforcée pour vaincre l'ennemi commun, arrive un moment où il y a érosion de la solidarité au sein du groupe, spécialement parce que la violence excède la limite tolérable pour certains membres (Decker, 1996). Des conflits ont manifestement éclaté lors de la détention préventive à la lecture de la preuve de l'opération Printemps 2001. Cette dernière révélait des faits dont tous ne connaissaient pas l'existence. Plusieurs constataient également que d'autres membres dans l'organisation avaient parlé beaucoup plus qu'ils n'auraient dû le faire. La période de détention préventive semble avoir donné libre cours aux conflits à l'intérieur des Hells Angels.

La plupart n'élaborèrent que très peu à cet effet. Certains ont manifesté un refus catégorique d'en discuter : « Moi j'ai pas de problème avec personne » (Bernard, motard). Pourtant, en entendant ces propos, nous comprenions complètement l'inverse de ce qu'il affirmait. Nous comprenions surtout que c'était un sujet qui n'allait clairement pas être abordé au cours des entrevues; le ton avec lequel la phrase était lancée, appuyé par un regard soutenu, nous montrait que jamais plus cet aspect ne serait abordé. D'autres glissaient sur le sujet, dans un malaise évident : « Euh... c'est certain que là, c'était pas facile... Euh, c'est certain qu'on était dans le même bateau... Mais y en avait des plus impliqués que d'autres... » (Louis, motard). Marc ne parle que de

« divergences » entre les prévenus. Ils ne niaient pas la présence de tension, voire de conflits ouverts. Néanmoins, l'idée de parler d'expériences qui impliquaient des individus autres qu'eux-mêmes les rendaient mal à l'aise, donc beaucoup plus discrets.

La période de détention préventive fut donc difficile à vivre et lourde de conséquences quant à la solidarité interne. La réputation collective venait toucher les individus de façon négative, et on considère qu'elle ne concorde pas avec la réalité. Ainsi, l'incarcération dans les pénitenciers fédéraux, marquant la fin de l'incertitude, fut vécue comme un soulagement pour les motards. Leur réputation, loin de s'être effacée au cours du procès, les a suivis au cours de cette incarcération.

Chapitre 5. Hells Angels et contrôle en milieu carcéral

Ce chapitre s'inspire de la tradition de recherche sur la sociologie des prisons pour comprendre une phase de la carrière collective et des carrières individuelles des HA. Les relations entre détenus et entre détenus et gardiens seront analysées à travers le prisme de la réputation des motards. Celle-ci sert de point d'appui pour comprendre le leadership des motards en prison et ses effets.

Les motards incarcérés à la suite de l'opération Printemps 2001 sont entrés massivement dans les pénitenciers. S'il y a eu des répercussions, c'est en partie parce que la « guerre des motards » a laissé ses traces dans l'imaginaire collectif. Les propos tenus par les interviewés montrent que même si l'individu a choisi de se retirer du groupe, l'étiquette de motard continue de lui être apposée, tant par les détenus que par le SCC.

Or, le Service correctionnel du Canada est préoccupé par la présence d'individus membres ou associés au crime organisé à l'intérieur de ses pénitenciers. En mai 2004, la division de la recherche du SCC publiait un rapport sur le profil et l'analyse des délinquants membres de gang. En nombre croissant (dû à l'augmentation de leurs activités et de leur répression) ils représentaient 5% de la population carcérale fédérale en 2003 (Nafekh & Stys, 2004). La majorité a été incarcérée au Québec. Les chercheurs ont analysé les dossiers de 1955 délinquants membres ou affiliés à une organisation criminelle entre 1993 et 2003. De ce nombre, 46,6%⁶⁹ sont des motards. Les motards, comme le crime organisé en général, sont considérés comme une menace pour le SCC :

Les objectifs de la politique actuelle du SCC précisent que les organisations criminelles, leurs membres et leurs associés constituent un risque important et une menace sérieuse pouvant compromettre la gestion et le fonctionnement sûrs, ordonnés et efficaces des établissements carcéraux et des unités opérationnelles dans la collectivité. (SCC, DC n° 568-3, 2003) (Nafekh & Stys, 2004)

⁶⁹ Concernant le reste de la répartition, 24,5 % faisaient partie d'un gang de rue ; 17,7 % d'un groupe du crime organisé traditionnel ; 8,5 % d'un gang asiatique ; 2,8 % d'un gang carcéral.

1. Le personnel du SCC face aux motards : de la crainte à la confiance

Selon les souvenirs rapportés par les interviewés, la relation entre les motards et le personnel du SCC est passée de rapports empreints de méfiance et de craintes à un lien utilitaire de confiance (aussi fragile soit-elle).

La méfiance réciproque entre gardiens et détenus est un fait établi; chaque groupe tend à se construire une image négative de l'autre (Vacheret, 2002). Gardiens et détenus constituent deux groupes distincts, se percevant parfois comme rivaux (Sykes & Messinger, 1962; Vacheret, 2002). Ce phénomène a été constaté avec l'arrivée massive des motards :

Moi j'étais à Archambault dans le temps. J'étais pas inquiet. Je vais parler pour moi là, pas vraiment inquiet. Sauf que les rangs se sont resserrés un peu là. Parce que quand ça brasse gros, les gardiens on est proche. Et quand ça brasse pas du tout, on a trop de temps, tout le monde *bitch* sur l'autre! (rire) Y a trop de temps pour *bitcher*! C'est sur que quand les gardiens ont été tués, ça aurait pu être n'importe qui de nous autres. Alors le rang des troupes ça s'est comme... Tout le monde s'est serré pour un bout de temps. Tout le monde travaillait pas mal plus ensemble. [...]. L'information circulait plus, et tout le monde se *backait* un peu plus. (Yannick, personnel de surveillance)

On reçoit nos premiers détenus. L'approche est difficile avec le personnel. C'est pas bien perçu qu'ils aient touché à des gardiens⁷⁰. Quand un détenu touche à un gardien, que ce soit provincial ou fédéral, t'as touché un frère. Pas longtemps temps après, je me rappelle, on a commencé à recevoir les gars de l'opération Printemps 2001. Y'a eu le petit gars qui s'est fait sauter à Montréal dans le Jeep. Et ça a fait une douche d'eau froide. À ce moment, on n'en reçoit pas gros, mais on les suit de très près. Puis on se tient. À l'époque c'était d'être très, très présent. Très, très proche avec les autres du *staff* et de rien tolérer. (Richard, personnel de surveillance)

Les gardiens craignaient également que les motards prennent le pouvoir en utilisant la violence et troublent ainsi l'ordre relatif de la prison. Les appréhensions du personnel témoignent de la forte réputation collective des Hells Angels. Ils entraient massivement, tout juste après avoir entretenu une « guerre » de plusieurs années dans le milieu

⁷⁰ Fait référence aux meurtres de deux gardiens de prison survenus en 1997.

criminel. Nicolas (employé du SCC, personnel de surveillance), résume la pensée formulée par plusieurs interviewés en affirmant que le groupe est perçu comme souhaitant le contrôle de son environnement :

Les Hells ont toujours été en-dedans. C'est un groupe qui a toujours été contrôlant. C'est un groupe qui aime beaucoup contrôler leur environnement. Et ça se reproduit à l'intérieur des murs aussi. [...] C'est la même chose qu'à l'extérieur : l'intimidation, la force, tout le temps par en dessous. (Nicolas, personnel de surveillance)

Karine et Richard, tous deux aussi employés du SCC, se souviennent de l'accueil réservé aux motards :

Un gestionnaire, un gérant d'unité, l'ALC et parfois l'ARS⁷¹ rencontraient le détenu pour lui remettre sa planification correctionnelle. Très protocolaire, voire spectaculaire. On fait ça avec aucun autre détenu. Les détenus [motards] paniquaient et les avocats s'en mêlaient. Ça bouillonnait. (Karine, ALC)

Et tous les motards arrivaient. C'est là que ça a commencé. Je les rencontrais tous un par un à leur arrivée. Je leur faisais un petit comité d'accueil, pour leur dire : « Regarde ça, ça, ça va être toléré. Si tu passes cette borne-là, tu t'en vas. » Puis le directeur nous suivait aussi de près. On était bien encadré. Et je pense que ça eu un impact. (Richard, personnel de surveillance)

Les motards ont tous parlé de ces accueils uniques et considèrent que les craintes et réactions du personnel étaient surdimensionnées par rapport au risque réel qu'ils représentaient :

Tout a brassé. Autant au provincial qu'au fédéral. Et pourtant, maintenant si tu parles aux gardiens et que tu leur demandes : « As-tu du trouble avec les motards ? » Ils vont te dire : « Jamais ». Mais ils ont tout brassé pour nous. Si on écoute les journalistes, on est des monstres. (Bernard, motard)

⁷¹ L'ALC est l'agent de libération conditionnelle. L'ARS est l'agent de renseignements sécuritaires.

Des membres du personnel ont expliqué que le SCC semblait craindre que des motards se montrent intimidants face à eux (Julie, ALC ; Karine, ALC; Jocelyn, personnel de surveillance; Jacques, personnel de surveillance; Michelle, personnel de surveillance; Richard, personnel de surveillance). Ils affirment que des mesures ont été mises en place pour contrer l'intimidation. Des formations à propos des motards auraient été données au personnel :

C'est sûr que le Service a fait attention aussi de nous donner des formations sur les motards. Les agents de renseignements criminels de l'extérieur ou les experts motards venaient nous rencontrer. Et c'est de cette façon-là qu'on a été plus en mesure de s'apercevoir de toute l'envergure que ça pouvait avoir. Même si on n'avait pas les détails, qu'eux-mêmes étaient peut-être pas capables de nous fournir, pour tel ou tel détenu. (Karine, ALC)

Des interviewés ont également mentionné la mise sur pied du Programme de lutte à l'intimidation. Ce dernier agit contre l'intimidation, les menaces ainsi que les représailles de la part de délinquants envers des membres du personnel. Il vise donc l'accroissement du sentiment de sécurité du personnel⁷².

Néanmoins, une seule interviewée affirme avoir vécu des pressions exécutées par un motard qui répandait des rumeurs à son sujet (elle préfère que nous n'élaborions pas sur l'événement). Ainsi, l'intimidation fut un sujet abordé en entrevue, mais très peu développé et presque exclusivement basé sur des ouï-dire :

J'ai jamais eu de pression ou d'intimidation. Peut-être pour d'autres, mais moi jamais. Et dans les dix dernières années, j'ai eu entre 15 et 20 motards sur mon *caseload*. J'ai déjà eu de la pression, mais pas de motards. [...] Mais il ne faut pas personnaliser le débat non plus. Eux font partie d'un groupe, nous on fait partie d'une organisation. C'est pas moi qui est contre les Hells. Donc le SCC a une ligne vis-à-vis les groupes organisés et c'est pas des gars qui vont avoir leur libération conditionnelle à moins de se retirer du groupe. Souvent ils vont en libération d'office⁷³. Le gars sait que moi je fais mon travail

⁷² Il ne vise pas que l'intimidation qui pourrait être faite par les motards. Néanmoins, en entrevue, les gens qui discutaient de ce programme l'associaient à l'arrivée massive des motards.

⁷³ La libération d'office a lieu au 2/3 de la sentence. Elle est refusée à un délinquant seulement si, à la suite d'une audience de maintien. On juge qu'il pourrait commettre un grave délit, causant un tort grave ou la mort.

d'évaluation, mais on a l'organisation, les lois et les règlements. Donc il ne mettra pas de pression si tu les appliques comme il faut. Ils ont compris que ça n'apporterait rien. (François, ALC)

Si l'intimidation auprès des membres du personnel ne fut finalement pas au cœur des préoccupations des interviewés, ils considèrent les motards comme des individus insistants qui ne lâchent pas prise facilement lorsqu'ils font une demande et qu'elle leur est refusée⁷⁴. Plusieurs interviewés ont également décrit les motards comme ayant voulu témoigner de leur présence dès leur arrivée. L'affichage de leurs « couleurs » en prison était, aux yeux de Richard, une façon de montrer qu'ils étaient présents pour régner :

On s'apercevait aussi, pas grand temps après leur arrivée, que les visites étaient devenues le *bunker* des Hells. Parce que les HA dehors venaient visiter les détenus en prison. Et ils sont souvent habillés en rouge, identifiés en rouge; les HA c'est rouge. Et on s'apercevait qu'en salle de visite, ça avait l'air d'un *bunker*. Il y a eu un ordre de l'administration régionale que l'on ne pouvait pas accepter qu'un motard de l'extérieur vienne visiter les détenus en prison. Ils ont décidé de couper les motards qui étaient autorisés à visiter d'autres motards qui n'avaient pas de liens significatifs comme frère, père, de sang. Et on a rejeté la plupart des motards qui venaient visiter. Ça eu un gros impact. [...] Le directeur a été obligé d'intervenir. Ça a l'air naïf, mais ça a un impact. Au début, les motards ont dit aux autres détenus : « La piscine nous appartient, *fuck you* ». Puis les autres se tenaient loin. Les HA ont essayé toutes sortes d'affaires pour s'identifier. Ils ont un bureau dans le gymnase. Y avaient fait changer leurs tuiles de bureaux, puis y avaient fait mettre des tuiles rouges parce que c'est leur couleur. Le président du comité de détenus, y était motard, y avait son bureau. Et la couleur rouge était très très présente. Ils choisissent leur couleur,

⁷⁴ À titre d'exemple, en classe, des quotas sont imposés pour diminuer le nombre d'individus faisant partie d'un même groupe organisé; le tiers du groupe au maximum peut être affilié à une organisation criminelle (Simon). Cette norme inclut les motards, qui ne sont pas satisfaits de devoir attendre leur tour lorsque la capacité maximale est atteinte. Selon Simon, lorsqu'un tel cas survient, ils feraient pression sur les autorités carcérales pour pouvoir accéder aux classes plus rapidement. Il considère qu'il n'y pas d'intimidation proprement dite, mais des requêtes hebdomadaires sont alors effectuées. Des agents de libérations conditionnelles abondent dans le même sens. Ils affirment ne pas rencontrer fréquemment les motards, mais lorsque ces derniers auraient une requête à faire ou souhaiteraient demander un élargissement (cascader vers un pénitencier à sécurité moindre), ils sont très insistants avant de se soumettre à un refus : « Ils (le SCC) nous ont sensibilisé beaucoup à l'intimidation. Moi, je n'en ai pas eu. J'ai eu des motards insistants en entrevues pour aller au minimum, mais pas intimidants. J'ai entendu parler que certains en ont eu, mais pas moi ». (Annie)

demandent au gars : « Veux-tu poser la tuile? » Après ça, ils demandent au peintre : « Veux-tu me donner de la peinture? » Et ça tout été redéfait. Ça tout été redéfait. Parce qu'on n'acceptait pas dans les cellules, un signe ou un miroir, parce qu'ils font de la gravure sur les miroirs. Ils s'identifiaient motards. Dès qu'il y avait quelque chose sur eux qui était identifié aux motards, c'était enlevé. On n'endurait pas ça. (Richard, personnel de surveillance)

Plutôt que de se percevoir comme des individus qui souhaitent afficher leurs couleurs pour obtenir territoires et privilèges, les motards se décrivent comme des leaders dans une gestion égalitaire des détenus et dans l'acquisition de privilèges pour tous :

La majorité des détenus sont pas stupides. Mais c'est la vieille mentalité. Quand je suis arrivé ici, les *noirs* avaient pas le droit de se baigner. Moi j'ai dit : « Tout le monde a le droit de se baigner. Mais tout le monde doit se laver avant. » (Sylvain, motard)

Un jeu de pouvoir a eu lieu lorsque les motards sont arrivés. Peu à peu, la dynamique se serait transformée pour laisser place à une forme de coopération entre Angels et gardiens.

D'une part, ces derniers ont constaté que les motards étaient relativement fiables et « conformistes »⁷⁵. On a constaté plutôt l'impact positif qu'ils pouvaient avoir au sein des pénitenciers :

C'est sûr que les meurtres des gardiens, ça a laissé une certaine fragilité. Mais après la première année, tout ça s'est dissipé. Y a eu une adaptation. [...] Et ce qui arrive, c'est que nous on en avait déjà des motards au Leclerc. On savait qu'eux, ils tiennent leur rangée tranquille. On avait eu des Hells Angels de Québec, de Lennox, de Trois-Rivières... Quand ils sont arrivés, les plus vieux sont venus les accueillir. Ça a amené du calme dans les rangées. Et 100% du temps c'est eux qui font partie du comité. En tout cas, 100% du temps le président c'est un Hells Angels. [...] Les motards, ils ont les postes d'influence. C'est plus tranquille quand ils sont là. C'est ça l'impact que ça a eu l'entrée des motards de l'opération Printemps 2001. J'aime pas

⁷⁵ Ce terme galvaudé n'est ni clairement positif, ni franchement négatif. Les membres du personnel considèrent les motards comme étant polis et très peu menaçants à leur égard : « Les motards, à l'intérieur des murs ont toujours été très polis avec les agents correctionnels. Très polis comparativement à un frotteur de *bicycles*, celui qui a pas de grades et qui veut se faire des grades. » (Jacques) Le conformisme sera davantage abordé au cours du prochain chapitre.

ça te dire ça, mais c'est ça l'impact. [...] Des conséquences négatives... peut-être le fait qu'ils font rentrer des stupéfiants. Mais... Hey c'est plate hein? J'ai de la misère à trouver des conséquences négatives. Quand il y a de la broue dans une rangée, ils vont s'organiser pour la faire sortir. Ils ont une influence vis-à-vis des autres détenus. (André, personnel de surveillance)

Les motards, en général, sont reconnus par les interviewés pour posséder de bonnes habiletés sociales. Il est ainsi plus facile d'établir un lien avec eux. Certains membres du personnel, agents correctionnels comme ALC, ont admis que les motards, s'ils n'étaient pas des criminels, pourraient devenir de bonnes connaissances :

Je deviendrai pas amie avec un Hells là, mais ma relation de travail avec les Hells est beaucoup plus amicale. On va faire des *jokes*. Ça va être détendu l'atmosphère. Oui, plus détendu. Si je dis à un membre des Hells : « Il faut que tu fasses du *deadlock*⁷⁶ [...] ». Il va dire : « Bon, parfait, y'en a pas de problème. » Y a jamais d'obstination. Ça coule avec eux autres. C'est facile. C'est une clientèle facile. (Pascale, personnel de surveillance)

D'autre part, les motards considèrent qu'il est tout à leur avantage de s'assurer que le pénitencier soit, autant que faire se peut, calme. Même si fragile, une forme de confiance semble s'être ainsi installée. Décrivant sa relation avec les gardiens, Bernard affirme :

Je n'ai pas de trouble avec eux. Ils t'écoeurent pas. Ils ont des préjugés contre toi, mais ils te tapent pas sur la tête. Y a une politesse des deux côtés. Mais je les envoie pas chier non plus. (Bernard, motard)

Sylvain, quant à lui, ajoute qu'il joue un rôle positif au sein des détenus :

Y avait des détenus qui criaient après du *staff* par les fenêtres. Moi je leur ai dit de ne pas faire ça. Tout ce que ça fait, c'est faire monter la tension. Va dans le bureau si t'as quelque chose à lui dire. Et dis-lui correctement, face à face. Même affaire, quand les filles passaient. Avant, y en avait pas gros de filles ici. Maintenant y en a plus. Mais quand les filles passaient, ça gueulait. Tout ça, ça fait juste faire monter la tension. (Sylvain, motard)

⁷⁶ Lorsque le détenu est enfermé dans sa cellule.

Les entrevues montrent que les motards auraient une certaine crédibilité auprès des autres détenus, auprès du personnel également. Il n'est pas rare de voir un motard saluer des gardiens avec qui il s'entend bien. Ces rapprochements vont à l'encontre des normes informelles entre détenus qui considèrent habituellement cette attitude comme une preuve de relation privilégiée, voire de délation probable; ce comportement va à l'encontre du code des détenus (Sykes & Messinger, 1962). Qu'un motard le fasse ne susciterait pourtant pas de réaction de ce type chez les autres détenus (Simon, enseignant). Le personnel voit néanmoins des distinctions individuelles importantes dans l'attitude des motards. On dit que plus la personne se situe au haut de la hiérarchie des motards, plus elle sera sympathique avec le personnel. Au contraire, les « *hangarounds* » et membres des « *strikers* » des clubs écoles seraient plus impulsifs et colériques (Yannick, Étienne, Jacques). Tous ne cherchent pas cette relation privilégiée, certains étant plus impulsifs que d'autres, certains étant plus discrets que d'autres :

Dans le fond, y en a certains qu'on se parle et qu'on finit par se côtoyer assez que... C'est sûr que ça serait pas mon *chum* dehors. Mais à la limite, ça aurait pu être mon *chum* dehors. Sont gentils la plupart. Comme [nom d'un motard 1] ici, c'est sûr que si on se rencontrerait dehors, ils vont tout le temps être respectueux pareil. Parce qu'on a jamais été en guerre ici ensemble. On se fait du *fun* avec eux autres. C'est les seuls à qui tu peux faire des farces. On a chacun notre place, mais un moment donné, on n'est pas obligé de se détester ouvertement. Ils viennent jaser. Comme [nom d'un motard 2] au début, y était ici et on se disait : « Il s'en crisse ». Et on a développé une complicité et quand y est parti, on se sert la main et j'y souhaite bonne chance. Mais avec tous les détenus, la plupart, j'suis capable de faire ça. Sauf qu'il y en a que c'est tout le temps la faute des autres. J'ai moins de misère avec les motards, parce que c'est ça y s'assument. Si y a fait de quoi, il va dire : « Ben oui criss qu'est-ce que tu veux que je te dise, j'me suis fait pogner, j'me suis fait pogner. » Je pensais que ça aurait été plus... coupé au couteau. Y a certains Hells qui s'en crissent. Comme [Nom d'un motard 3], entre autre. Il va te dire bonjour, mais c'est comme moins facile. D'un autre côté je dis ça, mais on apprend à connaître le monde avec qui qu'on travaille. Chaque unité a ses Hells. Avec (nom d'un motard 3), je suis sûr qu'on pourrait se parler. Mais vu que je le côtoie pas à tous les jours, on a moins d'affinités si tu veux. Mais j'suis capable de m'adapter. Comme [nom d'un motard 1], au début quand il est arrivé dans la rangée, il ne voulait rien savoir de personne. Là regarde-le, il peut passer 1/2 heure 3/4 d'heure dans le bureau à parler

avec nous autres. Il n'aurait pas fait ça dans les premiers temps.
(Yannick, personnel de surveillance)

Ainsi, la relation entre motards et gardiens a évolué pour passer d'une relation empreinte de méfiance à une relation de « confiance », autant que faire se peut en milieu carcéral. Motards et gardiens éviteraient la communication basée sur le conflit telle que décrite par Vacheret (2002). L'ouverture de part et d'autre rend la distance prescrite entre détenus et gardiens (Sykes & Messinger, 1962; Vacheret, 2002) moindre par moment. Le malaise apparent du personnel nous décrivant la situation rend compte de sa marginalité. Les acteurs, motards en premier lieu, s'aperçoivent de la contre-productivité des relations conflictuelles.

Du point de vue du personnel, on s'aperçoit que la présence des motards a peut-être moins de conséquences négatives que ce qu'on craignait au départ. La réputation collective des HA a dicté le comportement du personnel. Par la suite, certains faits ont montré qu'il est à l'avantage du personnel responsable de la sécurité dans les pénitenciers d'utiliser la réputation des motards auprès des autres détenus. Avant de comprendre le rôle que peuvent jouer les HA dans la dynamique du pénitencier, voyons les réactions qu'ils suscitent auprès de leurs codétenus.

2. Codétenus : crainte et admiration face à ces motards réputés

Les détenus non motards rencontrés tiennent un discours mitigé à l'encontre des Hells Angels. Certains sont indifférents, mais chez la plupart on sent la colère, l'envie et la crainte qui s'entremêlent au respect et à l'admiration. L'ambivalence teinte donc leurs propos.

2.1 Indifférence

Peu de détenus s'opposent franchement aux motards, d'autant plus que ces derniers occuperaient des postes importants dans la prison (notamment : comité de détenus, emploi aux sports, à la cantine, etc.). Néanmoins, certains détenus, surtout parmi les plus vieux, sont plus solitaires et indifférents face aux motards. Denis, par exemple, a

entretenu une bonne relation avec les motards, a parfois été proche d'eux, mais n'a jamais cherché à entrer dans le processus pour devenir membre. Il affirme n'avoir jamais été redevable face aux motards et n'avoir jamais voulu devenir *striker* parce que les membres sont exigeants face à ceux qui se situent dans le bas de l'échelle et leur demandent beaucoup de services : « Ils sont traités comme un *striker*. C'est : « Fais mes affaires. Fais mon lavage. Fais ma bouffe. Va chercher ma cantine. Travaille pour moi. Vends de la drogue pour pas que moi... » (Denis, détenu non motard). Patrick, quant à lui, tient un discours qui montre qu'il ne considère pas les motards comme une collectivité admirable, mais a plutôt tendance à considérer que ces individus peuvent lui être proches parce qu'ils vivent des problématiques similaires :

Moi je connaissais rien d'eux [les motards] avant de rentrer ici. J'ai appris. Mais moi, j'suis pas impressionné. Ils se sont entre-tués. Tout ça, c'est mystérieux pour moi. Il y a eu 160 morts au moins. Je la comprends pas celle-là. Mais côté individu, on a beaucoup d'expériences en commun : nos femmes sont parties en même temps, on a les mêmes problèmes d'avocat, les histoires d'enfants... À Donnacona, je les ai vus les motards, autant que les autres, se faire bronzer en bobette quand il faisait soleil. On est tous égal ; on est tous des détenus. (Patrick, détenu non motard)

Patrick fait ainsi fi de la réputation collective pour se concentrer sur l'expérience individuelle de chacun. Peu de détenus ont verbalisé une indifférence face aux motards. Lorsqu'ils le font, ils se ravisent parfois en cours d'entrevue. Nous pensons ici à Eddie qui, si d'un côté affirme qu'il considère les HA comme tout autre détenu, plus tard en entrevue, il rectifie pour constater qu'il porte une attention particulière à ne pas froisser un motard. Steve et Patrick sont les interviewés qui manifestent le plus d'indifférence face aux motards. Les deux sont d'avis que ce sont des détenus qui devraient être considérés comme le reste de cette population. Il est intéressant de noter que Steve croit que cette indifférence inquiète les motards :

Il y en a un, [nom d'un motard] là, celui qui était président de [nom d'un chapitre], lui il se promenait tout le temps avec six, sept gars autour. Quand il passe, tout le monde : « Salut [nom d'un motard]! Salut [nom d'un motard]! » Fait que moi, quand il passait, je le regardais même pas. Je voyais qu'il me regardait. Quand ils voient que tu te crisses d'eux-autre, ils se disent: « C'est qui ça? » Ça les inquiète

un peu là. Quand ils voient que t'es inquietant pour eux-autres, ils te regardent. Ils regardent en estie. Mais c'est ça, parce que si t'es indifférent avec eux-autres, quand ils voient que tu te crisses d'eux-autres, que t'as pas une crainte, là ils te regardent. Ils veulent savoir qui t'es et ils veulent savoir c'est quoi tu fais là. C'est ça le *trip*. (Steve, détenu non motard)

L'indifférence de Steve lui aurait valu un certain nombre de conflits avec des motards. Il affirme que ces derniers considèrent que le respect leur est dû. Cependant, il ajoute que comme dans tout groupe d'individus, certains sont « corrects ».

2.2 « Colère » face aux motards

Les interviewés n'ont pas mis de mots sur leurs sentiments négatifs à l'égard des motards. Néanmoins, on sent de l'irritation, du mécontentement, voire de la colère chez certains. D'emblée, un regard critique est posé par certains sur les Angels qui, à leurs yeux, ne grandissent plus dans la « culture criminelle » et ils n'y auraient donc pas appris les valeurs (le respect, la loi du silence, etc.) ayant cours.

Ensuite, la guerre des motards a laissé certaines traces négatives à leur égard. Tel que vu précédemment, les motards sont à l'origine d'un resserrement des lois et les autres délinquants pensent en payer le prix :

Toutes les lois se sont resserrées. Dans le fond, ils ont fait de la merde à tout le monde. Le monde, sont pas dupes non plus. Ils savent qu'à cause de cette guerre-là, les lois sont plus dures. Il y a un genre de climat... Il y a de l'amertume par rapport à ça. (Denis, détenu non motard)

Ayant constaté la létalité du conflit, des interviewés considèrent les motards comme n'étant pas dignes de confiance :

J'aime pas le *trip* motard. Tu peux pas avoir confiance en eux-autres. Ils vont tout le temps aller du côté du plus fort. Même si tu serais son ami, ça fait dix ans... Même le gars qui est ton *chum*, il va tomber sur leur bord, c'est peut-être lui qui va te crisser une balle dans le dos. Eux, c'est le nombre qui l'emporte. Moi je suis pas comme ça. Moi j'arriverais à table et : « Vous voulez péter mon *chum*? Excuse-moi, t'as pas d'affaire à le péter là! » Tu comprends? Moi, je suis comme ça. Moi, jusqu'à preuve du contraire, tu vas venir me dire que ce gars-là c'est un

crosseur, ok. Bon, je vais aller y parler. Là, ils vont me dire : « Steve, parle pas à ce gars-là, c'est un crosseur! » Moi je vais leur dire : « C'est pas toi qui va me dire à qui parler! » Moi, je vais lui parler, même s'il est crosseur. J'y conte pas ma vie au gars là. Il me dit : « Salut! » J'y dis : « Salut! » (Steve, détenu non motard)

Finalement, le fait qu'ils s'impliquent dans le contrôle en milieu carcéral n'est pas toujours bien vu par les détenus. Bien que Steve considère que les motards ont simplement compris l'avantage de ce rôle, il constate que parmi les détenus, tous ne sont pas favorables à cette collaboration :

Ils comprennent qu'en respectant le *staff*, ils t'écoeurent pas, tu comprends? Et le *staff* au Leclerc, ils ont des problèmes avec les *Noirs*, ils ont pas de problème avec les HA. C'est sûr qu'il y a du monde qui aiment pas les HA. Quand le *keeper*⁷⁷ appelle un membre des HA et qu'il lui dit: « Là, tu vas parler à tes gars. Parce que sinon, on va vous enlever vos petits privilèges. » Là le membre des HA, il fait le tour et il parle à tous ses gars : « Ben là tabarnacle, nananana.... » Fait qu'il y en a qui disent qu'ils embarquent dans *gang* des *screws*, tu comprends? (Steve, détenu non motard)

Tous les détenus rencontrés constatent néanmoins qu'il reste des individus « *groupies* » qui tentent de se rapprocher des motards.

2.3 Les motards sont craints

Si l'indifférence et l'irritation se sont manifestées au cours des entrevues, la crainte des motards elle, est omniprésente dans le discours -sans pour autant être très concrète- et s'entremêle parfois à l'admiration. Personne n'affirme ouvertement avoir peur des motards. Pourtant, le personnel correctionnel et les Angels qui se sont retirés du groupe sont persuadés que le respect témoigné aux HA représente une forme de peur. Les motards et leurs proches se sentent d'ailleurs redoutés par d'autres détenus :

Il y a bien des gens qui t'évitent. Tu t'en vas, par exemple, et il y a trois, quatre gars qui jouent au croquet. Tu arrives là et là ils remettent tout le *stock* et ils s'en vont. « Continuez à jouer là osti! » Ou tu joues au hockey, tu joues à la balle, les gars font exprès quasiment pour te laisser gagner. (Alain, motard)

⁷⁷ Surveillant correctionnel.

Le statut des Hells Angels y est pour beaucoup. Leur nombre n'est pas négligeable dans l'équation non plus. Le détenu seul risque davantage d'être victimisé, comparativement au motard qui est accompagné de ses comparses. La confrontation sera alors évitée :

Il y aura jamais quelqu'un qui va essayer de venir t'intimider. Le gars qui arrive là, qui est tout seul, il va se faire taxer. Nous autres, ça arrivera pas des affaires de même. Tu verras jamais un gars de *bicycle* se battre avec un autre gars. Au pénitencier, c'est rare. Moi j'en ai vu, on jouait au hockey cosom. Ça arrivait souvent des bagarres au hockey cosom. Mais souvent, quand ils voyaient que c'était un membre, ils évitaient la confrontation. Ça le $\frac{3}{4}$ du temps c'est arrivé. Mais t'es quarante gars dans une organisation à la même place. Même si t'avais la petite clique qui sont quatre, cinq là... Regarde! (Louis, motard)

Denis affirme que les détenus savent qu'on ne réagit pas négativement face à un Hells :

À quelque part, tu le sais que tu peux pas être contre eux-autres là. Tu le sais machinalement que tu iras pas frustrer un Hells. Lui dire : « Mon esti de chien, je t'aime pas la face! » Ou quelque chose de même. Tu vas pas lui dire ça. Tu sais qu'il y a des suiveux de bottines là, dans le terme de prison, qui après ça, ils le prendront pas que t'aies dit ça à à leurs idoles dans le fond là. C'est un peu de l'idolâtrie aussi là. (Denis, détenu non motard)

Un mystère entoure souvent les Angels qui ont tendance à ne pas beaucoup se mêler à la population générale : « Avec les autres détenus ça va très bien; je ne me mélange pas. Je dis salut à tout le monde, et j'écoute. Faut toujours faire attention à qui tu parles. » (Bernard) Selon certains, susciter la crainte implique que des détenus utilisent leur nom pour mousser leur crédit au sein du reste de la population carcérale et obtenir une forme d'immunité :

Y a des détenus, j'suis sûr qu'ils sont pas méchants, mais y aimeraient ça avoir un passé criminel plus pesant. Mais eux autres, y ont rien compris. C'est stupide ! Ils s'imaginent qu'ils vont obtenir plus de respect si c'est plus notoire. Mais tu seras pas plus fin pour autant ! Et y en a d'autres qui vont se servir de ton nom. Y a un gars qui a été transféré à Donnacona pour une affaire de stupéfiants. Moi, j'y parlais pas mal à ce gars-là. Ça fait qu'il était vu avec moi. Mais si c'est un petit crosseur ce gars-là, il lui arrivera rien parce que il est collé sur toi. Si c'est un crosseur avec les autres, les autres se disent : « On peut pas

le planter, parce qu'on va avoir toute la *gang* sur le dos. » (Claude, motard)

Néanmoins, cette image des HA comme étant dangereux demeure utile et est parfois entretenue: « Y a la réputation qui suit [en faisant partie des HA], ça fait que les autres rouspètent pas trop et s'ils rouspètent, tu t'arranges pour que la réputation continue. » (Claude). Cette peur est donc en partie appréciée par les motards parce qu'elle permet d'éviter des conflits. Le titre de motard protégerait de la violence endogène dont les détenus peuvent être victimes.

2.4 Admiration face aux motards⁷⁸

Les craintes et l'admiration face aux motards sont des éléments cruciaux dans la compréhension du rôle de ces derniers en milieu carcéral ainsi que de la dynamique entre eux et les autres détenus. Il sera vu qu'ils occupent une position de leaders. Or, l'admiration, tout comme la crainte, leur est utile pour user de contrôle, qu'il soit ou non souhaité par les autorités carcérales.

Ainsi, accompagnant les craintes, on sent dans le discours des interviewés une forme d'admiration, on constate qu'ils considèrent que les motards correspondent en grande partie à l'image de la réussite dans le crime. Il existe effectivement une stratification à l'intérieur du milieu criminel, dans laquelle au haut de l'échelle se trouve le délinquant qui ne se salit pas trop les mains et jouit d'une autonomie personnelle, de liberté et fait beaucoup d'argent (Steffensmeir & Ulmer, 2005). Les motards représentent un modèle de réussite auquel, selon des détenus non-motards, les jeunes détenus souhaiteraient ressembler :

⁷⁸ Cette section, portant sur l'admiration des co-détenus vouée aux motards, outrepassé les limites du contexte carcéral. Si nous avons choisi de l'y intégrer malgré tout, c'est parce que les propos proviennent des co-détenus et ont tous commencé par porter sur les motards en prison. En discutant de l'admiration, ils ont également fait des comparaisons et abordé le sujet des motards à l'extérieur de la prison.

Mais dans la société, c'est un peu de même aussi. C'est une réplique. c'est sûr que dans société on va être porté... pas moi là, mais la plupart du monde, va être porté... Admettons que tu t'en viens me parler aujourd'hui, tu seras pas nerveuse. Mais va parler à quelqu'un qui a super réussi socialement, admettons avec un Stephen Harper. Juste le fait qu'il est haut socialement, on va avoir plus une certaine nervosité parce que il a un rang social, que moi j'ai pas. Ça a faite cette différence-là aussi là avec les motards. S'il y a un motard dans la *wing*, ça va changer la dynamique c'est sûr. Ça va se dire : « Hey! J'étais dans la *wing* d'untel. » Comprends-tu? « Ah oui! T'étais dans *wing* de Johnny! Hey! Viens, je va te payer une bière. » Quasiment. (Denis, détenu non motard)

Comparant la criminalité des gangs de rue à celle des motards, Joseph affirme :

C'est juste pour essayer... de faire comprendre aux gars [de gangs de rue] que c'est pas ça la vie. Toujours te battre contre le pouvoir ou quelque chose comme ça. C'est mieux de l'analyser [les motards] et d'essayer de faire pareil. Si tu vois que ça fonctionne. Si t'as envie de faire une vie de criminel, et te faire de l'argent pour vrai, c'est comme ça que tu devrais être. Sinon, il y a juste des chances que tu sortes dehors et tu te fais remettre en prison un an après [si tu agis comme un gang de rue]. Si t'as envie de faire des vraies choses, tu veux être criminel dans ta vie, c'est comme ça [comme les motards] que tu devrais être. C'est pas, tu cours dans la rue, et tu te fais prendre dans une auto avec dix *guns*! Tu te fais arrêter, vous êtes pris dans une auto avec dix *guns*, tout le monde rentre en prison pour un an. Personne veut dire que c'était à lui, c'est quelque chose stupide dans le fond là. *Sévrine* : Dans le fond tu considères que les bikers c'est des bons criminels? Joseph : Exactement! (Joseph, détenu non motard)

Les intervenants ont remarqué que les jeunes recherchent davantage l'attention des HA. Il semblerait que la réaction des motards face à cette « campagne de promotion » (les détenus tentent de se promouvoir auprès des motards) dépende grandement du statut du motard au sein du groupe. Les membres qui seraient plus influents y réagiraient très peu, alors que ceux au bas de la hiérarchie auraient plus tendance à répondre favorablement aux agissements de « lèche-botte ». Les motards affirment qu'il y a des « têteux » qui veulent être proches d'eux parce qu'ils les admirent et qu'ils auraient aimé être considérés comme des criminels importants. Les détenus chercheraient à s'approcher des motards en rendant différents services :

Des fois, je te le dis, cela en est pathétique. Tu vois les deux motards s'en aller en avant, se geler dans la cour à l'autre bout. T'en as un qui tient son radio, un qui tient sa serviette, un qui amène sa caisse de liqueurs. Ils sont six, sept à *trôler* en arrière, qui le suivent et qui emmènent leurs bébelles. (Denis, détenu non motard)

Eddie affirme : « un roi c'est un roi pis un valet c'est un valet ». Les motards se sentent également vus comme l'élite du milieu criminel :

C'est sûr que t'as une certaine notoriété en prison. Souvent, les détenus vont se coller. Je suis arrivé là et il y en a un qui dit: « Je vais nettoyer ta cellule, m'a faire ci, m'a faire ça. » T'as une certaine notoriété. Même si je suis pu dans le club, t'as du monde qui vont venir te jaser et t'as toujours une notoriété. Pourquoi? Je le sais pas. L'autre détenu est aussi délinquant que toi. Il a fait une vie dure lui aussi. C'est juste le fait que t'aies un nom d'organisation en arrière de toi qui pour eux autres, ça fait ça. (Louis, motard)

C'est sûr que les Hells Angels, on a pas une réputation de guénille⁷⁹, et de pas de colonnes. On n'a pas des gelés, des accrochés. Le crime organisé est perçu par les bandits comme un *standing* plus haut : beaux chars, belles femmes, l'argent, bien habillés... C'est câlisse à dire, mais ça a bien de la classe à côté des autres petits bandits. (Claude, motard)

Bob explique que le prestige qu'il a vécu à l'extérieur s'est transposé à l'intérieur des murs et que les détenus ne refusent rien aux motards :

Le *trip* de rentrer avec tes 22 onces de coke dans tes poches dans un bar et tout le monde le sait, c'est meilleur que n'importe quelle drogue. Ah oui! Il n'y a pas une drogue qui accote ça. Que tout le monde c'est : « Bob, Bob, Bob! » L'attention que t'as, comprends-tu? Tu peux faire seulement tout ce qui te tente et il y a pas personne qui va te dire non. C'est plutôt rare que tu te fais dire non. Ils te disent oui, c'est de même, même en prison. (Bob, proche de motards)

Aux yeux des détenus, il y a peu de distinction entre les motards en fonction de leur rang; on leur accorde un statut privilégié dès qu'ils sont proches d'un membre. D'ailleurs Bob n'était qu'un proche, mais il dit avoir bénéficié du respect et de la crainte : « Ça faisait huit ans lui qu'il [un motard] était en prison. Quand je suis arrivé à

⁷⁹ Mauviette.

Donnacona, il m'a rentré dans sa *wing* et il a dit : « Écoute, on va te faire faire des tatous pour montrer que t'es un proche pour que t'aies la paix face aux autres détenus. » (Bob). Michel explique lui aussi qu'il avait une crédibilité au sein de la population (de détenus) parce qu'il côtoyait « des gros membres ». (Michel, proche de motards)

Il demeure que, selon les autres détenus, les motards ne sont aujourd'hui pas tous des gens qui ont grandi dans la culture criminelle. Ils ont donc besoin de bien s'entourer en prison pour y apprendre les us et coutumes. Steve montre que les motards entretiennent avec les autres détenus des relations qui leur sont utiles :

Lui [un motard], il a tout le temps *trippé* sur moi, parce que je suis un bon sportif, que je suis un gars qui est fonceur. Quand on va dans les bouts de pénitencier, il me dit tout le temps : « Steve, s'il-vous-plaît, peux-tu *checker* mon dos, s'il arrive de quoi? » Fait que là moi je dis : « Ah oui, pas de problème! » Je le sais qu'il arrivera rien. Moi je suis observateur. Là il s'assit et il enlève son chandail pour que tout de suite le monde puisse voir ses tatous HA. Mais moi je suis un gars qui est quand même du côté psychologique un peu, je suis capable d'observer, et je le vois faire. Mais là il voit que je parle à tout le monde : « Ah Steve, veux-tu *checker* mon dos? » « Ouais, ouais, c'est beau! » Et quand on revient en prison, il me parle pu. (Steve, détenu non motard)

Les motards savent s'entourer. En classe, les bons étudiants pouvaient rendre service en aidant les motards lorsqu'ils éprouvaient davantage de difficultés. Ces étudiants gagnaient ainsi un certain statut. Il en va de même dans les équipes de hockey. Le hockey est une activité importante en prison. Or, Étienne affirme que les bons joueurs subissent une pression informelle pour jouer avec les motards, et ne pourraient ainsi pas refuser. À cet effet, un membre de gang de rue⁸⁰, Joseph, affirme être respecté par les motards parce qu'il a un talent particulier pour les sports. Donc, même s'il est mulâtre, il serait bien considéré par les Hells et entretient une relation cordiale avec eux. Dans la même veine, Michel s'est rapproché des motards en prison en protégeant et informant des motards qui ne connaissent pas la culture environnante. Il en fait une analogie avec les guides touristiques :

⁸⁰ Il dit que c'est le système qui l'a affilié aux bleus et que lui ne fait pas partie des *gangs*, mais dit « nous » quand il parle des *gangs*.

C'était chez nous là-bas. Moi je connaissais tout. Ça fait que je pouvais le protéger. Je laissais pas approcher les gens à côté. Tu fais une protection alentours. Tu lui expliques que, par exemple, ce coin-là il est pas bon pour nous. Tu lui expliques comment on se déplace en dedans. Lui y arrive, il sait vraiment rien! Moi, au contraire, c'est chez-nous. Je lui explique comment se rendre à telle place sans que les gardiens chialent. Parce qu'il y a des places qu'on n'a pas le droit d'aller, mais y a des façons de se rendre sans que ça chiale. Je lui dis c'est qui les gens, qui a fait quoi comme crime. C'est de les informer en fait. Le Leclerc, moi c'était ma place. Expliquer c'est quoi les meilleures places pour travailler, les places les plus l'*fun* et qui font plus d'argent. [...] Admettons il a besoin de protéines, il sait pas comment ça marche, ou ben c'est quoi les sortes. J'étais comme un peu celui qui s'occupe du touriste! Un guide touriste! Et j'en avais pas rien qu'un [motard]. Et je leur faisais des entraînements. (Michel, proche de motards)

La proximité aux motards devient une fierté pour beaucoup. Michel a passé la majeure partie de l'entrevue à donner des exemples montrant qu'il était proche d'eux (il leur a fait la cuisine, était *wing leader* avec eux, est allé manger à l'anniversaire d'un membre, etc.). Le prestige dont ils jouissent au sein du milieu criminel fait en sorte que beaucoup de codétenus souhaitent leur plaire (Denis parle d'une forme « d'idolâtrie »). En ce sens, ils ne commandent pas autant qu'ils *attirent* des services et faveurs. À son arrivée dans la prison Claude avait une cellule fraîchement lavée et son repas était déjà sur la table. Certains HA affirment que jamais ils n'ont demandé de tels services. Toutefois, les motards ne les en dissuadent pas nécessairement non plus. Bob ajoute que si ces services ne sont pas exigés par les motards, ils ne sont pas moins « attendus ». Lorsqu'un membre arrive au pénitencier, des *strikers* ou des *hangarounds* sont présents et l'attendent :

Il s'en vient, et rendu ici, un des trois qui va être son *striker* attiré, il va s'occuper de lui, il va faire son lunch, son lavage, sa cellule, il va s'occuper de lui trouver de la drogue s'il en a besoin. Il va s'occuper de l'écouler s'il a besoin de l'écouler, c'est lui qui s'occupe de lui, c'est sa nounou. Il couche pas avec et c'est tout. C'est pas mal ça. Fait que ce milieu-là est comme ça. (Bob, proche de motards)

Le personnel du SCC en est témoin, et le discours des motards et des détenus non-motards est cohérent à ce sujet. Certains motards utiliseraient donc cette admiration à leur avantage et d'autres non. Il demeure que selon les interviewés, les membres motards

ne s'embêteraient pas de ces tâches. Les motards rencontrés affirment ne pas payer pour de tels services et tous affirment ne pas l'avoir exigé. Ce serait, selon eux, des initiatives d'autres détenus. Ce respect n'est plus lorsque l'individu décide de quitter les motards. Bob était un proche des motards qui s'est éloigné. À partir de ce moment, il a changé de « classe » :

En prison t'as pu beaucoup de respect quand t'es désaffilié et que tu fais pu partie de ce milieu-là. Ouf! Non, non, non. Le respect vient de descendre. T'es redescendu au simple criminel. Avant, comme il y en a qui arrivent ici, il y en a un présentement qui est arrivé, son lunch est fait à tous les jours, son ménage de cellule c'est fait, il y a son café le matin quand il se lève, le journal à sa porte. C'est des marques de respect. (Bob, proche de motards)

2.4.1 Jalousie

L'admiration dont font montre certains codétenus côtoie parfois l'envie et la jalousie. Certains détenus sont plutôt mécontents du traitement différentiel fait aux motards, et l'un d'eux a souhaité faire l'entrevue avec moi spécifiquement pour dénoncer cet état des choses; Joseph perçoit des injustices au quotidien parce que, selon lui, les motards ont droit à un traitement de faveur. Selon Joseph, il y a un traitement différentiel entre les détenus affiliés gangs de rue et les motards. Rapportant un événement où des conjointes ont fait entrer illégalement du tabac au pénitencier, il affirme :

Ok, il va dans le trou comme onze jours, douze jours. Un membre des HA, ça arrive la même chose, il a pas été dans le trou. Il a eu trois visites derrière la fenêtre et après ça a été correct. Fait que c'est comme s'il y a deux livres de règlements. Un pour eux et un pour le reste (Joseph, détenu non motard)

Toujours selon Joseph, les motards auraient également plus de facilité à circuler dans le pénitencier que les membres de gangs de rue à qui on ferait passer tous les contrôles. Étienne a effectivement noté qu'en étant sympathiques, les motards réussissent à avoir des passe-droits, comme celui de circuler sans leur carte prouvant qu'ils sont à l'école, alors que les autres étudiants doivent absolument montrer leur carte.

Selon ce que les détenus sur son *caseload* lui rapportent, Julie affirme que les détenus non-motards vivent des frustrations par exemple par rapport au fait que les motards réussissent à se concocter des diètes spéciales, à obtenir ce qu'ils veulent à la cantine, à manger les plus gros morceaux de viande, à gagner les nouvelles poêles, etc. Cette frustration serait particulièrement vécu par les détenus ayant écopé de longues sentences.

Eddie est d'avis que les gardiens tentent d'être impartiaux, mais qu'ils n'agiront pas de la même façon avec un détenu qui est désagréable et avec un détenu qui est poli :

Là-dedans, je pense qu'il faut que tu sois subjectif un moment donné. C'est comme toi. Tu parles avec moi, c'est une chose. Tu parles avec un Hells, c'est sûr que tu sais que le gars il est dans le crime organisé. Il est étiqueté. Il est catégorisé. Tu sais que possiblement il a tué quelqu'un même s'il a jamais été accusé de meurtre. Il faut que tu démêles les cartes un moment donné : un roi c'est un roi, et un valet c'est un valet. T'essayes de les traiter tous pareil le monde, mais c'est jamais pareil, pareil. Tu vas être plus délicat avec certaines personnes en dedans. Le gars qui est dans le crime organisé et l'autre prend des médicaments, le gardien va avoir une attention spéciale pour un qui sait qui va se contrôler et l'autre qui se contrôlera pas. C'est comme ça je pense en dedans. (Eddie, détenu non motard)

Nous avons vu que les comportements sont modelés par les attitudes des autres à notre égard (Blumer, 1986). Les sentiments des détenus auront un impact sur leurs agissements qui en retour, auront un impact sur la façon d'être des HA.

3. Les HA utiles dans le contrôle des détenus

3.1 Positionnement des HA dans la hiérarchie carcérale et dynamique des privilèges

Les motards se décrivent comme des gens actifs, prêts à mettre leurs habiletés au profit du pénitencier, des leaders dans l'organisation de projets collectifs. Ils se perçoivent comme le « détenu idéal » décrit par Tremblay (2010), soit « [...] celui qui, par la manière dont il se comporte vis-à-vis des autres, contribue au bien commun. » (p.97). Parmi ceux rencontrés, certains faisaient ou avaient déjà fait partie de divers comités ou groupes spécifiques dans la prison. Ils affirment contribuer au bien-être de la population carcérale en général en mettant sur pied ou en s'impliquant dans quelques projets dont

ils ne sont pas peu fiers : notamment un système de prêt du matériel au gymnase et un projet d'aide aux enfants handicapés.

Sinon, ils occupent des emplois convoités dans le pénitencier (appelés « postes clés » ou « postes privilégiés »). Ils prennent des initiatives dans leur travail, actions dont bénéficie selon eux, le SCC. À titre d'exemple, l'un d'eux a mis ses habiletés en mécanique à contribution pour réparer de la machinerie que l'on croyait irréparable. Tous semblent être en accord sur le fait que les HA sont des détenus actifs, intelligents qui ont beaucoup de capacités. Les motards considèrent que c'est ce qui leur vaut ces emplois. Certains détenus et membres du personnel suggèrent que c'est plutôt grâce à leur statut qu'ils les obtiennent. Yannick, un gardien, a d'ailleurs utilisé l'exemple d'une récente élection pour la présidence du comité des détenus. Il raconte que personne n'a osé se présenter contre le membre Hells Angels qui fut élu. Les motards détiendraient une forme de pouvoir découlant de leurs relations privilégiées auprès des divers corps de travail et comités. En classe, il est arrivé à Étienne de souhaiter des fournitures supplémentaires et de faire de multiples requêtes à cet effet. Lorsqu'il en a fait part à des motards, ces fournitures sont arrivées tout de suite.

En ayant différents postes privilégiés, que ce soit à la cantine, dans les comités de détenus ou aux sports, les motards jouent un rôle dans le contrôle exercé à l'intérieur des murs. Ces postes montrent qu'ils ont un statut élevé dans la hiérarchie des détenus puisque ce sont des emplois qui sont non seulement agréables, mais névralgiques pour la gestion de la population carcérale :

Qui a les plus beaux postes, les postes stratégiques? Les motards. Le comité de détenus est composé essentiellement de Hells Angels. La cantine, c'est des gars près des motards ou des motards. Les sports, qui est de beaux postes parce que tu t'entraînes, t'es payé à t'entraîner. En même temps, aux sports, les *jobs* où tu dois vraiment travailler, comme déneiger la cour, la patinoire, déglacer.... L'été, faire les gazons, tout ça, ils embauchent les frotteux, comme qu'on appelle. C'est des gars qui sont dans la magouille un peu. Qui vont faire les tâches pour les motards, pour se coller à eux. Ça fait que les motards les engagent aux sports, eux autres font la *job* et eux autres peuvent s'entraîner. Ça fait qu'ils ont le contrôle vraiment dans ce sens-là. (Michelle, personnel de surveillance)

La description de la hiérarchie carcérale faite par Tremblay (2010) correspond en tous points à l'image que se font les détenus et le personnel du SCC rencontrés, quant à la position hiérarchique des motards. L'auteur y décrit un ordre composé de quatre strates. Au plus bas, se situe la quasi-totalité des détenus. Viennent ensuite la majorité des gardiens, détenant des pouvoirs limités face à cette masse importante de détenus. Ces gardiens souhaitent la paix et ont pour interlocuteur principal le comité de détenus. Les deux strates supérieures sont composées, d'une part, de la minorité de détenus qui sont des décideurs au sein de cette population. Ici, en l'occurrence il s'agit des Hells Angels qui forment les comités de détenus, sont les *wing leaders*⁸¹ ou occupent les emplois intéressants. On retrouve, tout en haut de cette pyramide, le personnel des officiers et des cadres supérieurs.

Les Hells sont perçus comme le *Right Guys* selon la typologie que Schrag (1961) a élaboré en analysant la configuration des rôles en milieu carcéral. En utilisant l'argot des détenus, il constate la présence de *Square John*, *Politician*, *Outlaw* et *Right Guys*. Ce dernier fait preuve de maturité criminelle et d'expérience carcérale importante, a gagné le respect de ses pairs et jouit d'un statut singulier auprès du personnel. Tel que nous le verrons au chapitre suivant, il est également perçu par les membres du personnel comme ayant peu d'intérêt pour la réhabilitation et étant enclin à entretenir une relation avec le personnel pour des raisons utilitaires.

Chantraine (2004) a, lui, élaboré une typologie en fonction de la position qu'occupe le détenu au sein de la structure de domination que représente l'ordre carcéral. Les Hells Angels s'apparentent au « stratège »⁸². Ce détenu occupe une position de « contre-pouvoir » (Chantraine, 2004, p.209), au sens où il se fait intermédiaire entre la population de détenus et l'administration pénitentiaire. Influent, il joue un rôle actif dans la régulation sociale et le contrôle des détenus :

⁸¹ Les pénitenciers sont organisés en unités, lesquelles sont composées de rangées. Chacune des rangées a son leader, communément appelé « *wing leader* ».

⁸² Trois rôles possibles dans sa typologie : le stratège, le tacticien et le soumis.

Eux autres [motards], ils ont vraiment pris le contrôle. On avait un problème avec des détenus, et ça se réglait. Ben dans le temps, j'ai pas vraiment connu ça là, mais on avait des solides là, qui sont pas des Hells et qui sont *wing leader*. Et quand tu lui disais, ben, y'allait quasiment péter la gueule à un détenu pour faire respecter les affaires. Ça marchait comme ça, plus à la dure. Les Hells, eux, quand ils arrivent ici, c'est plus : « On contrôle, mais vous vous rendez pas trop compte qu'on contrôle. Ça va se faire sentir, ça va être tranquille, mais des dommages, vous les verrez pas vraiment. » C'est ça, moi, le gros que j'ai remarqué. C'est ça. Avant, on dirait qu'il y avait plus de violence mettons, dans la façon de faire. Là, c'est peut-être plus du marchandage, ou des menaces, que du passage à l'acte. On le sait qu'il y en a là, c'est sûr. Mais... En tout cas, moi, je trouve que c'est moins violent depuis qu'ils sont là. (Pascale, personnel de surveillance)

En contrepartie, il gagne des privilèges, notamment en termes d'occupations intéressantes, au quotidien (Chantraine, 2004). Un pénitencier calme signifie des gardiens qui ferment les yeux sur certains privilèges légers que s'accordent les détenus. C'est un phénomène connu (Chantraine 2004; Goffman, 1961; Sykes, 1958; Tremblay 2010; Vacheret & Lemire 2008) qui assure l'équilibre en milieu carcéral, ou plutôt, comme le soutient Chantraine (2004), une certaine « dynamique du déséquilibre » (p.207). Les gardiens n'ont pas un pouvoir absolu sur les détenus. C'est ainsi qu'un système de privilèges est mis en place dans lequel les privilèges sont maintenus en échange de l'obéissance aux règlements de la part des détenus. Les punitions, conséquence de la désobéissance, sont le retrait de certains de ces privilèges (Goffman, 1961; Sykes, 1958). En tolérant le manquement aux règles dans certaines sphères de vie, le gardien achète le respect des règlements qui sont prioritaires (Sykes, 1958). Comme Tremblay (2010) l'affirme : « [...] les gardiens réaliseront tôt ou tard qu'ils partagent le même objectif que les détenus : réduire au minimum les occasions de conflits et de désordres » (Tremblay, p.98). Pour ce faire, la dynamique d'échanges entre détenus et gardiens est nécessaire.

Vacheret (2002) explique que ces ententes peuvent être formelles dans les relations, comme informelles et présentées sous formes de discussion et de plaisanterie. Ainsi, si le pénitencier est calme, qu'il n'y a pas trop de violence ou de fabrication d'alcool artisanale, une certaine tolérance est de mise. C'est un échange de bons procédés. Si par

contre, le pénitencier est plutôt chaotique, la menace de vider les cellules, c'est-à-dire passer dans chaque cellule pour y retirer tout ce qui n'est pas strictement réglementaire, est faite et parfois appliquée. Or, les motards sont, de leur propre aveu en entrevue et selon ce qui a été rapporté par les membres du personnels et les autres détenus, des gens qui tiennent à leurs privilèges. D'emblée, ils ont donc tendance à faire régner un certain calme. Ce n'est toutefois pas parce qu'un détenu souhaite le calme qu'il l'obtiendra. La réputation des motards n'est pas étrangère au fait qu'ils parviennent à leurs fins.

Bien que les motards affirment souvent ne pas avoir plus d'argent que les autres détenus, ils sont perçus comme des individus disposant d'importantes ressources financières et commerciales à l'extérieur du pénitencier. Cette réputation de richesse influence la nature des relations entre détenus et s'avère être une clé du pouvoir en prison. Il n'est pas rare que des interviewés, qu'ils fassent partie du personnel du SCC ou des détenus non motards, affirment que ce qui se passe à l'intérieur des murs est à l'image de ce qui se produit dans le milieu criminel en général. La situation en prison devient donc une importation de la situation extérieure :

Yet it is clear that the leaders among the inmates are the same individuals who held high positions within the gangs on the street. There is no example at Stateville of an inmate leader who is not also a gang leader. It is also true that when a higher ranking chief is committed to the institution, he must immediately assume command. (Jacob, 1974, p.403)

Comme on considère qu'ils exercent une forme de contrôle à l'extérieur de la prison, on est d'avis que c'est ce qu'ils font à l'intérieur également. Michel, un proche des motards en libération conditionnelle, affirme que si dehors ils se battent pour des territoires, en prison, ce sont pour les postes clés impliquant souvent une influence dans le quotidien aux établissements.

Denis, un individu qui a passé sa vie adulte derrière les barreaux, affirme qu'une transition s'est produite au début des années 1990; les motards seraient devenus un modèle de réussite. Cette transition s'est reflétée dans la dynamique du milieu carcéral, alors qu'ils ont pris une position active dans le contrôle des détenus :

Il y avait des motards dans les pénitenciers, mais c'était vraiment comme tout le monde. Eux-autres, ils avaient leur *trip*, et ils n'avaient aucun contrôle plus que les autres. Dans ce temps-là, en prison, il y avait beaucoup de vols de banque, dans ces années-là, '70 '80. T'avais juste ça. C'était des vols de banque, le modèle si on peut dire. Le modèle, comme si moi je voulais devenir un grand voleur de banque. Mais c'était un peu notre modèle de réussite dans ce monde-là. C'était de faire la plus grosse job, et après ça, passer notre vie au soleil sur une plage! C'était comme ça mon rêve dans ce temps-là, de réussite. (Denis, détenu non motard)

À ses yeux, les Hells d'aujourd'hui seraient différents parce que ce sont des individus qui font partie de toutes les couches de la société. Des membres du personnel abondent dans ce sens :

Quand je suis arrivée au pénitencier, je les percevais moins brillants que maintenant. Avec les conversations, tu constates qu'ils avaient une *business* depuis des années et se font prendre pour la 1^e fois. Donc, cela devait être très bien organisé. Je les avais jugés au départ. Ils sont super brillants. (Annie, ALC)

Les motards sont vus par les détenus, comme par le personnel, comme des délinquants dans une classe à part : « Il y a une hiérarchie en prison. C'est sûr que dans tous les milieux carcéraux où j'ai été à date, il y en a une hiérarchie. Le haut de l'échelle c'est des criminels d'envergure et les motards en font partie » (Alain, motard). Ceci n'est pas sans rappeler les changements dans les rapports officiels concernant les motards, tel que vu au chapitre 3. L'image stéréotypée du motard barbu est troquée pour celle de gens instruits qui n'ont pas nécessairement grandi dans la culture délinquante :

À l'intérieur, c'est vraiment la même affaire que ce qui se trouve à l'extérieur. Je te dirais que chaque membre, dans le fond, c'est une PME, une petite entreprise. Parce que l'organisation des Hells Angels, ça fait juste chapeauter un membre. Un membre est assez indépendant. C'est une petite PME. Il gère ses affaires. C'est certain qu'ils font des messes⁸³ à l'occasion pour se réunir et pour gérer les situations du groupe. Pour l'image, pour les profits, entre autre, pour rentrer un nouveau membre. Peu importe. Mais dans le fond, chaque individu a une petite PME qu'il gère lui-même avec un territoire qui est à lui. À

⁸³ Réunions.

l'intérieur, c'est la même chose. Ils ont chacun leur rangée, chacun leurs affaires. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Tous affirment ne pas savoir ce qui se produit réellement entre la direction et les motards, mais plusieurs sont convaincus que les hauts dirigeants des pénitenciers discutent avec les motards et leur accordent certains privilèges en échange d'un pénitencier tranquille. Il s'agit donc de spéculations de la part des interviewés. Seulement, ces spéculations font partie intégrante de la réputation des motards :

C'est comme s'il y a deux livres de règlements. Un pour eux [les motards], et un pour le reste de la population. Même ici c'est pas un pouvoir, parce qu'eux ça fait dix ans qu'ils sont là. Ils ont fait des choses pour la prison. Ils ont donné sûrement de l'argent de leurs poches, personne sait que... Si la personne avait une compagnie, je sais pas moi, d'excavation, de construction... *whatever*. Et on [la prison] a besoin de quelque chose dans la cour extérieure : « On aimerait ça avoir... On aimerait ça que... On aimerait ça ci, ça... On veut faire les bandes sur la patinoire. » Le motard dit : « Appelle cette compagnie-là. On va venir te le faire gratuit et à notre tour, moi je veux juste que quand mes gars, ça ça, ça, que ce soit relax. » En tant que personne du haut, on peut sauver quoi? Un cinquante mille pour faire faire la cour extérieure? Ok, et en retour je vais dire à mes gardiens qu'ils restent *cool* sur vous-autres là. (Joseph, détenu non motard)

La population... c'est sûr qu'avec le directeur... Quand ils s'assoient dans un meeting ensemble, quand y a une rencontre du comité de détenus, c'est sûr que... Je ne suis pas dans le secret des Dieux, mais y a des affaires qui se *dealent* : « Arrange-toi pour que ce soit tranquille et on va donner le minimum à quelqu'un. » La paix, ça s'achète un peu. (Yannick, personnel de surveillance)

Ils ont la réputation d'être riches, de contrôler leur environnement et d'entretenir des liens privilégiés avec la direction. C'est finalement ce qui les placera dans une position privilégiée face aux autres détenus. Comme la réputation de succès leur a permis de traverser différentes épreuves, la réputation de richesse et de contrôle les a aidés à effectivement jouir d'une position privilégiée dans la hiérarchie carcérale. Ce raisonnement suit toujours la logique utilisée par Gambetta (2009), qui explique la résilience de la mafia par la persistance de la croyance en son immortalité. Tant détenus que personnel du SCC croient que les motards détiennent un pouvoir en milieu carcéral. C'est ainsi qu'ils joueront le rôle de tierce partie.

3.1 La réputation de pouvoir qui donne le pouvoir : les motards comme tierce partie

Dans le milieu criminel en général, c'est régulièrement une tierce partie qui est invitée à régler les conflits (Gambetta, 1993; Reuter, 1984). À l'intérieur des murs, le motard jouerait ce rôle. Selon leurs dires et ceux de certains membres du personnel, les HA agiraient souvent à titre d'intermédiaires entre les détenus ainsi qu'entre les détenus et l'administration. Ils le font de manière plus formelle lorsqu'ils occupent des positions qui l'exigent (ex : comité des détenus), ou de manière informelle dans les rangées :

On sait aussi qu'ils sont influents parce que, par exemple, un des gars [motard] dans ma classe, si ça brasse dans une autre classe, il y va à la pause et le calme revient dans la classe. Ou des gars viennent le voir et il va désamorcer une situation. Ou il va faire des représentations : s'il y a une disparition de ciseaux, le comité de détenus y va pour demander à ce que la paire de ciseau revienne. Les motards servent de porte-parole. (Simon, enseignant)

Les HA affirment qu'ils ne veulent pas jouer à la police ou au gardien, mais qu'il y a un minimum de règles de savoir-vivre à respecter lorsque l'on vit dans un pénitencier, en groupe. C'est donc dans l'objectif de faire du « temps tranquille », que les motards rendent services aux gardiens. Ils ne le font pas toujours sous la menace de coupure de privilèges. À la base ils aiment que la rangée soit calme et plusieurs d'entre eux ont expliqué qu'ils assuraient l'application de normes informelles. Parmi les exemples nommés en entrevue : on ne crie pas dans les rangées, on ne court pas, on reste poli devant les gardiens. Ils assureraient cette attitude parce qu'ainsi, les gardiens seraient plus agréables :

[...] c'est ça eux autres [HA] y géraient la place. En général ils tiennent ça assez tranquille pour pas perdre leurs avantages à eux autres non plus là. Ils tiennent la place plus tranquille. Mais, dans le fond, tout ce qui va se passer dans la prison, faut qu'ils soient un peu en accord. On va dire, admettons, un genre d'émeute là, pas d'émeute, mais de... Ils peuvent se mettre à tout casser dans l'allée, quelque chose de même. Les détenus, y ont des pertes de privilèges, et normalement ça passe moins bien. Ou bien, si y en a un qui commence à nous faire chier un peu plus, c'est sûr que nous autres, on va se mettre à faire plus de rondes et on va être comme plus stricts, *by-the-book*. Normalement, c'est jamais eux autres [les motards] qui vont donner le *move*, mais ils vont faire passer le message aux gars que là, c'est le temps de se calmer parce que ça

sera pas nous autres qui va s'en occuper ça va être eux autres. Ils apaisent sur un côté. Eux autres, ils veulent pas perdre leurs privilèges c'est sûr. Et nous autres, on se sert aussi de ça. Parce que c'est comme à notre avantage. C'est comme à l'école dans le fond. Si y en a un qui prend pas sa place, ben on va *riders* tout le monde donc comme ça, les autres veulent pas se faire *riders* et ils s'arrangent pour. Mais ça serait vrai avec les Italiens ou avec d'autres. Mais là, c'est eux autres qui sont en place, alors c'est eux autres qui gèrent un peu. La *dope*, souvent la *dope* qui va rentrer, ces choses- là... (Pascale, personnel de surveillance)

Ils deviennent des leaders informels. L'autorité dirigerait en quelque sorte par détenus interposés, qui exercent une importante influence sur la population de détenus. Vacheret et Lemire (2008) soulignent que ces leaders le deviennent en raison de qualités personnelles. Les entrevues menées confirment cette affirmation, mais permettent aussi de souligner l'importance de la réputation que le détenu a acquise avant d'être incarcéré. Le succès des Hells Angels fait en sorte que les autres détenus agissent selon ce qu'ils croient que les motards voudraient qu'ils fassent. De leur côté, les motards souhaitent maintenir un certain confort en prison. Les gardiens sont conscients de cette dynamique particulière et l'utilisent à leur avantage. Richard affirme que la présence d'un motard dans une aile, ou dans une classe, représente en général un atout pour le personnel du SCC. Les enseignants ont également rapporté qu'ils utilisent les motards à titre de leaders positifs en classe. Une hiérarchie informelle se crée et les Hells maintiennent l'ordre parce qu'ils souhaitent apprendre et le faire dans un environnement calme. Ils se font également les porte-parole du groupe si des demandes sont à formuler à l'enseignant (Étienne, enseignant). Lorsqu'il y a des activités, comme la venue de conférenciers et que l'administration souhaite que tous les étudiants soient présents, l'enseignant discute avec un membre en règle et lui demande de s'assurer que tous les étudiants y soient. Bien qu'il trouve « terrible de l'admettre », Étienne affirme que ces motards sont meilleurs que lui pour passer ces messages (Étienne, enseignant).

Il serait également fréquent que des gardiens demandent explicitement aux Hells Angels de s'impliquer dans le contrôle, notamment lorsqu'il est question de production de d'alcool frelaté (communément appelé « broue ») ou d'entrée de drogues :

Nous autres, les officiers, quand on a de la misère dans une rangée, on va rencontrer le *wing leader*, et on va lui dire : « Ça marche pas bien dans la rangée là. Contrôle tes gars, parce que sinon, moi je vais rentrer avec ma feuille d'effets personnels, et tout le monde va être conforme. Ça fait que tout le monde va perdre. » Parce que les détenus, c'est pas toujours conformes leurs cellules. Le trois-quart du temps, c'est pas conforme. Ils ont plus d'affaires qu'ils ont le droit d'avoir. Ils ont acquis des choses illégalement. Pas illégal au sens de la loi là, mais illégal en dedans. Du monde leur font rentrer du linge ou des affaires comme ça. On s'en rend pas compte, c'est comme ça pour presque chaque détenu. Si on scrute la feuille d'effets personnels, c'est sûr et certain qu'il y a à peu près le quart de la cellule qui sort, si c'est pas la moitié. Ça fait que, c'est ce genre de marchandage-là... C'est pas écrit, que c'est ça qu'on fait, mais c'est ça qu'on fait pareil. Et c'est correct, parce que c'est ça qui fait que le pénitencier est tranquille. (Yannick, personnel de surveillance)

Ce rôle de tierce partie est parfois choisi par les Angels, mais il leur est aussi parfois conféré d'office. Denis résume bien la situation en admettant que lorsqu'un motard est dans une unité, peu importe son attitude, cela aura pour effet de tempérer le climat :

Le motard va inculquer comme un respect de sa seule présence. Il l'a ce pouvoir-là, le motard, *patché*, celui qui a ses couleurs. Ça va être : « Hey! [nom d'un motard] est dans notre *wing*! » Ça calme la *wing*. Parce que c'est comme... Le monde, on dirait y va devoir plus un respect à un motard qu'à un gars ordinaire. Fait que le motard, de par sa présence, il y a un respect très naturel qui se fait. C'est ça le pouvoir aussi. De par sa seule présence là, ça va stabiliser. Même dans des comités à des places, il y a des motards. Les motards, ils n'en veulent pas de trouble. (Denis, détenu non motard)

Certains motards s'impliquent, d'autres refusent officiellement. Mais ils semblent le faire même s'ils disent refuser de travailler à la solde des gardiens. Les privilèges en jeu leur seraient trop chers. Certains motards n'aiment pas avoir à négocier avec les gardiens. Dans ces cas, un détenu proche des motards est parfois ciblé pour devenir le *wing leader*. C'est le cas de Michel : « C'est Bibi qui allait au front! » (Michel). On comprend donc que certains motards placeraient leurs proches, en qui ils ont confiance et sur qui ils ont un pouvoir, pour négocier. Selon le personnel, il en va de même lorsque les postes clés sont refusés d'emblée aux motards :

Ils placent leurs pions et ils contrôlent ça. On sait très bien que celui qui était président, il était à la solde des Hells. Ça fait que c'est toujours comme ça. C'est une structure qui s'est établie et qui perdure dans le temps. Et regarde, on accepte de vivre avec ça. Si on ne veut pas toujours être sur les dents, il faut accepter un certain nombre de choses. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Denis tend à confirmer cette position :

J'aimerais ça dire le contraire là, mais c'était pas vraiment moi qui dirigeait quand même. J'étais comme le politicien en haut et il y avait les pétrolières en bas qui me contrôlaient! J'avais de l'argent, fait que c'était quand même eux-autres qui contrôlaient là, mais.... Ça faisait leur affaire que je sois là parce que j'étais super droit. L'argent que le comité généraît, je m'en occupais. Je m'occupais des activités. T'as des réunions de comité avec l'administration, fait que je me débrouillais assez ben aussi là pour faire valoir les droits de tout le monde là. (Denis, détenu non motard)

Eddie, un vieux détenu, est plus nuancé que d'autres sur le thème du contrôle par les motards en prison. Il est d'avis qu'un motard peu effectivement calmer une aile, mais qu'il n'est pas le seul détenu à le faire. Il considère que les « vieux de la vieille » ont pu avoir ce même effet. Il apporte une autre nuance qui rejoint sa vision du contrôle à l'extérieur de la prison, à savoir que lorsqu'ils sont nombreux, ils ont effectivement une forme de contrôle, mais que si plusieurs cliques se retrouvent dans un même pénitencier, le contrôle est moindre. Il a vécu les deux situations et affirme qu'il y a parfois eu des conflits entre les diverses cliques lorsque l'une d'elle acquérait trop de pouvoir. Il préfère lorsque plusieurs cliques ont des petits pouvoirs : « C'est mieux comme ça parce qu'il y a plusieurs *boss* que plutôt que d'avoir un *boss* qui gère la bécasse pis qui décide toute t'sais. » Steve ajoute que le comportement des motards varie en fonction de leur nombre; un HA seul serait enclin à entretenir des liens avec les autres détenus, ce qu'il ne ferait pas si ses pairs sont incarcérés avec lui. Les motards également gagneraient en pouvoir lorsqu'ils sont plusieurs.

La réputation auprès des détenus est ici non seulement utile aux motards, mais également au personnel gérant la sécurité dans les pénitenciers. Intermédiaires entre les détenus et entre les détenus et le personnel -« stratèges » pour reprendre la typologie de

Chantraine (2004)- les HA joueraient un rôle actif dans le contrôle des détenus. Ils deviennent une forme de « détenus-gardiens », utiles à la dynamique carcérale. Comme ils sont de nature active, une question de personnalité et d'intérêts entre en jeu dans leurs choix d'occupations en milieu carcéral. Leurs postes les placent parfois en position d'autorité formelle, du moins en position privilégiée. Leur nombre peut également être une variable à prendre en considération dans l'équation. Néanmoins, la réputation collective risque au final d'importer également. Outre l'impact de la personnalité, la réputation de succès, de richesse et de violence gagnée à l'extérieur de la prison, et qui s'est transposée entre les murs, a aussi son rôle à jouer dans le positionnement hiérarchique des motards. Gambetta (1993) explique que parmi les ressources nécessaires à la réussite dans l'industrie de la protection en Sicile, on note l'intelligence, la capacité à utiliser la violence, à recruter, à faire la publicité, mais aussi la réputation. Le rôle de tierce partie est ici proche de celui de la protection, au sens ou aucun « produit » n'est en jeu. Il s'agit d'un service « offert » qui se manifeste concrètement de façon ponctuel. Les motards n'auraient pas besoin d'agir pour obtenir le respect des normes : leur présence et l'éventualité qu'ils pourraient intervenir suffit. Tout comme dans l'industrie de la protection (Gambetta, 1993), la réputation des HA ferait en sorte que peu de détenus s'aventureront à tester la crédibilité de la menace pendante.

3.1.1 La réputation de violence : l'évitement de la violence effective

Même si les motards s'impliquent dans le contrôle, le personnel ne note pas une augmentation de la violence. Sans statistique à cet effet, des employés ont tout de même soulevé leur impression à savoir que la violence est moins présente entre les murs : « Je sais que quand [Nom d'un motard] est arrivé, les histoires de tape sur la gueule, ça a commencé à descendre à partir de ce moment-là. » (Yannick, personnel de surveillance) Gambetta (2009) explique à ce sujet que, contrairement à la croyance populaire, ce sont ceux qui possèdent moins d'expérience dans l'utilisation de la violence qui auront le plus de raisons de se battre; ils doivent se prouver aux autres. Dans son analyse de la prison de Stateville, Jacob (1974) constatait que les leaders de gangs étaient peu violents:

The chiefs are distinguished by their reliance upon wits rather than fists. For visible and invisible leaders alike, involvement in serious disciplinary infractions is rare. Indeed, their disciplinary records are in many case exemplary. This underscores the sophistication of their leadership and their lack of prison luxuries as can be illicitly procured. (p.403)

Les motards sont perçus comme des individus mettant en application leurs menaces. C'est ainsi que l'intimidation est efficace sans devoir utiliser la violence physique (Gambetta, 1993). Dès lors, il suffit de maintenir cette réputation à l'intérieur des murs. Les motards ont affirmé avoir été rarement impliqués dans des événements de violence en milieu carcéral. Ils sont conscients d'avoir la capacité de faire régner l'ordre par la parole seulement. Un seul a admis avoir frappé un détenu une fois. Lors de cet événement, il considère avoir donné une sanction exemplaire à un détenu qui ne respectait pas sa demande de cesser d'entrer dans la rangée en courant. Il a menacé de le frapper s'il poursuivait, ce que le détenu a fait. Il l'a frappé. Il explique qu'il n'a donné qu'un seul coup. Selon lui, c'était suffisant pour réaffirmer la menace. Il considère que le bouche à oreille typique des prisons se charge du reste : le jeu du téléphone fait en sorte que dans les heures qui suivent l'histoire grossit à un point tel qu'on en vient à décrire le détenu victime comme étant dévisagé et coincé à l'infirmerie pour plusieurs jours. Ceci n'est pas négligeable puisque tel que Burt (2008) le souligne, la réputation n'émerge (et nous ajoutons, qu'elle ne s'entretient) pas de ce que l'on fait, mais bien de ce que les autres racontent que l'on fait. Le bouche à oreille est effectivement, dans le milieu criminel, la publicité la plus importante (Steffensmeir & Ulmer, 2005, p.138). Afin de maintenir ces ragots en vie, il suffit de prouver, de temps en à autres, que comme individu, l'on n'est pas un « tigre de papier » (Reuter, 1984). La réputation voyage dans les prisons, mais elle doit parfois être prouvée (Gambetta, 2009). Néanmoins, une réputation crédible d'être violent peut sauver des coûts : plus la réputation est forte, moins on a besoin de recourir à ses ressources pour l'appuyer (Gambetta, 1993). Les Hells Angels, perçus comme des criminels de renom, fiables et durs à cuire, n'ont donc pas besoin de se servir fréquemment de la violence effective.

L'apparence de fiabilité est toute aussi importante que l'importance de l'être (Gambetta, 1993; Steffensmeir & Ulmer, 2005). Il en va de même pour la violence : l'apparence ou la réputation de violence est toute aussi importante, sinon plus, que de l'être effectivement. Il est donc utile de jouir d'une réputation de violence auprès des codétenus, et comme Tremblay (2010) l'explique, il peut alors être tentant de provoquer des combats à titre préventif pour se doter de cette réputation. Cependant, ce comportement renferme son lot de désavantages, notamment celui de rendre la cohabitation difficile avec les autres détenus. En ce sens, il s'agit d'un net avantage pour les HA, que de jouir de cette réputation dès leur entrée au pénitencier.

4. Le contrôle proscrit par le personnel du Service correctionnel

4.1 Le rôle des motards dans le trafic de stupéfiants

Selon les interviewés, un important marché illicite en milieu carcéral est le trafic de stupéfiants. Les détenus ne considèrent pas tous que seuls les motards soient responsables du trafic de drogues. Denis (qui n'est pas affilié aux motards) a, pendant quelques années, vendu de la drogue en établissement. Il affirme que les Angels n'ont pas le monopole du trafic de stupéfiants puisqu'il avait sa propre entreprise. Eddie considère que dans la mesure où un détenu entretient de bons contacts à l'extérieur, motard ou non, il peut faire entrer de la drogue :

C'est de connaître la fille qui peut t'en entrer et des choses de même. Des fois, il y a des gars qui ont plus d'opportunités que d'autres, motards ou n'importe quoi. C'est d'avoir la *twist* et le *timing* et quelqu'un qui prend soin de toi dehors. C'est sûr que les motards ont de l'argent. Ça fait que c'est sûr qu'ils peuvent en faire rentrer. Mais ça peut être quelqu'un qui s'arrange bien. Il y a plein de monde qui s'arrangent bien. Il faut pas tout leur mettre sur leurs dos, aux pauvres petits motards! (rires) (Eddie, détenu non motard)

Le personnel du SCC considère qu'ils sont responsables des trafics et autres illégalismes dans les pénitenciers. Ces activités deviennent sources de revenus et de pouvoir. Jacob (1974) a montré que les leaders s'organisent pour ne jamais entacher leur dossier disciplinaire tout en contrôlant les marchés illicites à distance. Il ajoute : «The role of the gangs in organizing illicit activities is unclear. What is clear is that no illicit activities

operate within the prison without the tacit approval of the gang leaders.» (p.401). C'est cette perception qu'entretiennent effectivement les membres du personnel face aux motards. S'ils le prouvent difficilement, ils sont tout de même persuadés que les motards occupent une position d'autorité et tirent les ficelles du trafic de drogue. Cette attribution de la responsabilité est intimement liée au fait qu'on dit d'eux qu'ils ont un capital financier suffisant et détiennent un pouvoir nécessaire à la commission de ces délits :

Je te dirais qu'on ne coïncera jamais un motard à être impliqué directement. Il n'aura jamais de substance. Puis on aura jamais d'écoute sur eux autres. Ce n'est pas eux autres qui font ça. Eux autres, c'est vraiment plus haut. C'est vraiment une *business*. Tu as en haut et tout ce passe en bas. Mais on sait que ça vient d'en haut, mais tu le prendras jamais. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Les motards, ils ne consomment pas ou en tout cas très peu. Ce ne sont pas des consommateurs. C'est plus des vendeurs... même pas vendeurs parce qu'ils vont se servir des plus petits pour vendre. Mais c'est des hommes d'affaires. Leur affaire, c'est la drogue. Donc eux autres : « Ok, je vais te prêter des paquets [de cigarettes], mais je t'en prête deux tu m'en dois trois. » [...] Les motards sont rarement au premier rang. Que ce soit pour le trafic ou la violence. Ils vont la faire faire par les autres. C'est ça! Ils sont rarement au premier rang. C'est toujours commandé et c'est souvent difficile d'arriver à eux. Même au niveau du trafic, quand ça rentre, il y a tellement d'intermédiaires avant que la drogue arrive à eux. Si elle y arrive. Parce qu'il y en a d'autres qui vont garder pour eux, il y en a qui vont vendre pour eux. Fait que là, ils vont juste comme récolter les profits. Ça fait que c'est très difficile, c'est rare qu'on arrive jusqu'à eux. (Michelle, personnel de surveillance)

De leur côté, les motards affirment haut et fort se tenir loin de toute « *gamique* » :

Y a un jeune qui me demandait : « Est-ce que vous contrôliez? [la drogue] » Non. C'est sûr qu'il y en a sûrement qui en ont fait rentrer, mais c'est pas de... le trois quarts des gars [motards], ils vont pas se mêler à des affaires de même. Ils savent bien trop premièrement que ça va leur tomber sur le dos un jour ou l'autre là. J'en ai vu des gars, pour des soupçons, se faire mettre au trou⁸⁴ et ça avait pas rapport là. (Louis, motard)

⁸⁴ Isolement cellulaire.

Ils considèrent, par un calcul coûts/bénéfices, qu'il ne serait pas avantageux pour eux de s'impliquer. Ils se disent trop soupçonnés déjà par les autorités. Le fait d'être perçu comme responsable du trafic de drogues par les employés du SCC n'est pas un avantage pour les motards en soi. Être étiqueté comme tel ferait en sorte, selon les motards, qu'ils sont davantage surveillés et ciblés. Leurs actions et réputations antérieures à l'incarcération sont à la source de ces suspicions. Néanmoins, aux yeux du personnel, et de certains codétenus, ce rôle majeur dans le trafic de stupéfiants constitue un levier pour les HA et leur procure un avantage financier.

4.2 Le trafic d'influence

Le second trafic dont il a été question au cours des entrevues en est un plus difficile à cerner. Le personnel du SCC considère que les motards exercent un trafic d'influence⁸⁵. C'est ainsi qu'ils sont perçus comme contrôlant diverses sphères d'activités du quotidien, que ce soit la priorité à la cantine, le choix des cellules, ou les places à la table lors des repas :

Quand je te dis qu'ils ont des privilèges, par exemple, c'est eux autres qui s'occupent de la cantine. Le jeudi, on reçoit les fruits et légumes. Admettons qu'il y a 100 commandes, les 25 premiers paniers qui sont faits, ils ont les meilleurs fruits et légumes. Les premiers à recevoir le leur, c'est toujours les membres, les gens du crime organisé et les proches. Le 100^e, c'est celui qui est en protection. Qu'ils fassent ça, c'est conscient, mais c'est aussi inconscient je pense. Je pense que sont pas si conscients qu'ils créent une hiérarchie. Et ça, ça dépend qui contrôle la cantine, parce que chaque personne a sa façon de faire. (Patrick, détenu non motard)

On a eu des gens justement, toute la gang du chapitre qui a été éliminé, qui était là, qui avait chacun leur bout de rangée. Parce que c'est toute une structure qui s'installe autour des Hells. Comme la dernière cellule de chaque rangée, c'était un *full patch*. C'est ça, c'est vraiment structuré, organisé. Eux autres, ils ont vraiment la dernière cellule. Les deux cellules suivantes, c'est les lieutenants. C'est vraiment ceux qui

⁸⁵ Nous n'avons trouvé aucun document contenant une description formelle du trafic d'influence. Nous avons fait la demande au SCC pour obtenir des informations supplémentaires à cet effet, information qui nous a été refusée considérant qu'elle n'était pas nécessaire selon les objectifs de la thèse. À la lumière des informations recueillies auprès des interviewés, il s'agit essentiellement de juger que le détenu utilise son statut d'affilié au crime organisé pour contrôler, obtenir des privilèges ou des faveurs de la part des autres détenus.

sont le plus proche d'eux autres. C'est pas des gars qui vont faire des *jobs* de bras⁸⁶. C'est vraiment des gens proches, qui sont *hangaround*, qui sont proches de l'organisation, d'un membre. Après ça t'as tout, en t'en venant, la hiérarchie s'établie. Jusqu'aux premiers qui sont n'importe qui. Mais proche proche proche, ça peut être des frotteux ou des *strickers* ou des *hangaround* ou des gens qui sont appelés à le devenir. La dernière cellule, c'est toujours un membre. En s'en venant, la hiérarchie descend jusqu'en avant. Parce que si on gaze, c'est les premières cellules qui sont le plus gazées. Vers la fin, elles sont beaucoup moins gazées, entre autre. C'est pour ça qu'ils prennent toujours la cellule du fond. Quand on gaze, le *call* se fait. Puis ils ont le temps de mettre une serviette en bas de leurs portes; ils sont moins gazés. Quand on s'en vient, pour faire une ronde, y a tout le temps des *calls* qui se font; les premières cellules avisent toujours les cellules à venir. Ça fait que si y a de la gaffe qui se fait en montant dans les cellules, les premiers détenus vont *caller*. Ils ont toujours un code. Y'a quelque chose qui se crie dans la rangée. Et tu sais que c'est parce qu'on rentre dans la rangée. Tout le monde a le temps de se préparer. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Tout le monde se met à genoux devant lui, et on te donne une table. Hey! On le sait qu'il y a des détenus, que ça fait des mois qui sont dans cette rangée-là, qui ont même pas de table pour manger sur l'heure du dîner. Ils mangent dans leur cellule. Lui y arrive, et c'est le comité d'accueil, tous ses *chums* qui viennent le voir, c'est ses amis Hells, et là, oups, y a un petit napperon lui. Il a une table et il peut manger avec tout le monde. Ils ont encore le contrôle, ça on le sait. (Pascale, personnel de surveillance)

Dans un même ordre d'idées, les autorités carcérales disent être intervenues parce que des détenus se désistaient pour leur visite familiale privée (VFP) afin de laisser leur tour aux motards. Ils auraient aussi sévi lorsqu'ils ont remarqué que les motards s'octroyaient des droits supplémentaires lors de fêtes communautaires :

Ouais c'est assez... avant ça non, mais là avec le nouveau système... parce qu'avant ça, y en avait qui se désistaient; les petits étaient obligés de se désister, pour augmenter la fréquence des gros. Parce qu'on a 6 VFP. Y a des dates pré-établies d'avance. Un moment donné, y en a qui se désistaient et là les motards remplissaient les vides. Admettons qu'il y en a 6 et y en a un qui dit : « Moi je peux pas y aller ». Ils s'arrangeaient pour prendre quelqu'un d'autre pour le remplir. Maintenant, y ont arrêté ça parce que dans le fond, le *turnover* était plus grand parce que si t'en as 6, y en a 3 qui lâchent, y en a 3 nouveaux qui

⁸⁶ Utiliser la violence.

rentrent, ça veut dire le Hells, en tous cas, les gros, leur tour vient plus souvent. Le *turnover* était comme plus rapide alors ils y allaient plus souvent. Mais les autres, ils sautaient. Tandis que là, ils ne les remplissent plus. Alors ceux qui *cancelent*, c'est tant pis, ça finit là. (Yannick, personnel de surveillance)

Des tables à la visite, le patio à l'extérieur, c'est réservé. Ce qui est arrivé à une fête communautaire, on n'a pas aimé ça. Un moment donné, ça vient qu'on entre, nous autres aussi, dans une certaine routine. Puis on ne s'en rend plus compte. Ce qui est arrivé, c'est qu'ils se sont installés dans le gym. Les 4 tables, les 4 plus gros étaient là. Puis tout le reste, c'était le reste de la population. Eux autres avaient la moitié du gym et ces 4 tables là pour leurs enfants et leurs gangs. Voyons donc. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Les Hells Angels, pour s'assurer de pouvoir continuer à garder une mainmise sur la vie quotidienne du pénitencier, feraient des enquêtes sur les nouveaux-venus. Steve explique qu'il s'est senti observé lorsqu'il est entré lors d'une nouvelle sentence dans une rangée occupée par beaucoup de motards. Il affirme que ceux-ci faisaient faire une enquête à savoir s'ils pouvaient lui parler ou non. Ce silence aurait duré trois jours au bout desquels les Angels auraient décidé qu'il était digne de confiance et qu'il pourrait ainsi demeurer dans la rangée. Les Hells, selon le personnel, vérifient que les détenus ne donnent aucune information aux autorités. Dès lors, ils feraient non seulement une enquête initiale à l'arrivée d'un détenu, exigeant de lui qu'il montre son dossier indiquant ses délits, mais par la suite, ils vérifieraient les documents provenant des ALC (connu sous le nom de « REC ») lorsqu'un détenu sort du bureau :

C'est les Hells. Parce qu'ils ne veulent pas avoir de taupe dans leur membres. Parce que si un détenu vient nous voir, peut-être qu'il parle. Peut-être qu'il nous donne de l'info. Ils ne veulent pas ça eux autres. Anciennement on appelait ça un REC, ou des plans correctionnels. Ils disent : « Hey, montre moi ton REC. » Le détenu arrive sur le pallier, il montrait son REC et le gars lisait le REC pour voir c'était quoi qu'il disait dans le REC. Parce que les ALC marquent quasiment tout là-dedans. Des fois ils en mettent trop... Puis souvent, ils font un compte-rendu des rapports protégés. Eux autres, ils veulent tout voir. Ils veulent tout contrôler l'information. Ils veulent tout contrôler leurs détenus, pour voir s'ils ne délatent pas. (Jocelyn, personnel de surveillance)

Sans affiliation, il serait donc tout de même préférable d'être apprécié des motards pour éviter une incarcération pénible :

S'il y a un Hells Angel qui décide que t'as pu le droit de respirer pour une raison, ou qui t'aime pas, ou que son ego est blessé ou que tu lui enlèves quelque chose, ça s'arrange mal. Tu t'arranges mal. Même si t'as jamais rien fait à personne, t'es en danger. (Denis, détenu non motard)

Les activités illicites seraient des façons de maintenir certains standards de vie. Du point de vue des autres détenus, comme de celui du personnel du SCC et à certains égards, selon des motards aussi, le statut de motard rend le temps passé entre les murs moins pénible :

Il n'y a aucune façon de faire du bon temps. Moi, tu me mets loin de ma famille, je vais dire que c'est la fin de mon monde. Je serais pas capable. Je veux pas banaliser non plus et dire : « Il y a rien là faire du temps là! » C'est pas vrai. Mais disons que c'est plus facile pour un motard que pour n'importe quel détenu qui a aucun avantage. (Julie, ALC)

J'ai pas agi comme un motard en prison. Si j'aurais voulu vraiment continuer et agir comme un motard, j'aurais un petit gars qui ferait mon lavage, j'aurais un petit gars qui ferait mon ménage, j'en aurais un autre qui ferait mes repas. Je ferais rien, et tout serait fait. Je te dis pas que c'est comme ça pour tous les motards, mais tous les gens qui ont une certaine influence, du crime organisé ou de criminels de plus grande stature si tu veux là, c'est comme ça. (Alain, motard)

D'une part, le groupe HA répond à certains besoins de sécurité, psychologiques et matériels, tel que Jacobs (1974) l'avait noté. D'autre part, la réputation collective des HA contribue à leur bon positionnement dans la hiérarchie des détenus. Une vie de « pacha ». Le terme choisi par Denis est celui qui représente le mieux la perception que les autres détenus et le personnel correctionnel entretiennent de la vie de la plupart des motards en milieu carcéral.

Les motards laissent peu de détenus indifférents à leur égard. Plusieurs les craignent ou les admirent. Ces sentiments nourrissent leur positionnement dans la hiérarchie

retrouvée en milieu carcéral et les placent dans un rôle où ils exercent une forme de contrôle sur les autres détenus. Le personnel de surveillance constate cette dynamique et, dans une certaine mesure, apprécie qu'ils contribuent à maintenir un pénitencier relativement calme. On leur attribue néanmoins aussi un rôle dans le contrôle d'illégalisme qui se produisent en prison, situation qui elle, n'est pas appréciée par les autorités carcérales.

Chapitre 6. HA en milieu carcéral : les effets pervers d'une forte réputation

Ce chapitre établit des liens entre la sociologie du milieu carcéral, la carrière criminelle et le désistement. Les résultats de la présente étude concordent en grande partie avec la perception qu'ont les détenus à propos de leur expérience carcérale selon l'étude de Vacheret (2006). Procédant à 36 entrevues auprès de détenus, elle a analysé les formes de contrôle social dans les pénitenciers. Parmi ses conclusions, on constate que les détenus se trouvent soumis à une perception négative et stéréotypée de leur cas. Seulement, ici, la perception du personnel travaillant dans les pénitenciers fait également partie des données, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble de la situation. Ce dernier chapitre permet de comprendre les impacts du statut de motard, non seulement dans la vie quotidienne en milieu carcéral, mais aussi dans le cheminement carcéral du HA. Les propos des motards quant à leur désistement, du groupe et de la criminalité, y seront également présentés puisqu'influençant le cheminement carcéral.

1. Jouer un rôle dans le contrôle des détenus : le prix à payer

La ligne entre le contrôle souhaité par les autorités et ce qui est jugé comme étant du trafic d'influence est très mince. Les motards se plaignent que lorsqu'ils sont vus, discutant avec un autre détenu, un rapport d'observation est porté à leur dossier. Or, ils affirment que pour régler un conflit, rôle que l'on souhaite qu'ils jouent, ils se doivent de discuter avec les parties impliquées :

Tu vois, c'est un discours incohérent parce que les gardiens nous disent : « Bon, pas d'influence, parce qu'on sait que t'es un gars qui peut soulever la population et influencer les gens. Et si ça arrive le trafic d'influence, tu prends l'autobus et tu vas à Donnacona. » Correct! On se fait rencontrer par la sécurité : « Il y a beaucoup de broue dans ta rangée, des gars importants comme vous autres, vous devriez mettre de l'ordre là-dedans. » Tu t'imagines un peu le genre le double discours? Ils voulaient un peu qu'on fasse leur job. J'ai dit : « Dis à ton staff de faire leur job. Achale-moi pas avec ça. C'est pas à moi de travailler ici. » Fait que c'est un peu ça. On s'est aperçu qu'ils voulaient un petit peu nous utiliser, dans ce sens là. (Alain, motard)

Du point de vue des agents de libération conditionnelle (ALC), les motards utilisent leur statut pour acquérir des privilèges. Du point de vue des motards, les ALC interprètent leur comportement en fonction de préjugés qu'ils entretiennent face à eux, plutôt qu'en

évaluant la situation de façon objective. Les motards reprochent ainsi aux ALC d'interpréter leur comportement pour confirmer les stéréotypes établis (voir Rosenhan, 1988).

Contrairement au personnel dont la priorité est la sécurité dans les unités, les ALC tentent d'éliminer le prestige qu'entretiennent les Hells Angels :

Ah! Ils disent tous qu'ils ne veulent pas l'utiliser [leur statut]. Mais au contraire, c'est bien payant et c'est bien mieux; tu fais du meilleur temps, voyons donc! Tout détenu essaie de trouver ça ici. C'est la loi de la jungle. On a essayé avec des motards qui étaient plus difficiles à intervenir... On les a envoyés nettoyer les planchers dans les salles communes pis tout ça. On a vraiment essayé toutes sortes de stratégies. Ça s'en était une. Pour que les autres le perçoivent aussi. Parce qu'il jouait d'influence là auprès des autres détenus. (Karine, ALC)

Decker (2001) affirme qu'une stratégie pour réduire l'adhésion aux gangs en prison est de mettre une note au dossier de tout individu possiblement affilié. Néanmoins, il souligne le risque de faux positif et la puissance des impacts qui s'ensuivent. Dans le cas présent, ce n'est pas tant la notation de l'affiliation que les motards dénoncent, mais tous les rapports suggérant qu'ils utilisent leur statut à mauvais escient. Si les ALC sont persuadés du bien-fondé de ces documents, les Hells Angels affirment qu'ils empêchent leur cote de sécurité de diminuer, voire la font augmenter. De plus, ils considèrent que parce qu'ils sont motards, on les rend responsables de tout ce qui se produit entre les murs. Ils se disent trop rapidement accusés de trafic d'influence :

Ça faisait une semaine que j'étais ici et les gardiens m'ont dit que j'entretenais un réseau de trafic. Et c'était pas vrai. Mais je faisais attention, parce que quand ils t'aiment pas... Moi je ne trafique pas. Je leur ai dit que je faisais pas de trafic, que je voulais pas de trouble, et que s'il y avait un problème, de me renvoyez à Donnacona. (Marc, motard)

Mais on dirait qu'il y a pas de connexion entre les gardiens, l'administration et l'ALC. Elle, tout ce qu'elle dit c'est : « T'as commis un acte criminel, faut te ramener dans le bon chemin. » Mais quand tu fais sauver de l'argent... Je pourrais bien dire : « Fourrez-vous la dans l'cul votre job. On est en prison, on est pas obligé. » Je rends service. Ça fait qu'ils disent que je suis un gars qui a tout ce qui veut ici. C'est

la même affaire dans *wing* quand je parle à quelqu'un. Quand je dis à quelqu'un : « Fais ta valise, change de *wing*, on veut pu te voir ici », je rends service. Je rends service, donc ils sont bien contents. Mais quand ça arrive à l'ALC : je suis un membre influent du crime organisé. Ça se revire contre toi. [...] Y a certains membres [du personnel], une petite clique, que pour eux, faudrait être embarrassés encore plus tard le matin, et plus tôt le soir. Eux autres, ils connaissent pas ça la réinsertion. Pour eux, les Hells Angels c'est des dangereux : « Y a accès à des outils, y vont se faire un trou dans clôture... » Mais nous autres, c'est pas ça qu'on veut. Ils disent : « Y a tout ce qu'il veut. T'es mené par un Hells Angels. » [...] Ici ça dit : « C'est un Hells Angels, il doit avoir de l'argent de collé. Y fait rouler ses affaires dehors. » On passe tous pour des millionnaires ici. Ils disent : « Hey ! Lui y a de l'argent, y fait ce qu'il veut ici ». Mais si je fais tout ça, peut-être que c'est parce que j'ai un talent que les autres ont pas ? Je suis capable de la faire la job moi. Toi, fais ta job. Va peser sur ton piton de porte ! Quand tu racontes ta journée, tu dis : « J'ai ouvert la porte, j'ai fermé la porte, j'ai mis un gars dans l'trou. Ouvert la porte, fermé la porte, mis un gars dans l'trou. » C'est tu plate ! Mais certains sont comme ça. Mais y en a plus que 80% du personnel qui me connaissent. Et c'est à cause de quoi ça ? Pas parce que je suis un Hells Angels. C'est parce que je suis poli, je travaille... Ils me demandent sur quels projets je suis. Ils disent : « Hey ! Il travaille bien ! » Mais au bout de la ligne, c'est de la merde parce que je fais partie du crime organisé et je suis plus en vue que n'importe qui d'autre ici. Dans le fond, j'ai comme 3 personnalités moi ici : 1) Je suis un bon gars et pas un motard quand je répare et ça fait sauver de l'argent. Là je suis un *estie* de bon gars. 2) Je suis un bon gars quand ils ont besoin de conseils, et en plus je suis un motard, alors là je connais ça et j'ai du talent supposément, et beaucoup argent ! Parce qu'ici, ça marche de même, si t'as de l'argent t'es un bon gars. 3) Et pour l'autre 10%, tout ce que tu peux faire, tu te fais dire que tu te sers de tes pouvoirs. Tu fais peur au monde pour avoir quelque chose. Je me sers de mon pouvoir de motard ! [rires]. Hey ! C'est grave ! C'est dangereux ! T'hypnotises le monde quand t'es motard, et t'as tout ce que tu veux ! C'est grave de même ce qu'ils disent ! (Claude, motard)

Ce qui est perçu par les motards comme un double discours du personnel, a pour résultat que presque tous les motards rencontrés tendent à se retirer du contrôle des détenus. Les Hells constatent qu'en définitive, des désavantages non négligeables sont associés au fait de contribuer à faire régner l'ordre en détention. Les membres du personnel ont remarqué ce changement :

Ce que je remarque, c'est qu'avant, quand tu disais ça aux Hells de ta rangée, ils disaient : « C'est beau. Laisse-moi m'en occuper. »

Maintenant, c'est : « Écoute, moi, j'ai pas de contrôle sur ces gars-là. Je veux bien passer le message, mais ça repose pas sur moi. » Alors qu'à l'époque, c'était : « Inquiète-toi pas, je m'en occupe. » (Pascale, personnel de surveillance)

Les motards veulent pas se mêler. Ils veulent pas de chaleur. La seule raison pour laquelle ils vont s'impliquer dans quelque chose, qu'ils vont intervenir physiquement s'il le faut, c'est si un de leurs frères est pris. Si un de leurs frères est là-dedans. [...] Ils se mouilleront pas pour des détenus qui sont pas des motards. Ils vont intervenir s'il y a des injustices, mais le moins possible pour créer de la friction. [...] Ils veulent pas être associés à des batailles, à quelque chose qui pourrait nuire à leurs dossiers. Ils veulent juste s'en aller. (Michelle, personnel de surveillance)

Ce changement de cap dans le rôle des motards en prison pourrait résulter résulterait, d'un conflit entre les objectifs de réhabilitation et de maintien de l'ordre.

1.1 Les objectifs de maintien de l'ordre et de réhabilitation entrent en conflit

Cet antagonisme entre le personnel chargé de faire régner l'ordre et celui chargé de la réhabilitation a débuté dès l'entrée en fonction de ces derniers (Wheeler, 1966) et semble toujours persister, si l'on en croit le discours des motards et des ALC :

Mais quand tu fais partie du crime organisé, c'est grave. On sort pas de prison. Mais *criss* qu'on est utile quand c'est le temps de mettre la place tranquille. Là ce qui les préoccupe, c'est les gangs de rue. D'après eux, c'est des dangereux ! Là ils disent : « Il va y en avoir des gangs, il va y en avoir, des bleus, des rouges, des violets... » Là ils aiment ça nous avoir. Ils sont contents parce qu'on calme la place. Mais on se tire dans le pied, parce qu'ils disent que si on est assez pesant pour calmer la place, on peut faire bien d'autres affaires. Mais si y en a un qui est impoli, même si c'est avec un gardien, je vais lui dire : « Hey, Ferme ta gueule. » Et il va y aller dans sa cellule. Ça va marcher mon affaire. Mais on dirait qu'il y a un manque de communication... Mais non, dans le fond, c'est pas un manque de communication ; c'est fait de même. Sur le plancher, ils aiment ça t'avoir. Ils nous lancent 3-4 dans une rangée, et ils sont certains d'avoir la paix. Si t'es là, comme membre des Hells Angels, les autres se tiennent droit parce que t'es un membre influent. Mais c'est dans notre nature, nous autres : les singes, ceux qui font du bruit, qui crient, qui sont crottés... peu importe leur couleur, on n'aime pas ça. Ça arrive que je dise à un gars : « Va te laver ! » ou bien « Calme-toi. ». Ça fait qu'on rend service sur un bord. Comme c'est

arrivé qu'un gardien est venu me voir et me dise : « Hey, ça sent la broue dans ta rangée. Passe le message parce que sinon on va venir *stripper*⁸⁷ toutes les cellules. » Je suis allé voir le gars et je lui ai dit : « Hey, va faire ça ailleurs. » Ça calme. Mais elle à côté, l'ALC, elle est pas contente. Elle dit : « Wooo ! Quand il parle, ça se place. » C'est paradoxal au fond. (Claude, motard)

Les ALC ne sont pas tous d'accord avec l'idée que les motards soient utilisés pour aider à garder le pénitencier calme. Néanmoins, dans un établissement comme un pénitencier, la priorité sera accordée à la prévention du désordre et la réhabilitation sera secondaire (Vacheret & Lemire, 2008). Les ALC, orientés vers la réhabilitation, soulèvent l'incohérence entre l'utilisation du statut des Angels pour répondre aux besoins de sécurité du pénitencier et le fait que ce même statut soit un facteur contributif à leur criminalité :

S'il y a des petits problèmes à l'interne, souvent ils vont être consultés aussi. Ça, ça a été un autre problème. Ils vont être consultés par les détenus, mais les gestionnaires aussi faisaient ça. Ça, on chialait beaucoup, nous autres les ALC. On disait : « Ben là! Tu t'en vas lui donner un statut, une certaine image. Ils sont perçus plus que les autres détenus. » Parce qu'eux-autres, par leur statut, ils sont soit craints ou ils sont écoutés. Je suis contente que ce soit positif, pour soit calmer la broue, les liquides interdits, mais... [...] Mais non là, on ne travaille plus la même affaire. On ne se rejoint pas entre la sécurité et l'intervention clinique. Ça marchait pas ça. Mais ça a jamais fait de chicane ou mauvais ménage, mais un moment donné il fallait être cohérent nous-autres aussi là-dedans. (Karine, ALC)

Le motard qui continue d'être impliqué dans le contrôle considère que cela lui nuira. Certains ALC croient que ce n'est que de faire l'autruche que de ne pas laisser les motards en place dans certains postes clés :

Y a une Directive du Commissaire qui dit que les motards n'ont pas le droit d'avoir des postes clés, mais ici on ne l'applique pas. Et je trouve que c'est correct de ne pas jouer à l'autruche. Parce que même si on applique la Directive du Commissaire, ils vont mettre n'importe qui sur le comité, mais par en arrière, ce sera un motard qui va décider. Donc moi je dis : mettons vraiment les décideurs en place et on va parler directement avec eux. Mais en même temps, à cause de ça, on leur

⁸⁷ Vider les cellules de tout ce qui ne devrait pas s'y trouver.

donne trop d'attention. Nous-mêmes on les glorifie. Ils ont un statut auprès de la population, mais auprès du *staff* aussi. Donc on valide ce qu'ils étaient à l'extérieur. Mais je pense que ce qui est fait est bien, mais en même temps, ils sortent et leur statut sera encore là. (Annie, ALC)

Les Hells rencontrés ont fait part de leur impression de devoir être « blancs comme neige » (Bernard, motard), de devoir faire plus d'efforts que les autres détenus afin de bénéficier d'élargissements au cours de leur sentence. Or, les dates d'admissibilité aux libérations conditionnelles approchaient dans la majorité des cas rencontrés. Ils étaient donc soucieux de montrer patte blanche.

2. Motard un jour, motard toujours : l'impact de leur réputation sur la perception du désistement et les libérations conditionnelles⁸⁸

La réputation collective peut entrer en conflit avec la réputation individuelle lorsqu'il est question de cheminement en milieu carcéral, de désistement et de libération conditionnelle. Selon un sondage effectué auprès du personnel travaillant dans des prisons américaines, une stratégie utilisée pour dissuader les membres de gang est d'augmenter leur cote de sécurité, rendant ainsi la sentence plus difficile et le délai pour la libération conditionnelle, plus long (Winterdyk & Ruddell, 2010). C'est ainsi que les motards se sentent lésés, affirmant ne pas être évalués en fonction de leur comportement réel, mais plutôt en fonction de leur allégeance. De leur côté, les ALC sont conscients de cette dualité, mais se montrent tout de même démunis et fatalistes face à cette population.

Si la réputation collective des Hells Angels facilite, aux dires de plusieurs interviewés, le séjour en prison, quand la sortie éventuelle approche, ces motards font face au côté désagréable relié à leur titre :

⁸⁸ Le pouvoir décisionnel concernant la libération conditionnelle repose dans les mains de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ce sont ces comités qui prennent les décisions et les ALC n'ont qu'un pouvoir de recommandation. Néanmoins, ici il sera grandement question de la perception des ALC, puisque pendant la sentence, ce sont ces individus qui gèrent l'aspect réhabilitation des détenus. Ce sont d'eux que les motards nous ont entretenu.

En prison, ils s'arrangent pour être mieux. Ils se tiennent. C'est une fraternité, fait qu'ils sont cinq, six membres dans la même prison. Ils vont s'aider. Et souvent, ils ont joué dans le gros argent. Ils ont des économies et tout et ils se font aider par d'autres membres. C'est sûr qu'ils s'arrangent mieux. Ils passent du meilleur temps. Mais ça, c'est le beau côté de la médaille. Le mauvais côté de la médaille, c'est quand ils passent à l'audience [CLCC]. Ils ont plus de misère à sortir. C'est lourd; t'as une grosse étiquette quand t'es motard. Et quand tu veux te débarrasser de cette étiquette-là, ça prend du temps avant de les [ALC et commissaires de la CLCC] convaincre que t'as vraiment lâché tout ça. (Eddie, détenu non motard)

Les motards affirment que leur statut de Hells Angels rend la libération conditionnelle difficile à obtenir, en partie parce que le SCC et la CLCC craignent pour leur image :

En prison, ils ont serré la vis. Maintenant, tu ne sors pas. T'as pu de sorties. Le minimum, c'est plus dur d'y aller. Avant, on disait : « Les Hells Angels sont bien en prison. » Mais là, le directeur ici, il est sur la corde raide. Je le comprends dans un sens. Au début des années '90, au tiers de la sentence, on avait des codes. Ici, maintenant, non. Mais je comprends. Et c'est plus dur de sortir. Même si t'as une bonne conduite, les commissaires ne vont pas te sortir. (Sylvain, motard)

Selon eux, les décideurs ne souhaitent pas voir dans les médias qu'ils libèrent un motard et craignent la réaction du public. Louis, lors de son audience pour l'obtention d'une semi-liberté en maison de transition, a fait part de ses craintes lorsqu'il a vu entrer des journalistes. Il a expliqué que lors de son audience précédente, des journalistes étaient présents et il s'est vu refusé sa semi-liberté, alors que la demande de son co-accusé, qui avait pourtant un dossier plus lourd, a été acceptée.

Peu d'agents de libération conditionnelle ont abordé cet aspect. Annie est cependant d'avis que l'appartenance aux motards pourrait amener le personnel à adopter une attitude plus prudente lorsqu'il est question de libération :

J'ai eu un cas qui s'en allait en L.O. [libération d'office] et la Commission [CLCC] a décidé de l'assigner à résidence. Et il y a des critères très précis pour être assigné. Et pour moi, ce n'était pas clair qu'il devait être assigné. Et ce n'est pas clair pour moi, mais j'ai eu le *feeling* que la commission avait eu la *drive* de tous les assigner à résidence. On en a vu d'autres avant lui et un peu après. Quand je lui ai

annoncé, ça aurait pu se débattre. À mon avis, son appartenance a joué énormément. Mais ça se débattait d'un côté ou l'autre, mais la décision a été prudente disons. Il était frustré, et voulait mettre son avocat au dossier. On en a vu d'autres aussi. Donc comment on surveille à l'extérieur : le plus contraignant possible. Donc j'ai vraiment l'impression que la décision est prise sur la base de l'appartenance. Pour la libération, nous on fait le rapport et en bout de ligne, c'est la CLCC qui prend la décision. Les motards, c'est des cas *touchy* et j'ai l'impression qu'on veut vraiment se protéger. Ça passe dans les journaux et on veut se protéger. Le service ne veut pas d'enquête où le public réagit. On est imputable de ce qu'on écrit. Quand je fais un gros cas, j'en mets du détail. Même si ce genre de rapport est supposé être succinct. J'en ai un qui sort en L.O. bientôt, mais c'est un motard connu et théoriquement il ne répond pas aux critères d'assignation à résidence. Mais en même temps, il y a toujours moyen de jouer un peu et de faire en sorte qu'il y réponde et j'ai hâte de voir ce que l'agent en communauté va me répondre. Ça ne m'étonnerait pas que de par son statut il passe un peu dans le collimateur. (Annie, ALC)

Certains motards, eux-mêmes préférant éviter tout cirque médiatique, ou encore, sachant qu'ils n'ont aucune chance de sortir, choisissent de ne pas faire de demande de libération conditionnelle et d'attendre leur libération d'office :

Là je devrais sortir dans 4 mois. Mais j'aurai pas d'audience. Je voulais pas. Avec les médias et tout ça... Je voulais pas que ça fasse un débat à la télé parce que je sortais. Je ne voulais pas qu'ils disent quelque chose du genre : « Il a fait des crimes odieux et il sort de prison bla bla bla... » (Marc, motard)

Les Hells considèrent qu'on ne croit pas en leur réhabilitation. Or, si certains délinquants commettent des délits toute leur vie, le désistement est un processus par lequel passe la plupart d'entre eux (Adler & Adler, 1983; Laub & Sampson, 2001).

2.1 Le désistement : concept

Le désistement demeure difficile à conceptualiser et à opérationnaliser, parce qu'il ne représente pas la venue, mais plutôt l'absence soutenue d'un type d'événement (Maruna, 2001). À ce jour, les chercheurs n'ont pu s'entendre sur une définition univoque du terme. Conséquemment, Laub et Sampson (2001) suggèrent de l'élaborer selon la question d'étude et les données utilisées. De façon générale, le désistement est compris comme un processus en deux temps (Bushway, Brame, & Paternoster 2004; Laub &

Sampson 2001; Maruna 1997) dont la première séquence est la diminution des délits, en termes de fréquence et de sévérité, pour se rendre à la seconde phase que Laub et Sampson (2001) nomment la terminaison. Il s'agit là du point auquel le niveau zéro de criminalité est atteint (Bushway et al., 2004).

La criminalité varie dans le temps et le désistement est un processus réversible (Adler & Adler, 1983; Shover, 1996; Laub & Sampson, 2001; 2003). La criminalité « *zig zag* » est une réalité décrite par Adler et Adler (1983) comme une série de transitions et d'oscillations entre le milieu criminel et le monde conventionnel. Plus précisément, Shover (1996) note que ce désengagement comporte des mouvements à court terme vers le crime et à l'extérieur du crime et des mouvements à long terme dans l'intensité et la qualité de la criminalité. L'intermittence, soit le déclin dans la criminalité, suivie de l'augmentation dans la criminalité (Bushway et al., 2004) est une réalité dont il faut tenir compte. Maruna (2001) affirme que de soutenir l'arrêt est la partie la plus difficile du désistement. C'est pourquoi il précise: «Desistance might more productively be defined as the long-term abstinence from crime among individuals who had previously engaged in persistent patterns of criminal offending.» (p.26)

Cornish et Clarke (2002) relèvent l'aspect distinct des collectivités criminelles : “ This is rational crime par excellence : it is highly planned and organized, directed and committed by older, more determined offenders, usually with strong economics motivations.” (p.41). Les participants ont donc atteint une maturité en termes de capacité et de réussite. Laub et Sampson (2001) soulignent l'importance de tenir compte de la présence du groupe organisé pour comprendre l'issue de la carrière criminelle individuelle :

Thornberry (1998) found that gangs facilitate delinquent behavior, especially violent behavior. Thus, one would expect that gang members would have more difficulty desisting from crime compared with non-gang members. [...] More research is needed on desistance with respect to specific crime types and criminal organizations. (p.56)

Si le gang facilite le comportement délinquant, il risque de rendre le désistement plus complexe. C'est en tout cas ce que croient les ALC rencontrés. Au cours des entrevues, ils ont montré un certain scepticisme face à la réhabilitation possible des HA.

2.2 Fatalisme face au désistement

Selon les ALC, Les motards sont des détenus particuliers. Le SCC offre divers programmes en vue de la réhabilitation et de la réinsertion sociale. Néanmoins, les HA cadrent peu dans ces derniers. Les ALC ont fait savoir qu'il n'existait pas de programmes susceptibles d'aider à la réhabilitation des motards. Récemment, le programme AFA (Alternatives, Fréquentations et Attitudes) a été créé et sera notamment utilisé pour les membres du crime organisé⁸⁹. Cependant, les ALC ne fondaient pas énormément d'espoir en ce projet :

En ce moment, il n'y a pas de programme pour les gens du crime organisé, motards ou autres. Donc on leur dit : « On n'a pas de programme à vous offrir, donc on va faire ça en suivi criminologique ». C'est plus une approche individuelle, moins thérapeutique. C'est plus une approche de sensibilisation. D'un ALC à l'autre, ça prend différentes formes. Avec les populations récalcitrantes en général, il faudrait développer ça. Il faudrait développer plus pour cette population. Là, on a AFA [Alternatives, Fréquentations et Attitudes], un nouvel outil. (François, ALC)

La grosse majorité avaient des suivis criminologiques, parce qu'ils *fittent* pas dans aucun programme. Et même AFA, encore là... C'est du monde qui *fittent* pas. Selon les critères du SCC, avec la façon dont ils orientent les cas, les motards ce sont des potentiels de réinsertion sociale élevés, ce qui veut dire que t'as pas besoin de programme en incarcération. Ça veut dire qu'il est supposé faire son programme en communauté. Mais c'est vrai que c'est des individus qui n'ont pas besoin de programme. Mais c'est pas vrai que nous autres, le petit

⁸⁹ François, un ALC, a expliqué que le programme s'adressait à toute population dont les valeurs criminelles sont bien ancrées et qui a tendance à commettre les délits en groupe. Ne visant pas uniquement les motards, le programme les englobe tout de même. Il s'adresse notamment aux personnes impliquées dans au moins deux infractions en matière de trafic de drogue, dont les fréquentations contribuent à soutenir la criminalité et dont on considère que l'implication dans la criminalité est un choix. Au moment des entrevues, le programme n'avait pas encore débuté.

criminologue dans son bureau, on va le changer. On ne peut pas faire ça! Je veux bien! J'aimerais bien ça qu'on l'aide! Mais je n'ai pas ce pouvoir-là. Ils cotent au risque de récidive faible. Sauf qu'eux-autres, c'est toute leur criminalité cachée le problème. Un bon motard, il n'a pas trop attiré l'attention de la police. Sinon, il n'aurait pas eu ses gallons. (Julie, ALC)

À l'arrivée massive des motards, face à cette absence de programme, le SCC a établi qu'un suivi criminologique, soit un suivi individuel, devrait être effectué par les ALC au cours de la sentence. Si un plan correctionnel identique a été produit pour les motards, les ALC s'accordent pour dire que finalement, l'intervention différait d'un ALC à l'autre. Certains ALC étaient plus proactifs que d'autres avec cette population et les interventions pouvaient également dépendre de la formation et de l'expérience de l'ALC. De plus, chaque motard présente une personnalité et des problématiques différentes. Des ALC considèrent que les motards représentent un défi différent en intervention et d'autres ont plutôt jeté la serviette. Constatant que les Angels ne sont en général pas prêts à cheminer, certains croient qu'aucune intervention ne devrait être faite auprès de cette population :

C'est plate, mais je ne ferais rien avec eux, moi. Je leur ferais faire leur temps et je les mettrais à la base, comme tout le monde. Il faudrait qu'ils travaillent dans les *shops*. Mais ça même là, c'est difficile d'avoir du travail en prison présentement. Mais il faudrait que ça soit du monde qui travaille et qu'ils tiennent un rythme de vie normal. Mais je ne pense pas que c'est un programme qui va changer un détenu comme ça. Il faudrait vraiment qu'il se lève à tous les matins, et qu'il rentre à cinq heures et que le soir il ait une activité quelconque. C'est tout ça, mais ça continue aussi avec les familles, l'argent. La femme du motard est pas avec lui juste parce qu'il était fin; elle a d'autres avantages aussi. Tu ne peux pas demander à un individu de laisser tomber... C'est un peu complexe. Il n'y a pas de programme qui va répondre à leurs besoins, selon moi. À moins qu'il soit vraiment souffrant et qu'il y ait quelque chose d'autre là. Ça s'est vu là, mais... (Julie, ALC)

Il faut dire que c'était extrêmement essoufflant pour un agent de faire des suivis de même, quand on était plus ou moins structurés. Moi, avec un motard, un gros nom aussi que j'ai eu en suivi quelques années, un

moment donné je m'en allais faire peut-être faire une déclassification⁹⁰ et pouf! Tout a éclaté. Avec la sécurité préventive, on a appris qu'il faisait du trafic d'influence. C'est des gens qui sont capables de vraiment avoir un mode de vie parallèle au mode criminel, que tu te rendras pas compte. Pour en avoir vu souvent des entrevues, ils reproduisent exactement ce qu'ils font avec leurs femmes à l'extérieur; ils ont vraiment comme deux vies. Et leurs propres familles généralement sont plus ou moins au courant ou posent pas de questions, fait qu'ils reproduisent ça ici, avec nous-autres. [...] On essaie de montrer que c'est justement une criminalité de choix qui est cristallisée, qui fait partie inhérente de l'individu, depuis dix, douze ans peut-être quinze ans, tout dépendant, et que les valeurs sont pas modifiables de même. Et malgré l'intervention, en tout cas *à date* là, c'est sûr qu'on n'écrit pas ça, mais malgré l'intervention... On ne veut plus investir comme on l'a fait avec ces gars-là. (Karine, ALC)

Les ALC plus nuancés considèrent qu'outre AFA, une approche devrait être développée pour cette population qui attendrait actuellement d'atteindre le 2/3 de la sentence pour être libérée :

Il faudrait qu'il se développe quelque chose au niveau de l'approche. Il faudrait qu'on développe quelque chose pour qu'ils puissent aller éventuellement dans un établissement moins contraignant, pour que les motards aient un incitatif. Parce qu'en ce moment, il n'y a pas d'incitatif. Les motards arrivent ici, ils sont au neutre et attendent d'être libérés au 2/3. Si on avait des incitatifs, peut-être qu'on les engagerait un peu plus. Jusqu'à maintenant, l'intervention, ça dépend des individus. Certains motards sont plus ouverts à rencontrer les ALC, et tu as des ALC plus proactifs pour rencontrer ces motards. Moi j'ai connu les deux. Des motards qui viennent 2 fois par année pendant 15 minutes et d'autres qui ont fait un cheminement, désaffiliés, prendre leur retraite, plus ouverts, reconnaissent certaines choses. (François, ALC)

Decker (2001) soulignait également que les membres de *gangs* sont peu enthousiastes à participer aux programmes. En 2004, un rapport du Service correctionnel du Canada (Nafekh & Stys, 2004) disait des membres de *gangs* qu'ils ont un niveau de motivation et un potentiel de réinsertion sociale plus faibles et sont plus susceptibles, selon les évaluations, d'éprouver des besoins dans le domaine des fréquentations et des attitudes. Conséquents avec ce rapport, les ALC considèrent que les motards représentent une

⁹⁰ Diminuer la cote de sécurité d'un détenu, ce qui pour conséquence de diriger le détenu vers un pénitencier à sécurité moindre.

population récalcitrante dont la criminalité est enracinée. Ils les jugent comme étant généralement peu ouverts au suivi criminologique. Les motards sont perçus par les intervenants comme étant riches, bien organisés, ayant progressé dans une longue carrière criminelle avant de se faire arrêter à l'occasion de l'opération Printemps 2001.

2.2.1 Réaction des motards face à ce cul-de-sac

Les ALC se sentent plutôt impuissants face aux motards et ces derniers le remarquent :

Ils ne savent pas quoi faire avec nous, quelle attitude adopter avec nous. Ils regardent toujours avec qui on parle. Ça devient compliqué. Ici, il y a des membres, il y a des anciens membres. On vit à la même place. On vit les mêmes affaires. À qui je parle de ça quand je vis des affaires dures ? À ceux que je connais. Ils m'écoutaient. Je ne peux plus faire ça. Ça devient compliqué. Pour eux [employés du SCC], si tu parles à du monde, t'es encore là-dedans. Quand je vais être dehors, je ne leur parlerai plus. Là on habite ensemble. (Pierre, motard)

Les détenus rencontrés par Vacheret (2006) exprimaient l'impression d'être stigmatisés et d'être vus comme ayant un faible potentiel de réinsertion sociale. C'est ce que les HA ont également révélé, mais surtout, c'est ce que les professionnels ont effectivement affirmé à leur égard. Certains motards tentent de convaincre leur ALC du contraire :

Mais je n'ai jamais eu de troubles avec les gardiens. Ils ne m'ont jamais manqué de respect. Mais ils ne perdent pas leur temps avec nous par exemple. On est étiqueté Hells Angels : t'es fini. Ils mettent ton dossier sur la tablette, et tu sors au deux tiers. Ils vont te rencontrer, admettons aux 6 mois, parce qu'ils sont obligés. Moi j'ai dit à mon ALC que je ne voulais pas être mis sur une tablette. Rendu où je suis, je vise le minimum. Donc si elle me voit une fois par année, c'est pas suffisant, parce que là je pourrai pas transférer parce qu'elle va me dire, qu'elle ne me connaît pas assez. Mais elle a été bien ouverte. Elle me voit aux 2-3 mois. Elle voit que j'avance. C'est parce que j'ai poussé pour ça. Parce que sinon, t'es mis sur une tablette. T'es pas leur priorité, loin de là! On était étiqueté dehors, on l'est en dedans, et ça va se poursuivre après. Parce que pour que la police dise : « On te désaffiliera pas tant qu'on aura pas vu dehors avec qui tu te tiens », ça veut dire qu'ils vont me *checker*. Ils vont continuer à me suivre. Mais eux [la police], c'est le dernier de mes soucis. (Bernard, motard)

Claude a abordé le fait qu'il considère que les ALC jugent mal les facteurs montrant une réhabilitation. Comme plusieurs détenus (Vacheret, 2006), il est d'avis qu'on jette sur lui un regard subjectif, irrationnel et difficile à modifier. Il considère qu'il devrait se montrer très malheureux pour qu'on le croie réhabilité. Cependant, en réalité, bien qu'il préfère vivre à l'extérieur des murs, il réussit à se bâtir une vie agréable en prison. Il se considère dans un cul-de-sac parce qu'il se sent perçu comme étant irrécupérable :

Mais quand t'arrives dans le bureau à côté, c'est elle ma gestion de cas [ALC], ça c'est le bout où tu ne fais jamais rien de bien. Moi, ma criminalité, c'est si bien calculé, c'est tellement bien fait qu'il n'y a pas un programme ici qui va m'aider [ironique]. Ici, personne ne peut m'aider à m'en sortir. Je vais tout le temps être un criminel, je ne changerai jamais ! Ça c'est ce qu'ils disent. Ils ont pas compris que moi, j'ai compris à mon arrestation. Ça joue contre toi, avoir du talent. Là j'en ri parce que je trouve ça imbécile. Mais l'autre bord [ALC], elle rit pas du tout. Ici, je m'amuse bien trop. Faut pas que tu trouves rien drôle ici. Faudrait que je fasse pitié : « Voulez-vous m'aider, j'aimerais ça m'en sortir... » [sur un ton piteux]. [...] Et quand tu fais partie du crime organisé, là en partant, t'es irrécupérable. Un voleur, il est à sa 48^e récurrence. Lui tu te dis que tu vas le récupérer avec ton cours ? Voyons donc ! Faut croire qu'il a de la misère avec la mémoire ! 48^e fois... Donnez-y du Gingko Biloba⁹¹, quelque chose ! Il comprend rien ! Mais lui, ils vont dire : « C'est pas grave, il est malade. » Et en plus, y est malade à cause du crime organisé, parce qu'on lui vend sa *dope* ! Et nous autres, on est capable de lui vendre sans en prendre en plus, alors on est bien pire ! [sur un ton ironique]. Il y a tout le temps quelque chose à dire pour un gars dans le crime organisé. Sinon, ils vont dire, il a du talent ; on va y donner une autre chance. Il est juste vulnérable, faut pas lui mettre un petit sac de drogue proche. Finalement, avec cette façon de penser là, les faibles vont s'en sortir ! Moi je passe mon temps pour que la journée avance. Mais ils vont dire de moi : « Il a de la discipline et il prend pas de drogue en plus ! ». Alors t'es irrécupérable parce que tu savais très bien ce que tu faisais. (Claude, motard)

Une fois de plus, ce qui est ici exprimé par Claude est l'impression qu'ont les motards que leur réputation est le prisme à travers lequel leur comportement est interprété. Néanmoins, peu de motards rencontrés se sont montrés prêts à se soumettre au suivi criminologique. Selon eux, les ALC voudraient qu'ils parlent de l'organisation plutôt

⁹¹ Arbre ayant de nombreuses applications médicales. Sans efficacité démontrée toutefois, il pourrait aider la mémoire.

que d'eux-mêmes et leur demanderaient d'admettre des délits qu'ils n'ont pas commis (Bob, Claude et Bernard en ont notamment fait mention) :

J'ai dit : « Je vais te parler de mes crimes. Je n'ai aucun problème avec ça. Mais l'organisation, non. Parler des affaires des autres... Si t'as des questions sur les autres, tu demanderas aux autres, pas à moi. Fait que je vais parler de mes affaires à moi. Je vais te parler de ma criminalité à moi, d'où je viens, etc. Ça, j'ai pas de trouble avec ça. (Alain, motard)

Compte tenu du fait que les motards ont été accusés en groupe, un nœud thérapeutique est rapidement atteint dans le suivi individuel; les motards ne se reconnaissent pas coupables des délits pour lesquels ils purgent leur sentence. Les ALC, quant à eux, considèrent que les motards nient leur responsabilité dans les actes. Lorsque les ALC les confrontent au fait qu'ils ont plaidé coupable, les motards justifient cette action par un *plea-bargain* plutôt que par une implication réelle. La confrontation mène à un cul-de-sac également parce que les ALC, de même que le reste du personnel rencontré, sont persuadés que les motards, surtout ceux ayant atteint un certain rang, endossent les gestes commis par tous et chacun dans l'organisation. Or, de leur côté, les motards affirment haut et fort que lorsqu'il est question de crime, c'est chacun pour soi. Il n'y avait pas, selon leurs dires, consensus sur ce qui devait se produire au cours de la guerre. Ils décrivent leurs opérations criminelles comme étant le fait de petits groupes. Ils considèrent illogique de penser que l'on puisse œuvrer dans le milieu criminel et diffuser la nouvelle à une aussi grande horde de personnes.

Bob ne se considère pas responsable du délit pour lequel il a été condamné. Néanmoins, dans l'objectif d'obtenir une libération conditionnelle, il raconte qu'il a effectivement commis le meurtre dont il a été reconnu coupable:

C'est l'exemple que j'ai donné à mon psychologue quand je suis venu. J'ai dit : « Écoutez, tu sors avec une femme et tu ne la trompes pas, mais elle est certaine que tu l'as trompée. Comment tu vas te sentir coupable de l'avoir trompée, si tu ne l'as pas fait? » C'est comme ça que je vois ça. Ça fait que c'est pas évident pour moi d'arriver et de dire : « Je suis désolé. Je ne voulais pas le tuer. J'assume les conséquences. » Je m'en fiche, c'est pas moi qui l'a tué. C'est pas évident pour moi, mais le système carcéral me permet de jouer entre les mailles. Je vais faire ce

que j'ai à faire pour m'en sortir, tranquillement pas vite. J'ai une rencontre avec les psychologues à toutes les deux semaines pour montrer que je ne suis pas fou, que j'ai des sentiments, que je ne suis pas un psychopathe, toutes ces chose-là. Pour montrer que j'ai évolué depuis que je suis en prison, que je n'ai plus la même mentalité. Eux, ils se foutent que tu changes pour vrai ou pas. Ils ne font aucun suivi en tant que tel. Si je leur dis que j'ai regretté mon *move*, j'ai regretté ci, j'ai regretté ça, c'est correct. Pour eux, tu as montré que tu l'as regretté. Tu fais des remords ou des choses comme ça. Le système carcéral est mal construit, très mal construit. (Bob, proche de motards)

Il concrétise par le fait même les craintes des ALC, à savoir que les motards (ou leurs proches) ne leur disent que ce qu'ils veulent entendre.

Constatant que leur réputation de criminel endurci, dans ce contexte, ne leur est pas utile, certains HA tentent de s'en départir. Si lorsque leur réputation leur est utile les motards font peu de cas de sa véracité, lorsqu'elle leur nuit, ils s'empressent de signifier qu'elle ne leur sied pas. Si les motards sont vus comme des individus qui risquent peu de changer, c'est en grande partie parce qu'ils ont joint les rangs d'un groupe.

2.3 La continuité dans un cadre collectif

2.3.1 L'obligation

Les ALC perçoivent l'organisation des Hells Angels comme étant une organisation essentiellement criminelle et sophistiquée, représentant une menace sociale :

Pour moi, les motards c'est un groupe criminalisé. Je ne sais pas si c'est comme ça partout dans le monde, mais ici, au Québec, c'est un groupe criminalisé. C'est la mafia québécoise. Pas des gars de *bicycles*, mais des bandits, des criminels. Ils font du trafic. Les groupes indépendants au Québec, ils sont impliqués avec les motards, y a des associations, des ententes, des guerres et des réconciliations. Dans le trafic de stupéfiants, au Québec, c'est un incontournable les motards. (François, ALC)

Lorsque le groupe est perçu comme une organisation totalitaire (Cressey, 1969), peu importe si les participants ont des motivations réelles pour continuer; on considère qu'ils sont obligés. Une telle perception laisse croire qu'il arrive qu'un membre soit fatigué de la vie qu'il mène, mais qu'il doive poursuivre puisque le moindre soupçon de trahison

est suffisant pour prononcer une condamnation à mort. À titre d'exemple, Nino, ancien membre de la Cosa Nostra, a fait le choix de collaborer avec les autorités. Il sait que sa vie et celles des membres de sa famille sont dorénavant en danger (Cottino, 2004). Conceptualisant ainsi les motards, les intervenants croient qu'il est très difficile de se retirer du groupe sans subir de représailles :

Mais là, un moment donné, c'est pas juste une personne; c'est d'une organisation qu'on parle. La personne toute seule, sans son organisation, c'est beau, mais elle va revenir dans son organisation ou du moins, il y a de fortes chances qu'elle revienne. Et qu'elle ait l'obligation de revenir. Souvent, elle n'est pas bien là-dedans, même si tu veux sortir de là, tu ne sors pas comme tu veux. (Julie, ALC)

Les motards ont une opinion différente sur le sujet. Les entrevues montrent que ceux qui ont choisi de se retirer semblent avoir été jugés par certains, respectés par d'autres, sans plus. Seul Bob a fait part de la difficulté de se désaffilier parce qu'il sentait qu'il avait des obligations envers le groupe⁹². Ce n'est pas tant le fait de quitter le groupe qui semble mal vu, mais plutôt la façon dont cela peut se faire; les motards qui acceptent de ne plus adresser la parole aux autres motards en milieu carcéral sont mal perçus par leurs pairs. Ceux qui décident de quitter et expliquent leur décision, sans pour autant couper tout lien avec leurs vieux amis paraissent mieux acceptés :

Un moment donné, tu vois ton cheminement dans ça. Tu prends ta décision : tu veux continuer à aller plus loin ou pas. Moi, j'ai décidé que c'était fini, que c'était assez. J'ai dit aux gars : « C'est fini. C'est terminé. Je vais faire mon temps tranquille. Mais je ne crache pas sur personne. Je ne renie personne. Je ne dois pas d'argent à personne. J'ai fait mon *shift* comme du monde. Il y en a beaucoup qui sont devenus délateurs, moi je ne mange pas de ce pain-là. J'en ai jamais mangé, je n'en mangerai jamais. Je n'ai pas dit un mot. J'ai payé mes avocats tout seul. Je n'ai pas demandé d'aide à personne et pour moi c'est terminé. » C'est certain que dans ce milieu-là, je te dirais que certains ont compris, ont accepté. Par contre, pour d'autres, c'est un peu plus difficile. (Alain, motard)

⁹² Il devait alors transporter de la drogue ou accompagner les membres au gymnase. Au fil du temps, ces conséquences se sont estompées, ses comparses considérant qu'il avait fait ce qu'il devait et comprenant qu'il souhaite sortir de prison éventuellement.

2.3.2 *Le sentiment d'appartenance et le choix rationnel*

Une carrière criminelle évoluant dans un cadre collectif comporte certains facteurs de continuité pouvant diminuer les chances de désistement. Le contexte de groupe procure support et opportunités pour les membres qui s'engagent dans des comportements délinquants plus nombreux et plus sérieux (Decker, 2001).

Laub et Sampson (2003) constatent que dans toutes les phases de leur vie, les délinquants persistants manquent de relations conventionnelles, de sorte que l'influence du réseau criminel est prédominante. Hagan et McCarthy (1997) affirment d'ailleurs que la commission de délits est influencée par l'enchâssement criminel et le capital criminel⁹³ que les contacts sociaux déviants peuvent engendrer. Lorsqu'au contraire, pendant la période de criminalité l'individu maintient des liens avec des personnes ou des activités légitimes, le désistement est facilité (Adler, 1992; Maruna, 1997). Or, les professionnels considèrent les Hells Angels comme étant confortablement installés dans le milieu criminel, et ce, malgré la présence fréquente d'une conjointe.

Tel que présenté dans le chapitre précédent, l'appartenance aux motards en prison fait en sorte que, selon les interviewés, la sentence ne constitue pas une épreuve aussi grande que pour un détenu « ordinaire ». Le groupe procure : biens de consommation, distraction, protection physique et support psychologique (Jacob, 1974; Wacquant, 1994). Paoli (2003), analysant la mafia italienne, le soulignait; en être membre signifie un entrecroisement entre l'instrumentalité, la solidarité, l'égoïsme personnel et l'implication inconditionnelle. En termes de capacité de planification, de prise de risque, de défi, de débrouillardise, d'enrichissement et de statut social, le groupe permet d'atteindre un niveau de satisfaction inaccessible autrement (Sánchez Jankowski, 1991). Le chapitre précédent montre que cette réalité se transpose, selon les employés du SCC, à l'intérieur des murs. De l'avis des ALC, il s'avère donc moins intéressant pour les motards de quitter ce milieu. Aux yeux des professionnels rencontrés, rares sont les

⁹³ Hagan et McCarthy (1997) définissent le capital criminel comme un type de capital humain. Ce capital criminel "[...] includes knowledge and technical skills that promote criminal activity, as well as beliefs or definitions that legitimize offending ." (p.138).

Hells qui manifestent une réelle souffrance, condition nécessaire au changement (Karine, ALC).

Paoli (2003) explique que devenir membre de la mafia signifie une amélioration dans le statut de l'individu; il sent qu'il devient enfin quelqu'un, qu'il peut occuper une position centrale dans sa communauté. Les membres d'organisations criminelles se sentent supérieurs aux autres criminels; ils se perçoivent comme faisant partie d'une élite particulière (Arlacchi & Calderone, 1992; Paoli, 2003). Ceci a effectivement été vu au chapitre précédent, et surtout, nous avons pu constater que les codétenus des motards leur accordent ce statut. Les ALC considèrent qu'il s'agit d'un facteur qui tendra à diminuer les possibilités de réhabilitation.

Selon les ALC, l'adhésion aux valeurs de la sous-culture, le fort sentiment d'appartenance au groupe et la loyauté font en sorte que le désistement est moins probable chez les individus impliqués dans cette collectivité criminelle. Au choix rationnel, un aspect émotif s'ajoute à la participation à la criminalité. Il existe des contrats de fraternité prescrivant cohésion, altruisme et solidarité, ce qui s'étend à toutes les sphères de leur vie (Cottino, 2004). Pour solidifier cette fraternité et créer un impact tant cognitif qu'émotionnel, des rites et symboles sont utilisés. Les groupes développent également un jargon qui leur est propre (Paoli, 2003). À titre d'exemple, les surnoms que se donnent les motards ont pour effet de leur rappeler leur association avec le club et servent à couper l'individu de son passé (Wolf, 1991). L'honneur, important dans certaines organisations (Cottino, 2004; Paoli, 2003), prescrit de ne pas abandonner ses pairs. Ces éléments de sous-culture résument la pensée des professionnels en milieu carcéral :

C'est impressionnant tout le club qui a pu se tenir là-dedans. La loyauté est forte et tu le vois encore plus quand tu en as beaucoup dans ton *caseload*. Ils parlent de leurs « frères » : « Je leur dois beaucoup. J'avais rien avant d'entrer dans le club. » Ils ne parlent pas de l'un et l'autre en entrevue. Je pense que c'est vrai qu'ils sont loyaux, mais aussi ça sert aux intérêts du club et aussi certains peuvent avoir peur des représailles. Je crois que c'est une infime minorité qui veut quitter. Mais ça, c'est ma

perception. Mais même ceux-là ne le font pas car ils veulent être loyaux.
(Annie, ALC)

En passant le plus clair de leur temps ensemble, ces individus se sentent en communion (Paoli, 2003). Le « *Brotherhood* » étant le fondement même des bandes de motards criminalisés (Alain, 2003; Wolf, 1991), les ALC sont peu enclins à croire au changement. Parlant des clubs de motards Hells Angels, Barger (2000) affirme que c'est: "[...] the story of a select brotherhood of men who will fight and die for each other, no matter what the cause." (p.67) À l'intérieur d'un groupe se crée un système moral définissant ce qui est un comportement acceptable (Warr, 2002). Même si tous n'adhèrent pas uniformément aux valeurs (Wolf, 1991), le groupe requiert un degré élevé d'intégration par rapport à certaines d'entre elles et à des règles qui lui sont fondamentales (Cottino, 2004; Wolf, 1991). En internalisant et en se soumettant aux lois du groupe, les individus peuvent adopter un système autre que celui dans lequel la plupart des gens évoluent (Topalli, 2005). En endossant cette façon de concevoir le groupe, les ALC considèrent que de se soumettre à un suivi en vue d'une réhabilitation devient mal vu par les pairs motards :

Jusqu'à tout récemment, y avait pas de programme pour eux. Ceux qui voulaient vraiment s'impliquer en suivi criminologique, ils s'organisaient pour que ce soit caché, pour ne pas que ça paraisse mal et ne pas se faire cuisiner par la suite par les autres détenus. À ce moment, on sentait que c'était un peu plus vrai. (Annie, ALC)

Les ALC tiennent un discours allant dans le sens de Sutherland (1966), qui affirme que le crime est appris à travers les associations différentielles et l'exposition prédominante de définitions favorables au crime. Pour les ALC, le groupe des Hells Angels en est un dont les membres sont proches les uns des autres et à travers lequel la socialisation criminelle prime. Ces interviewés abondent dans le sens des écrits qui affirment que les individus faisant partie de telles associations sont plus susceptibles d'être liés au groupe plutôt que de s'intégrer à la société conventionnelle (Adler, 1992). Le « *brotherhood* » qui règne dans ces organisations diminuerait tant les opportunités que le désir de s'impliquer dans des relations en dehors du milieu. Les ALC ont répété à quelques reprises qu'un facteur contributif de leur criminalité constitue leurs fréquentations :

Mais tu vois, il y a des départements comme en avant, on n'est pas supposé d'avoir plus que deux cas reliés au crime organisé, qui se promènent. Au *messe*⁹⁴ tu peux pas en avoir quatre ou cinq qui font cet emploi-là. On essaie de les séparer le plus possible, parce que leur facteur criminogène c'est « interactions sociales et associées »⁹⁵, donc on ne veut pas qu'ils soient ensemble. Le plus possible, c'est ce qu'on leur demande en prison, de ne pas se tenir ensemble. (Julie, ALC)

Néanmoins, plus que tout, c'est la définition de la criminalité des motards comme étant rationnelle qui rend les ALC sceptiques face au changement :

C'est des choix de vie. Et ils ne sont pas différents; ils font les mêmes choix que nous-autres. Ce qu'ils veulent, c'est de l'argent. T'en veux toi aussi de l'argent. Ce qu'ils veulent c'est la famille. Mais ils vont prendre les mauvais moyens. C'est juste la question dans leurs moyens pour atteindre les fins, qui sont pas bons. (Julie, ALC)

Selon les ALC, les motards pourront faire du cheminement, mais ne conserveront que très rarement ces acquis de retour au quotidien. On dit des Angels qu'ils ont des valeurs criminelles cristallisées puisqu'ils fraient dans ce milieu des années durant avant de se faire arrêter. Karine affirme avoir réalisé que leur demander de respecter les lois est aussi difficile que si on lui demandait à elle de devenir criminelle :

Je l'avais donné en exemple à un détenu : « C'est comme si je te demanderais à toi, du jour au lendemain de me convaincre d'embarquer dans la criminalité. Mes valeurs, ça fait trente ans qui sont de même là, et là tu m'arriverais et il faudrait que tu me donnes les avantages de ça. Hey qu'est-ce que tu fais là toi? » Je lui disais : « Moi personnellement, moi-même je sais que tu modifieras pas ça de même. Toi, ça fait quinze ans que tu roules de même. Si moi j'arrive et je te dis : « C'est pas ça qu'il faut que tu fasses. » Je me suis dit un moment donné qu'il se dit probablement la même affaire que moi. (Karine, ALC)

On considère qu'ils ont fait un « calcul coûts/bénéfices » et ont choisi d'intégrer le groupe et de s'impliquer dans les affaires criminelles. La facette mercantile des organisations répond à un intérêt individuel des membres. L'appât du gain rend le désistement plus difficile (Cottino, 2004; Cusson, 2005b). Les ALC sont d'avis que les

⁹⁴ Il s'agit de la salle de repos des officiers (gardiens).

⁹⁵ Julie explique ainsi que le choix des pairs des motards est un facteur explicatif de leur criminalité.

motards ont fait fortune par leur implication dans le trafic de stupéfiants et que l'appât du gain les empêche de revenir à une vie conventionnelle. Sánchez Jankowski (1991) affirme que le groupe a une fonction d'entreprise économique informelle; il fournit activités rémunérées licites et illicites aux participants à travers lesquelles les individus peuvent se dépasser. L'organisation criminelle permet de sécuriser la capacité individuelle à faire du profit. Dans une moindre mesure que ce que croient les ALC, les motards admettent tout de même que l'appât du gain est effectivement une source de motivation importante :

C'est comme j'expliquais un petit peu à la commission. Moi j'ai surfé là-dessus. Mon but principal, c'était l'aspect pécunier. On s'entend, c'était payant. C'était l'*fun*, c'était payant. Au début, il n'y avait pas de guerre, c'était l'*fun*. J'ai fait du *bicycle* toute ma vie, et j'ai été dans des clubs de *bicycles*. Ils savent pas ça ici, ils viendraient fous. (Alain, motard)

Néanmoins, les Hells considèrent qu'à délit similaire, ils seront davantage jugés comme étant rationnels qu'un délinquant « ordinaire » :

C'est bien pour dire... À ma 1^{ère} sentence, j'ai fait 1 an ½ à Parthenais et après ça, je suis allé au CRR [Centre régional de réception]. Et là j'y passe un test qui a 800 questions. On m'avait dit : « Ils vont regarder si t'as besoin de programmes ». Moi je dis : « O.k., je vais passer les tests. Mais je vais les faire comme il faut. » Je vais bien les faire, parce qu'ils vont m'évaluer avec ça. Et moi ça m'intéresse pas les programmes et l'école. Je fais le test. Ça me prend 1h ½ - 2h. Ils m'appellent 2-3 jours après. Ils me font venir dans le bureau. Là, y a le gars qui me classe. Ils sortent mon test. Ils me disent : « Y a pas de points faibles détectés. » C'est écrit que je peux faire des études professionnelles. Pour le test scolaire, je cotais au-dessus de la moyenne supérieure. Là, tout ça c'était bon. Mais arrivé ici [au pénitencier à sécurité médium], ça valait pu rien ça. Ça valait pu une cent, jusqu'au moment de la libération conditionnelle. Là, c'était rendu grave ! Parce qu'en regardant ça, ils disent que là je savais très bien ce que je faisais quand j'ai commis mon délit. Et que je calcule mieux que tout le monde. Y aurait fallu que je me rabaisse au test, pour me faire remonter par eux-autres. Là, j'aurais eu un beau sceau sur mon certificat. Je suis convaincu que tout ça c'est parce que je suis Hells Angels. Sinon, ils auraient dit que ça aurait été une erreur de parcours. J'aurais été attiré par l'appât du gain. Je me serais fait entraîner. Et ils m'auraient dit : « Inquiète-toi pas, t'es pas le premier. Pauvre toi ! » Moi c'était la première fois que j'étais en prison

quand même. Il n'y avait aucun rapport ici sur moi, même pas proche. (Claude, motard)

Les comportements des motards ont des impacts sur leur cheminement carcéral. Leur réputation également. La façon de concevoir l'organisation crée un effet sur la façon dont la réhabilitation est perçue. La notoriété du groupe fait en sorte qu'on considère que les individus qui le composent ont peu de chances de changer. On transfère donc la réputation collective aux individus, ce qui est déploré par les HA.

2.4 Le désistement : une question individuelle jugée via la réputation collective.

Sur le plan individuel, les employés du SCC perçoivent les motards comme étant très sympathiques, polis, *gentlemen*, conformistes et respectueux. Chaque fois qu'une telle qualité leur est attribuée, l'interviewé ajoute néanmoins qu'il faut se rappeler de leur allégeance à une organisation criminelle afin de conserver son objectivité :

Des fois, on perd notre objectivité, parce que quand tu rencontres quelqu'un sur une base régulière... Ça reste un motard; c'est quelqu'un qui a des habiletés. Ils ont des habiletés sociales exceptionnelles. Le gars n'est pas méchant. Il n'est pas déplaisant. Tu peux avoir du plaisir, à la limite, dans les entrevues. Alors un moment donné, tu crées un lien et là, ton objectivité... C'est pour ça qu'il faut tout le temps ramener leurs cas en comité; parce qu'ils sont capables aussi d'aller toucher tes cordes plus sensibles. (Julie, ALC)

Un enseignant va jusqu'à affirmer qu'à l'intérieur des murs, les motards n'adoptent pas un comportement de criminel, qu'ils ne les considèrent pas comme dangereux et qu'ils auraient donc pu purger leur sentence dans la communauté. Cette attitude est exactement celle contre laquelle les ALC tentent de se protéger en se rappelant l'appartenance et les délits commis. Même si le Hells se dit ouvert au changement, il sera plus difficilement cru, puisqu'à priori, les « motards ne changent pas ». D'une part on trouve les HA sympathiques et conformistes, d'autre part on les considère comme insaisissables parce qu'ils connaissent très bien les rouages du système pénal et agiraient donc en fonction de ce qu'on attend d'eux.

Les motards sont souvent considérés comme un tout, un ensemble cohérent. Ils ont été jugés en groupe, incarcérés en groupe. Pourtant, en entrevue, tant les motards que le personnel du SCC soulignent d'importantes différences individuelles. Les HA rencontrés ont fait montre de personnalités diverses, certains beaucoup plus extravertis que d'autres. Ils ont souvent répété que malgré leur allégeance au club, ils souhaitent être jugés sur leur propre personnalité :

Je déteste le monde qui juge le monde. Il faut connaître le monde avant. Moi je me dis : « Si tu veux me juger, parle-moi avant. Essaie de me connaître. » Moi je me dis : « Lâche le Hells Angels, et juge-moi en tant qu'individu. » (Bernard, motard)

Des ALC ont mentionné l'importance de comprendre qu'il s'agit d'individus différents les uns des autres et qu'en ce sens, la réhabilitation peut être possible pour l'un alors qu'elle ne l'est pas pour un autre :

Sortir des clubs écoles, qui ont été dissous, c'était plus facile. Moi j'en ai, comme ça, qui se sont mérités des libérations conditionnelles parce que le gars avait l'air sincère dans son cheminement. Et le gars faisait ses affaires. Par contre, ceux qui ont une longue fiche criminelle, qui sont des HA *patchés* depuis des années, en général, ils se ramassent plus à la libération d'office. Ils ne veulent même pas prendre la chance de passer devant la commission, parce qu'ils ne veulent pas être questionnés sur l'organisation. Chaque cas est unique. Mais en général, c'est comme ça. [...] Pour la gestion des cas, il s'est installé un plan général pour eux, assez uniforme. Mais on traite quand même chaque individu différemment. Y a des tournures différentes, parce que certains se retirent, d'autres vont dire que c'est juste un club de moto... ils nient les activités criminelles. Ça influence donc sur le déroulement de la sentence. (François, ALC)

Néanmoins, on considère que pour qu'un cheminement soit fait, la personne doit se détacher du groupe.

2.4.1 La désaffiliation : un passage obligé

Si la présence d'un guide conventionnel peut encourager au désistement (Waldorf, 1983; Maruna, 2001), le mentor aide au processus de maturation criminelle (Morselli, Tremblay & McCarthy, 2006). C'est ce que les ALC considèrent également et c'est

pourquoi le désistement, à leurs yeux, passe d'abord et avant tout par la désaffiliation au groupe Hells Angels :

Si le gars dit : « Je vais rester motard, parce que c'est des rencontres sociales et de la moto », y a aucune remise en question. Il nie tout. Il ne reconnaît rien. Donc on ne le recommande pas en minimum. C'est une gestion de contrôle, et non de réinsertion sociale. Et le contrôle se fait en prison. (François, ALC)

La proximité aux motards semble un facteur aggravant lorsque vient le temps de juger du cheminement des détenus. Michel dit avoir eu de la difficulté lors de l'audience pour sa libération conditionnelle: « Quand j'ai passé en audience moi j'me suis fait poivrer. Ils ont dit qu'ils voulaient me voir aller dans la collectivité. Ils disaient que j'étais avec les motards. A fallu que je vende ma salade, honnête là. » (Michel) Bob affirme qu'il est difficile « de faire comprendre » au personnel du milieu carcéral que les « *gangs* » pour lui, c'est terminé. Il affirme avoir décidé de se désaffilier après une réflexion de 6 mois au bout de laquelle il a conclu que pour le bien de sa famille et pour bénéficier éventuellement d'une libération, cette démarche était nécessaire. En étant proche des motards, il considérait qu'il ne pourrait jamais obtenir sa libération :

J'ai dit : « Écoute moi bien. Il faut que je pense à moi. Si je reste à côté de vous [motards], je sortirai jamais, jamais, jamais. [...] Si tu faisais partie d'une *gang*, ou que t'étais dans une *gang*, ils ont tendance à te faire faire la moitié de ton temps. Même un peu plus, si c'est pas les deux tiers de ton temps. Et si tu ne montres pas grand remord, tu vas faire le trois tiers de ton temps, juste parce que t'es une relation. Depuis environ quatre, cinq ans, c'est encore pire. Toute personne qui était reliée de proche ou de loin, tu sors pas. [...] Pour ma famille et pour moi aussi, pour réussir à sortir d'ici un jour. (Bob, proche de motards)

Pour les motards qui ne s'affichent pas comme étant retirés du groupe, les intervenants ont l'impression qu'ils sont « au neutre » pendant l'incarcération attendant la fin de leur mandat pour reprendre leurs activités criminelles. Les ALC considèrent que chaque individu a un potentiel de changement. Cependant, la présence de l'organisation ferait en sorte que ce potentiel soit nettement amoindri. Il est intéressant de constater que les ALC conviennent que le suivi de chacun risque d'être différent puisqu'il s'agit d'individus distincts. Pourtant, lorsqu'il est question de savoir si le désistement est possible ou non,

on tend à référer davantage au groupe plutôt qu'à l'individu. Annie (ALC) l'exprimait clairement en disant qu'elle et plusieurs autres intervenants, ont des préjugés face aux motards et entretiennent le stéréotype du motard qui ne mettra jamais fin à sa carrière.

On croit que le désistement passe d'abord par la désaffiliation, mais que cette désaffiliation ne peut être réelle que lorsqu'elle est constatée une fois le détenu libéré. Alain explique que malgré sa désaffiliation officielle, il est considéré comme un motard :

Encore à ce jour, je suis encore étiqueté motard. Ça, ça a des conséquences sur le travail dans le milieu carcéral. J'ai demandé un poste un moment donné, et on m'a dit : « Tu peux pas, t'es un motard! Un motard c'est influent, un motard ça fait de la magouille. T'es intelligent. T'étais bon avec les chiffres, tu vas... ». Ils ont peur. Ils ont peur d'avoir peur. Des jobs, on en a pas. Cantinier, tu peux pas. C'est ridicule là, cantinier tu peux pas. Aux sports, c'est un poste de prestige. (Alain, motard)

D'une part on considère que le désistement passe par une désaffiliation et d'autre part, on juge souvent que la demande de désaffiliation est factice, faite uniquement pour jeter de la poudre aux yeux des décideurs et que de retour en liberté, les « ex-motards » revêtiront leurs couleurs à nouveau. Les motards sont au fait de cette appréhension :

J'ai commencé des démarches de désaffiliation, mais j'ai su que je ne serais pas désaffilié pendant que j'étais en prison. Et quand je suis arrivé ici, j'aurais pu continuer les démarches, mais ma libération conditionnelle s'en venait. Je ne voulais pas avoir l'air de faire la demande juste pour ça. Je ne voulais pas avoir l'air de lancer de la poudre aux yeux juste avant ma libération conditionnelle. Les autres motards ont bien réagi au fait que je quitte le groupe. (Audience C).

Le club a été fermé. Mais ils n'ont pas voulu me désaffilier. Ça fait que pour l'instant, je ne fais pas partie de rien. Mais ils ont pas l'air à croire ça. Mon ALC, je lui ai dit que le club était fermé. Elle m'a dit : « Pourquoi tu ne te désaffilies pas ? » J'ai essayé, mais à la régionale⁹⁶, ils n'ont pas voulu. Ils ont dit : « Un motard, ça reste un motard toute sa vie. » (Marc, motard)

⁹⁶ Administration régionale du SCC.

Malgré tout, les audiences auxquelles nous avons assisté ont eu des issues positives pour les motards⁹⁷. Les questions posées aux requérants lors des audiences laissent croire que c'est la distance que ces détenus font montre avec les Hells Angels qui a pu jouer en leur faveur. Une relecture des questions posées par les commissaires montre qu'elles concernent l'organisation, le rôle du détenu dans l'organisation, les liens qu'il a avec cette dernière actuellement et sa perception de l'organisation.⁹⁸

3. Et s'il y avait véritablement désistement ? Facteurs associés

Parmi les individus arrêtés dans la vague de l'opération Printemps 2001 rencontrés, un seul était en libération conditionnelle et il occupait un emploi légitime. Les autres étaient toujours incarcérés. Lors des audiences surtout, des motards ont discuté de leur propre désistement. Aucun d'entre eux n'a affirmé qu'il allait poursuivre dans la criminalité, mais certains se sont faits plus discrets que d'autres par rapport au désistement.

Curry et Decker (2003) affirment que les membres et non-membres de gang, lorsqu'ils décident de quitter la vie criminelle, vivent des histoires similaires, à savoir que l'emploi, le mariage et l'arrivée d'un enfant sont des raisons clés du départ. Les propos tenus par les motards vont dans ce sens; en ce qui concerne ceux qui ont abordé le sujet, les facteurs principaux étaient le vieillissement, la volonté d'être présents auprès de leur famille, ainsi que l'effet dissuasif de l'appareil judiciaire.

Aux yeux du personnel du SCC, le facteur de désistement dominant, sinon unique, demeure le vieillissement du motard. Les ex-Hells Angels en qui on croit vraiment sont ceux qui sont plus âgés et qui termineront leur mandat alors qu'ils auront atteint la soixantaine. Dans ces cas, les professionnels ont tendance à croire que ces individus ne prendront pas le risque de se retrouver en détention une fois de plus :

⁹⁷ Les audiences concernaient tous des motards s'étant retirés du groupe. Les audiences étaient en prévision de semi-libertés ou de permissions de sorties sans escortes. Les quatre ont été accordées.

⁹⁸ Voici des exemples de questions : Comment on devient un prospect ? Vous avez quitté, ils vous ont laissé partir? Vous allez me dire que c'est pour la moto que vous êtes allés dans les motards ? Comment ça fonctionnait pour les territoires ? Votre secteur c'était quoi? Au début, vous étiez *hangaround*, c'est quoi? Comment avez-vous fait pour vous faire remarquer? Avez-vous encore une moto?

Ceux avancés en âge se sont tassés eux-mêmes. Certains ont pris leur retraite. Ça a été examiné par la sécurité préventive, avec preuves tangibles. Avec, par exemple, les tatous enlevés. Et d'autres se disent qu'ils le feront dehors. On peut douter, mais quand il est rendu à 60 ans, on peut penser que c'est vrai. Moi j'en ai envoyé un au minimum. Il va terminer sa sentence entre 60-65 ans. Je ne suis pas certain qu'il prendra la chance de revenir en prison. (François, ALC)

Les motards eux-mêmes font mention du vieillissement : « Tu continues pas une carrière en dedans! Je vais avoir XX ans quand tout ça va être fini. Fait que j'ai dit : « C'est terminé! » (Alain) Néanmoins, c'est souvent en faisant référence aux événements qui surviennent dans leur vie au fil du temps. Ce discours concorde avec Laub et Sampson (2001) qui expliquent qu'un processus social accompagne le vieillissement. L'influence des liens sociaux interagit avec l'âge et les expériences de vie : les contrôles sociaux, tant formels qu'informels, deviennent plus saillants et des coûts de santé sont associés à la vie délinquante. Dans la même veine, la théorie de l'association différentielle explique qu'en avançant en âge la personne s'affilie davantage à des individus conventionnels, ce qui provoque une réinterprétation des coûts et récompenses de la criminalité en fonction de ces nouvelles valeurs (Bushway et al., 2004).

Au fil du temps, les criminels réalisent la solitude reliée à la vie en prison, de même que le fait que le temps est une ressource épuisable et que les années passées derrière les barreaux ne se rattrapent pas auprès de la famille (Otero, Poupart & Spielvogel, 2004; Shover 1983, 1996; Sommer, Baskin & Fagan 1994; Sykes, 1958) :

Maintenant, avec l'âge et la prison, ça fait réaliser des choses. Si j'avais un choix à refaire, ce serait un autre. Maintenant, je suis prêt à travailler au salaire minimum. *Commissaire* : *C'est étonnant !* Vous savez, après 7 ans de prison... Avant, j'avais fait juste moins d'un mois... c'est peut-être pas assez pour réaliser. Mais après autant d'années : j'ai perdu ma famille, je ne suis plus avec la mère de mes enfants, j'ai perdu mon argent, je suis en train de perdre ma mère... (audience A)

Avec tout ça, je pense que je vais laisser la place aux jeunes ! Je vais m'occuper de moi un peu. Quand tu regardes ça, je vais avoir manqué des belles années... C'est bien beau l'*bicycle*, mais là... (Claude, motard)

Les motards font référence au fait qu'ils manquent présentement l'évolution de la vie de leurs enfants et perdent un temps précieux auprès de leur conjointe :

J'ai XX ans. C'est fini les Hells Angels. On rentre à XX ans, on sort à XX. On veut finir avec notre famille et nos enfants. La moitié va sortir à peu près à 50 ans et d'autres à 72 ans. [...] La prison, ça change quelque chose. Et on vieillit aussi. Je me soucie plus de mes enfants. Je veux les voir grandir. (Bernard, motard)

Selon plusieurs études, le mariage, les responsabilités parentales et l'emploi ont pour impact de provoquer un changement dans la structure de la routine, créant une coupure avec l'environnement immédiat et laissant peu de temps libre auprès des pairs (Laub & Sampson, 2003; Shover, 1996; Warr, 1998, 2002). Le développement d'un attachement durable dans le mariage (Laub & Sampson, 2003) fondé sur le respect mutuel et la réciprocité (Cusson, 2005) peut mener au désistement. Tout comme l'emploi, il agit alors à titre de contrôle social informel et de capital social qu'il serait coûteux de perdre en s'impliquant dans la délinquance (Cullen, 1994; Sampson & Laub, 1993). Selon les théories développementales notamment, le changement dans la perception de soi et la formation d'une nouvelle identité prennent une place importante dans le désistement (Bushway et al., 2004; Maruna, 1997; Shover, 1996) et sont foncièrement liés à la création d'un nouvel environnement (Laub et Sampson, 2003; Shover, 1996; Sommers, Baskins & Fagan, 1994; West, 1978) :

Quand ma conjointe est tombée enceinte, c'est là que je me suis remis en question. C'est sûr que je ne voulais pas élever mon enfant dans la criminalité. Ça, c'est sûr et certain. Et d'avoir un enfant et d'être là à risquer ma vie à tous les jours, sachant que je peux me ramasser en dedans... C'est arrivé pareil, mais c'était pas comme ça que je m'enlignais par exemple. (Louis, motard)

Pour les motards rencontrés, la présence d'une conjointe et d'enfants semblaient avoir un impact sur leur décision de mettre fin à leur carrière criminelle, non tant à cause d'un contrôle social ou d'un changement dans la routine, mais plutôt parce qu'ils réalisent qu'ils préféreraient passer du temps en leur compagnie :

Quand j'ai commencé ça, je n'ai pas pensé à mes enfants. J'avais jamais fait de temps. Je n'ai pas pensé aux conséquences. Là, je les vis. Mes

enfants avaient X pis Y ans quand je suis parti. Là ils sont rendus à quasiment X pis quasiment Y ans. Mes enfants ont payé. J'ai pas pensé à ça dans le temps. Aujourd'hui, je le vois. Après l'opération Printemps 2001, ma mère habitait dans un bloc pour personnes âgées et il a fallu qu'elle déménage parce qu'elle se faisait trop regarder de travers. J'ai fait du mal à mes enfants, à moi, à ma famille... (Audience C)

Cependant, Wright et Wright (1992) sont d'avis qu'aucune étude ne démontre clairement que le mariage réduit la probabilité de commettre des crimes, notamment parce la conjointe peut encourager la conformité, mais peut également être elle-même criminelle et supporter le partenaire dans cette voie. Les professionnels rencontrés doutent effectivement de l'impact positif de la conjointe puisqu'elle était souvent présente au moment de la commission des délits⁹⁹. Néanmoins, la longue période d'incarcération a rendu les relations amoureuses ardues et les femmes qui ont choisi d'accompagner leur conjoint pendant cette période auraient, selon les motards, affirmé qu'une telle absence ne serait plus envisageable.

Les ALC parlent des HA comme des délinquants auprès desquels il est difficile d'intervenir parce qu'il s'agit d'une criminalité « par choix ». Lors d'une audience, un commissaire a affirmé : « Parce que vous vous êtes un type de criminel bien précis. Vous n'êtes pas un toxicomane, vous ne faites pas vos délits à cause de dépendances affectives... vous faites des crimes par choix, parce que vous avez le goût, le désir... Pourquoi ? » (Audience C) Dès lors, si la conjointe et l'emploi peuvent avoir un impact sur le désistement, plusieurs sont d'avis que pour devenir non-criminel, il faut d'abord choisir de changer son mode de vie (Laub et Sampson, 2001; Cusson, 2005) et les plus déterminés seront ceux qui obtiennent le plus de succès dans ce processus (Shover 1996). Le désistement peut survenir lors de changements dans le contexte de l'individu (ex : âge, mariage), mais également à la suite d'expériences désagréables à cause de la commission de délits (Clarke et Cornish, 1985). Laub et Sampson (2003) ont modifié leur théorie du contrôle social informel selon l'âge, pour y ajouter l'importance de

⁹⁹ Une seule conjointe a été rencontrée en entrevue. Menant une vie conventionnelle, elle ne se formalisait pas outre mesure des choix de son conjoint. Elle le savait motard et ne posait pas de questions supplémentaires. Son entrevue n'a pas été conservée pour cette thèse puisque le contenu s'est avéré être plus ou moins pertinent, centré sur du oui-dire.

l'auto-détermination de soi (« *human agency* »). Ils rappellent ainsi que les individus sont des participants actifs dans la construction de leurs vies. Ils affirment que les criminels qui quittent le mode de vie criminel le font grâce à une combinaison de choix de même que d'événements et contextes qui aident à soutenir le changement.

Cohérents avec les résultats de Otero, Poupart et Spielvogel (2004), certains motards considèrent que de mettre fin à leurs agissements illicites est une question de volonté. Dès lors, tout programme devient à leurs yeux futiles. Selon la perspective du choix rationnel, le contrevenant évalue qu'il utilise des moyens efficaces pour parvenir à ses fins, tout en s'adaptant aux diverses situations et aux contextes qui l'entourent (Clarke & Cornish, 1985). Ce processus cognitif amène l'individu à poursuivre dans cette trajectoire, tant qu'il calcule que les bénéfices de la délinquance en surpassent les coûts. Des facteurs hédonistes et matériels rendent le désistement plus difficile (Cusson, 2005). Les individus qui obtiennent du succès dans la délinquance sont moins susceptibles de modifier leurs comportements et attitudes (Shover, 1996). C'est en grande partie la perception qu'entretiennent les ALC et les motards le savent :

Pour eux, quand t'es Hells Angels, tu peux pas t'en aller. Tu peux pas quitter à cause du prestige, de l'argent facile, de l'appât du gain rapide. En vrai, on est pas tous de même. Mais ils [les autorités, dont les ALC] laissent pas la porte ouverte [à la possibilité qu'ils quittent et changent]. Et moi mes options : j'en ai pas. Faut que j'y aille *by the book* avec le système. (Bernard, motard)

Les motards qui s'affichent comme retirés du groupe affirment penser à plus long terme aujourd'hui. Si des ex-Hells Angels considèrent avoir choisi d'abandonner leur carrière criminelle, c'est parce qu'ils ont vécu des événements difficiles. La décision de quitter le crime serait effectivement souvent déclenchée par une expérience désagréable (Fagan, 1989; Laub & Sampson, 2001; Otero, et al., 2004). Il se crée un désenchantement face à ce style de vie, alors que les coûts surpassent dorénavant les bénéfices. La fatigue de se battre contre le système judiciaire, la méfiance face à autrui, de même que la crainte de la mort et de l'incarcération, prennent une place croissante dans l'esprit de la personne (Adler, 1992; Cusson, 2005b; Shover, 1983, 1996; Sommers, Baskins & Fagan, 1994;). Dans le cas présent, la guerre des motards a eu un impact non négligeable. Réal, en fait

part alors qu'il n'était même pas impliqué directement puisque déjà incarcéré. Analysant la situation avec distance, il est devenu critique face au groupe dont les agissements ne concordaient plus avec ses valeurs. À ses yeux, l'argent et le pouvoir primant dorénavant sur le plaisir des balades en motocyclette, il ne se voyait plus faire partie du groupe. Il ne s'imaginait pas être libéré et entrer dans un conflit légal. D'autres sont plus explicites encore quant au fait qu'ils ont quitté après avoir frôlé la mort : « Après l'attentat, j'ai commencé à avoir des craintes. C'est sûr que tu fais une réflexion quand tu passes proche de la mort. J'ai quitté l'organisation quelques mois après. » (Audience D) Bernard le souligne également, tout en indiquant que cette crainte de se faire tuer l'incitait paradoxalement à demeurer dans l'organisation à court terme :

En 1999, j'étais tanné d'être armé. Je me disais : « Là faut que ça arrête. » En fait, j'ai commencé à être tanné environ un an avant les arrestations. Mais tu peux pas arrêter de même, sortir le drapeau blanc et dire : « Moi je ne suis plus là-dedans. » Attends minute là, cow-boy ! T'es en guerre ! Eux autres [les Bandidos], ils se diront pas : « Ok. C'est correct. Lui, on le tirera pas, il est pu là-dedans. (Bernard, motard)

Il ne serait effectivement pas facile de se retirer d'un groupe pendant un conflit majeur comme celui dans lequel les Angels ont été impliqués : « Mais tu sais pas comment débarquer... C'est comme de descendre d'une auto en mouvement. C'est un milieu assez *rough* et violent. C'est un choix aussi difficile d'entrer que de sortir » (Audience A). Plusieurs auraient toutefois décidé de se retirer et attendaient que la guerre se termine pour actualiser cette décision.

Conclusion

Étudier l'expérience d'un motard Hells Angels, c'est essentiellement travailler sur la réputation; les HA représentent un groupe réputé, et par association, les individus le deviennent tout autant. C'est en constatant les diverses réactions face aux motards, présentées en partie au premier chapitre de résultats, que la forte réputation s'est avérée être une pièce maîtresse dans la compréhension de la résilience du groupe. Au fil de l'analyse, pourtant, nous avons compris la réputation comme une lame à double tranchant. Si, d'une part, elle contribue grandement à leur survie, la réputation collective participe également à la perte des HA. Les résultats présentent cette carrière collective comme des montagnes russes : leur notoriété les aide d'abord à faire face aux autorités et aux hostilités du milieu criminel; cette même réputation, peut-être plus forte encore, les mène à devenir une priorité pour les forces de l'ordre, donc à subir de solides frappes; toujours cette même réputation (renforcée par les réactions des autorités à leur égard) rend la vie en prison moins ardue; finalement, elle rend les ALC en milieu carcéral sceptiques face aux changements, et aux yeux des motards, la libération conditionnelle est plus difficile à obtenir.

Dans ces circonstances, être un Hells c'est l'être malgré les difficultés. Néanmoins, certains motards se montrent fatigués. Leurs questionnements ont surgi principalement à la fin du conflit, au moment des arrestations et plus sérieusement encore lorsque les sentences ont été prononcées. Continuer d'être un Hells signifie continuer d'être ciblé. C'est la réputation auprès des différents paliers des forces de l'ordre qui porte des implications négatives pour les motards. Ceux qui se désistent ont, au cours de leur carrière, vécu les hauts et les bas reliés à leurs choix de vie. Ils ont été des Hells *presque* malgré tout. Pour diverses raisons, ils jugent que c'en est assez. Il demeure également des motards qui passent à travers les épreuves et poursuivent leur carrière, en dépit des risques futurs. Il se trouve aussi toujours de nouveaux-venus prêts à rejoindre les rangs. À cet effet, la réputation des Hells, au sein du milieu criminel, a su leur servir. Le statut mythique des HA prête une importante valeur au groupe, l'aidant à se maintenir en vie, à s'adapter aux chocs.

Si la distinction entre réputation individuelle et réputation collective était nécessaire, c'est bien davantage de la seconde dont il a été question. Elle s'étend aux individus qui composent le groupe pour avoir une influence sur la carrière collective et sur les multiples carrières individuelles. Les HA jouent un rôle actif dans leur réputation collective et dans son utilisation. Ils savent l'utiliser. Ils choisissent parfois de l'entretenir, à tout le moins de ne pas la démentir. Ils font peu de cas des incohérences ou exagérations possibles. Cependant, lorsque cette même réputation n'est pas à leur avantage, ils plaident l'individualité. C'est alors qu'ils évoquent le manque de d'harmonie entre les faits et la réputation. Ils expliquent alors que la réputation dépasse la réalité et surtout, qu'il ne faut pas appliquer aux individus des idées préconçues qu'on a face au groupe. C'est à ce moment qu'ils constatent la difficulté de se départir de l'étiquette qui leur est apposée.

Les Hells Angels existent toujours, non sans embûches. Ils savent profiter des opportunités que leur offre leur nom, tout en demeurant surpris lorsque ce même nom leur barre la route. Notons qu'un raisonnement similaire est fait par les autorités en milieu carcéral, alors qu'on souhaite qu'ils jouent un rôle positif dans le contrôle des détenus, tout en condamnant les privilèges qu'ils s'accordent. Tous voudraient que la réputation collective demeure, sans en subir les impacts sur le plan individuel.

La compréhension d'une population, ici les HA, a un impact non négligeable dans la lutte que l'on souhaite lui mener, de même que dans le « traitement » qu'on lui prodigue. Une compréhension incomplète risque de mener à des résultats décevants pour tous. En connaissant mieux l'objet d'une lutte, il devient plus clair à savoir ce qui doit être ciblé et ce qui ne l'est pas.

En milieu carcéral, bien qu'on sache plus ou moins quel suivi adopter pour les motards, ces derniers ne sont plus sources de craintes de la part du personnel. Déjà, au moment où nous avons mené les entrevues, la préoccupation majeure était autre, à savoir les gangs de rue. Les entrevues tendaient parfois vers cette population relativement nouvelle dans les pénitenciers.

Le milieu carcéral en est un en constant déséquilibre. Les changements de population produisent d'importantes conséquences dans les dynamiques entre détenus et entre détenus et personnel. Il serait intéressant d'approfondir ces dynamiques actuelles en mettant l'accent sur la grande diminution du nombre de motards, mais surtout sur la présence croissante des gangs de rue. Il est possible qu'à la suite de procédures judiciaires, plusieurs dizaines de motards se retrouvent à nouveau dans les pénitenciers du Québec (SharQC). Si tel est le cas, cette seconde incarcération massive offrirait une belle opportunité d'études afin de constater les dynamiques alors que tant HA que gangs de rue se trouvent derrière les barreaux.

D'un autre côté, enlever un joueur dans le milieu criminel n'est pas sans impact sur ce milieu : le vide est créé et la porte est ouverte pour la mobilité sociale d'autres groupes. Il est utopique de croire qu'en éliminant les motards personne ne les remplace. Bien que cet aspect n'ait pas été très approfondi en entrevue, les interviewés ont abordé la question de l'effet qu'a eu l'incarcération massive des motards à la suite de l'opération Printemps 2001 à l'intérieur du milieu criminel :

Les autorités ferment les yeux à beaucoup de places pour avoir la tranquillité. Mais à Montréal c'était trop fou. Ça fait qu'ils nous ont enfermés. Mais là, ils ont un autre problème, c'est les gangs de rue. S'ils nous avaient pas enfermés, ça serait pas pareil. Les Nomads, ils déplaçaient de l'air. On était visible aussi. Et là, à la fin, il n'y avait plus de guerre, alors on commençait à être plus visibles encore. Et il y avait des anciens Rock Machines qui étaient rendus de notre bord, alors on couvrait bien plus grand. Moi, je suis convaincu que les gangs prendraient moins d'espace si les Nomads étaient plus visibles. Ils disent que les motards contrôlent les gangs de rue. C'est pas vrai. C'est de la bullshit ça. En disant ça, ils s'organisent juste pour faire d'une pierre deux coups. Parce que nous autres, faut se faire haïr, ça fait qu'en disant que les Hells Angels contrôlent les gangs, le monde haït les Hells Angels. On reste les méchants aux yeux de certaines personnes !
(Claude, motard)

Que les gangs de rue aient réellement pris une place importante ou non, il serait intéressant de comprendre, après les arrestations massives de motards en 2009, comment les rôles et relations ont changés dans le milieu criminel. Qui plus est, toutes ces

nouvelles arrestations ne sont probablement pas sans impacts sur la réputation des Hells Angels même.

La thèse a permis de comprendre une population, les motards Hells Angels, d'en analyser son évolution. On y constate l'importance de la réputation dans le cours de l'évolution d'une carrière collective et des carrières individuelles. Elle joue un rôle essentiel dans la définition des gens, dans les agissements de chacun, pour le meilleur et pour le pire; la réputation est un couteau à double tranchant.

Bibliographie

- Adler, A.P. (1985). *Wheeling and dealing : an ethnography of an upper-level drug dealing and smuggling community*. New York : Columbia University Press.
- Adler, A. P. (1992). The « Post » Phase of Deviant Careers: Reintegrating Drug Traffickers. *Deviant Behavior: An Interdisciplinary Journal*, 13, 103-126.
- Adler, A. P. & Adler P. (1983). Shifts and Oscillations in Deviant Careers: The Case of Upper-Level Drug Dealers and Smugglers. *Social Problems*, 31, 195-207.
- Alain, M. (1993). Les bandes de motards au Québec : hypothèses du déclin d'une population. *Revue Canadienne de Criminologie*, 35, 407-435.
- Alain, M. (2003). Les bandes de motards au Québec: la distinction entre crime organisé et criminels organisés. In M. Leblanc, M. Ouimet, & D. Szabo (Eds.), *Traité de criminologie empirique*, 3rd Édition (pp.135-160). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Arlacchi, P. & Calderone, A. (1992). *Les hommes du déshonneur*. Paris : Albin Michel.
- Barger, R. (2000). *Hell's Angels*. New York: Harper Collins.
- Beaud, J-P. (1998). L'échantillonnage. In B. Gauthier (Ed), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données* (pp.185-215). 3^e éd., Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Becker, H.S. (1985). *Outsiders. Étude de la sociologie de la déviance*. Paris : Éditions A.-M. Métailié.
- Bisaillon, M. (2005). *L'infiltrateur*. Montréal : Les éditions les Intouchables.
- Blumer, H. (1986). *Symbolic Interactionism : Perspective and Method*. Berkeley, California: University of Berkeley.
- Boisvert, A., Battistat, G., Parizeau, G., Lemay, J., Viau, L., Dubé, J., Grenier, B., Brosseau, C. (2004). *Rapport du comité ad hoc du comité en droit criminel sur les mégaprocès*. Rapport final du Barreau du Québec. Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.
- Bouchard, M. (2007). On the Resilience of Illegal Drug Markets. *Global Crime*, 8(4), 325-344.
- Bourgois, P. (2001). *En quête de respect : le crack à New York*. Paris : Éditions du Seuil.
- Bovenkerk, F., Siegel, D., & Zaitch, D. (2003). Organized crime and ethnic reputation manipulation. *Crime, Law & Social Change*, 39, 23-38.

- Brezina, T. & Aragonés, A.A. (2004). Devils in disguise: The contribution of positive labeling to « sneaky thrills » delinquency. *Deviant Behavior*, 25, 513-535.
- Burt (2008). Commérages et réputation. In M. Lecoutre & P. Lievre (Eds.), *Management et réseaux sociaux : ressource pour l'action ou outil de gestion ?* Paris : EÉdition Hermès-Lavoisier, 2008.
- Bushway, S. D., Brame, R., & Paternoster, R. (2004). Connecting Desistance and Recidivism: Measuring Changes in Criminality over the Life Span. In S. Maruna & R. Immarigeon (Eds.), *After Crime and Punishment: Pathways to Offender Reintegration* (pp.85-101). Portland: Cullompton: Willan Pub.
- Chantraîne, G. (2004). Ordre, pouvoir et domination en détention : les relations surveillants-détenus dans une maison d'arrêt en France. *Criminologie* 37(2), 197-223.
- Clarke, R.V. & Cornish, D.V. (1985). Modeling Offender's Decisions: A Framework for Research and Policy. In M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice: A Review Of research*, 6, Chicago & London: The University of Chicago Press.
- Cohen, A. K. (1955). *Delinquent Boys*. New York: Free Press.
- Cohen, S. (1972). *Folk Devils & Moral Panics : the creation of the Mods and Rockers*. St Albans, Herts : Paladin.
- Commission de police du Québec (1980). Rapport d'enquête sur les activités des groupes de motards de Havre St-Pierre, Sept-Îles, Mont-Joli, Saint-Gédéon, Sherbrooke et Asbestos. Québec : Enquête sur le crime organisé, Éditeur officiel du Québec.
- Cordeau, G. (1989). Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de compte. *Criminologie*, 22, 13-34.
- Cordeau, G. (1990). *Les règlements de comptes dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*. (Thèse de Doctorat, École de criminologie, Université de Montréal).
- Cornish, D.B. & Clarke, R.V. (2002). Analyzing Organized Crimes, In *Rational Choices and Criminal Behavior*. In Piquero, A. & Tibbetts, S. (Eds.), New York: Routledge.
- Cottino, A. (2004). *Une vie de clan, un repentini se raconte*. Paris : L'Harmattan.
- Cressey, D.R. (1969). *Theft of the nation : the structure and operations of organized crime in America*. New York : Harper and Row.

- Cullen, T.F. (1994). Social Support as an organizing concept for criminology : presidential address to the academy of criminal justice sciences. *Justice Quaterly*, 11(4), 527-559.
- Curry, D. G. & Decker, S. H. (2003). *Confronting gangs. Crime and community. California*. Roxbury : Publishing Company.
- Cusson, M. (1981). *Délinquants pourquoi?* Québec : Hurtubise HMH.
- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Cusson, M. (2005). *La criminologie*. 4^e éd. Paris : Hachette Éducation.
- Cusson, M. (2005b). *La délinquance, une vie choisie : entre plaisir et crime*. Montréal : Hurtubise HMH.
- Decker, S. H. (1996). Collective and Normative Features of Gang Violence. *Justice Quaterly*, 13(2), 243-264.
- Decker, S. H. (2001). *From the street to the prison: Understanding and responding to gangs*. Eastern Kentucky University: College of Justice and Safety Speaker's Series.
- Directive du commissaire (2008), *DC 568 - Identification et gestion des organisations criminelles*. Service correctionnel du Canada, lu à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/568-3-cd-fra.shtml>
- Desroches, F.J. (2005). *The Crime that Pays: Higher-Level Drug Trafficking and Organized Crime*. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc.
- Emler, N. (2000). La réputation sociale. In S. Moscovici (Ed.), *Psychologie sociale des relations à autrui*. Paris : Nathan.
- Fagan, J. (1989). Cessation of Family Violence: Deterrence and Dissuasion. In M. Tonry, M. & N. Morris (Eds.), *Crime and Justice: A Review of Research*, 11. Chicago : University of Chicago press.
- Gambetta, D. (1993). *The Sicilian Mafia : The Business of Private Protection*. Cambridge: Harvard University Press.
- Gambetta, D. (2009). *Codes of the Underworld: how criminals communicate*. Princeton: Princeton University Press.
- Goffman, E. (1961). On the characteristics of total institutions: the inmate world. In D. R. Cressey (Ed.), *The Prison: Studies in institutional organization and change* (pp.15-67). New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc.

- Goffman, E. (1968). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Minuit.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Minuit.
- Hagan, J. & McCarthy, B. (1997). *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*. New York: Cambridge University Press.
- Haller, M. (1992). Bureaucracy and the Mafia: An Alternate View. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 8, 1-10.
- Haney, C., Banks, C. & Zimbardo, P. (1973) Interpersonal dynamics in a simulated prison. *International Journal of Criminology and Penology*, 1, 69-97.
- Hawkins, G. (1969). God and the Mafia. *The Public Interest*, 14, 24-51.
- Jacobs, J.B. (1974). Street gangs behind bars. *Social Problems*, 21, 395-408.
- Jacob, J.B. (1977) *Stateville. The Penitentiary in Mass Society*. Chicago: University of Chicago Press.
- La Gazette (2002). Le Canada en guerre contre les bandes de motards hors-la-loi. *Une publication de la Gendarmerie royale du Canada*, 64(3).
- Laub, J.H. & Sampson R.J. (2001). Understanding Desistance from Crime. In M. Tonry (Ed.) *Crime and Justice: A Review Of research*, 28. Chicago & London: The University of Chicago Press.
- Laub, J.H. & Sampson R.J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives. Delinquent boys to age 70*. Cambridge : Harvard University Press.
- Leduc, M. (2006). *Patchwork : le rationnel du système de promotion dans l'organisation des Hells Angels*. (Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal).
- Lemert, E.M. (1967). *Human Deviance, Social Problems, & Social Control*. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.
- Letkemann, P. (1973). *Crime as Work*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Levitt, S.D. & Venkatesh, S.A. (2000). An Economic Analysis of a Drug-Selling Gang's Finances. *The Quarterly Journal of Economics* 115(3), 755-789.
- Martineau, P. (2002). *Testament d'un tueur des Hells*, Montréal : Les éditions les Intouchables.

- Maruna, S. (1997). Going Straight: Desistance from crime and life narratives of reform. In A., Libliech & R. Josselson (Eds.), *The Narrative Study of lives*, 5. Thousand Oaks, CA: sage publications.
- Maruna, S. (2001). *Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild their Lives*. Washington: American Psychological Association.
- Morselli, C. (2005). *Contacts, Opportunities and Criminal Enterprise*. Toronto: University of Toronto Press.
- Morselli, C. (2009). *Inside Criminal Networks*. New York: Springer.
- Morselli, C. & Normandeau, A. (2002). L'association des malfaiteurs, version canadienne : débat autour d'une nouvelle loi pénale sur le crime organisé, dite loi antigang. *Revue pénitentiaire et de droit pénal*. 2, 427-437.
- Morselli, C., Tanguay, D., Labalette, A. (2008). Criminal Conflicts and Collective Violence : Bike-Related Account Settlements in Quebec, 1994-2001. In D.Siegel and H. Nelen (Eds.), *Organized Crime : Culture, Markets and Policies* (pp.145-164) . New-York: Springer.
- Morselli, C., Tremblay, P., & McCarthy, B. (2006). Mentors and Criminal Achievement. *Criminology*, 44(1), 17-43.
- Morselli, C. Turcotte, M., & Petit, K. (2003). Des éléments du crime organisé et son contrôle au Québec. In M. LeBlanc, M. Ouimet, & D. Szabo (Eds.), *Traité de criminologie empirique* (pp.160-191). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Nafekh, M. et Y. Stys. (2004). *Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale*. (Ottawa, Service correctionnel du Canada. Rapport de recherche No R-154). Lu sur <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r154/r154-fra.shtml>
- Naylor, R. T. (1997). Mafias, Myths, and Markets: On the Theory and Practice of Enterprise Crime. *Transnational Criminal Organizations*, 3, 1-45.
- Ouellette, G. (1998). *Guy Ouellette – Témoin expert, Opération Printemps 2001, Projet Rush*, annexe 12.
- Ouellette, G. (2006, 18 juin). *Rapport d'expert préparé pour me Nathalie Jomphe*, dans le cadre de l'enquête sur la remise en liberté sous caution de Dany Sprinces cadet.
- Ouellette, G. & Lester, N. (2005). *Mom*. Montréal : Les éditions les Intouchables

- Otero, M., Poupart J., & Spielvogel M. (2004). Sortir et s'en sortir. La montée de la norme d'autonomie dans les trajectoires de retour à la communauté des ex-détenus, in : J. Poupart (Ed.), *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés* (pp.61-84), Québec : Presses de l'Université du Québec
- Paoli, L. (2003). *Mafia Brotherhood, organized crime Italian style*. New-York: Oxford University Press.
- Paradis, P. (2003). *Sale Job : un ex-motard parle*. Montréal : Les Éditions de l'homme.
- Pigeon, R. (1998) affidavit en vue d'obtenir des autorisations de perquisitions et d'écoutes électroniques, dossier 073-980429-001, Projet Rush, Opération Printemps 2001.
- Pires, P. (1997). L'échantillonnage. In J. Poupart, J.P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. Pires (Eds). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.137-196). Boucherville : Gaëtan Morin.
- Quinn, J. (2001). Angels, bandidos, outlaws, and pagans: the evolution of organized crime among the big four 1% motorcycle clubs. *Deviant Behavior: an interdisciplinary Journal*, 22, 379-399.
- Quinn, J. & Koch, S. (2003). The nature of criminality within one-percent motorcycle clubs. *Deviant Behavior: An Interdisciplinarity Journal*, 24, 281-305.
- Reuter, P. (1983). *Disorganized crime : illegal markets and the mafia*. Cambridge : MIT Press.
- Reuter, P. (1984) Social Control in Illegal Markets. In D. Black (ed.) *Toward a general Theory of Social Control*, (pp.29-58). London: Academic Press.
- Rosenhan, D. (1988). Être sain dans un environnement malade. In P Watzlawick (Ed.), *L'invention de la réalité: comment savons-nous ce que nous croyons savoir? Contributions au constructivisme* (pp.131-160). Paris: Seuil.
- Sampson R. J. & Laub, H.J. (1993). Turning points in the life course: why changes matter to the study of crime. *Criminology*, 31(3), 301-325.
- Sánchez Jankovski, M. (1991). *Islands in the Street, Gangs and American Urban Society*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Schrag, C. (1961). Some Foundations for a Theory of Correction. In D. R. Cressey (Ed.), *The Prison: Studies in institutional organization and change* (pp.309-357). New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc.

- SCRC (1997), Hells Angels, crime organisé. Rapport préparé par le Service canadien de renseignements criminels. Publication officielle du Gouvernement du Canada.
- Sher, J. & Marsden, W. (2003) *La Route des Hells: comment les motards ont bâti leur empire*. Montréal : Les éditions de l'homme.
- Shover, N. (1983). The Later Stages of Ordinary Property Offender Careers. *Social Problems*, 31(2), 208-218.
- Shover, N. (1996). *Great Pretenders, Pursuits and Careers of Persistent Thieves*. Boulder : Westview Press.
- Sirois, S. (1999-2000). *Registre des déclarations de Stéphane Sirois, agent source IN-6549, Opération Printemps 2001, Projet Rush, annexe 198*.
- Smith, A. & Varese, F. (2001). Payment, Protection and Punishment. The Role of Information and Reputation in the Mafia. *Rationality and Society*, 13(3), 349-393.
- Sommers, I., Baskins, R.D., & Fagan, J. (1994). Getting Out of the Life: Crime Desistance by Female Street Offenders. *Deviant Behavior: An Interdisciplinary Journal*, 15, 125-149.
- Steffensmeir, D.J & Ulmer, J.T. (2005). *Confessions of a dying thief: understanding criminal careers and illegal enterprise*. New Brunswick: Transaction.
- Sutherland, E. H. (1966). *Principes de criminologie*. Paris : Cujas.
- Sykes G.M. (1958). *The Society of Captives: a study of a maximum security prison*. Princeton: Princeton University Press.
- Sykes G.M. & Messinger S.L. (1962). The inmate social code. In N. Johnston, L. Savitz & M.E. Wolfgang (Eds.), *The sociology of punishment and correction* (pp.92-98), New York: John Wiley and sons inc.
- Tanguay, D. (2003). *Récits motards : examen d'un conflit en milieu criminel*. (Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal).
- Tanner, S. (2008). *Dynamiques de participation et processus de cristallisation de bandes armées dans les crimes de masse : retour sur la violence en ex-Yougoslavie* (Thèse de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal).
- Topalli, V. (2005). When being good is bad : an expansion of neutralization theory. *Criminology*, 43(3), 797-836.
- Tremblay, P. (2010). *Le délinquant Idéal. Performance, discipline, solidarité*. Montréal : Liber.

- Tremblay, P., Bouchard, M., & Petit, S. (2009). The size and influence of a criminal organisation: a criminal achievement perspective. *Global Crime*, 10(1), 24-40.
- Tremblay, P., Laisne, S., Cordeau, G., MacLean, B. & Shewshuck, A. (1989). Carrières criminelles collectives: évolution d'une population délinquante (les groupes motards), *Criminologie*, 22, 65-94.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, 26, 83-104.
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination: les « réussites » de la prison. *Déviance et Société*, 30(3), 289-304.
- Vacheret, M. & Lemire, G. (2008) *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal : PUM.
- Wacquant, L. (1994). Le gang comme prédateur collectif. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101/102, 88-100.
- Waldorf, D. (1983). Natural Recovery from Opiate Addiction: Some Social-Psychological Processes of Untreated Recovery ». *Journal of Drug Issues*, 13, 237-280.
- Warr, M. (1998). Life-Course Transitions and Desistance from Crime, *Criminology*, 36, (2), 183-216.
- Warr, M. (2002). *Companions in Crime. The Social Aspects of Criminal Conduct*. Cambridge University press.
- West, G. (1978). The Short term Careers of Serious Thieves, *Criminology*, 20, 169-190.
- Wheeler, S. (1966). Role conflict in correctional communities. In D.R. Cressey (Ed.) *The Prison: Studies in institutional organization and change* (pp.229-259). New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc.
- Winterdyk, J. & Ruddell, R. (2010). Managing prison gangs : Results from a survey of U.S. prison systems. *Journal of Criminal Justice*, 38, 730-736.
- Wolf, D. R. (1991) *The Rebels: A Brotherhood of Outlaw Bikers*. Toronto: University of Toronto Press.
- Wright, R., Decker, S.H., Redfern, K.A., & Smith, D.L. (1992). A Snowball's Chance in Hell: Doing Fieldwork with Active residential Burglars. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 29(2), 148-161.

Wright K.N. & Wright K.E. (1992). Does Getting Married Reduce the Likelihood of Criminality ? A Review of the Litterature. *Federal Probation*, septembre.

MÉDIAS

Benjamin, G. (2009, 16 avril). Les Hells pas forts, mais pas morts. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/200904/15/01-846975-les-hells-pas-forts-mais-pas-morts.php>

Boivin, M. (2009, 15 avril). Opération SHARQC : la descente aux enfers. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/200904/15/01-846628-operation-sharqc-la-descente-aux-enfers.php>

Cédilot, A. (2001, 7 avril). Coup dur pour les Hells... La relève est toutefois prête à reprendre le flambeau. *La Presse*, p.A6.

Cédilot, A. (2004, 10 avril). Le superprocès à l'heure des sentences. Les motards rient jaune. *La Presse*, p.A9.

Cédilot, A. & Cameron, D. (2008, 25 octobre). Hells : l'incendie serait le fruit d'une vengeance amoureuse. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/200810/25/01-32842-hells-lincendie-serait-le-fruit-dune-vengeance-amoureuse.php>

Cédilot, A. (2009, 15 avril). Plus fort que Printemps 2001. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/dossiers/hells-angels/200904/15/01-846978-plus-fort-que-printemps-2001.php>

Cédilot, A. (2009, 3 juin) Descente chez les Hells. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/200906/03/01-862448-descente-chez-les-hells-angels.php>

Duchesne, A. (2003, 6 novembre). Quelques dates importantes. *La Presse*, p.A2.

Gervais, R. (1985, 12 avril). La police effectue une rafle chez les motards. *La Presse*, p.A1

Gervais, R. (1985, 20 août). La SQ révèle les noms des motards qui auraient tenu les armes lors de la tuerie. *La Presse*, p.A3.

Gervais, R. (1985, 29 août). Le délateur Trudeau décrit la terrible « justice » des Hell's. *La Presse*, p.A3.

Le point sur le procès (2003, 12 septembre). *La Presse*, B2

- Liste des accusés (2001, 29 mars) *La Presse*, p.A6.
- Miller, S. Bonneau, J. (2005, 7 octobre). *Les Hells au NASDAQ*, reportage présenté à l'émission Zone Libre, Radio-Canada.
- Meunier, H. & Cédilot, A. (2009, 16 avril). Opération printemps 2009. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/mauricie/200904/16/01-847107-operation-printemps-2009.php>
- Morrier, B. (1986, 4 décembre). Le juré no 8 aurait accepté \$ 100 000. *Le Devoir*, p.3.
- Morrier, B. (1986b, 4 décembre). Trois Hell's sont jugés coupables et l'autre acquitté. *Le Devoir*, p.1-2.
- Myles, B. (2003, 24 septembre). Mégaprocès des Hells-Le juge confirme les sentences. *Le Devoir*.
- Presse Canadienne (1985, 16 avril). Vive réaction de la SQ aux menaces de poursuites; opération policière à Lennoxville, *Le Soleil*, p.A14.
- Presse Canadienne (1986, 2 décembre), Au procès des motards, le juge Boilard écarte un juré qui avait été soudoyé, *Le Devoir*, p.3.
- Presse Canadienne (2009, 15 avril). La police arrête plusieurs membres des Hells Angels au Québec, lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/justice-et-faits-divers/200904/15/01-846784-la-police-arrete-plusieurs-membres-des-hells-angels-au-quebec.php>
- Presse Canadienne (2009, 16 avril). SHARQC a atteint ses objectifs, lu sur <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/200904/16/01-847187-sharqc-a-atteint-ses-objectifs.php>
- Quirion, R-C. (2009, 16 avril). 25 membres en règle des Hells de Sherbrooke derrière les barreaux. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/faits-divers/200904/16/01-847180-25-membres-en-regle-des-hells-de-sherbrooke-derriere-les-barreaux.php>
- St-Jean, G. (1986 ,25 août). Les clubs de motards : deuxième entreprise du crime, après la mafia. *La Presse*, p.A3
- Thibault, É. (2011, 21 février). « Une chance inespérée » pour les Hells Angels. Lu sur <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/02/20110221-215712.html>
- Une requête pour casser les accusations (2011, 7 février). Lu sur <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2011/02/07/002-hells-proces-requete.shtml>

Vaillancourt, C. (2009, 16 avril). Hells Angels: 32 ans de présence au Canada. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/200904/15/01-846964-hells-angels-32-ans-de-presence-au-canada.php>

Vermot-Desroches, P. (2009, 16 avril). Frappe historique. Lu sur <http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/mauricie/200904/16/01-847028-frappe-historique.php>

Annexe 1

Annexe 1

Figure 1. Organigramme des statuts de l'organisation Hells Angels et des clubs affiliés.



Tiré du mémoire de Leduc, 2006 (Patchwork : le rationnel du système de promotion dans l'organisation des Hells Angels. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, p.31).

Annexe 2

Annexe 2

Tableau 1. Dates de formation des différents clubs affiliés aux Hells Angels

Clubs affiliés	Date de fondation	Chapitre parrain	Lieu du local du chapitre parrain¹⁰⁰
Death Riders Laval	27 avril 1966	Montréal	Montréal
Baltnois Mauricie	28 octobre 1989	Trois-Rivières	Trois-Rivières
Satans Guard Saguenay	1 janvier 1992	Trois-Rivières	Trois-Rivières
Rockers Montréal ¹⁰¹	26 mars 1992	Nomads ¹⁰²	Trois-Rivières
Jockers St-Jean	9 mai 1993	Trois-Rivières	Trois-Rivières
Rowdy Crew Lanaudière	10 juillet 1993	Trois-Rivières	Trois-Rivières
Evil Ones Drummond	17 août 1994	Montréal	Sorel
Rowdy Crew Richelieu	1 mars 2000	Montréal	Sorel
Evil Ones Granby	1 août 2000	Sherbrooke	Lennoxville
Evil Ones Outaouais	20 novembre 2000	South	St-Basile-le-Grand
Evil Ones Rive-Sud	20 novembre 2000	South	St-Basile-le-Grand
Damners Downtown	24 juin 2000	Québec City	St-Nicolas
Damners Gaspésie	10 février 2001	Québec City	St-Nicolas

Source : Guy Ouellette (2006)

¹⁰⁰ Au moment où le club s'est affilié aux HA.

¹⁰¹ Les « Rockers Montréal » se sont divisés en 2 sections au cours du conflit pour donner « Rockers Montréal » et « Rockers Montréal Chapitre Nord » (mais nous ignorons la date exacte à laquelle cette scission a eu lieu).

¹⁰² Les Rockers ont été fondés par Maurice Boucher alors qu'il était membre du chapitre Montréal. Il est devenu membre des Nomads lorsque ceux-ci ont été créés et les Rockers ont été affiliés aux Nomads.

Annexe 3

Annexe 3

Tableau 2. Chronologie de la création des chapitres Hells Angels au Québec

Nom du chapitre	Date de fondation/anniversaire	Lieu du local	Origine du chapitre
Montréal	5 décembre 1977	Montréal	---
North (Laval)	14 décembre 1979 (éliminé en 1984)	St-Eustache	Scission du chap. Montréal
Sherbrooke	5 décembre 1984	Lennoxville	Gitans de Sherbrooke
Québec City	26 mai 1988	St-Nicolas	Vikings Rive-Sud
Trois-Rivières	24 juin 1991	Trois-Rivières	Missiles Saguenay et Missiles Mauricie
Nomads	24 juin 1995 (fermé après l'opération Printemps 2001)	Trois-Rivières jusqu'au 27 septembre 1996; Montréal jusqu'au 11 décembre 1997; Sorel depuis	7 membres du chapitre Montréal, 2 de Trois-Rivières
South	fondé le 20 mai 1997 mais date d'anniversaire le 1 mars 1997	St-Basile-le-Grand jusqu'en octobre 2004 Sorel depuis	Créé parce que 9 membres ne remplissent pas les critères de la loi c-95

Source : Guy Ouellette témoin expert, juin 2006